

A. PUIG

SOLUTION DE LA QUESTION JUIVE

LA RACE DE VIPÈRES

(MATTH. XII, 34 ; XXIII, 33.)

&

LE RAMEAU D'OLIVIER



1^{re} médaille de vermeil

(concours de la Libre Parole, 22 oct. 1895 - 7 nov. 1895)



*Race de Vipères ! Qui vous a appris à fuir la colère à venir ?
saint Jean-Baptiste, aux pharisiens et aux sadducéens.*

THE SAVOISIEN



IMPRIMATUR

(Qu'il soit imprimé)



Matthieu III : 7

Mais, voyant venir à son baptême beaucoup de pharisiens et de sadducéens, il leur dit : *Races de vipères, qui vous a appris à fuir la colère à venir ?*

SOLUTION DE LA QUESTION JUIVE

“Non Fui, Fui, Non Sum, Non Curo”:
« *Je n’existais pas, j’ai existé, je n’existe plus, cela m’est indifférent.* »
Un serviteur inutile, parmi les autres

29 juin 2016

ORC, CORRECTIONS

EIPHANIVS

SCAN, MISE EN PAGE

LENCVLVS

Pour la **Librairie Excommuniée Numérique** des **CUrieux de Lire les USuels**
Toutes les recensions numériques de LENCVLVS sont gratuites

A. PUIG

(Abbé Pierre Baruteil)

SOLUTION DE LA QUESTION JUIVE

LA RACE DE VIPÈRES

(MATTH. XII, 34 ; XXIII, 33.)

&

LE RAMEAU D'OLIVIER

1^{re} médaille de vermeil

(concours de la Libre Parole, 22 oct. 1895 - 7 nov. 1896.)



PARIS

DELHOMME ET BRIGUET, EDITEURS

PARIS

83, RUE DE RENNES, 83

LYON

3, AVENUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, 3

1897

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays,
y compris la Suède et la Norvège.

LE NUMÉRO 6

LA LIBRE PAROLE
GRAND JOURNAL

Politique Quotidien
EDOUARD DRUMONT
DIRECTEUR



PARIS, 14, BOULEVARD MONTMARTRE

PRÉFACE

Le 22 octobre 1895, à l'instigation de ses amis les Antisémites d'Algérie, M. Edouard Drumont ouvrit dans la *Libre Parole* un concours dont voici le sujet :

« Des moyens pratiques d'arriver à l'anéantissement de la puissance juive en France, le danger juif étant considéré au point de vue de la race et non au point de vue religieux. »

Le concours fut clos le 1^{er} juin 1896.

Le jury pour juger les *Mémoires* se composa de :

MM. Maurice Barrès, ancien député.

Colonel comte Gaston de Brémond d'Ars.

Paul de Chamberet.

Théodore Denis, député.

Julien Dumas, député.

Docteur Dupouy.

Urbain Gohier, rédacteur au *Soleil*.

Vicomte d'Hugues, député.

Bernard Lazare, publiciste. (Il dut se retirer à partir du 18 juin.)

Millevoye, rédacteur en chef de la *Patrie*.

De Montfort, député, auteur d'une proposition de loi relative aux conditions de naturalisation des étrangers.

Nemours Godré, rédacteur à la *Vérité*.

De Pontbriand, député, auteur d'une proposition de loi relative aux conditions de naturalisation des étrangers.

Rouyer, ingénieur des Arts et Manufactures.

Edmond Turquet, ancien député, ancien sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts.

Charles Vincent, rédacteur à la *Gazette de France*.
Colonel Wilbois.

Ces messieurs devaient avoir à juger environ 150 manuscrits.

Les résultats du concours furent proclamés le 7 novembre 1896.

Le 6 du même mois l'auteur du présent *Mémoire*, recevait de M. le Président du jury, la lettre suivante :

« Paris, 6 novembre 96,

Monsieur Puig.

Vous avez appris par le journal de ce matin, que la Commission vous a, dans sa séance d'hier soir, décerné une première médaille de vermeil.

Votre *Mémoire* m'a vivement intéressé par votre magistrale et savante étude du *Talmud*.

Je serais fort heureux, Monsieur, de faire votre connaissance.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

E. ROUYER,

Président de la Commission
du Concours de la *Libre Parole*».

Avant de répondre à la question du concours, l'auteur a voulu s'assurer de l'identité du prévenu, ainsi que de la réalité et de la gravité de ses crimes.

À cette fin, remontant jusqu'aux origines des Juifs, il les suit dans leur évolution, dans leurs vicissitudes et leurs différents états sociaux, et dans leurs pérégrinations sur tous les points de l'univers où la main de Dieu les a rejetés jusqu'à nos jours.

Il les étudie : dans leur corps, aux points de vue ethnologique, physiologique, etc ; dans leur âme : par leurs aptitudes intellectuelles et morales ; d'après le *Talmud* toujours en vigueur, il fait l'analyse et la synthèse psychologique de leur esprit, il en donne la définition, en développe les conséquences contre les non-Juifs ; il en montre le but, (lequel n'est autre que la domination universelle assise sur la négation de tous nos droits) non moins que les moyens de l'atteindre, et l'état actuel de la puissance juive dans le monde entier ; enfin après avoir réfuté les erreurs juives, tant spéculatives que pratiques, il indique les moyens d'en conjurer les effets désastreux, ou *d'arriver à l'anéantissement de la puissance juive en France, le danger juif étant considéré au point de vue de la race et non au point de vue religieux.*





Générations, Brian Shapiro

D'hier à Jour'd'hui
Que d'horreur et de malheur nous avons commises,
dans la joie et la bonne humeur, pour en arriver là.

UN MOT

SUR LE TITRE DE CET OUVRAGE

E*nnemi* de la vengeance et partisan de la justice, non moins que de la clémence selon les circonstances, nous avons écrit ces pages pour la défense des droits de *tous* les Français en général, et dans l'intérêt même des Juifs. Ainsi, les paroles qui forment la première partie du titre de ce livre, n'ont d'autre portée, à l'égard de nos concitoyens Juifs, que celle qu'elles avaient quand elles furent adressées par le Messie lui-même et par son saint Précurseur, aux Israélites leurs contemporains.

Serpents, race de vipères! disait Jésus-Christ aux scribes et aux pharisiens (élite de la nation, docteurs de la loi, classe dirigeante dont les mœurs et les exemples étaient des modèles auxquels le peuple se conformait) : comment pourriez-vous dire de bonnes choses, étant méchants?... Comment éviterez-vous le jugement de la géhenne ?

Et saint Jean-Baptiste (aux pharisiens et aux sadducéens) : *race de Vipères!* Qui vous a appris à fuir la colère à venir ?

De même que le Fils de Dieu et le Précurseur, nous ne nions pas les exceptions, si rares ou si nombreuses soient-

elles — tout au moins, ils sont probablement nombreux, les Juifs de bonne foi. — Néanmoins, ce n'est pas leur éloge que nous étions chargés de faire, mais le procès des instincts, des aspirations, et des vices dominants, habituels et héréditaires de leur race, ainsi que de la doctrine qui les perpétue.

Nous avons dû par conséquent, adopter un titre qui répondit à notre sujet : il a la valeur que lui confèrent les arguments que nous avons l'honneur de soumettre à l'impartialité de nos concitoyens. D'ailleurs, la seconde partie de ce titre, et les moyens que nous proposons pour la solution de la question juive, démontrent suffisamment l'esprit d'équité qui nous a constamment guidé en rédigeant ce travail.

Nous avons le ferme espoir que, une fois le secret talmudique, c'est-à-dire de la race, dévoilé, l'ennemi nous inspirera moins la crainte que le mépris ; sa stratégie sera frappée d'impuissance, et, ne pouvant nous combattre qu'à armes égales, il est à demi vaincu. Toutefois, il nous réserve encore des surprises, mais notre prudence l'emportera sur sa ruse, notre justice aura raison de ses expédients, et enfin, la France, y compris les Juifs naturalisés, triomphera de la nation parasite, dont la patrie est l'univers avec tous les États du monde pour provinces. Nous croyons, en effet, que nous n'avons pas des concitoyens de race juive, à deux ou trois patries, la France, ou la France et l'Allemagne, etc., d'abord, et puis la nation juive de la domination universelle (1).

1. — Il nous semble qu'on ne peut accorder au Juif d'autre droit, sous ce rapport, que celui d'être : *français et coreligionnaire* des Juifs quel que soit le pays où ils sont Établis, mais jamais : *et Français et membre d'une même nation juive*

Puissions-nous être aussi ardents et persévérants dans la défense, que cet ennemi est opiniâtre et traître dans l'attaque.



implantée dans le monde entier. Le catholique ou le protestant français, sont les coreligionnaires des protestants ou des catholiques, allemands, par exemple, mais la profession d'un même culte ne les rend pas citoyens des catholiques ou des protestants allemands. Ou l'on est Français tout court, ou on ne l'est pas. Le Juif ferait-il exception ? Serait-il et Français et compatriote du Juif allemand, c'est-à-dire, seraient-ils respectivement pour les besoins de leur cause nationale, Français, Allemands et simultanément membres d'une autre nation (exclusivement juive) pour le triomphe universel de laquelle, et à notre détriment, Ils travaillent ? Nous éluciderons cette question dans le cours de cet ouvrage.

LA RACE DE VIPÈRES

CHAPITRE PREMIER

D'OÙ VIENT LE JUIF ?

Quatre noms principaux ont été donnés aux Juifs, on les appelle Hébreux, Israélites, Juifs et Sémites. Chacun de ces noms, pris intentionnellement, peut servir à exprimer des nuances entre les mêmes sujets auxquels on l'applique ; au fond tous désignent ou peuvent désigner le même être, c'est-à-dire le Juif.

Le nom de Sémite sert pour indiquer les différentes races issues originairement de Sem, premier fils de Noé. Dans le langage ordinaire, les circonstances indiquent suffisamment, s'il s'agit du Juif ou d'un sujet d'une autre race sémitique ; l'erreur dans l'usage de ce mot, lorsqu'il s'agit du Juif n'est pas possible car un correctif inéquivoque est ajouté ordinairement pour en préciser le sens.

Sem est l'ancêtre éloigné, la souche mère de tous les peuples sémitiques, malgré que, par une sorte d'accaparement, le mot *sémite* soit à peu près synonyme de Juif.

Voici par ordre de génération en ligne directe immédiate les ascendants des Juifs jusqu'à Juda, ses onze frères, fils de Jacob et les deux petits-fils de celui-ci : Manassé et Ephraïm : Sem, Arphaxad, Salé, Heber, Phaleg, Reu, Sarug, Nachor, Tharé, Abraham, Isaac, Jacob et ses douze

filz : Ruben, Siméon, Levy, Juda, Zabulon, Issachar, Dan, Gad, Aser, Nephthali, Joseph, Benjamin, les deux filz de Joseph, Manassé et Ephraïm.

De Heber on a fait Hébreu : ce nom donné aux Juifs et auquel on n'attribue ordinairement aucune signification désavantageuse, est toujours en usage. Abraham, bien que possédant des titres exceptionnels n'a pas reçu par son nom les honneurs patronymiques, comme Heber son ancêtre. C'est en effet Abraham que Dieu appela pour être le père de ce peuple sémite extraordinaire : les Juifs. (1921 av. J.-C. ou 2296 du monde.) « Or le Seigneur dit à Abraham : sors de ta terre et de ta parenté et de la maison de ton père et viens en la terre que je te montrerai. Je t'établirai sur une grande nation, je te bénirai et je glorifierai ton nom. » (*Gen. XII, 1-2*)

« Le Seigneur fit une alliance avec Abraham disant Je donnerai cette terre à ta postérité depuis le fleuve d'Égypte jusqu'au grand fleuve d'Euphrate. » (*Gen. xv, 18.*)

« Ton nom ne sera plus désormais Abram, mais Abraham ; car je t'ai établi le père d'une multitude de nations. » (*Gen. xvii, 5.*)

« Sara ta femme l'enfantera un filz et tu l'appelleras Isaac et je ferai avec lui un pacte qui seras une alliance éternelle et avec sa postérité après lui. » (*Gen. xvii. 19.*)

Abraham est la source de ce torrent, limpide aux premiers jours ; bientôt après tant qu'il resta enchaîné dans le lit qu'il s'était creusé et par les obstacles naturels qui bordaient ses rives, pur, seulement à de très rares intervalles et comme par miracle ; enfin, aux yeux de quelques-uns, infect, espèce unique d'égout collecteur découvert, charriant depuis dix-neuf siècles à travers le monde des immondices sans nom, traversant les fleuves et les mers sans jamais mélanger à leurs eaux sa bourbe

pestilentielle, dont les léthifères exhalaisons propagent tous les germes de mort. De cet égout, il est fait mention dans un article de la *France* reproduit par la *Libre Parole* du 16 février dernier intitulé : Drumont Vengeur, et dû au génie sagace du D^r Henri Favre « Le livre, y lisons-nous, servit à Drumont de massue qu'il brandit en Hercule qui veut faire place nette dans les écuries d'Augias de nos politiciens empalestinés jusqu'aux oreilles. À la massue du livre, il joignit le balai fouilleur du journal ; il eut besoin quotidienne à faire ; il n'a pas désarmé un seul instant. Le Juif domine, le chéquard touche, Drumont assomme le maître sans vergogne et donne du balai au valet sans pudeur. « Les grandes vanes de l'égout collecteurs » sont levées. Drumont vengeur s'aperçoit que le flot qui monte et s'écoule sans cesse est une mixture scintillante, fétide et nauséabonde de « l'or, de la boue et du sang. » Alors il emmanche le balai dans la massue. Le journal de détail il le fait livre en bloc, etc.

Les Juifs affectionnent toujours le titre d'enfants d'Abraham, quoique le nom d'Abrahamites ne leur a jamais été donné.

C'est à Jacob, petit-fils d'Abraham, qu'ils sont redevables de leur appellation préférée : Israélites. D'après la *Genèse* xxxii, 28, ces paroles sont adressées Jacob de la part de Dieu : « Ton nom ne sera plus Jacob, mais Israël. »

De nos jours, Israélite est l'euphémisme de Juif. Ce n'est plus le Juif sordide et crasseux, puant encore le ghetto, mais le Juif parvenu, l'aristocrate à la Levallant de la *première aristocratie du monde*.

Près de mourir, Jacob prononça sur son fils Juda ces paroles prophétiques : « Juda, tes frères te loueront, le sceptre ne sortira pas de Juda, ni le prince de sa postérité jusqu'à ce que vienne Celui qui doit être Envoyé, Celui qui

sera l'attente des nations » (*Gen.* XLIX, 8-10). Ce fut donc à la tribu de Juda que fut promis le sceptre du royaume des Juifs. De ce passage rapproché à d'autres textes de l'Écriture on en conclut également que le Messie devait être le descendant de Juda : d'où la prépondérance de cette tribu et le nom de Juifs attribué au peuple qui devait nous donner le Désiré des nations.

En ajoutant à Juda et à ses onze frères, les deux petits-fils de Jacob, Ephraïm et Manassé, tous par la ligne masculine descendants directe de Sem, d'Héber, d'Abraham et de Jacob « Israël » nous avons les pères des tribus qui occupèrent la terre sainte et y formèrent les royaumes de Juda et d'Israël.

Je ne m'arrêterai pas dans des digressions historiques, chronologiques ou géographiques, peu importantes à mon but, concernant l'ancien peuple de Dieu ; qu'il me suffise de ne pas le perdre de vue et de fixer par quelques dates principales son évolution historique et ses différents états sociaux.

On divise communément en six époques principales les années qui se sont écoulées depuis la création jusqu'à Jésus-Christ.

La formation du peuple hébreu commence à partir de la troisième de nos époques, ou à la vocation d'Abraham.

D'après la chronique adoptée par l'Université, cette troisième époque s'étend de l'an du monde 2667 à 3318 ou de 2296 à 1645 av. J.-C. et comprend depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'Égypte 651 ans. La quatrième époque va de l'an du monde 3318 à 4001 et de 1645 av. J.-C. à 962. Elle comprend : de la sortie d'Égypte au schisme des dix tribus, 683 ans.

La cinquième de 4001 du monde à 4427, et avant Jésus-Christ de 962 à 536. Du schisme des dix tribus à

la délivrance des Juifs captifs à Babylone sous Cyrus, 426 ans.

La sixième de 4427 à 4963 du monde, et de 536 av. J.-C. à sa naissance ; elle comprend donc 536 ans : de la liberté des Juifs à Jésus-Christ.

D'après les données positives de la Bible, il est de toute évidence que les Juifs par leur premier père Abraham sont originaires de la Chaldée, au nord-est de la Mésopotamie. Pour suivre Tharé son père, Abraham sort de Ur de la Chaldée, sa ville natale, ainsi que Loth son neveu et s'arrête avec eux à Aran dans la Mésopotamie. De là âgé de 75 ans, sur l'ordre de Dieu (Vocation d'Abraham) il se rend à la terre de Chanaan où il meurt à l'âge de 175 ans.

Les Hébreux formèrent leur premier groupe dans le pays de Chanaan, par Isaac, Jacob et ses fils, les onze patriarches chefs des tribus et leurs enfants ; car il faut ici excepter Joseph.

Vers ce même temps, la famine chasse Jacob et ses enfants de Chanaan en Égypte dont les greniers renferment les réserves des sept années d'abondance prédites par Joseph (qui avait précédé ses frères en Égypte on sait comment) et signifiées par les sept vaches grasses et par les sept épis pleins, des songes de Pharaon et que devaient suivre immédiatement sept années de famine symbolisées par les sept épis vides et par les sept vaches maigres des mêmes songes.

Ils sortent donc de la Palestine au nombre de 70, en l'an 2287 du monde, 220 ans après la vocation d'Abraham, 2076 av. J.-C., pour y rentrer de nouveau en l'an du monde 3358, ou 1605 av. J.-C., au nombre de 601.730, rien qu'en hommes au-dessus de vingt ans. Dans ce nombre n'étaient pas compris non plus 23.000 hommes à partir de un mois et au-dessus, ni les femmes de la tribu de Lévy.

« Tel est le nombre des enfants d'Israël dont Moïse et le prêtre Eléazar firent le dénombrement en la plaine de Moab, près du Jourdain, vers Jéricho. Parmi lesquels il ne s'en trouvait aucun de ceux qui avaient été comptés auparavant par Moïse et Aaron au désert de Sinäï, au premier jour du second mois, la deuxième année après la sortie d'Égypte, et dont le nombre s'élevait à 603.550 depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous combattants, sans compter les lévites (*Levit.*, chap. 1) auxquels combattants le Seigneur avait prédit, qu'ils mourraient tous dans le désert, et il n'en resta aucun d'eux, excepté Caleb, fils de Jéphoné, et Josué, fils de Nun. » (*Nombres xxvi*, 63 etc.)

En Égypte les Israélites s'adonnèrent à la vie pastorale dans la région de Gessen, pendant plus de quatre cents ans. Ils se multiplièrent au point d'inspirer vers la fin de sérieuses inquiétudes au Pharaon de l'époque, qui conçut le dessein de les exterminer en faisant périr tous les enfants mâles nouveau-nés. Le cri des enfants d'Israël monta jusqu'au ciel. Dieu vit l'affliction dont les accablaient les Égyptiens, et leur envoya Moïse pour les conduire au pays de leurs pères où ils parvinrent après quarante ans de pérégrinations à travers le désert et de guerres d'extermination contre les peuples qui s'opposaient à leur passage et à la prise de possession du pays que Dieu leur avait promis.

Sortis de l'Égypte vers 1655, ils entrèrent dans la terre promise en 1615 av. J.-C.



I

SERVITUDES ET JUGES DU PEUPLE HEBREU.

- PREMIÈRE SERVITUDE, de 1562 à 1554 av. J.-C.
Othoniel, juge de 1554 à 1514
- DEUXIÈME SERVITUDE, de 1514 à 1496.
Aod, juge de 1514 à 1496
Samgar, juge de 1496 à 1416
- TROISIÈME SERVITUDE, de 1416 à 1396.
Débora et Barac de 1396 à 1356
- QUATRIÈME SERVITUDE, de 1356 à 1349.
Gédéon (Jerobaal), juge de 1349 à 1309
Abimélech, juge de 1309 à 1306
Thola, juge de 1306 à 1283
Jaïr, juge de 1283 à 1261
- CINQUIÈME SERVITUDE, de 1261 à 1243.
Jephté, juge de 1243 à 1237
Abesan, juge de 1237 à 1230
Ahialon, juge de 1230 à 1220
Abdon, juge de 1220 à 1212
- SIXIÈME SERVITUDE, de 1012 à 1172.
Samson, juge de 1172 à 1152
Héli, juge de 1152 à 1112
- SEPTIÈME SERVITUDE, de 1112 à 1092.
Samuel, juge de 1092 à 1080

Gouvernés d'abord par des Juges, après 525 ans de ce régime, Dieu, à leurs instances, leur donna des rois dont le premier, de 1080 à 1040 av. J.-C. fut Saül.

Au second de ces rois, David, Dieu promit qu'il serait l'un des ancêtres du Messie. Cette promesse fut l'une des causes principales de la primauté de la tribu de Juda, laquelle David appartenait ; il mourut en 1001 av. J.-C.

Son fils Salomon lui succéda. Après un long règne dont il déshonora les dernières années par l'idolâtrie, il eut en 963, Roboam son fils pour successeur.

II

SCHISME.

Après 118 ans d'existence de ce royaume, c'est-à-dire de 1080 à 962 av. J.-C. en 962 Roboam (963 à 946) quatrième roi de tout le peuple de Dieu, étant dans la deuxième année de son règne, dix tribus se révoltèrent contre sa domination ; seules les tribus de Juda et de Benjamin lui restèrent fidèles. Les dix autres tribus s'érigèrent en royaume indépendant et formèrent sous Jéroboam, leur premier roi, le royaume d'Israël. Dix-neuf rois se succédèrent sur ce trône et exercèrent leur pouvoir pendant 244 ans, de 962 à 713 av. J.-C., ou, de l'an du monde 4001 à 4245.

III

**TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES
ROIS DE JUDA ET D'ISRAËL.**

<i>Roi de Juda</i>	<i>Rois d'Israël</i>
962 Roboam.	962 Jéroboam.
946 Abiam.	943 Nadab.
944 Asa.	942 Bassa.
904 Josaphat.	919 Ela.
	919 Zambri.
	919 Amri.
	907 Achab.
880 Joram.	888 Ochosias.
876 Ochosias.	887 Joram.
876 Athalie.	876 Jéhu.
870 Joas.	848 Joachas.
831 Amasias.	832 Joas.
803 Osias.	817 Jéroboam II.
752 Joathan.	767 Zacharie.
737 Achaz.	766 Sellum.
723 Ezéchias.	766 Manahem.
	754 Phacéia.
	753 Phacée.
694 Menassès.	726 Osée.
640 Amon.	718 Destruction du royaume d'Israël.
639 Josias.	
609 Jonchas.	
608 Eliakim ou Jaochim.	
598 Jéchonias.	
597 Sédécias.	
587 Captivité.	

Vers 732 Téglathphalasar (de 742 à 724 av. J.-C.) premier roi du second royaume d'Assyrie, ravagea le royaume d'Israël et emmena captives à Ninive toutes les tribus d'Israël en deçà du Jourdain. Cet événement eut lieu sous le règne de Phacée.

IV

FIN DU ROYAUME D'ISRAËL.

Nous touchons à la fin du royaume d'Israël. Osée, dix-neuvième et dernier roi d'Israël, refusant de payer le tribut que Salmanazar (754 à 712) fils et héritier de Téglathphalasar, lui avait imposé lors d'une première expédition, voit de nouveau ce roi envahir ses États, faire le siège de Samarie dont il s'empara après trois ans (721 à 718) et les dix tribus infidèles réduites en captivité à l'orient du Tigre, d'où dispersées parmi les gentils, elles s'y perdent tellement, dit Bossuet, que de son temps on ne pouvait on découvrir aucune trace. Il resta en Palestine quelques débris du royaume d'Israël qui furent mêlés parmi les Juifs et firent partie du royaume de Juda.

Salmanazar d'abord, et plus tard en 672 av. Asaraddon son petit-fils (707 à 667) repeuplèrent Samarie et les autres villes d'Israël, à peu près désertes, avec des colonies de Cutha, de Babylone, d'Ava et de Sepharvaïm.

V

SAMARITAINS.

Ces colonies mêlées à un petit nombre d'Israélites formèrent un nouveau peuple qu'on désigna sous le nom de Samaritains.

Samarie fut encore reprise par Antiochus le Grand en 203 av. J.-C., puis détruite en 129 par Jean Hircan. Relevée par Gabinius, procurateur romain de l'Assyrie et rendue à son ancienne splendeur par Hérode l'ascalonite qui lui donna le nom d'Augusta (Sébaste) en l'honneur de l'empereur Auguste son bienfaiteur, il ne reste aujourd'hui que quelques ruines de ce qui fut jadis la puissante capitale du royaume d'Israël.

VI

FIN DU ROYAUME DE JUDA.

Quant au royaume de Juda, après des alternatives de prospérité et de désastres inouïs il finit comme celui d'Israël. Ses derniers rois, ses princes, l'élite de la nation et à peu pris tout le peuple subirent pendant soixante-dix ans la captivité, la dispersion et autres châtiments que leur impiété et leurs crimes atroces leur avaient mérité. Sa fin arriva en 587 av. J.-C. ayant eu, comme le royaume d'Israël dix-neuf rois dont les règnes sont compris dans

une durée de 375 ans, depuis 962 av. J.-C. à 587 ou, selon l'âge du monde de 4001 à 4376.

Manassès, 13^e roi, après la prise de Jérusalem par Asaraddon roi de Ninive (de 667 à 647) 1110 et successeur de Sennachérib, est emmené captif à Babylone.

Le même sort était réservé à Joakim ou Eliakim 17^e roi. Nabuchodonosor II le Grand (de 562 à 560), associé à l'empire d'Assyrie dont la capitale était alors Babylone, par Nabopolassar (605 à 560) son père, fit une première fois le siège de Jérusalem, s'empara de cette ville, des richesses du temple et conduisit captifs à Babylone le roi et les principaux de son royaume. Peu de temps après, dans la même année, sous la condition de demeurer vassal de son vainqueur et de lui payer tribut, Joakim est remis en liberté. Dès la troisième année, il refusa d'accomplir ces conditions. Nabuchodonosor revient de nouveau avec une armée formidable, ravage la Judée, fait Joakim prisonnier, le condamne à mourir et fait jeter son corps à la voirie.

Après Joakim, c'est le tour de Joachim son fils, plus connu sous le nom de Jéchonias. Avec sa famille, son armée, les princes de Juda et une grande partie de son peuple, il part pour cette Babylone de malheur, d'où il ne reviendra plus.

Enfin Sédécias, dernier roi de Juda, ayant, après neuf ans de soumission, refusé de payer le tribut au roi de Babylone, les troupes de Nabuchodonosor sous les ordres de Nabuzardan vinrent pour la troisième fois infliger à la future déicide, un châtement exemplaire. Jérusalem d'abord assiégée, voit l'ennemi s'éloigner. L'année suivante le siège recommence et bientôt l'Assyrien, fait de la capitale de la Judée, un vaste champ de ruines fumantes et ensanglantées. Nabuchodonosor fait massacrer les enfants

de Sédécias devant leur père, auquel après il fait crever les yeux pour le conduire aussitôt chargé de chaînes à Babylone, où tout le peuple juif, à l'exception de quelques agriculteurs est déporté. Là, pendant la captivité, mourut Sédécias, après avoir porté le deuil de sa royauté perdue et pleuré sur la misérable fin du royaume de Juda et les terribles malheurs qui s'étaient abattus sur lui et sur les siens.

Pendant leur captivité jusqu'à leur retour à Jérusalem, les Juifs eurent toujours des chefs de leur nation qui les gouvernaient sous la dépendance des souverains babylo-niens. Ce fut durant cette même captivité en 538 avant Jésus-Christ, que le troisième empire d'Assyrie ayant Babylone pour capitale, tomba au pouvoir des Perses sous la conduite de Cyrus.

VII

RETOUR DE LA CAPTIVITÉ DE BABYLONE. — LES SOIXANTE-DIX SEMAINES DE DANIEL.

Dès la première année de son règne, ce grand conquérant qui avait succédé à Cyaxare II son oncle, que l'Écriture appelle Darius le Mède, porta un décret qui rendait la liberté aux Juifs et leur permettait de relever le temple de Jérusalem. Cette entreprise fut menée à bonne fin par Zorobabel, nommé Sassabasar par Esdras, assisté du Grand prêtre Josué ou Jésus et des prophètes Aggée et Zacharie.

Ici, le manque de données indiscutables sur les dates des différents règnes des souverains médo-persans de cette époque, occasionne parmi les auteurs des désaccords d'ailleurs sans importance. Les recherches chronologiques sur ce sujet ont pour but de préciser sous quel roi et en quelle année de son règne, il faut fixer le point initial des soixante-dix semaines d'années prédites par le prophète Daniel et qui devaient s'écouler depuis la promulgation du décret permettant aux Juifs captifs à Babylone de rétablir les murailles de Jérusalem, jusqu'à la naissance et la mort de Jésus-Christ. La chronologie de ces temps est incertaine. Trois décrets furent portés dans le but indiqué plus haut, le premier par Cyrus et les deux autres par Artaxerxès II, dit Longue Main, l'un en la septième année de son règne, l'autre en la vingtième.

Ce désaccord ne peut ébranler la certitude de la venue de Jésus-Christ le vrai Messie, réalisée depuis près de deux mille ans, et c'est avec raison que Drumont dit à ce sujet : À la période d'attente et de tressaillement qui précèdent la venue du Christ, succède une période violente, agitée, pendant laquelle Israël s'obstine à chercher le Messie (les abbés Léman comptent vingt-cinq faux Messies), sans vouloir s'avouer lui-même qu'il l'avait crucifié. Bientôt même en donnant aux prophéties messianiques les interprétations les plus singulières, en supputant de mille manières la prédiction de Daniel sur la période des soixante-dix semaines d'années, on en arrive à désespérer. Les rabbins alors vouent à l'anathème celui qui désormais parlerait de l'apparition du Messie. « Tous les temps qui étaient fixée pour la venue du Messie sont passés », dit rabbi Raya. « Maudits soient ceux qui supputent les temps du Messie », déclare le Talmud de Babylone.

« Puissent leurs os se rompre ! » ajoute rabbi Jochanan.
France juive, I.

Certains auteurs, et non des moins compétents, veulent que le premier décret, celui de Cyrus, comprenait la faculté de rebâtir également et Jérusalem et ses murailles. Voici d'ailleurs la teneur de ce décret : « Le Seigneur, le Dieu du ciel, m'a mis tous les royaumes de la terre entre les mains, et il m'a commandé de lui bâtir une maison dans la ville de Jérusalem, qui est en Judée. Qui d'entre vous est de son peuple ? Que son Dieu soit avec lui, qu'il parle promptement et qu'il rétablisse la maison du Seigneur, le Dieu d'Israël. Ce Dieu qui est à Jérusalem est le vrai Dieu. »

Malgré que la mention expresse de la reconstruction de la ville et de ses murailles ne parait pas dans ce décret, l'opinion des dits auteurs acquiert une importante probabilité en la rapprochant des textes suivants : « Je dis à Cyrus : tu es mon pasteur, et il accomplira ma volonté ; à Jérusalem : relève-toi, tu seras rebâtie, et au temple : Sors de tes ruines. » (*Isaïe*, 44-28.)

« Moi, j'ai suscité Cyrus dans ma justice, et j'aplanirai devant lui tous les chemins ; il rebâtira ma ville, il délivrera les captifs sans rançon et sans présents, dit le Seigneur, le Dieu des armées. » (*Isaïe*, 45-13.)

Jérémie, au chapitre 30, prédit la délivrance de la captivité et la reconstruction du temple et de la ville de Jérusalem. Enfin Esdras (*Livre* 1, chap. 1) affirme que par le décret de Cyrus cette dernière prophétie reçoit son accomplissement. Il est vrai que l'on peut toujours objecter qu'il ne s'agit que d'un accomplissement partiel, concernant le temple uniquement.

D'autres auteurs renvoient à plusieurs années plus tard, c'est-à-dire en 453 av. J.-C. sous Artaxerxès Longue Main, la promulgation du décret relatif au relèvement des

murailles de la ville sainte. Cette année de 453 av. J.-C. doit nécessairement être admise par tous ceux qui écrivent sur ce sujet pour faire concorder les années de la naissance et de la mort de Jésus-Christ avec la prophétie de Daniel.

Le prophète compte soixante-dix semaines d'années du décret permettant de rebâtir les murailles de Jérusalem jusqu'à Jésus-Christ, mais toutefois dans ce sens que Jésus-Christ sera immolé vers le milieu de la dernière semaine. Or, soixante-dix semaines d'années donnent 490 ans. En retranchant de ce nombre les trente-trois années (34^e commencée) de la vie du Sauveur, plus trois ans et demi, c'est-à-dire une demi-semaine d'années (puisque le Christ devait mourir vers le milieu de la soixante-dixième semaine), nous descendons entre 454 et 453, à compter de la publication du décret jusqu'à la naissance de Jésus-Christ.

Ceux qui tiennent pour ce dernier décret adoptent la chronologie suivante : Artaxerxès Longue Main (de 471 à 422) succède à Artaban, assassin de Xerxès 1^{er}, fils de Darius. Artaxerxès Longue Main accorde deux décrets pour le relèvement des murailles de Jérusalem, l'un l'an sept et l'autre en la vingtième année de son règne, selon qu'il a été dit. En retranchant de 470, commencement du règne d'Artaxerxès, une vingtaine d'années, date de la publication du décret, c'est bien 453 que nous trouvons en comptant largement.

Ceux qui optent pour le décret de Cyrus nous présentent le comput suivant :



VIII

DISTRIBUTION CHRONOLOGIQUE
DES SEMAINES DE DANIEL

De la première année de Cyrus, date du retour des Juifs de la captivité de Babylone, jusqu'à la 20 ^e année d'Artaxersés II Longue Main	49 ans
De cette 20 ^e année, au commencement du règne d'Alexandre le Grand, en Grèce	68 —
De cette date à la mort de Darius Codoman, le roi opulent dont parle <i>Daniel</i> , chap. 10, vaincu par Alexandre	6 —
De la mort de Darius, à la mort d'Alexandre le Grand	6 —
Il est dit, en effet 1. <i>Livre des Machabées</i> chap. I. vers. 8. : Alexandre mourut après avoir régné 12 ans ; c'est-à-dire, 6 ans en Macédoine, d'après 1. <i>Livre des Machabées</i> chap. I. où il est dit : après 6 ans, Alexandre partit du pays de Cethim (de Macédoine, selon Epiphane, <i>Hérésie</i> 30) et il frappa Darius» — et puis 6 ans en Asie.	
De la mort d'Alexandre, au commencement de l'ère grecque, ou des Séleucides	12 —
De la, à la mort de Simon Machabée à Doch (1. <i>Liv. des Machabées</i> , chap. dernier) ...	178 ans

Ici finit l'Histoire sainte

De la mort de Simon Machabée à la naissance de Jésus-Christ	135 ans
De la naissance du Christ à sa mort, arrivée dans sa 34 ^e année	<u>33 —</u>
Total	487 ans

Ce qui nous conduit au milieu de la soixante-dixième semaine.

Par conséquent, l'année de la mort du Christ, d'après cette opinion, serait la 808^e année olympienne c'est-à-dire, la 4^e année de la 202^e olympiade ; et celle de sa naissance la 776^e, c'est-à-dire, la 4^e de la 194^e olympiade. Cette opinion est généralement, adoptée.

Constitués en République théocratique depuis le retour de Babylone, jusqu'en 37 av. J.-C., époque où le sceptre leur fut enlevé, sans qu'ils aient pu depuis le ressaisir, les Juifs eurent successivement dans la personne de leurs Grands-Prêtres (vrai gouvernement des curés s'il en fut jamais) jusqu'à 27 chefs, 28 même, en y comprenant, Alexandra, veuve d'Alexandre Jannée, dépositaires du pouvoir suprême.

IX

GRANDS-PRÊTRES DES HÉBREUX

Aaron (1644 à 1505 av. J.-C.)	Azarias I ^{er} .
Eléazar I ^{er} .	Joachas.
Joiarib.	Joiada I ^{er} .
	Zacharie.

Josaphat.	Sédécias.
Phinéés.	Azarias II.
Abisné.	Joathan.
Bocci.	Urias.
Ozi.	Nérias
Héli.	Odéas.
Achitob (1112).	Sellum.
Achias.	Helcias.
Abiathar.	Azarias III.
Sadoc.	Josédech.
Achimaas.	

APRÈS LE RETOUR DE BABYLONE

Jésus 1 ^{er} ou Josué (536 av. J.-C.)	Joïada II (441-397).
Joachim (462).	Jonathan (397-350).
Eliasib (462-441).	Jaddus (350, du temps d'Alexandre le Grand).
Onias I ^{er} (324-300).	Simon II (219-195).
Simon I ^{er} (310-292).	Onias III.
Eléazar II (292-260).	Jaons.
Manassé (260-233).	Ménélaus.
Onias II (233-219).	Lysimaque (195-170).

GRANDS-PRÊTRES ET PRINCES MACHABÉES

Mathathias (170 av. J.-C.).	Jean Hircan I ^{er} (136 à 107).
Judas Machabée, fils de Mathathias (166 à 161).	Aristobule I ^{er} (107 à 106).
Alcime (161 à 160).	Alexandre Jannée (106 à 79).
Jonathas I ^{er} (160 à 144).	Alexandra (79 à 70).
Simon III (144 à 136).	Hircan II (66 à 40).
	Antigone (40 à 35).

**GRANDS-PRÊTRES DES JUIFS APRÈS
LA PERTE DU POUVOIR CIVIL**

<p>Hanamel 35 à 34 av. J.-C. Aristobule III (34 à 30). Jésus II (30 à 23). Simon IV, fils de Boeth (23 à 6). Mathias I^{er} (6 à 1). Zoagar, vers l'an 4 ap. J.-C. Eléazar III. Jésus III, fils de Siah. Ananus. Ismaël I^{er}. Eléazar IV. Avranus. Jésus IV. Mathias III. Phanaïas.</p>	<p>Simon V. Caïphe. Jonathas II. Théophile. Simon VI. Mathias II. Elionéas. Joseph I^{er}. Ananie. Ismaël II. Joseph II. Cabi. Prise de Jérusalem, destruction du temple et dispersion des Juifs (70 ap. J.-C.)</p>
--	--

Les plus célèbres parmi ces présidents de République théocratique, vrais lieutenants de Dieu, furent les cinq premiers Asmonéens ou Machabées de 171 à 107.

Judas, dit Aristobule I^{er}, fils de Jean Hircan I^{er}, fut le premier qui, depuis le retour de la captivité sans changer la forme du gouvernement, prit le titre de roi.

Enfin, avec Antigone, dernier des Asmonéens, le sceptre disparaît à jamais de la Maison de Juda et de la main des Juifs.

Après lui, et depuis Hérode l'Ascalonite ou l'Iduméen qui le détrôna et fut reconnu roi par Octave-Auguste, et Antoine ainsi que par le sénat romain, l'an 40 avant J.-C. la Judée n'a plus eu de maîtres Juifs et a, toujours été sous le joug de l'étranger.

Durant cette longue période du gouvernement des Pontifes, les Juifs furent constamment tributaires des puissances étrangères ; sauf quelque trois quarts de siècle, à la suite des victoires et des conquêtes des quatre premiers Machabées : Mathathias, Judas, Jonathas Simon, continuées par Jean Hircan, successeur immédiat de Simon.

Au point de vue de l'homogénéité et de la conservation de ce peuple, celui qui nous intéresse le plus dans le rapide exposé historique de ces derniers temps jusqu'en 137 après J.-C. époque de leur dernière révolte, de leur définitive dispersion parmi toutes les nations, il est à noter principalement en 351 sous Ochus Artaxerxès III (362 à 338 av. J.-C.) de la dynastie médo-persane, un grand nombre de Juifs fut forcé d'aller combattre contre les Égyptiens révoltés ; d'autres furent déportés en Chaldée et jusque sur les bords de la mer Caspienne, en châtiment du concours que trois ans avant, vers 354, ils avaient prêté à l'insurrection phénicienne.

Vers 320, le premier des Lagides, Ptolémée Soter, s'empare de la Judée, lui impose un tribut et envoie 100.000 Juifs captifs en Égypte.

En 170, le Séleucide Antiochus IV, Epiphane (174 à 164) informé de la joie qu'avaient éprouvé les Juifs la fausse nouvelle de sa mort, marche sur Jérusalem, égorge 40.000 Juifs et en réduit autant en esclavage.

Deux ans après, ce même monarque contraint de renoncer à la conquête de l'Égypte par le fameux cercle de Popilius, ambassadeur de Rome, se venge de cet échec sur la Judée. Son lieutenant Apollonius y exerce les plus affreux ravages plusieurs quartiers de la ville sont la proie des flammes et cent mille Juifs emmenés en captivité.

En 70 après J.-C. 300.000 Juifs périrent pendant les hostilités qui précédèrent le siège de Jérusalem, 1.100.000 durant le siège même, après lequel 100.000 furent vendus comme esclaves.

Enfin le jour de la ruine totale et de la dispersion définitive est arrivé. En 137 après J.-C. toujours dans l'attente d'un Messie guerrier dont la domination sera universelle ; voyant d'autre part que le temps prédit pour ce règne imaginaire était largement échu, et convaincus qu'ils sont de taille à subjuguer tous les empires de l'univers, les Juifs se rangent sous les ordres d'un certain Barcochébas qui leur paraît réunir les conditions requises du libérateur rêvé et tentent un dernier effort. Mais les légions romaines sont là et se chargent de leur prouver combien insensé est ce projet. 600.000 Juifs sont massacrés et le reste de la nation est dispersé. Une nouvelle ville, ÆliaCapitolina s'élèvera sur les ruines de la cité déicide : Jérusalem perdra jusqu'à son nom. Ce nouveau nom donné à la Jérusalem relevée de ses désastres n'eut pas le sort d'un caprice éphémère. On s'en convaincra par ce décret que promulgua le Calife Omar, cinq siècles plus tard lors de la prise de Jérusalem par les musulmans en 636 : « De par Omar, fils de Hittab, sûreté est accordée au peuple de la ville d'Ælia, tant pour leurs personnes que pour leurs enfants, leurs femmes, leurs biens, etc. »



CHAPITRE II

CONSERVATION DE LA RACE D'ISRAËL

Au milieu de ces malheurs inouïs et de ces si violentes vicissitudes sociales, les Juifs tinrent à conserver avec un soin extrême la pureté de leur race. Ce zèle leur était inspiré par la promesse formelle de la part de Dieu, que le Messie serait de leur descendance ; par leur souverain mépris des autres nations et par leur loi, principalement à l'égard des peuples voisins au sujet desquels le péril de leur mésalliance et de la perte de leur foi était plus imminent.

Voici la loi, que par l'entremise de Moïse, Dieu leur prescrit : « Observe avec soin tout ce que je t'ordonne aujourd'hui Je chasserai moi-même devant vous les Chananéens, les Amorrhéens, les Héthéens, les Phéréseens, les Hévéens et les Iébuséens. Gardez-vous de faire jamais alliance avec les habitants du pays dans lequel vous devez entrer, de peur que ce ne soit pour vous un piège, mais détruisez leurs autels, brisez leurs statues et coupez leurs bois. Vous ne recevrez point leurs filles pour épouses de vos fils, de peur qu'après s'être livrées elles-mêmes à leurs dieux, elles n'engagent vos fils à s'y livrer eux-mêmes. » (*Exode* xxxiv. 11, etc.)

Au sujet des abus de Salomon, cette même loi est rappelée dans le 3^e *Livre des Rois*, XI. 1-2, en ces termes : « Salomon aima plusieurs femmes étrangères. La fille de Pharaon et les femmes de Moab et d'Ammon, d'Idumée et de Sidon et du pays des Héthéens, nations dont Dieu avait dit aux enfants d'Israël : Vous n'irez point vers elles et elles ne viendront point vers vos fils ; car elles vous pervertiront le cœur pour vous faire adorer leurs dieux. »

Lorsqu'il n'y aurait plus d'enfants mâles dans une famille, il était prescrit que les filles se marieraient à qui elles voudraient pourvu que ce fut à des hommes de leur tribu ; afin que l'héritage des enfants d'Israël ne se mêlât point d'une tribu en une autre. « Car tous les hommes prendront des filles de leur tribu et de leur parenté, et toutes les femmes prendront des maris de la même tribu, afin que l'héritage reste dans les familles et que les tribus ne se mélangent pas ensemble, mais qu'elles demeurent ainsi qu'elles ont été séparées par le Seigneur. »

Pendant leur captivité à Babylone, il y eut de nombreuses transgressions contre cette loi parmi les Juifs. Ces abus cependant furent corrigés et supprimés et tout rentra dans l'ordre parmi les Juifs dès leur retour à Jérusalem et dans les autres villes de la Judée.

Esdras, au chapitre IX du Livre qui porte son nom, s'écrie :

« Quand j'entendis que le peuple d'Israël et les prêtres et les lévites n'étaient plus séparés des peuples de la terre, des Cananéens etc., etc., et qu'ils avaient mêlé la race sainte avec les peuples de la terre je déchirai mon manteau, ma robe, et j'arrachai les cheveux de ma tête et ma barbe ; et je m'assis dans la tristesse... Alors Sédécias, fils de Jéhiel, des enfants d'Elam répondit à Esdras : Nous avons offensé notre Dieu et nous avons pris des femmes

étrangères d'entre les peuples de la terre, et maintenant si le repentir de ces fautes est en Israël, faisons alliance avec le Seigneur notre Dieu et délaissions toutes ces femmes et ceux qui sont nés d'elles : c'est la volonté du Seigneur et de ceux qui craignent ses commandements qu'il soit fait selon la loi.» (*Esdras* x, 3-3.)

« On sait, dit Bossuet — *Disc. sur l'hist. universelle* — que Manassès, frère de Jaddus, souverain pontife, excita des brouilleries parmi les Juifs. Il avait épousé la fille de Sanaballat, Samaritain, que Darius avait fait satrape de ce pays. Plutôt que de répudier cette étrangère, à quoi le Conseil de Jérusalem et son frère Jaddus voulaient l'obliger, il embrassa le schisme des Samaritains. Plusieurs Juifs, pour éviter de pareilles censures, se joignirent à lui. » Telle était la rigueur de cette loi.

L'abbé Fleury, dans son ouvrage sur les mœurs des Israélites etc., donne à ce sujet les détails suivants : « Quand Cyrus leur eut donné la liberté avec la permission de retourner en Judée et de rétablir le temple, ils ne revinrent pas tous ni tout à la fois : il y en eut toujours un grand nombre qui demeurèrent à Babylone et dans tous les lieux où ils se trouvaient établis.

Parmi ceux qui retournèrent il s'y en joignit quelque peu des dix tribus et toutefois ils faisaient un petit nombre tous ensemble. Les premiers que Zorobabel conduisit ne montaient pas à 50.000, les esclaves compris. Quelle comparaison de 50.000 âmes avec ce qu'il en fallait du temps de Josaphat pour faire 1.200.000 combattants ! Il en revint encore avec Esdras, environ 1.500 et on peut juger qu'il y eut diverses autres troupes. Ils firent ce qu'ils purent pour reconnaître leur ancien héritage et conserver les partages des familles. C'est pour cela qu'Esdras recueillit toutes les généalogies qui sont au commencement des *Paralipomènes*, où il s'étend principalement sur les trois

tribus de Juda, de Lévy et de Benjamin ; et marque avec soin leur habitation pour peupler Jérusalem. On y reçut tous ceux qui voulurent bien y habiter, ce qui troublait surtout l'ordre des partages outre qu'il était juste que les présents occupassent les terres de ceux qui n'avaient pas voulu retourner où qui ne se trouvaient plus. Ainsi dans les derniers temps, saint Joseph demeurait à Nazareth en Galilée quoique sa famille fût originaire de Bethlehem. Anne, la prophétesse, quoique de la tribu d'Aser, demeurait à Jérusalem ; mais ils savaient encore de quelle tribu ils étaient, et ils avaient conservé leur généalogie comme l'on voit par celle de saint Joseph qui n'était qu'un pauvre artisan. Ils distinguaient soigneusement les vrais Israélites des étrangers agrégés qu'ils nommaient Giores en leur langage, et en grec, prosélytes. Ainsi, un de leurs premiers soins après leur établissement fut de se séparer des étrangers et de faire observer les défenses de la loi touchant les mariages avec les infidèles.

Ils étendirent même ces défenses à des nations que la loi n'y avait point comprises, aux Azotiens, qui étaient une partie des Philistins ; aux Égyptiens, aux Ammonites et aux Moabites. L'expérience du mal que les Israélites avaient reçu de ces alliances depuis le mauvais exemple de Salomon, porta les sages à interpréter ainsi la loi et à l'entendre au delà de ce que portaient les paroles, pour en mieux remplir l'intention.

Les prêtres furent les plus exacts à observer ces défenses ; ils n'épousaient que les femmes de leur tribu, et Joshèphe nous a marqué les précautions qu'ils y apportaient encore de son temps. Les apostats avaient toute liberté de demeurer entre les infidèles ; ainsi, il ne paraissait de Juifs que ceux qui l'étaient en effet. »

Comme on vient de le voir, le pli était pris de longue date ; les Juifs de nos jours sont sous ce rapport, les mêmes

que ceux des temps anciens. Les raisons également sont toujours les mêmes. L'attente du règne du Messie (quel que soit d'ailleurs le sens que les Juifs attribuent à ce mot) en faveur des Juifs ; la haine qu'ils professent envers les autres nations, non moins que l'horreur que, en général, ils leur inspirent eux-mêmes, sont autant de causes qui nous permettent d'affirmer qu'il ne se trouve à peu près que le pur sang de la race dans Israël. D'ailleurs, préjugé ou non, il y a si peu d'honneur, si peu de quoi être fier de se dire Juif, qu'on est sur de ne pas être trompé en tenant pour un rejeton de Jacob, celui qui se reconnaît comme tel.

Comment ces purs sont-ils venus jusqu'à nous ? Nous éluciderons cette question plus loin. Qu'il nous suffise pour le moment de noter que par leur cupidité et par leur instinct du trafic, ils pénétrèrent de bonne heure dans les nations les plus éloignées ; mais après J.-C., comme châtement de leur déicide, victimes de leur perversité et de leur aveuglement obstiné (nous verrons jusqu'où ils pourraient être de bonne foi) ils ont été dispersés aux quatre points cardinaux, véritables fils de la nation veuve, errant par tout l'univers, sans patrie, sans roi, sans temple, les plus haineux et les plus détestés des hommes.

Tels sont les Juifs des temps présents ; leur ressemblance avec les anciens est frappante. Mais comme il ne suffit pas d'affirmer, nous donnerons des preuves concernant les ancêtres et puis nous parferons le portrait des contemporains. C'est ce que nous allons essayer de faire dans la question suivante.





Frankfurt "Judensau".

Gravure sur cuivre de Johann Jacob Schudt
"Jüdische Merckwürdigkeiten",
Francfort 1714

CHAPITRE III

QU'EST-CE QUE LE JUIF ? MORALITÉ DU JUIF EN GÉNÉRAL

Cette question devrait plutôt être complétée comme il suit : Qu'a été le Juif ? Car ses antécédents séculaires qui ne se sont jamais démentis au double point de vue de sa morale théorique et pratique, éclairent d'une lumière révélatrice, l'âme, la conscience, la constitution psychologique et même physique de cet ennemi irrécyclable malgré nos constants efforts et nos bienfaits ; dont l'activité incessante et désagrégeante nous tient toujours en éveil ; auquel nous nous heurtons tous les jours sur notre chemin qu'il sème de pièges et d'obstacles. Ils sont la clé de plusieurs siècles d'histoire, des mystérieux scandales et des catastrophes, par ailleurs inexplicables, qui se déroulent sous nos yeux.

Nos Juifs de la trahison et de l'usure, des monopoles et des accaparements, nos Juifs des fournitures militaires, de la viande à soldat, de toutes les corruptions, de tous les vols et de toutes les tyrannies auraient pu être prophétisés il y a 1.800 ans. Que dis-je ? Depuis 4.000 ans par celui qui aurait connu leurs ancêtres. Ce que ceux-ci promettaient, ceux-là l'ont tenu et au delà de toute prévision par les pères

on aurait deviné les rejetons et réciproquement, les maux sans nombre que partout et toujours ces descendants de malheur continuent à perpétuer en les aggravant contre les sociétés qui leur sont hospitalières, nous révèlent ce que nos ancêtres ont dû endurer des Juifs de leur temps.

Que dirons-nous de cette race et des ancêtres de Juda ? Affirmerons-nous d'elle tout ce qu'on peut imaginer de plus monstrueux eu point de vue moral ? Qu'elle fut horrible, perverse, etc., etc. ? Rapportons-en au témoignage des preuves écrites et des faits transmis par la tradition.

Par ses actions, par ses paroles et par le jugement que la Bible, à maintes reprises, porte sur lui, comme nous le verrons, le Juif d'avant Jésus-Christ nous apparaît, avec son caractère horrible, comme un être abominable, enclin à la révolte, d'instincts cupides et charnels, d'un rare égoïsme, orgueilleux et obstiné, sans entrailles, dur et sanguinaire pour tout ce qui n'est pas Juif, et avec cela lâche et hypocrite.

Son sentiment religieux ne s'élevait pas vers l'idéal de la pureté du cœur et de la perfection morale, malgré le soin admirable que Dieu avait pris de le former lui-même. L'amour du souverain bien par-dessus toutes choses, lui était inconnu. Son mobile ordinaire, exclusif même, pourrait-on affirmer, dans ses actions les plus glorieuses, c'était la crainte du châtement, la peur de Dieu, ou bien l'espérance d'un bien matériel, d'une domination faite de l'humiliation et du mépris des autres peuples et d'avantages exclusifs pour lui. L'état normal, l'assiette morale de la nation juive où des groupes émigrés dans les pays étrangers, a été à peu près de tout temps ce que nous venons d'indiquer. J'aimerais infiniment mieux avoir à louer qu'à reprendre chez les Juifs. Je partage avec le Dieu unique l'amour qu'il leur a témoigné dans les temps anciens, et je l'invoque pour que sa miséricorde à leur égard soit sans

retard aussi signalée que cette effrayante justice dont ils portent le poids depuis de si longs siècles. L'accord se fera un jour entre Israël et les peuples qu'il s'aliène par ses mauvais instincts. En ces temps heureux, objet de nos vœux, en transformant le proverbe, on pourra dire avec bonheur : *conversio pessimi optima*. Les auteurs israélites eux-mêmes sont ceux qui nous montrent sous les traits les plus expressifs cette psychologie de l'ancien Juif que nous tâchons d'analyser.

« L'unique récompense qu'ambitionnaient les pieux était que Jahvé (Dieu) les fit mourir rassasiés de jours, après des années passées dans l'abondance et la jubilation.

« Pour eux, l'être finissait avec la vie ; il s'endormait jusqu'au jour de la résurrection, il n'avait rien à espérer que de l'existence, et les peines qui menaçaient le vice, comme les satisfactions qui accompagnaient la vertu, étaient toutes de ce monde.

« La philosophie du Juif, ou pour mieux dire son eudémonisme, fut simple ; il dit avec l'Ecclésiaste : « J'ai reconnu qu'il n'y a de bonheur qu'à se réjouir et à se donner du bien-être pendant la vie. » (*Eccles.* III. 12.) Réaliste ainsi, il chercha à se développer au mieux de ses désirs ; n'ayant qu'un nombre restreint d'années à lui dévolu, il voulut en jouir, et ce ne furent point des plaisirs moraux qu'il demanda, mais des plaisirs matériels, propres à embellir, à rendre douce son existence.

« Aux fléaux qui l'atteignaient, le Juif ne répondait ni par le fatalisme du musulman, ni par la résignation du chrétien : il répondait par la révolte.

« Primitivement, ils ne partagèrent pas les espérances des Pharisiens postérieurs ; après que Jahvé avait clos leurs paupières, ils n'attendaient plus que l'horreur du Schéol. Aussi, l'important pour eux était la vie ; ils cherchaient à

l'embellir de tous les bonheurs, et ces forcenés idéalistes, qui conçurent la pure idée du Dieu un (Dieu la leur avait révélée), furent, par un saisissant et explicable contraste, les plus intraitables des sensualistes.

L'homme que loue le Juif, ce n'est pas le saint, ce n'est pas le résigné c'est le juste. *L'homme charitable n'existe pas pour ceux de Jude ; il ne peut être question de charité en Israël*, mais seulement de justice : l'aumône n'est qu'une restitution.» Ainsi s'exprime M. Bernard Lazare sur le compte de ses aïeux. (*Antisémitisme*, etc., p. 306 suiv.),

Les juifs s'expriment ainsi, probablement pour se justifier ou font au moins pour se faire excuser de leurs procédés par trop peu charitables envers les étrangers à leur race ; Car, pour ce qui a lieu entre eux, ils pratiquent la charité, et parfois malgré et contre tous, malgré et contre tout, même contre cette justice dont, de tout temps, ils se sont prétendus les fidèles et les apôtres. M. Bernard Lazare lui-même en est une preuve malheureusement trop frappante, dans sa défense du misérable traître Dreyfus, dont il vient de se charger.

Pas de charité de non-Juif à non-Juif, ne serait pas pour leur déplaire, pour que nous nous détruisions nous-mêmes ; pas de charité du Juif pour nous, pour qu'il puisse nous dévorer à son aise.

Je conviens cependant que bien des Juifs ont donné chez eux l'exemple du patriotisme, du dévouement, etc., mais c'était là, l'intermittente, la rarissime exception. J'admets également que tous les peuples ont traversé des crises aiguës, mortelles, qui ont mis à nu leurs vices et leurs vertus ; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître en même temps, que toutes les nations aryennes ont toujours conservé entre elles et envers les autres races, des sentiments de justice et d'humanité, de fraternité même,

auxquels incomparablement plus que tous les autres parmi les Sémites, les Juifs, surtout depuis leur dispersion et en dépit de leur condition d'hôtes des autres nations, sont toujours restés réfractaires par tradition, par principe et par instinct.

Sous ce même rapport, il importe de remarquer que tous ces Juifs errants et sans patrie, sans territoire national (malgré qu'ils font partie de deux ou trois nations simultanément ; car d'abord ils sont inaliénablement membres de la nation juive répandue dans tout l'univers, et puis membres encore du pays ou des pays où ils se sont fait naturaliser) ces Juifs, dis je, loin de se perfectionner au point de vue moral, ont toujours empiré. Sous ce rapport leur apparence est trompeuse et leurs déclamations ne servent qu'à duper les naïfs. Comme nous le verrons plus loin, les Juifs d'avant J.-C. comparés à ceux qui sont venus après n'étaient que de petits saint Jean et des prix de vertu à côté de Cartouche, mais de Cartouche décoré, anobli, qui voit à ses pieds et les peuples et les rois. Seulement aujourd'hui l'heure du réveil a déjà sonné partout et le jour de la reddition des comptes est proche.

Pour prouver ces affirmations le témoignage de la Bible est très suffisant ; car ce livre constitue un monument historique qui a fait ses preuves. Il est permis de lui attribuer les mêmes droits qu'aux historiens dont la science et la véracité reconnues, communiquent à leurs récits la plus légitime autorité et nous fournissent les preuves les mieux établies.

En maints endroits de ce Livre incomparable, les Juifs, outre ce que nous avons dit plus haut, nous sont dépeints comme des êtres aveugles et incrédules devant les prodiges divins les plus éclatants, et en même temps enclins à l'idolâtrie la plus dégradante, la plus cruelle, et ne se courbant sous le joug de la loi qu'à force de châtiments.

I

LA CHAIR.

« D'ailleurs, répondit Abraham à Abimélech, ma femme est vraiment ma sœur, fille du même père, quoiqu'elle ne soit point fille de ma mère ; et je l'ai prise pour femme ». (*Gen. xx. 12.*)

D'abord, donc, il se présente ce fait, que je suis loin d'incriminer : Abraham, le pire des croyants, le fondateur du peuple hébreu, se maria en premières nocés à la fille de son père, à Saraï, plus tard Sara, et il fut polygame. La chose étant alors permise, cela n'empêcha pas Abraham d'être un très grand et très saint personnage, célèbre surtout par sa foi et sa confiance en Dieu à toute épreuve. Mais... passons.

Les dix premiers fils de Jacob, chefs de dix tribus du peuple de Dieu, ou tout au moins Dan, Nephthali, Gad et Aser se livraient à des actes qualifiés de crimes abominables : « Joseph paissait le troupeau de son père avec ses frères, les fils de Bala et de Zelpha (les quatre nommés plus haut) et il accusa ses frères auprès de son père d'un crime abominable. » (*Gen. 37, v. 2.*) — En collationnant ce texte avec un autre du même (*Livre 13, v. 13.*) — qui applique aux habitants de Sodome la même qualification, il est permis d'en déduire que le crime dont il est question, n'était autre que la sodomie sinon la bestialité.

Bientôt après les dix frères délibérèrent sur les moyens de se débarrasser de Joseph : ils voulurent le tuer, mais, sur l'avis de l'un d'eux, ils se contentèrent (moyen bien juif) de le vendre à des étrangers qui se rendaient en Égypte. Puis ils envoyèrent la tunique ensanglantée de leur victime à

leur père, et lui laissèrent croire que quelque fauve avait dû dévorer leur malheureux frère. (*Gen.* 37, v. 2.)

Toujours dans la Genèse, chap. 24, il est fait mention du rapt de la fille de Jacob, Dina, par Sichem, fils de Hémon hévéen prince de ce pays. Pour réparer l'offense, Sichem demanda aussitôt Dina en mariage, offrant aux Israélites toute sorte d'avantages avec les droits de citoyen. Ceux-ci, par des promesses dolosives et feignant d'acquiescer aux propositions des Hévéens, leur imposèrent comme condition, la circoncision. Et ainsi il fut fait. Or trois jours après, les frères de Dina, Siméon et Lévy, le glaive au poing, entrèrent à l'improviste dans la cité et égorgèrent tous les hommes, et, après qu'ils furent sortis, les autres enfants de Jacob entrèrent dans la ville remplie de morts et la pillèrent. Ils enlevèrent les brebis, les bœufs et les ânes et ils ravagèrent tout ce qui était dans la ville et dans les champs. Ils emmenèrent captifs les enfants et les femmes.

Pour se faire une idée de la pureté des mœurs du fondateur de la célèbre tribu de Juda, il suffit d'examiner sa conduite à l'égard de Thamar, sa belle-fille.

Celle-ci reconnue gravement coupable au point de vue des mœurs pendant son veuvage, Juda, avant de la brûler vive pour ce fait, est forcé de reconnaître que le plus coupable n'est autre que lui-même. C'est vrai qu'il l'avait prise pour une autre ; ce qui en partie l'excuse.

C'est par Onan, fils de ce même Juda qu'est parvenu jusqu'à nous le nom de ce crime infâme, cher à Malthus, qui ainsi peut se réclamer d'un ancêtre oriental très ancien, même biblique.

Jacob sur le point de mourir adresse à l'aîné de ses fils, Ruben, ces paroles testamentaires : « Ruben, puisses-tu ne prospérer jamais ; car tu as souillé l'honneur de ma

maison». Il s'agit de l'outrage de Bala, l'une des femmes de Jacob.

J'en passe, mais pour une seule et si illustre famille, c'est suffisant.

Puis en une seule occasion ce sont 24.000 Juifs massacrés pour outrage aux mœurs.

C'est encore Amnon qui fait traîtreusement bon marché de l'honneur de sa sœur Thamar et qui est immolé par le poignard d'Absalom en expiation de ce crime : tous les trois étaient fils de David.

Remarquons qu'il ne s'agit ici que de faits de notoriété publique.

Faut-il rappeler la honteuse conduite d'Absalon à l'égard des femmes de son père, le roi David ? « Il dressèrent donc une tente pour Absalon sur la terrasse du palais ; et il déshonora les femmes de son père devant tout Israël. » (*Livre des Rois*, chap. 16.) On m'en voudrait de passer sous silence le fait suivant dont l'authenticité est indiscutable ; il s'agit de la femme d'un lévite, morte victime des infâmes outrages des Gabaonites.

Un lévite de la montagne d'Ephraïm voyageant avec sa femme, s'arrêta à Gabaa, ville de la tribu de Benjamin. D'abord, malgré qu'il portait des provisions et qu'il ne demandait qu'un gîte pour passer la nuit, personne, intentionnellement ne consentit à lui donner l'hospitalité. Enfin, un vieillard qui rentrait de son travail des champs, étranger à la région, et qui était du même pays que le lévite, le recueillit chez lui. Après qu'ils furent rentrés, les hommes de la ville en grand nombre cernèrent la maison, frappèrent à coups redoublés sur la porte et demandèrent à grands cris au maître de la maison qu'il eut à faire sortir cet homme qui était entré chez lui. Le vieillard sortit pour leur dire de se garder de faire un si grand mal, car il avait

donné à cet homme l'hospitalité, et qu'ils cessassent de songer à une telle folie et ils ne voulurent pas consentir à ses paroles. Alors le lévite amena lui-même sa femme. Le matin, le lévite se leva pour continuer sa route. Il vit sa femme gisant devant la porte les mains étendues sur le seuil. Croyant qu'elle était endormie il lui dit : Levez-vous et allons-nous-en. Mais elle ne répondit rien. Il reconnut qu'elle était morte. Il la prit sur son âne et retourna en sa maison. Arrivé chez lui, il prit un couteau et partagea le corps de sa femme avec ses os en douze parts et il en envoya une part à chacune des tribus d'Israël. Les Israélites des autres tribus se réunirent au nombre de 400.000 fantassins, tous hommes de guerre. Tous les chefs du peuple étaient présents et ils décidèrent à l'unanimité que justice serait faite contre les coupables. Ils envoyèrent d'abord des ambassadeurs dans toute la tribu de Benjamin pour leur demander de leur livrer les hommes de Gabaa qui étaient coupables de ce crime abominable, afin de les exécuter. Mais les Benjamites répondirent par un refus formel : toute la tribu se solidarisa et ils se réunirent jusqu'à 25.000 hommes d'armes, sans compter les 700 combattants de Gabaa. Ils engagèrent l'action contre les 400.000 des autres tribus et ceux-ci perdirent d'abord dans deux différentes rencontres 40.000 hommes ; mais à la troisième reprise des hostilités ils triomphent, ne perdent que trente hommes et en tuent 25.100 à l'ennemi, dont 600 seulement parviennent à s'échapper. Les enfants d'Israël, de retour du combat frappèrent du tranchant du glaive ceux qui restaient dans la ville, puis ils tuèrent partout hommes et femmes, depuis les petits enfants jusqu'aux vieillards et même les animaux et ils livrèrent aux flammes toutes les villes et les villages de la tribu de Benjamin.

Cependant les douze tribus s'étaient engagées avec serment de ne donner aucune de leurs filles en mariage

aux 600 que restaient de la tribu détruite. Pour leur en procurer, ayant remarqué que, seuls, les habitants de Jabès-Galaad n'avaient pas pris part à l'extermination, ils envoyèrent 10.000 hommes très vaillants avec l'ordre de passer au fil de l'épée tous les hommes, les femmes et les petits enfants de Jubés.

Galaad : « Tuez, leur dirent-ils, toutes les femmes mariées, mais réservez les filles. » Il se trouva dans la ville 400 filles qu'ils emmenèrent dans leur camp. Il manquait donc encore 200 femmes. C'est pourquoi les tribus dirent aux Benjamites : « Voici la fête du Seigneur qui se célèbre tous les ans à Silo. Allez, cachez-vous, et lorsque vous verrez les filles de Silo venir en dansant selon la coutume, sortez tout d'un coup, et que chacun de vous en prenne une pour femme et retourne dans la terre de Benjamin. » Ainsi il fut fait.

N'a-t-il pas atteint les limites de l'incroyable, le cynisme libidineux des habitants de Gabaa ! Est-elle assez significative l'émotion qui règne en ville dès que la nouvelle s'est répandue qu'il y a du nouveau, qu'un *homme* étranger est dans leurs murs. En quoi ces ancêtres de la première aristocratie du monde le cèdent-ils à Sodome et à Gomorrhe ? Quoique, à vrai dire, dans ces scènes qui dépassent l'imagination, on ne sait lequel des deux groupes juifs est le plus stupéfiant : des Benjamites prenant fait et cause pour les brutes de Gabaa, ou des autres tribus couronnant leur sauvage extermination de Benjamin par le massacre barbare de Jabès-Galaad.

Enfin, pour en finir, rappelons les célèbres scandales des deux plus grands monarques de cette nation de David, malgré son harem, avec son adultère panaché d'homicide ; et de Salomon avec son idolâtrie et son sérail de trois cents reines et de sept cents concubines. La gloire de David cependant, malgré cette faiblesse et, cette cruau-

té passagères, nous apparaît plus pure et plus éclatante dans la conversion du saint roi prophète, qu'elle n'avait été ternie et souillée par sa chute. De son cœur contrit et humilié coulèrent intarissables les larmes du vrai repentir et ses sept psaumes de la pénitence sont le monument impérissable de son parfait retour à Dieu.

Il n'est pas hors de propos de citer ici le compte rendu d'un ouvrage très intéressant qui prouve les tares ataviques et congénitales d'Israël, mieux que ne peuvent le faire contre les antisémites, les sottises calomnies du pseudo-savant et plagiaire, le Juif Lombroso : César Lombroso dans un opuscule récemment publié, affirme solennellement, comme le disait ces jours-ci un de nos collaborateurs, que les antisémites étaient tous atteints du mal syphilitique. Nous n'avons pas à revenir sur la preuve fausse et ridicule donnée par Lombroso, mais puisque c'est un sémite qui ouvre le feu sur cette question, nous allons lui répondre par des documents qu'il ne pourra pas renier. Et ces documents il les trouvera dans le livre si parfaitement conçu de notre ami et collaborateur D^r Dupouy : *La prostitution dans l'antiquité, dans ses rapports avec les maladies vénériennes*.

Dans le chapitre consacré à la prostitution chez les Hébreux, avec le culte de Bahal on voit l'adultère et le proxénétisme chez les patriarches comme chez les peuples, la corruption des mœurs et la dégénérescence de la race partout. Puis comme corollaire fatal, les affections vénériennes. Et c'est dans « *la Genèse* » que l'auteur a puisé les faits qu'il mentionne ; c'est dans « *le Lévitique* » qu'il a trouvé la description de ces maladies ; c'est dans « *Les Nombres* » qu'on lit la relation de l'extermination ordonnée par Moïse de vingt-trois mille individus contaminés ; c'est dans le « *Livre des Rois* » qu'on retrouve la prostitution des femmes juives et l'histoire des

concubines de Salomon, prêtresses d'Astarté. Dans « *les Proverbes de Salomon* » on lit encore ces paroles du fameux roi polygame : « les lèvres de la prostituée distillent le miel, sa bouche est plus douce que l'huile, mais elle laisse des traces plus amères que l'absinthe et plus aiguës que le glaive à deux tranchants. »

Les prophéties d'Ezéchiël ne nous montrent que « mauvais lieux publics, que tentes de paillardise plantées sur tous les chemins, que maisons de scandale et d'impudicité ; on n'aperçoit que courtisanes vêtues de soie et de broderies, et étincelantes de bijoux, chargées de parfums, et on ne contemple que des scènes de luxure ». Dans « *l'Ecclesiaste* » de Salomon on voit : « Celui qui a des rapports avec ces prostituées deviendra impropre, la gangrène et les vers s'empareront de lui, et il servira d'exemple terrifiant pour les autres. »

Enfin c'est Moïse dans « *Les Nombres* » qui parle ainsi : « Ne sont-ce pas là ces femmes qui ont séduit les fils d'Israël à l'instigation de Balaam pour nous faire sacrifier à Bahaal-Pehhor, d'où est venu le fléau qui a frappé votre peuple ? »

Or, de l'avis de tous les spécialistes et historiens de la médecine française et étrangère, le fléau de Bahaal-Pehhor, c'était la syphilis.

Tels sont les principaux faits que met en évidence le livre du D^r Dupouy — travail de bénédictin — écrit avec une grande impartialité, dont voici une des conclusions très rationnelles. « Comme on le voit, dit-il, le peuple hébreu a été l'un des agents de la propagation de la syphilis et de la prostitution dans l'antiquité. »

Libre Parole, 12 décembre 1895. J. P.

II

CARACTÈRE SANGUINAIRE DU JUIF.

Après la chair, le sang. Là aussi, comme pour les autres chapitres que nous avons indiqués, les preuves authentiques abondent.

Moïse, le libérateur et le grand législateur du peuple hébreu, Moïse le plus doux des hommes, dût dans sa jeunesse s'expatrier de son pays de naissance, l'Égypte, pour cause d'homicide volontaire.

La guerre contre les Benjamites nous a déjà fourni un échantillon de la cruauté des enfants d'Israël et le rapt de Dina a montré dans une lumière éclatante ce qu'on pouvait attendre de leur perfidie.

Leur dépravation obstinée leur attirait de si grands et de si multiples châtements de la part de Dieu qui, par ce moyen, voulait éloigner de leur tête des malheurs encore plus terrible, que les spectacles des plus effroyables carnages leur étaient devenus familiers.

Coré, Dathan et Abiron se révoltent contre leurs chefs : ils sont exterminés avec leurs familles et deux cent cinquante de leurs partisans.

Cet exemple ne fut d'aucune efficacité le lendemain la multitude des enfants d'Israël se révolta de nouveau : 14.700 furent frappés de mort.

Tantôt c'est le culte idolâtrique du Veau d'Or qui coûte la vie à 23.000 d'entre eux ; tantôt ce sont des désirs immodérés d'avoir certains aliments qu'il est humainement impossible de se procurer, qui vouent à une mort subite, d'innombrables victimes.

Ici, la potence enlève en un jour tous les princes du peuple ; là, un feu vengeur dévore tous ceux qui occupent les extrémités du camp ; enfin des milliers sont supprimés par le glaive et d'autres non moins nombreux périssent de la morsure des serpents.

Dans ces hécatombes ce n'est pas Dieu qui était cruel c'étaient les Juifs qui, par trop pervers et obstinés, lui rendaient ces châtiments nécessaires pour les tirer de leur aveuglement, les ramener au devoir et leur éviter de plus grands maux.

III

INQUISITION JUIVE.

D'ailleurs, leur férocité native était développée par des ordres de cette teneur : « Tu détruiras tous les peuples que le Seigneur ton Dieu te livre. Quand ton frère, fils de ta mère, ou ton fils, ou ta fille, ou ta femme bien-aimée, ou ton ami que tu chéris comme ton âme, te voudra séduire en te disant en secret : allons et servons d'autres dieux que tu n'as pas connus, ni toi ni tes pères : ne sois point touché de compassion pour lui et ne le cache point, mais tu ne manqueras point de le faire mourir ; ta main sera la première sur lui pour le faire mourir et ensuite la main de tout le peuple ; et tu l'assommeras de pierres et il mourra. »

Quelques méchants garnements sont sortis au milieu de toi qui ont voulu séduire les habitants de leur ville di-

sant allons et servons d'autres dieux que volis n'avez pas connus. Alors tu feras une exacte recherche et tu t'enquerras (inquisition) soigneusement, et si tu trouves que ce qu'on dit est véritable, tu ne manqueras pas de faire passer les habitants de cette ville au fil de l'épée, et tu les détruiras à la façon de l'interdit avec tout ce qui y sera, faisant passer mêmes les bêtes au fil de l'épée. Tu assembleras au milieu de la place tout le butin et tu brûleras entièrement cette ville et tout son butin, devant l'Éternel ton Dieu, afin qu'elle soit toujours un monceau de ruines et que l'on ne la rebâtisse plus. (*Genèse.*)

Avec de pareils antécédents et une semblable législation, les Juifs sont très mal venus, pour reprocher à tout propos, aussi bien à l'Église qu'au pouvoir civil, le tribunal de l'inquisition, institué dans le but de conserver la pureté de la foi, et par suite celle des mœurs, ainsi que l'ordre et la paix parmi les citoyens. Jamais sentence de mort n'a été formulée par l'église contre les hérétiques et les apostats ; jamais les États chrétiens n'ont commis rien de pareil aux excès que l'on voyait en Judée. Ces moyens de répression radicale et d'extermination chez le peuple juif, sont malgré tout, au-dessus de toute critique et méritent même l'approbation et les éloges de tout homme sensé puisqu'ils émanaient de Dieu lui même et qu'il en prescrivait rigoureusement l'exécution.

Les droits des nations chrétiennes sous ce rapport ne sont pas inférieurs à ceux des anciens Juifs. Donc à chacun ce qui lui revient : à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu et... silence aux Juifs et aux Tartufes enjivrés de la liberté de conscience.

IV

EXTERMINATION, ASSASSINATS POLITIQUES.

Voici un spécimen de leur manière d'opérer. « Que les hommes parmi vous s'arment pour le combat, afin qu'ils puissent accomplir la vengeance du Seigneur contre les Madianites. Or ils choisirent mille hommes de chaque tribu, c'est-à-dire douze mille hommes prêts à combattre, et quand ils eurent combattu contre les Madianites et remporté la victoire, ils tuèrent tous les mâles. Ils prirent les femmes et les enfants, tous les troupeaux et les richesses. Ils ravagèrent tout ce que les Madianites possédaient. Les flammes détruisirent les villes, les villages et les forteresses. À leur retour, Moïse irrité leur dit :

« Pourquoi avez-vous réservé les femmes ? Tues donc tous les mâles et même tous les enfants et les femmes mariées, mais réservez pour vous toutes les jeunes filles et les femmes vierges. Or les jeunes filles et les femmes vierges, s'élevaient au nombre de trente-deux mille. » (*Les Nombres*, chap. 31)

Que l'on juge par cette collection de trente-deux mille vierges, du nombre des autres femmes emmenées et égor-gées sans pitié dans le camp d'Israël. Dans cette rencontre, les Israélites n'avaient pas suivi le programme à la lettre : ils réparèrent bientôt leur omission.

À la prise de Jéricho ils tuèrent tout ce qui était dans la ville, hommes, femmes, enfants et vieillards. Le glaive frappa même les bœufs, les brebis et les ânes. Ils brûlèrent la ville et tout ce qu'elle contenait, excepté l'or, l'argent et les vases d'airain ou de fer.

Tel fut aussi le sort des pays d'une trentaine de roitelets : tous les habitants furent exterminés et les villages devinrent la proie des flammes. Avec de pareils entraîneurs pour ancêtres, il ne faut plus s'étonner de rien.

Voyez plutôt : Abimélech veut s'emparer du pouvoir et, pour se débarrasser de tout concurrent, il ouvre la série par le massacre de ses soixante-dix frères, tous comme lui, fils de Gédéon dont on nous prévient qu'il avait eu plusieurs femmes.

À propos des guerres fratricides qui presque sans trêve, ensanglantèrent les royaumes de Juda et d'Israël, je n'en mentionnerai que deux ou trois. Elles suffiront pour juger avec quel acharnement se détruisaient même entre eux ces frères en Abraham : *fratres enim et caro nostra sunt*.

L'une de ces guerres coûta à Jéroboam, premier roi d'Israël, plus de 500.000 hommes de ses plus vaillantes troupes. Dans une autre, Phacée, roi d'Israël, tua en un seul jour à Achaz, roi de Juda, 120.000 soldats et emmena, entre femmes et enfants, 200.000 captifs.

Les Ephraïmites s'insurgent contre Jephthé parce qu'il ne les a pas appelés pour faire la guerre avec lui : Jephthé leur tue 42.000 hommes.

Que dire maintenant des assassinats politiques ? Joram, cinquième roi de Juda, renouvelle les tueries d'Abimélech ; sur son ordre ses six frères sont assassinés.

Après la mort d'Ochosias son fils, Athalie s'empare du sceptre de Juda, et de peur qu'il ne lui soit ravi, avec sa cruauté de femme ambitieuse et impie, elle fait égorger tous les princes de la maison de Josaphat.

Un seul, Joas, est soustrait à sa fureur. Dans la septième année de son règne, elle-même est mise à mort par ordre du Grand-Prêtre Joïada.

En y comprenant cette reine, cinq souverains de Juda périrent assassinés. Ochosias par Jéhu, roi d'Israël ; Joas par les officiers de sa maison ; Amasias par ses propres sujets ; Amon par ses serviteurs dans son palais.

Du côté des rois d'Israël : Joram fut tué par Jéhu roi d'Israël : Nadab, par l'un de ses officiers nommé Baasa qui régna après lui. Zambri chef de la cavalerie monte sur le trône par l'assassinat d'Ela, mais bientôt pour échapper au poignard de Amri qui parvient à lui succéder, il incendie son palais et avec toute la famille royale périt dans les flammes. Zacharias meurt de la main de Sellum qui règne à son tour et est lui-même massacré par Manahem son successeur. Phacéias est immolé par Phacée fils de Romélie, l'un de ses généraux, et enfin, celui-ci devenu roi succombe frappé par Osée, dernier roi d'Israël.

À ajouter à ceci que, outre les massacres commis par Athalie contre la race de Josaphat, Baasa extermina à son tour toute la maison de Jéroboam pour s'emparer du trône, et Jéhu, roi d'Israël fit périr d'abord les soixante-dix fils du roi Achab en vertu de cette lettre adressée aux notables de la ville de Samarie chez lesquels ces princes étaient nourris : « Si vous êtes à moi et si vous voulez m'obéir, demain à cette même heure, apportez-moi les têtes de tous les fils du roi. »

En second lieu, tous ceux qui étaient de la maison d'Achab dans Jesrabel ; tous les grands de la cour, ses amis et ses prêtres ; tous ceux qui tenaient à lui ou à sa maison ; enfin quarante-deux princes de la maison royale de Juda qui allaient à Samarie rendre visite aux enfants d'Achab.

Par conséquent, dire de l'ancien Israël qu'il était cruel et sanguinaire, ce n'est pas précisément le calomnier.

C'est une vérité que l'homme ne sait pas enchaîné par le vice ; les habitudes vicieuses ne sont pas de son es-

sence et ne font pas partie intégrante de sa nature. Nous ne les contractons que par la répétition des mêmes actes ou exceptionnellement par un seul acte d'une violente intensité. Les Hébreux, par conséquent, n'arrivèrent pas différemment à cette cruauté qui les distingue et à cette frénésie d'extermination que nous venons de constater, principalement à l'égard de tout ce qui n'est pas Juif.

Leur inhumanité fut à l'origine à l'état d'instinct et de prédisposition très prononcés. Par des efforts constants ils auraient pu les corriger. Mais la nécessité où ils se trouvaient de supprimer les peuples dont ils devaient posséder les terres, et l'idolâtrie molochiste vers laquelle ils avaient un penchant si vif, dont ils voyaient l'exemple chez les peuples voisins et à laquelle ils se livraient fanatiquement, développant ces instincts, leur firent éprouver et aimer la volupté du sang, et finirent par créer ces tenaces, audacieux et presque inconscient névrosée de la destruction et de l'oppression des races étrangères.

V

MOLOCHISME JUIF.

L'hérédité fit encore, et surtout ici, son œuvre ; elle se perpétua vivace, inflexible et féroce, quoique hypocrite par nécessité, pendant de très longs siècles.

Les meurtres rituels perpétrés par certains Juifs, même dans le cours de notre siècle de progrès et de civilisation ne sont qu'un reste de cette sauvage idolâtrie.

Jamais peuple, si l'on excepte, les chrétiens, ne fut mieux partagé que les Juifs pour acquérir ou conserver la connaissance et le culte du vrai Dieu, jamais peuple ne fut comme eux, rebelle à la lumière, ingrat, superstitieux, idolâtre et apostat.

Donc, ce n'était pas seulement devant le Veau d'Or qu'ils se prosternaient ; ils étaient également de fervents adorateurs de Moloch qu'ils répudiaient seulement quand Dieu les y contraignait en déchaînant sur eux les plus terribles fléaux.

Cette abomination du molochisme fut contemporaine des premiers prodiges que Dieu opéra pour se révéler à eux.

Voici dans quels termes saint Étienne le rappelle aux trop dignes descendants de cette race idolâtre : Nos pères n'ont pas voulu obéir à Dieu, mais ils le repoussèrent tournant leur cœur vers l'Égypte, disant à Aaron : Faites-nous des dieux qui marchent devant nous, car, ce Moïse qui nous a tirés hors du pays d'Égypte, nous ne savons pas ce qui lui est arrivé. En ces jours-là ils firent un Veau et offrirent un sacrifice à l'idole, et ils se réjouissaient des œuvres de leurs mains. Dieu se détourna, et les laissa servir la milice du ciel (les astres), ainsi qu'il est écrit au *Livre des Prophètes* : « Maison d'Israël m'avez-vous offert des sacrifices et présenté des victimes durant quarante ans au désert ? Vous avez porté le tabernacle de Moloch et l'astre de votre dieu Rempham, idoles que vous avez faites pour les adorer. » *Livre des Actes des Apôtres*.

David également en parle en ces termes : « Ils se sont mêlés parmi les nations et ils ont appris leurs œuvres ils ont adoré leurs idoles, ils ont immolé leurs fils et leurs filles au démon ; ils ont répandu le sang innocent, le sang de leurs fils et de leurs filles et la terre a été infectée par

l'abondance du sang qu'ils ont répandu. Elle a été souillée par leurs œuvres criminelles.»

Ils tuent sans compassion leurs propres enfants, dit l'auteur de *La Sagesse*, ils mangent, et ce sont les entrailles des hommes ; ils boivent, et c'est le sang des victimes humaines.

« Va (*Jérémie*, 49.) dans la vallée du fils d'Ennon et tu diras, écoutez les paroles du Seigneur, rois de Juda et vous habitants de Jérusalem : voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Je vais répandre sur ces lieux ma vengeance ; des fléaux tels que ceux qui en entendront parler en seront épouvantés ; parce qu'ils m'ont abandonné pour servir des dieux étrangers, qu'ils ont rempli ce lieu de sang innocent, et bâti des hauts lieux pour y brûler leurs enfants et les offrir en holocauste à ces dieux, choses que je n'ai point ordonnées, dont je n'ai point parlé et qui ne sont jamais montées dans mon cœur. Les jours viennent où la vallée d'Ennon sera appelée la vallée du carnage. »

Ce ne sont pas les avertissements, les défenses et les menaces de la part de Dieu qui leur avaient manqué. « Sois ferme, ne fléchis pas, résiste à l'inclination de manger du sang ; non, tu ne dois pas le manger, je veux que tu le verses sur le sol comme de l'eau. Vous ne donnerez pas de vos enfants pour être consacrés à l'idole de Moloch et vous ne souillerez pas le nom de votre Dieu. Si un homme d'entre les enfants d'Israël ou des étrangers qui demeurent dans Israël donne de ses enfants à l'idole de Moloch, qu'il soit puni de mort et que le peuple du pays le lapide. » (*Lévitique*.)

Quand le Seigneur votre Dieu aura exterminé les nations dont vous allez posséder le pays et que vous habiterez sur leurs terres, prenez garde de ne point imiter ces

nations et de vous informer de leurs cérémonies en disant : Je veux suivre moi-même le culte dont ces nations ont adoré leurs dieux. Vous ne rendrez pas de semblable culte au Seigneur votre Dieu ; car elles ont fait pour honorer leurs dieux toutes les abominations que le Seigneur a en horreur, en leur offrant en sacrifice leurs fils et leurs filles et les brûlant dans le feu.

La fureur de ce peuple pour ce crime religieux, dit Gougenot des Mousseaux, était extrême puisque toutes les pages de l'écriture répètent coup sur coup les terribles menaces de Dieu contre ce crime d'habitude, c'est-à-dire contre les actes d'une idolâtrie qui résume dans son rituel toutes les monstruosité des sabbats magiques, le vice des villes maudites de la mer Morte et au delà : l'homicide et l'anthropophagie.

L'existence du peuple d'Israël, affirme Drumont, n'est qu'une lutte constante contre l'instinct de la race, l'instinct sémitique qui attire les Hébreux vers Moloch, le dieu mangeur d'enfants, vers les monstrueuses idoles phéniciennes, « vers Astarté, déesse des Sidoniens, vers Chamos le scandale de Moab. »

Dans la *Libre Parole* du 25 mars 1896, le père de l'antisémitisme français nous fournit sur cette question les précieux détails suivants : Nous sommes d'accord avec *Les Archives israélites* dit-il, pour constater les efforts énergiques faits par Moïse, par les prophètes, par les représentants du sacerdoce juif pour arracher les Hébreux aux pratiques abominables des peuples voisins, pour leur inspirer l'horreur du sang. En réalité l'existence de l'ancien Israël ne fut autre chose qu'une lutte perpétuelle entre le Molochisme et le Jéhovisme.

Nous sommes en face d'un peuple sémitique ; il a les instincts de sa race, le goût des voluptés sanglantes de Tyr,

de Sidon, de Carthage ; il est incessamment attiré vers le hideux Moloch ; le Veau d'Or n'est qu'une forme du taureau sacré qu'on adore en Phénicie.

Sur ceci il ne peut y avoir d'équivoque. Les travaux des exégètes allemands ou des écrivains libres penseurs français, comme Gustave Tridon et Regnard sont d'accord avec les récits de la Bible.

Moloch, dont le symbole est le taureau d'airain de Carthage qu'on fait à certains jours rougir au feu et qu'on bourre de chair humaine, est la divinité sémitique par excellence. C'est vers lui et vers Baal, dont le symbole est un âne, que les Juifs sont sans cesse attirés par l'attraction de la race. C'est lui que Manassé et les autres prévaricateurs installent dans le temple profané ; c'est à lui qu'on offre d'horribles sacrifices sur les hauts lieux.

C'est contre Moloch et Baal que les prophètes s'élèvent sans se lasser, avec une ardeur dans l'indignation, une violence dans le langage qui retentissent encore à travers les siècles. Ils bravent la mort pour combattre l'idolâtrie, ils annoncent les châtiments prochains, ils vont dans leur zèle intrépide, renverser les faux dieux, les halages impudiques et barbares. Il n'est pas une page de la Bible qui ne témoigne de ces efforts pour défendre l'idée du vrai Dieu contre les superstitions corruptrices des nations d'alentour.

Le Pentateuque s'efforce à chaque instant de réprimer ces instincts de race ; il met les Juifs en garde contre l'habitude de boire du sang chaud, soit à la chasse, soit à l'autel.

..... Les prescriptions relatives à la viande Kasher, observées encore par les Israélites modernes, semblent une réminiscence de ces précautions contre la volupté du sang, propre à la famille sémitique et que les Aryens ne connurent pas au même degré, car le sacrifice humain cessa chez eux dès l'origine des premières civilisations.

Pour prouver, en général, combien malgré les innombrables merveilles que Dieu avait opérées devant leurs yeux, les Israélites étaient opiniâtrement endurcis dans le mal, il suffirait de rappeler que Dieu avait résolu de les exterminer jusqu'au dernier, avant même qu'aucun d'eux n'eut foulé le sol de la Terre promise, promettant à Moïse, pour les remplacer, de le faire le père d'un nouveau peuple. « C'est un peuple au cou raide, disait Dieu à Moïse ; laisse-moi et je les détruirai et j'effacerai leur nom de sous les cieux ; mais je te ferai devenir une nation plus puissante et plus grande que celle-ci. » (*Deutéron. ix.*) Moïse refusa, intercédâ pour eux et leur obtint le pardon. Mais ceux-ci au lieu de s'amender après leur établissement dans la Terre promise, se livrèrent plus impudemment à leur dépravation effrénée.

Il serait vraiment trop long d'énumérer et de prouver par des témoignages indiscutables, tous les vices, les crimes et les abus dont, en tout temps et en tout lieu, ils ont été coutumiers, non pas par accident, mais par une habitude invétérée et héréditaire. L'idolâtrie, la concussion, la forfaiture, l'homicide, le vol, l'avarice, les pires des vices de la chair étaient chez eux l'état endémique.

Pour abréger je ne citerai qu'une preuve. D'ailleurs comme toutes se ressemblent, elle est telle que, à l'exception de quelques très rares et éphémères retours vers le bien, à toutes les époques, l'Écriture flétrit ces mêmes vices des Juifs avec les mêmes expressions que celles que l'on va lire.

« Le Seigneur a parlé j'ai nourri des enfants, je les ai comblés de mes dons et ils se sont *révoltés* contre moi !

« Le taureau connaît son maître et l'âne son étable ; Israël *m'a méconnu*. Malheur à la *nation perverse*, au peuple *chargé de crimes*, à la *race d'iniquité*, à ces enfants

corrupteurs ; ils ont abandonné le Seigneur, ils ont *blasphémé* le saint nom d'Israël. Si le Dieu des armées n'eut conservé quelques restes d'Israël, Israël aurait été semblable à Gomorrhe et à Sodome. Princes de Sodome, *peuple de Gomorrhe* prêtez l'oreille à la voix de notre Dieu ; quel fruit me revient-il de la multitude de vos victimes ? J'en suis rassasié. Votre *encens est souillé* à mes yeux. Vos *assemblées sont iniques*. J'ai en horreur vos solennités, je suis las de les souffrir. Vos *maines sont pleines de sang*. Comment a été changée en une *vile courtisane*, la cité fidèle... elle n'est plus qu'un *repaire d'homicides*. Tes princes sont les *compagnons des brigands* ; ils aiment les présents (pots de vins) ; ils ne rendent pas justice à l'orphelin et la cause de la veuve n'a pas d'accès auprès d'eux. Ils ont encensé les idoles. Seigneur vous avez *rejeté* votre peuple.

« À l'exemple des Philistins, il se livre aux devins, sa terre n'est plus qu'un temple d'idole. Il adore les statues d'or et d'argent, les taupes, les chauves-souris qu'il s'était faites pour les adorer.

« *L'impudence de leur visage* dépose contre eux, ils n'ont point caché leurs crimes, comme Sodome ils les ont publiés. O vieillards et princes de mon peuple : la dépouille du pauvre est dans vos palais. Pourquoi avez-vous écrasé mon peuple et foulé la tête du pauvre comme sous un pressoir.

« Le Seigneur a dit : parce que les filles de Sion s'élèvent avec orgueil ; parce qu'elles marchent la tête haute composant leur démarche et provoquant du regard ; Dieu leur ôtera leurs magnifiques ornements. Au lieu de parfum, elles répandront une odeur fétide.

« J'attendais d'Israël l'équité et je n'ai eu que la violence ; la justice, et je n'ai entendu que la voix de ses crimes.

« Malheur à vous qui joignez toujours à vos maisons une maison nouvelle et qui étendez vos champs sans mesure ! Voulez-vous habiter seuls au milieu de la terre !

« Malheur à vous qui traînez l'iniquité comme des longues chaînes et le péché comme les traits d'un char !

« Malheur à vous qui appelez mal le bien, et le bien, le mal ; qui changez les ténèbres en lumière et la lumière en ténèbres ; l'amertume en douceur et la douceur en amertume !

« Malheur à vous qui mettez votre gloire à remplir (et à vider) des coupes de liqueurs enivrantes, qui justifiez l'homme inique à cause de ses dons et qui ravissez à l'innocent la justice !

« Le cœur de ce peuple s'est aveuglé, ses oreilles sont appesanties, ses yeux fermés ; *il a craint de voir la lumière, d'entendre la vérité, de se convertir et d'être guéri de ses maux.* Et je dis : Seigneur jusqu'à quand ? — Et il dit : jusqu'à ce que les villes soient désolées, les maisons désertes et la terre abandonnée. » (*Isaïe.*)

On en conviendra auprès de ces mœurs de sybarites gangrenés et de cette politique de sicaires, les anciens procédés vénitiens et de bas-empire n'étaient que des jeux d'enfant ; le régime du chèque, du Panama, du chantage, etc., etc. avaient déjà lieu de beaux siècles chez ces fervents de Baal et de Moloch. Bon chien chasse de race ; comme alors ils sont des virtuoses et des héros dans l'art de mal faire, de ruiner, de déshonorer et d'opprimer leur semblable quand celui-ci est un non-Juif.

Terminons cette sommaire revue des mœurs atroces d'Israël pendant les siècles qui précédèrent l'ère chrétienne par ces remarquables paroles de M^r Henri Desportes : « Que deviendront ces possédés de l'idolâtrie quand la droite de Dieu ne sera plus sur eux, quand le secours

tout-puissant du Très-Haut les aura abandonnés, quand le Déicide chargera leurs bras et aveuglera leurs yeux. On le présume sans peine. Tous les mauvais instincts se développeront formidablement dans une végétation plantureuse ; l'esprit de superstition étouffera l'esprit de religion et les rites les plus hideux deviendront l'apanage de la synagogue. Les infâmes bourreaux du Golgotha, délaissés de Dieu, maudits du ciel, rouleront d'abîme en abîme, de ténèbres en ténèbres pour aboutir à une fange sans nom : ils n'auront plus de prophètes pour les en arracher, mais des rabbins pour les enfoncer davantage dans ce vortex d'infamie. Ils ont méprisé le Messie — la Lumière — ils ne verront plus la vérité. Cette chute est logique, elle est aussi historique ». *Mystères du sang*, etc.

Maudits eux-mêmes, ils traînent après eux pour les déchaîner dans tous les pays, en vraie nation nomade et parasite qu'ils sont, toutes les malédictions : la destruction de toute croyance, de toute noble tradition, de tout patriotisme, de toute morale, de toute fortune légitimement acquise, de la vraie liberté, de l'égalité, de la fraternité et remplaçant ces biens inestimables par la misère, le privilège et l'exclusivisme en leur faveur, la lâcheté, l'abrutissement et l'esclavage déguisé, sur tous les points et sous tous les rapports.





Vieh- und Wechsel-Jude

Marchand de bestiaux et *Usurier Juif*

CHAPITRE IV

LES JUIFS APRÈS JÉSUS-CHRIST

I

LEUR DISPERSION. — À LA RECHERCHE DES TRIBUS PERDUES.

*N*ous venons de voir d'où venait le Juif et ce qu'il était avant cette grande dispersion tant de fois séculaire qui nous le signale partout excepté chez lui. Nous avons remarqué les soins scrupuleux qu'il apportait dans la vérification et la conservation de ses généalogies et dans la préservation de tout mélange de sa race. Son horreur ancestrale pour l'étranger ne s'est jamais affaiblie ; elle est même plus vivace chez nos contemporains que dans les temps anciens. C'est donc bien le Juif authentique que nous avons devant nous, le Juif pharisaïque, descendant de Pharisiens, façonné par ces maîtres fourbes les plus odieux des hommes.

Quant aux tribus dispersées dans les nations à différentes époques, principalement à la chute du royaume d'Israël, nous avons assez de besogne avec nos Juifs d'Europe, pour laisser à Israël lui-même le soin de les retrouver. Il s'en acquitte d'ailleurs admirablement bien. Ses recherches n'ont pas été vaines.

Ces recherches dans l'esprit des Juifs faisaient parallèlement partie de l'objet de la mission Flatters — la question des Juifs du Sahara tenant fort à cœur à Israël — ; de la guerre de l'Afghanistan, que Disraeli (un autre Juif, sur les traces de la tribu de Gad fit entreprendre à l'Angleterre, sous l'éternel prétexte d'une prétendue offense qui n'avait jamais existé — ces mêmes recherches étaient l'objet des longs voyages à travers l'Égypte, l'Assyrie, le Diarbékir, le Kurdistan, Mossoul, Bagdad, la Perse, du Juif Benjamin né en Moldavie à Folscherry et mort à Londres le 4 mai 1864 — des excursions dans l'Amérique du sud du Juif Vieller, professeur au lycée Bonaparte — de l'expédition des députés envoyés en 1886 dans les Indes orientales, ou ils constatèrent d'après le *Jewish Chronicle* de l'époque, la présence de quatre millions de Juifs à vingt journées de Sangala.

Dans la guerre du Dahomey, les Juifs avaient en vue le même but, car il existe des Juifs nègres dans le royaume de Dahomey.

On pourrait en dire autant de la guerre d'Abyssinie entreprise par les Italiens.

Ce même sujet a été élucidé par Asahel Grant dans son ouvrage, *Les Nestoriens ou les tribus perdues* ainsi que par Israël Worsley dans son *Tableau des Indiens américains, de leur caractère général, de leurs coutumes*, etc. les montrant comme les descendants des dix tribus d'Israël, etc., etc.

Grâce à ces guerres, à ces voyages et à mille autres moyens, les Juifs sont arrivés à dresser un état presque complet de leur race sur les différents points du globe. Les tribus, comme dit Drumont, se flairent, se sentent, se rapprochent entre elles. Dans ceux même qui ont abandonné le judaïsme depuis deux ou trois générations, le Juif sait retrouver les siens, il démêle à, des signes certains si une goutte de sang juif coule dans leurs veines ; parfois même — ce qui est très bien, — il épargne un ennemi parce qu'il a reconnu que c'était un frère qui avait perdu sa route. — Avis à tous ceux qui sommes appelés à guerroyer contre l'Allemagne. Le Juif de France voit chez le Juif d'Outre-Rhin un frère dont la vie est sacrée pour lui, car la question religieuse même, ne joue qu'un rôle secondaire à côté de la question de race qui prime toutes les autres. À l'exception de quelques fractions insignifiantes, la vérification de l'état civil des Juifs de tout poil et de toute tribu est déjà faite.

Pour bien établir que la race est partout la même, terminons par ces détails donnés par la *Jüdische Presse*, avril 1885 : « on signale une population juive importante à Merv, dans le Turkhestan, et à Saracks qui est l'un des points d'appui de l'armée russe. La plupart sont originaires de la Perse et de l'Afghanistan. Le Schocker de Merv est natif de Merched en Khorassan. On sait que les Israélites de cette contrée furent contraints par les armes, il y a de cela 45 ans, d'embrasser l'Islamisme. Cinq cents familles coiffèrent ainsi le turban, mais cette conversion, comme celle des Marranes d'Espagne, ne fut qu'apparente. Officiellement ils pratiquent la religion musulmane, mais leurs sentiments sont restés israélites, et intérieurement, dans leurs maisons, ils observent scrupuleusement le culte de leurs ancêtres. Chaque famille a son schocker qui saigne clandestinement les animaux de

boucherie. Ces Israélites se marient exclusivement entre eux ; les jeunes filles prennent mari entre neuf et dix ans. Loin de recevoir une dot, elles dédommagent leurs parents par une contribution versée par l'époux. Le chef religieux de ces Israélites est au certain rabbin Mardochée qui est en même temps un des plus grands fabricants (que diraient-ils d'un évêque fabricant) de soie, du pays ; on le dit riche à plusieurs millions. »

Il convient de remarquer au sujet des Juifs d'Allemagne que « les Juifs de cette origine ont été toujours si peu aimés qu'à la première révolution, un fait curieux s'est produit. Le 20 janvier 1790 fut votée la loi sur les Juifs du Midi (Juifs portugais, espagnols et d'Avignon) qui reçurent tous les droits de citoyen français, mais l'Assemblée laissa en entier la restriction du 14 décembre 1789 concernant les Juifs allemands, bien que les idées d'égalité et de fraternité fussent dans toutes les têtes. Les Juifs allemands ne purent jouir des droits accordés aux autres Juifs qu'à partir du 3 septembre 1891, c'est-à-dire lorsque commencèrent l'anarchie et le bouleversement des idées » ainsi s'exprime M. J. de Ligneau dans *Juifs et antisémites en Europe*. Les faits ont justifié les pressentiments de nos pères sur les malheurs qu'ils redoutaient comme conséquence du contact et de la naturalisation des Juifs allemands. Tous les Juifs ont été pour la France des agents de malheur, mais ceux d'Allemagne ont comblé la mesure. Dès 1791 Napoléon constatait le fait de l'invasion de la France par les Juifs tudesques, par ces significatives expressions : « de véritables nuées de corbeaux viennent s'abattre sur notre pays.... des chenilles, des sauterelles qui ravagent la France. »

Bien avant Jésus-Christ le Juif avait pénétré un peu partout, cependant cet oiseau de proie, était rare dans les régions éloignées, et rares aussi sont les documents sur ce

sujet, excepté pour l'Égypte et pour les pays d'Orient. On peut affirmer avec Drumont qu'ils vinrent dans les Gaules à la suite des Romains et même avant en Bretagne à une époque indéterminée mais très reculée.

II

QUELQUES PLAIGNANTS CONTRE LES JUIFS DÈS LES PREMIERS SIÈCLES DU CHRISTIANISME.

C'est surtout dès les premiers siècles de notre ère que leur présence par colonies nombreuses, en Europe, nous est signalée dans les actes officiels de l'Église, car bientôt elle fut obligée de prendre contre eux de sérieux moyens de défense. Les auteurs inféodés aux Juifs, ne manquent pas, en se référant à ces prescriptions, de crier, contre toute évidence, à l'intolérance et à la persécution religieuse. Dans ce grief il n'y a de vrai que leur perfide insinuation. Les papes, les conciles provinciaux et nationaux se préoccupaient aussi bien du bon ordre et de la prospérité temporelle au point de vue social, que de la défense de la foi catholique chez les peuples soumis à leur juridiction. Que s'ils dénonçaient l'usure juive au soixante et plus pour cent, le recel des objets volés et des voleurs, les superstitions et les autres crimes des Juifs, ils défendaient en même temps de les maltraiter, s'élevaient avec violence contre leurs persécuteurs arbitraires et leur accordaient le libre exercice de leur culte dans leurs synagogues, et ils proscrivaient avec la dernière énergie de les pousser à se convertir au catholicisme par contrainte.

Les méfaits des Juifs nous sont dévoilés principalement :

- En Espagne de 313 à 1388 :
Par les conciles d'Elvira, de Tolède, de Coyaca, de Tarragone, de Valladolid, de Palencia.
- En France, de 465 à 1365 :
Par les conciles de Yeune (Savoie), Orléans, Vannes, Agde, Mâcon, Paris, Reims, Metz, Avignon, Melun, Narbonne, Rouen, Béziers, Albi, Montpellier, Pont-Audemer, Ans (près Lyon), Apt, etc.
- En Italie de 743 à 1859 :
Par les conciles de Rome, Regiaticina (Pavie), de Latran, Bologne, Milan, Venise, etc.
- En Hongrie, de 1092 à 1860 :
Par les conciles de Szabole, Gran, Offen, Presbourg, Strigonie.
- En Bohême, de 1349 à 1860 :
Par les conciles de Prague.
- En Bavière :
Par le concile de Bamberg en 1451.
- En Autriche de 1267 à 1418 :
Par les conciles de Vienne et de Salzbourg.
- En Hollande :
Par le concile d'Utrecht en 1865.
Dans le Grand-duché de Hesse-Darmstadt, de 1259 à 1292 :
Par les conciles de Fritzlar et d'Aschaffembourg (près Mayence.)
- En Prusse :
Par le concile de Trêves, en 1310, etc., etc.

Visèrent aussi à la préservation sociale contre les Juifs, les lois ou canons dits *apostoliques*, pour la plupart du III^e et IV^e siècle et les conciles de :

Laodicée en 370,	Chalcédoine en 451.
Constantinople en 692.	Nicée en 787.

Parmi les Papes, entre autres de 590 à 1878 :

Saint Grégoire le Grand.	Jean XXII.
Innocent III.	Clément VIII.
Nicolas III.	Benoît XIV.
Alexandre II.	Paul IV.
Grégoire IX.	Pie IV.
Grégoire XIII.	Pie V.
Clément V.	Pie IX.
Clément VI.	

Parmi les saints Pères et les docteurs de l'Église, les plus distingués, du milieu du IV^e siècle jusqu'à nous, sont les saints :

Augustin	Jérôme
Hilaire de Poitiers	Chrysostome
Ambroise	Epiphane
Diodore de Tarse	Théodore de Mopsueste
Théodore de Cyr	Synésius
Athanase le sinaïte	Prudentius
Paul Orose	Sulpice Sévère
Gennadius	Venantius Fortunatus
saint Isidore de Séville	saint Jean de Capistran
Bernardin de Feltre	Agobard, arch. de Lyon
saint Thomas d'Aquin	

puis Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, nos seigneurs Meurin et Kohn, petit-fils de Juif converti, archevêque d'Olmütz, etc.

III

CRIMES REPROCHÉS AUX JUIFS.

Pourquoi les Juifs étaient-ils si universellement et toujours détestés ? Quels crimes leur reprochait-on enfin ?

On ne peut pas s'arrêter à transcrire l'immense dossier où les preuves contre l'infamie juive sont accumulées. Je n'en donnerai qu'une idée générale, renvoyant les partisans de ce genre d'érudition, aux actes des conciles et aux ouvrages des personnages cités plus haut.

D'abord tout le monde reconnaît que le Juif perpète tous les crimes avec une rare impudence. Saint Agobard, archevêque de Lyon, de 814 à 840, écrit un petit traité qu'il envoya à Louis le Débonnaire, intitulé : *De l'insolence des Juifs*.

On leur reprochait de ne s'occuper d'aucun travail profitable, de commettre les crimes les plus atroces, d'être voleurs d'enfants et même assassins, de réduire les chrétiens en esclavage, d'être suborneurs de témoins, corrupteurs de fonctionnaires, monopoleurs, fraudeurs, falsificateurs de denrées, corrupteurs de femmes chrétiennes, receleurs de malfaiteurs, des voleurs et de leur butin, usuriers, blasphémateurs, etc.

Qu'on les punisse dans une mesure *proportionnée* à leur perfidie, écrivait vers 1146, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, s'adressant à Louis VII, roi de France. Et quel genre de punition plus convenable que celui qui est à la fois, une condamnation de l'iniquité et une satisfaction donnée à la charité. Quoi de plus juste que de les dépouiller de ce qu'ils ont accumulé par la fraude : ils ont ravi et dérobé comme des voleurs et qui plus est, comme des vo-

leurs assurés de l'impunité jusqu'à ce jour. *Ce que je dis est connu de tous*, s'ils remplissent leurs greniers de blé, leurs celliers de vin, leurs sacs d'écus, leur cassette d'argent et d'or, ce n'est ni en travaillant la terre, ni en servant à la guerre, ni en pratiquant quelque autre travail utile et honorable ; *c'est en trompant les Chrétiens*, c'est en achetant secrètement à vil prix des objets de grande valeur qui ont été dérobés. Ils achètent le butin du vol et s'il s'y trouve des vases sacrés, ils les profanent avec fureur. Un Chrétien convaincu de vol sacrilège est pendu, tandis que si des vases sacrés sont trouvés chez un Juif, il n'est tenu de par la loi, ni à les rendre, ni à découvrir les voleurs.

Ils extorquent de l'argent par tous les moyens, dit saint Agobard, ne tolèrent pas qu'il y ait des marchés le samedi, malgré l'usage universel, ils enlèvent des enfants chrétiens qu'ils vont vendre aux Musulmans d'Espagne. Les preuves de ce dernier crime sont nombreuses.

M. Bernard Lazare, vrai génie du rabbinisme moderne, explique, à sa manière, dans *L'antisémitisme, son histoire et ses causes* les griefs des siècles chrétiens contre sa race. Parlant des moines, il dit « qu'ils tonnaient contre la nation *infâme* qui vit de *rapines* ; qu'ils se présentaient comme des vengeurs, venus pour châtier *l'insolence, l'avarice, la dureté des Juifs*.

En Italie, ajoute-t-il Jean de Capistrano, le *Fléau des Hébreux*, soulevait les pauvres contre l'usure des Juifs et leur endurcissement, il poursuivait son œuvre en Allemagne et en Pologne, menant à sa suite des bandes de hères misérables et désespérés qui faisaient expier leurs souffrances aux communautés juives ; Bernardin de Feltre suivait son exemple, mais il était hanté d'idées plus pratiques, celle entre autres d'organiser des monts-de-piété pour obvier à la rapacité des prêteurs. Il parcourait l'Italie et le Tyrol, demandant l'expulsion des Hébreux, provo-

quant des soulèvements et des émeutes, causant le massacre des Juifs de Trente.»

Puisque à la suite de Bernardin de Feltre, il nous conduit à Trente, pour nous faire assister aux massacres des Juifs de cette ville, innocents sans doute, M. Bernard Lazare aurait pu nous raconter comment le jeudi saint, le 23 mars 1475, ses ancêtres assassinèrent le Bienheureux enfant Simon, âgé de vingt-neuf mois.

Les preuves de cet assassinat, commis afin de se procurer du sang chrétien pour la Pâque juive, existent preuves terribles, indéniables, authentiques que tout l'or juif ne pourra jamais ni faire disparaître ni infirmer.

Sans doute, de l'avis de M. Bernard Lazare, ces Israélites de Trente, furent victimes d'une infâme calomnie, ni plus ni moins comme Dreyfus.

Pour ne pas tout passer sous silence M. Bernard Lazare aurait pu, puisqu'il habite Paris, ajouter le récit de l'immolation rituelle de saint Richard de Paris, que les Juifs de Pontoise martyrisèrent le 25 mars 1179. La relation de ce crime rituel nous a été laissée par le frère Robert Gaguinus, supérieur général de l'Ordre de la Trinité.

Il est également digne de mémoire, le meurtre rituel commis en 1181 sur un chrétien de Braisne. Après avoir dirigé lui-même l'enquête, Philippe-Auguste fit exécuter les auteurs de ce crime.

Un autre assassinat de ce genre, non moins indiscutable, fut perpétré en 1225 par les Juifs de Lincoln, sur le B. Hugues, de Lincoln, âgé de huit ans.

Bien des siècles avant, il y avait eu déjà des exemples de ces monstrueuses cruautés. Par exemple vers 418 les Israélites de Syrie crucifièrent un enfant chrétien à Immistar, près Antioche. La preuve de ce meurtre ayant été établie, Théodose II ordonna la punition des coupables.

Plus près de nous, l'assassinat rituel du Père Thomas, en 1840, n'est pas moins prouvé, etc., car mon intention n'est pas de présenter un état complet de la criminalité juive sur ce point, ce qui d'ailleurs est impossible ; mais nous faisons de l'histoire et celle-ci, de même qu'elle ne doit point mentir, ne peut pas non plus rester absolument muette.

En 1593, le pape Clément VIII dénonce la nullité des résultats obtenus auprès des Juifs par les faveurs dont Sixte-Quint les avait comblés. « Les Hébreux, écrit-il, par leur perfidie aveugle et obstinée rendent à la piété chrétienne, l'injure pour les bienfaits reçus, se livrent à de si détestables méfaits et commettent de si énormes crimes au préjudice des fidèles du Christ, etc. Tous les Chrétiens de nos États souffrent de leurs usures, de leurs monopoles, de leurs fraudes ; ils ont réduit à la mendicité un grand nombre de malheureux, principalement les paysans, les simples et les pauvres. »

Saint Pie V, dans sa constitution de 1569 concernant les Juifs, s'exprime ainsi : « L'impiété des Juifs est armée de toutes pièces. Personne n'ignore qu'ils sont les receleurs et les complices des brigands et des valeurs. Ils cachent, transportent ailleurs ou transportent le fruit des rapines que ceux-ci leur confient. Plusieurs d'entre eux, sous prétexte de traiter des affaires de leur profession pénètrent chez des femmes honnêtes, et les font tomber dans les turpitudes et les obscénités les plus infâmes. »

Enfin, pour abréger, Innocent III (1198-1216) signale dans une lettre à Philippe-Auguste quelques-uns des méfaits que les Juifs commettent en France : rapines, usures, blasphèmes, persécution religieuse et même les assassinats. Ils allaient, en effet, jusqu'au meurtre, mais en secret, car ces moralistes à la Robert Macaire, tenaient à jouir d'une bonne réputation. Mais la bonne réputation

est la seule chose qui, malgré leurs accaparements et leurs milliards, leur ait toujours échappé.

L'état d'âme permanent de cette race parasite nous a été révélé par *la Lettre* que les Grands Chefs de la Juiverie universelle — les Satrapes comme, ils s'intitulaient eux-mêmes — résidant à Constantinople, envoyèrent à leurs nationaux d'Arles, le 21 novembre 1489. Ceux-ci ayant par leurs méfaits exaspéré les Arlésiens, sont obligés par Charles VIII, ou d'embrasser avec la foi, la morale chrétienne surtout dans la pratique, ou de quitter le pays, Ils consultent donc leurs Satrapes, dont voici les admirables conseils. « Bien aimés frères en Moïse, nous avons reçu votre lettre dans laquelle vous nous faites connaître les anxiétés et les infortunes que vous endurez. Nous en avons été pénétrés d'une aussi grande peine que vous-mêmes. L'avis des *Grands Satrapes et Rabbins* est le suivant :

« À ce que vous dites que le roi de France vous oblige à vous faire chrétiens, faites-le, puisque vous ne pouvez pas faire autrement, mais que la loi de Moïse se conserve en votre cœur.

« À ce que vous dites, qu'on commence de vous dépouiller de vos biens, faites vos enfants marchands, afin que, peu à peu, ils dépouillent les chrétiens des leurs.

« À ce que vous dites, qu'ils détruisent vos synagogues, faites vos enfants chanoines et clercs, afin qu'ils détruisent leurs églises.

« À ce que vous dites, qu'on attente à vos vies, faites vos enfants médecins et apothicaires afin qu'ils ôtent aux chrétiens leurs vies.

« À ce que vous dites, qu'on vous fait bien d'autres vexations, faites en sorte que vos enfants soient avocats et notaires, et que toujours ils se mêlent des affaires des États, afin

que, en mettant les chrétiens sous votre joug, vous dominiez le monde et vous puissiez vous venger d'eux

« Ne vous écarter pas de cet ordre que nous vous donnons, parce que vous verrez par expérience que, d'abaissés que vous êtes, vous arriverez au faite de la puissance. »

Cependant, excepté quelques rares actes de représailles populaires, tous ces crimes demeuraient à peu près impunis. L'honnête chrétien victime des iniques manœuvres du Juif ne parvenait pas à se faire rendre justice devant les tribunaux qui n'admettaient pas son témoignage alors que celui du Juif était reçu sans difficulté. Quelle était la cause de cette différence de traitement entre le Français et le Juif de la part des juges ? — Non seulement les officiers royaux et les magistrats se laissaient corrompre par l'or juif, mais les grands seigneurs eux-mêmes, comme de vulgaires chéquards vendaient leur conscience aux Cornelius Herz, aux Von Reynach, etc., etc. de leur temps.

Des moyens tant préventifs que répressifs furent partout adoptés contre l'action inhumaine et antisociale des Israélites : ils restèrent toujours insuffisants et inefficaces tant qu'on n'en vint pas aux expulsions, dont voici les principales.

IV

PRINCIPAUX BANNISSEMENTS DES JUIFS.

Furent forcés d'expulser les Juifs de leurs États :

- En 53 après Jésus-Christ, l'empereur Claude, à cause, d'après le rabbin Astruc, d'un détournement com-

mis par quatre Juifs. Cette prescription toutefois ne s'étendait pas au delà de la ville de Rome.

- En 633, Dagobert I^{er}.
- En 638, Sizebut, roi d'Espagne de la dynastie des Goths. On jugera de l'importance de la population juive le cette époque, dans la péninsule ibérique, si l'on remarque que sous l'empereur Adrien, cinquante mille familles des tribus de Juda et de Benjamin y avaient été transportées et s'y étaient prodigieusement multipliées. Cent mille par une fausse conversion obtinrent de rester.
- En 718, Omar II chasse le plus grande partie des Suifs de ses États.
- En 878, Louis II, prescrit aux Juifs d'Italie d'avoir à évacuer le pays dans le délai d'un mois, sous peine de perdre tous leurs biens.
- En 1287, Edouard I^{er} les expulse d'Angleterre.
- En 1492, Ferdinand le Catholique et Isabelle de Castille les bannissent, également.

L'histoire des Juifs de Russie arrivés dans ce pays dès le III^e siècle avant Jésus-Christ, fut celle des Juifs de toute l'Europe. Au XII^e siècle ils furent bannis, et, ajoute M. Bernard Lazare : *jamais on ne les rappela*, comme si jamais l'histoire nous avait montré un pays qui les eut appelés, soit pour coloniser et cultiver le sol, ce dont ils sont incapables, soit pour exercer l'usure, dépouiller et corrompre les indigènes, ce dont on ne veut à aucun prix. Cependant si jamais on ne les rappela, ils surent, malgré l'interdiction formelle du gouvernement russe, revenir d'eux-mêmes, ce qui, les iniques agissements juifs aidant, motiva en 1742 un nouvel *ukase* d'expulsion.

- En 1840, Mathias Corvin les chassa de Vienne.
- En 1492, la Sicile les rejeta.

- En 860, ils sont contraints d'évacuer l'évêché de Sens.
- En 1466, l'archevêché de Magdebourg, et vers cette même époque les villes de Tynman et d'Offen, en Hongrie les exilent de leur territoire pour assassins d'enfants chrétiens.

Ces justes rigueurs, les Juifs les éprouvèrent encore en France.

- En 1096 sous Philippe I^{er}.
- En 1182 sous Philippe-Auguste.
- En 1306 sous Philippe le Bel.
- En 1394, le 17 septembre, sous Charles VI.
- En 1744 (22 décembre) Marie-Thérèse d'Autriche, impératrice d'Allemagne et reine de Hongrie et de Bohême, publia à Prague et dans tout le royaume de Bohême, un décret d'expulsion contre les Juifs, en quatre articles dont le dernier était ainsi conçu : « Cette évacuation des Juifs de tout le pays de Bohême aura lieu avant le dernier jour du mois de juin 1745. Cependant, grâce aux recommandations intéressées de l'ambassadeur de Hollande, le baron Van Barménie, du plénipotentiaire anglais, le chevalier Thomas Robinson, l'évacuation de Prague, qui aux termes de l'édit ne pouvait être retardée au delà du 31 janvier 1745, fut renvoyée jusqu'au 31 mars de la même année, date à laquelle vingt-huit mille Juifs durent quitter cette capitale. »

Enfin un nouvel édit du 26 mai 1745 dû aux instances de la Pologne, du Danemark et de la Suède autorisait de nouveau les Israélites jusqu'à nouvel ordre à séjourner en Bohême. Pour protéger ses sujets contre les Juifs, Marie-Thérèse n'aurait eu qu'à s'inspirer des hauts exemples de

ses illustres prédécesseurs qui, plus de dix fois, les avaient bannis des pays héréditaires de la maison d'Autriche.

Ce fut Ferdinand I^{er}, frère de Charles-Quint et empereur d'Allemagne de 1556 à 1564 qui les réintégra définitivement en qualité de serfs du Saint-Empire.

Enfin personne n'ignore les expulsions qui depuis quelques années ont lieu périodiquement dans l'empire des tsars.

Si nous relevons peu d'édits semblables dans la plupart des autres pays, les représailles contre l'iniquité juidaïque n'en revêtent pas moins un caractère d'universalité et de pérennité qui n'a rien d'étonnant, ni d'anormal, dès que Juda est connu et démasqué. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, l'an 40 de notre ère ils furent fort maltraités en Perse, en Mésopotamie et à Babylone, où, on en massacra plus de cinquante mille.

- En 65-66 les habitants de Césarée en firent périr plus de vingt mille. Pour les venger, leurs frères des autres provinces prirent les armes et ravagèrent et pillèrent la Syrie. Les Syriens répondirent à cette levée de boucliers en égorgeant dans toutes leurs villes les juifs qui s'y trouvaient.

Un grand nombre de provinces suivirent cet exemple : on en tua une cinquantaine de mille à Alexandrie.

- En 613 ce furent les Juifs qui prirent leur revanche contre de pauvres chrétiens inoffensifs et innocents. Après la prise de Jérusalem, les Perses victorieux vendirent la plupart de leurs prisonniers chrétiens très nombreux. Les israélites les leurs achetaient pour se procurer le barbare plaisir de les assassiner de sang-froid. On estime à quatre-vingt-dix mille le nombre de ces malheureux qui périrent de leur main.

- En 1010 le prince de Babylone ayant fait démolir l'église du saint Sépulcre de Jérusalem à l'instigation des Juifs, la nouvelle s'en répandit partout en peu de temps. La haine publique éclata avec violence contre les Juifs chez tous les peuples chrétiens qui les chassèrent de leurs terres et en firent périr plusieurs par le fer et par le feu.

Des violences furent encore exercées contre eux dans plusieurs villes d'Angleterre et d'Allemagne à cause de leurs déprédations ordinaires, et pour avoir profané des hosties consacrées.

- À Lisbonne, dans une émeute en 1506, deux mille entre hommes, femmes et enfants furent mise à mort. On n'en finirait pas s'il fallait relater les calamités qui s'abattirent sur eux à cause des meurtres rituels que dans la suite des siècles ils avaient commis en différents endroits des États chrétiens.

Terminons cette revue sommaire des expulsions juives par ces quelques phrases marquées au coin du bon sens, empruntées au discours si érudit de M. H. Boivin, *La question juive dans l'histoire* : « Nous venons de voir les peuples de l'Europe chasser cinquante-huit fois de leur territoire les Israélites, encore avons-nous dû écarter nombre d'expulsions dont nous ne pouvions suffisamment vérifier l'étendue et la cause. Quelle est la générale raison de ce bannissement pour ainsi dire à jet continu ? »...

Écoutez ce que dit Schwobb à ce sujet : « Si les Juifs ne purent parvenir à s'unir à ceux qui les avaient reçus, *c'est à ces nations qu'il faut s'en prendre.* »...

Si la persécution prétendue des Juifs s'était bornée à une époque, à un pays, en dépit des apparences, une théorie basée sur le fanatisme des masses ou la tyrannie

d'un particulier pourrait être habilement exploitée ; mais ces édits de rigueur embrassant l'histoire universelle, depuis l'ère chrétienne (ou la dispersion des Juifs) jusqu'à nos jours. Successivement nous voyons un Saint-Louis, un Mahomet, un Luther, un Grégoire IX, un Frédéric de Prusse, un Louis XI, un duc d'Orléans prendre des mesures exemplaires contre les Juifs ; et ces hommes si divers d'opinions, de doctrines, d'état d'esprit, que leurs noms constituent eux seuls de véritables antithèses, ne se rencontrent que sur un point : la nécessité de réprouver l'action des Juifs.

Là-dessus, tous sont d'accord, ils ne diffèrent que par le mode d'exécution. Comment donc supposer que tous ces génies à des titres divers ont fait erreur commune sur un même point, que les populations du vieil empire romain, comme celles du moyen âge et de la renaissance, que les mahométans, les protestants, les catholiques et les voltairiens aient perpétré une pareille injustice ? Cela est inadmissible...

Ce n'est pas impunément et sans raison sérieuse qu'en l'histoire universelle on constate, au-dessus des ruines des empires et des constitutions les mieux établies, la haine persistante du Juif à travers les âges.

Avec la générosité parfois aveugle et exagérée qui nous caractérise, nous avons reçu chez nous le Juif comme le paria de l'humanité ; nous lui avons ouvert notre pays, il l'a trahi ; nos foyers, il les a violés ; nos bourses, il les a mises à sec. N'est-il pas juste qu'éclairés et indignés, nous nous écriions enfin : **Assez !** »



V

RENTRÉE DES JUIFS.

Par leurs moyens habituels, principalement par le proxénétisme, la trahison et la corruption de fonctionnaires, et de hauts dignitaires, les juifs ne tardèrent pas à pénétrer de nouveau dans les pays qui les avaient rejetés.

«Poursuivi, foulé aux pieds, dit le *Giornale di Roma*, traité en infâme pour ses monstruosité et ses scélératesses, dispersé sur tous les points de la terre mille fois il (le Juif) s'est relevé humble, rampant, servile, abject dans l'abaissement ; égoïste, ambitieux, usurpateur dans la prospérité, avide et monopoleur toujours. Chassé d'un pays, il y retourne, bousculé, flagellé, souffleté, battu ; il s'accoutume de tout pour y rester et pour y affermir sa situation. Les accusations les plus terribles s'accumulent sur lui, depuis les vices les plus horribles et les plus contre nature jusqu'au sacrifice humain ; ce peuple nie tout ce qu'on lui reproche et il invoque pour sa défense, ses textes sacrés, mais il ne parle point des cultes de Moloch et de Belphégor ; il ne parle point des rites obscènes qui ont attiré la colère céleste sur ses aïeux et qui ont fait de sa race l'abomination universelle. Il ne travaille pas, il ne produit pas, mais il amasse ; il amasse le fruit des sueurs d'autrui. C'est un peuple parasite. Il est par excellence, la vermine de l'humanité. On peut admirer sa ténacité, mais il ne faut pas qu'on lui permette de prendre le dessus. »

Juvenal nous dit ce qu'ils étaient de nouveau sous Néron, dans cette Rome que Claude, comme nous l'avons relaté plus haut, avait tenté d'assainir en les balayant.

*Nunc sacri fontes, nemus et delubra locantur
 Judoesis, quorum cophinus foenumque stepellæ
 Omnis, enim populo mercedem pendere jussa est
 Arbor, et ejectis mendical sylva Camoenis. (3^e satire.)*

« Maintenant nos bois sacrés et nos temples sont loués à ces Juifs arrivés chez nous avec une besace et une brassée de foin. De ces lieux que les Muses ont déserté à leur approche, ils en font un objet d'exploitation. »

Trois siècles plus tard, le préfet Rutilius Numatianus exhale ces plaintes patriotiques à leur sujet :

*Atque utinam, numquam Judoe subactae fuisset
 Pompei armis, impeiique Titi !
 Latius excisa pestis contagia serpunt
 Vicoresque suos, natio vicat premit.*

« Plut à Dieu que jamais la Judée n'eut été soumise ni par les armes de Pompée ni par la puissance de Titus ! Maintenant ne se répandrait pas le poison de cette peste de circoncis ; la race vaincue n'opprimerait pas ses vainqueurs. »

Les mêmes manœuvres se reproduisirent en Espagne de 638 à 1492. À partir de cette époque, l'expérience aidant, la fierté et la piété des hidalgos de la patrie du Cid ne purent jamais plus s'accommoder du voisinage de la race perfide. Ce n'est qu'après la chute d'Isabelle II en 1869, que quelques francs-maçons espagnols, traîtres à leurs grandes traditions nationales et dupés par les Juifs inspireurs des Loges, ont permis à Ceux-ci de recommencer en Espagne leur œuvre de destruction.

Les menées secrètes, les tentatives de corruption de la part des Juifs, pour pénétrer en Russie, se brisèrent toujours contre la volonté des tsars dans les siècles passés. Ils furent plus heureux en Pologne. Dans *l'Esprit juif*, page 80.

Nous lisons : « Un jour quelques Juifs vénérables à barbe blanche se présentèrent au roi Casimir III (1310 à 1370) dit le Grand ou le Sage, accompagnés de dix belles jeunes filles tenant chacune un grand plateau en argent chargé de ducats nouvellement frappés. Ils lui offrirent ce magnifique présent. Adieu la sagesse du roi ; les yeux des Juives fascinèrent le vieux souverain qui accepta les ducats pour avoir les belles filles et accorda aux Juifs la permission d'habiter la Pologne. L'histoire d'Assuérus se renouvela. L'une des dix appelée en polonais Estherka ou la petite Esther s'empara tellement de l'esprit du vieux monarque qu'elle devint la vraie reine de Pologne. Elle donna au roi trois fils qui furent nobles polonais ; de sa femme il n'avait eu que des filles. Les Juifs et les Juives devinrent donc à la mode. » On sait le reste. On peut tout résumer dans ces deux mots : *Finis Poloniae*.

Pendant le Sthathoudérat de Guillaume d'Orange, en 1672, ils envahirent nombreux la Hollande, où de copieux profils étaient promis à leur habituelle rapacité.

Pour Israël partout opprimé, dit Joukowsky, dans son *Judaïsme*, se découvrit inopinément un abri assuré. Guillaume d'Orange proclama dans les Pays-Bas la liberté religieuse et le droit civil pour les Juifs.

Plusieurs centaines de familles juives, chassées de l'Espagne et du Portugal, s'établirent à Amsterdam... Dans un court espace de temps ils devinrent propriétaires de trois cents palais dans la ville, s'emparèrent de tout le commerce et des opérations de banque. Ils firent venir de Turquie des rabbins fanatiques et organisèrent clandestinement une alliance judaïque — Ghabaza — contre les chrétiens indigènes. Amsterdam devint le centre de l'orthodoxie juive, d'où la propagande judaïque se répandit dans toute l'Europe.

Du temps de Philippe I^{er} qui inaugura en France les mesures énergiques que nous avons mentionnées : « Tous les autres princes en firent autant chacun dans ses États, à tel point ces hommes de rapine s'étaient rendus intolérables ». Delamare, *Traité de police*.

Bientôt ils firent des démarches : ils auraient tout enduré pour être tolérés. Quelques années après on leur accorda le domicile en qualité de serfs à la condition de payer une forte taxe. Ils acceptèrent avec enthousiasme : ils savaient ce qu'ils faisaient. C'en fut assez, nous dit le même auteur, pour enrichir de nouveau les Juifs. Les usures excessives qu'ils exerçaient (sous Louis le Hutin elles s'élevaient à 150 % par an) avaient mis dans leur dépendance, dès la première moitié du siècle suivant, les biens et la fortune de la plus grande partie des chrétiens.

Sous Philippe-Auguste ils restèrent hors de France de 1182 à 1198. Mais prétendre à leur amendement, c'est prétendre à l'impossible et, de même que leur nouvelle admission eut toujours les mêmes causes, c'est-à-dire, la trop grande humanité de nos rois et l'état précaire de leurs finances, de même elle aboutit toujours aux mêmes résultats : la dépravation, l'asservissement et la misère du peuple. Ce qui, après des mesures préventives toujours inefficaces, força Charles VI à adopter le bon moyen, c'est-à-dire le bannissement à perpétuité sous peine de la vie.

L'expérience est faite. Entre le Juif et le non-Juif, quel qu'il soit, il ne peut exister d'autre rapport que ceux qui sont possibles entre le corrupteur et le corrompu, le dupeur et le dupé, le tyran et l'esclave. Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que le dupé et l'esclave sera toujours le non-Juif. Le Juif sera toujours à notre égard un tyran de fait, toutes les fois que cela sera possible, ou au moins toujours un tyran de droit, d'après lui. Néanmoins il n'est pas à désespérer qu'avec une législation équitable, mais

qui appliquerait la cognée à la racine, on ne puisse, sans recourir à l'expulsion, modifier et même changer complètement ce fâcheux et périlleux état de choses.

Nous proposerons ces moyens plus loin.

Après la constatation de leur action funeste en Russie, le tsar serait le plus impolitique et le plus cruel des souverains envers son peuple, s'il abrogeait les sages lois promulguées dans ces derniers temps contre les Juifs.

Mais pour ceux-ci tous les moyens sont bons. Aux insuccès de la corruption pour s'introduire dans un pays, ils suppléent par la ruse et par la fraude. Dès qu'ils y sont installés, ils s'y maintiennent par les plus odieux mensonges, surtout quand par les crimes qui leur sont familiers, ils appellent contre eux des mesures de répression. En effet Rosenthal, ce Juif, une demi-douzaine de fois Français — style juif — chargé de la politique étrangère dans le *Figaro*, écrivait dans ce journal le 25 août 1890 : « Un article du *Recueil des lois* de l'empire russe, proclame que l'accès du territoire de l'empire russe reste interdit à tout Israélite étranger, sous peine d'expulsion immédiate, à moins d'autorisation spéciale et préalable. Les Juifs le transgressent presque journellement au moyen de la fraude, en se munissant d'un passeport national, où leur confession est qualifiée de — réformée. Ils se fixent à leur gré, établissent leur petite industrie qui est généralement celle de prêteur sur gages, se marient et prospèrent. De temps à autre, la police en compulsant le registre des Synagogues découvre la fraude et met en demeure les prétendus réformés de quitter le pays à bref délai. Là-dessus, plaintes et récriminations. Le représentant diplomatique intercède, tout Israël crie à la violation du droit des gens, les reporters Juifs s'empressent de télégraphier que le gouvernement russe agit avec la dernière barbarie, que *l'honnête* indus-

triel est ruiné par la police, que sa femme est enceinte ou sur le point d'accoucher.» Convaincu de tous les crimes, le Juif dénature toujours la cause des petits désagréments que lui vaut son honnête industrie. Alors, il crie, mais plus fort que jamais, à la persécution religieuse.

Le journal *Le Nord* dont la compétence est hors de pair sur cette matière, répondait à ces criaileries par cette déclaration, qu'aucun fait n'a jamais démenti : « Il n'y a pas de persécution religieuse dirigée contre les Sémites de Russie : la meilleure preuve, c'est que le gouvernement y tolère leur organisation théocratique, leur Kahal, lequel avec "l'Alliance israélite universelle" n'est au fond le seul pouvoir auquel le sémitisme obéisse véritablement. Il n'y a pas non plus d'oppression d'aucun genre. » 23 août 1890. Il en est de même dans les autres pays.

Enfin souvent châtié mais jamais corrigé, au déclin du siècle précédent, après un siège quatre fois séculaire contre la France, leur *Nouvelle Terre Promise*, les Juifs se lancèrent à l'assaut formidable qui leur livra toutes les positions, toutes les places. Quant aux honneurs, sans parler des richesses immenses acquises on sait comment, les principaux leur reviennent.

Dans ce bouleversement social, nos pères furent, comme on dit, des géants, mais des géants suggestionnés. Le vrai géant, celui qui soumit tous les autres à son influence, qui conçut le plan d'attaque et dirigea l'action, celui qui finalement d'après son dessein initial, a absorbé l'œuvre à son profil comme nous le voyons clairement aujourd'hui, ce géant du mal, l'ennemi géant, c'est le Juif. Celui-là on peut le vaincre, mais il ne modifiera jamais ses sentiments à notre égard, il ne se rendra jamais.

Son hostilité irréconciliable ne meurt pas : sa race la perpétue. Que de ruines et de désastres affreux dont il

est l'auteur contre les catholiques français ! Nos pères cependant, par le décret de la Constituante du 17 septembre 1791, ont été les premiers à l'affranchir après de si longs siècles d'esclavage déshonorant mais mérité.

Mais que les Juifs n'aient pas le triomphe insolent, qu'ils cessent de poursuivre la désagrégation de notre société catholique pour se l'asservir après l'avoir dépouillée et pervertie ! Les fils pourraient abroger ce que les pères ont accordé. D'ailleurs ce n'est que par un excès de notre générosité qui est le trait distinctif de notre nation et malgré l'antipathie que les Juifs leur inspiraient, que nos pères leur accordèrent les droits de citoyens français. Cette union, ne fut pas, certes un mariage d'inclination. La question de l'émancipation juive, dit M. A. de Boisandré, *Libre Parole* 2 décembre 1896, resta deux ans sur le tapis elle fut portée quatorze fois devant l'assemblée, qui la repoussa ou l'ajourna quatorze fois. Elle infligea même aux Juifs la honte de leur refuser la réhabilitation qu'elle accordait au bourreau, et ce, malgré l'opinion flatteuse de Robespierre qui intervint pour soutenir que Juifs et bourreau devaient être mis sur le même plan. On devine si les fils d'Israël s'agitèrent et intriguèrent pendant tout ce temps. Ils finirent par l'emporter et par arracher le vote à *la surprise* et à *la lassitude*, la veille de la dissolution de l'assemblée.

Voilà, au vrai ce que fut ce « généreux décret de la Constituante » d'après les propres termes du journal du Juif Weyl : *Le Journal des Débats*.

L'Europe ne s'empressa pas d'imiter ce mouvement humanitaire de la France pour cet ennemi du genre humain. Enfin à contrecœur elle s'y résigna : l'Angleterre en 1849 et 1858 ; le Danemark en 1849 ; l'Autriche-Hongrie en 1867 ; l'Italie en 1860 et 1870 ; l'Allemagne en 1869 et 1870 ; la Suisse en 1866 et 1874 ; la Bulgarie et la Serbie en 1878 et 1879, puis la Roumanie. Ni l'Espagne, ni le Portugal, ni la

Russie n'ont voulu suivre notre exemple jugeant qu'il n'est pas bon de réchauffer le serpent dans son sein.

Après ce rapide exposé des diverses vicissitudes à travers lesquelles s'est effectué le mouvement cosmopolite Juif, principalement en Europe, depuis Jésus-Christ, nous examinerons comment cet être exclusif et malfaisant est arrive à sa puissance actuelle et les services qu'il nous a rendus pour que de fait nous soyons ses vassaux et que le sort de notre chère et belle France soit entre ses mains. Nous connaissons à fond ces questions en analysant ce qu'a été le juif depuis sa dispersion dans les nations, après Jésus-Christ, et surtout, ce qu'il est actuellement.



CHAPITRE V

QU'EST-CE QUE LE JUIF DEPUIS JÉSUS-CHRIST

I

ETHNOGRAPHIE. PHYSIOGNOMONIE. LE LIBRE ARBITRE TOUJOURS SAUF.

*L*a présence des Juifs en Europe et dans notre France en particulier était, même avant les premiers siècles de notre ère, un fait accompli. L'antagonisme et les hostilités provoqués par eux, à part quelques accalmies éphémères et trompeuses n'ont jamais cessé d'exister entre toutes les autres races et la leur. Les représailles que les Aryens ont exercé contre eux, les ont-ils corrigés, assagis ? Non ; leur audace n'a été que plus outrecuidante, leur impudence plus cynique et leur art de faire le mal plus universel, plus subtil et plus profond.

Parleurs dehors, le psychologue expérimenté pourrait pénétrer dans les replis de leur âme et lire dans ce livre longtemps fermé, les mystères d'iniquité qu'il recèle.

Cependant, que peuvent signifier les traits physiognomoniques et même les affections physiologiques propres du Juif ? Que le Juif par cet appendice démesuré qui lui pend presque dans la bouche semble se rattacher aux proboscidiens, c'est exact. Et après ? Épiloguer là-dessus ne serait-ce pas tomber dans le célèbre : *displicuit nasus tuus*, vraie querelle d'Allemand ?

Celui qui tiendrait ce langage paraîtrait oublier que, seule l'Intelligence infinie, seul Celui qui est non pas un être contingent, mais l'être par essence, possède en propre et, exclusivement, l'attribut de se contempler lui-même et les autres êtres, à nu, intuitivement dans leur essence. Cela lui permet de voir tous les effets dans leurs causes, tandis que nous, nous jugeons des causes par les effets. Pour nous, l'être en lui-même, reste toujours caché ; la connaissance de l'essence par intuition est au-dessus de nos facultés. Nous arrivons au noyau par l'enveloppe, à l'essence par l'image.

Prenons un exemple ; un seul suffira pour nous convaincre. Rien qu'à la simple vue, Rothschild n'est pas pour nous ce qu'on pourrait appeler une énigme indéchiffrable. Grâce à la carapace significative qui fait partie du roi des Juifs, le mystère disparaît, A défaut de l'original, contemplez cette binette crayonnée de main de maître. « Le type chez Rothschild, dit Drumont, *Dernière bataille*, page 30, appartient à l'ordre des rongeurs ; à le voir il fait l'effet d'un rat blanc et c'est un rat blanc en effet, un rat colossal du genre hamster, rat tout particulier qui a des abajoues pour y accumuler les provisions. Ce rongeur léviathanesque joue de ses dents, de ses cisailles, aussi bien la nuit que le jour. Il se creuse des galeries à la fois de

parcours et de garde dans le blindage des navires comme dans le plancher des maisons. Pour l'assommer il faudrait lui faire crouler la maison sur la tête ou couler le navire ; c'est sa force, car c'est grosse affaire à tenter et on y regarde à deux fois. Examinez le haut de la figure, il n'est point vulgaire ; les yeux même quoique clignotants et miteux ont une certaine expression ; ce qui animalise l'être c'est le bas du visage qui est horrible ; la bouche sans lèvres, avançant comme pour happer et mordre est tout à fait d'un rat. » — Malgré que vous n'avez peut-être jamais vu Constans, vous pourriez sous ses traits, deviner les états d'âme probables du Mentor de Puig y Puig. Cependant je m'aperçois que Constans, quoique partageant les scrupules d'Israël, n'est pas Juif. Ne troublons donc pas la surface placide de ces flots agités dans leur profondeur par des courants violemment opposés.

Chez les Juifs en général, leur nez proéminent et parfois énorme, leur lèvre inférieure saillante et charnue, leurs yeux enflés pleins de convoitise, voilés d'hypocrisie, malades de haine, fatigués par la cupidité forment une physionomie à part, un type à nul autre pareil sur lequel, selon ses différents jeux, perce et se fixe le rictus des passions bestiales, du mépris impitoyable et de la férocité de l'être de proie rebelle à tout apprivoisement.

Ces caractères ethniques, tenaces et invétérés, sont les présomptions de l'état d'âme général des individus de la race, les indices de leurs tendances, les signes de leurs prédispositions et de leurs instincts ; elles sont un poids énorme qui sollicite à l'action, circonvient le libre arbitre et l'entraîne presque inconsciemment dans une voie que sa conscience réprouve. Elles finissent par créer comme une seconde nature, si le sujet abdique tant soit peu sa dignité d'homme. Malgré tout, l'homme est toujours libre ; il ne commet jamais le mal par nécessité, du contraire,

le mal ne serait plus le mal. Ainsi donc, la conformation physique, le fonctionnement physiologique sont, selon leur nature, une prédisposition, un appoint matériel aux actions bonnes ou mauvaises, mais la liberté, et par suite la responsabilité, restent.

Que si parfois l'impétuosité, la violence soudaine d'un mouvement de l'âme, d'une passion, entraînent à des actes dont le sujet, au moins au début, n'est pas responsable, on se trouve en présence de l'acte matériel *de l'homme*, mais l'acte *humain* proprement dit, n'existe nullement. C'est ce que professe le physionomiste de génie, notre compatriote M. Eugène Ledos, dont nous transcrivons le jugement très exact sur ce sujet, tel qu'il est consigné dans le savant ouvrage de A. Julien Leclercq, *La physionomie*. etc. En ce qui concerne le moral, dit M. Ledos : « je ne crois pas à la fatalité du mal ; sans doute, le libre arbitre a des limites, mais le plus souvent, c'est nous qui, manquant de courage pour nous redresser devant nos passions transigeons lâchement avec elles, ou même les sollicitons, et par là nous ouvrons fatalement la porte aux débordements de nos mauvaises inclinations. Je crois donc qu'avec une ferme volonté du bien on peut résister à ses passions, si néfastes qu'elles soient, et même en triompher. »

L'ethnographie juive, malgré des traits multiples éparés un peu partout, n'a pas encore paru en un traité spécial, méthodique et complet. « Le livre définitif qui est encore à faire sur ce sujet, dit Drumont, dans sa préface au *Mystère du sang*, etc. de Desportes, devrait sortir de la collaboration d'un historien et d'un médecin ; en marge du récit de l'histoire, le physiologiste aurait à écrire une étude merveilleuse sur les fatalités de race, les lois terribles de l'hérédité. On a étudié les névroses symptomatiques, sympathiques et idiopathiques. La névrose ethnique serait

le sujet d'une thèse très piquante pour un jeune homme, il faudrait par exemple, qu'il eût de la fortune et qu'il ne cherchât pas la clientèle ; ce n'est pas Germain Sée qui le recommanderait. »

Examinant toujours le côté matériel, il est constant que les principaux signes auxquels on peut reconnaître le Juif restent, d'après Drumont : « Ce fameux nez recourbé, les yeux clignotants, les dents serrées, les oreilles sail-lantes, les ongles carrés au lieu d'être arrondis en amande, le torse trop long, le pied plat, les genoux ronds, la cheville extraordinairement en dehors, la main moelleuse et fondante de l'hypocrite et du traître. »

Lavater observe que les Juifs en général ont le visage blafard, le nez crochu, les yeux enfoncés, le nez proéminent, les muscles constricteurs de la bouche fortement prononcés, les cheveux crépus, roux ou bruns, la barbe rare, marque ordinairement de tempérament efféminé. Puis il consigne en ces termes, ce que nous avançons tout à l'heure, au sujet de l'influence du moral sur le physique et réciproquement : « La dégradation physique suit toujours la dégradation morale ; elle se fait remarquer plus fortement chez les Hébreux : c'est le résultat d'une complète dépravation. »



II

**LE JUIF DE MIDI, LE JUIF D'ALLEMAGNE,
LITTÉRATEUR, SAVANT, MÉDECIN ETC., M. KIF-KIF.**

Le Juif du Midi est d'un type assez correct ; devant lui cependant, comme d'ailleurs eu présence de tout Juif on pressent l'ennemi. Son genre de beauté n'inspire pas la sympathie, n'attire pas. La bonne impression que ses traits fins et réguliers devraient produire, est paralysée par une sorte d'égoïsme insoupçonné, par une espèce d'amitié forcée ou d'hostilité cachée qui s'en dégagent et produisent l'effet d'un désaccord, d'une fausse note dans un harmonieux concert. Il ressent les ardeurs des passions méridionales, il en connaît aussi les lassitudes, mais sans jamais désarmer contre les indigènes qui l'entourent, étrangers à sa race.

La saleté est la note dominante du Juif du Nord, principalement du Juif allemand : il est sale dans toute sa personne, sale dans ces vêtements, sale dans la couleur de sa barbe et de ses cheveux, sale dans son teint, sale même dans la nuance de ses yeux chassieux et sans regard. « C'est le poux visqueux et gluant vivant dans l'inertie aux dépens de corps humain. »

Le portrait suivant que M. Cerfbeer de Medelsheim a tracé de ses frères d'Allemagne, n'est pas flatteur :

« le Juif allemand, est, au moral, vaniteux, ignorant, cupide, ingrat, bas, rampant, insolent : au physique, il est sale, galeux et déguenillé. Les femmes, ajoute-t-il, sont impérieuses, crédules, médisantes, acariâtres et fort sujettes à caution en matière de foi conjugale. »

« Il est, dit Drumont, le type de l'ancien marchand d'hommes, de l'usurier de bas étage, du cabaretier borgne. La fortune ne le change pas en le touchant de sa baguette. Quand on voit passer certains personnages parisiens que des purs sangs emportent au bois dans un landau décoré d'un tortil de baron, on a des réminiscences de figures entrevues déjà de négociants en vieux galons, de colporteurs de fil et d'aiguilles. » Dans le passé il a été la harpie kabbalistique couvant sous ses ailes souillées de boue et de sang, de nouveaux siècles d'infamie.

Maintenant il a fait peau neuve — en apparence ; — car il est condamné à rester toujours le même. Il a voulu se mettre à la tête du mouvement scientifique et littéraire, comme ces choses sacrées pour lesquelles il n'a pas d'aptitudes supérieures, étaient matière de bric-à-brac, objet de camelote et de sophistication. De ses efforts il en est résulté un ramassis de débris de vieux auteurs, de centons, de lieux communs, de compilations, de groupements, d'entassements... qu'on a décoré du nom de science allemande. Dans la littérature, la poésie ou l'histoire on attend toujours leur chef-d'œuvre.

En philosophie surtout, leurs systèmes, leurs théories sont d'importation charentonnaise et n'ont rien d'athénien. Jamais un philosophe digne de ce nom, ne pourra jeter un regard sur ces élucubrations échevelées, sans être alternativement tirillé par ces deux mouvements ; le fou rire ou la méprisante pitié. Et, si le beau est, d'après Platon, la splendeur du vrai, jamais, ô Israël des brumes du Nord, jamais sa radieuse aurore, son jour ravissant, n'éclaireront ce tison fumeux, ce foyer ténébreux d'hypocrisie et de mensonge qu'est ton âme.

Terminons cet aperçu général sur le Juif allemand, par ces judicieuses observations de M. Jules Séverin, le savant auteur de *Médecine anti-juive et française*, dans sa lettre à

M. le docteur d'Aslonnes, sur la science des thérapeutistes allemands, importée chez nous par les Juifs à la suite de nos désastres.

L'enseignement juif, dit-il, nous a donné les tares de la race, communiqué le virus. Il y assit là une préméditation de nous détruire, ou plutôt une absence de notions élémentaires, la science allemande étant beaucoup moins avancée que la nôtre et la science juive, dit un Allemand, pleine de brillant et sans fond. ... Aujourd'hui philosophie allemande, économie anglaise, *médecine juive*, paléontologie fantaisiste où Darwin même a été dépassé, l'histoire en contradiction avec les sources, droit romain, beaux-arts mythologiques, renaissance païenne, ont envahi l'école à tous les degrés... Quoi ! rien de la chevalerie, de la civilisation de l'idéal chrétien, que la charmante allégorie du musée d'Anvers oppose à cette renaissance noceuse et sceptique ! Les fortunes s'en vont, la politique est couverte de fange, et le vieil honneur disparaît, les étoiles tombent du ciel, devant l'arrivée des intrus et des goujats qui reculent de quarante siècles la civilisation, et font renaître la barbarie au XIX^e siècle... Ils pontifient, ils planent comme des aigles, et ont la rapacité des vautours. Ils ont apostasié l'idéal et le jour scientifique ne luit pas pour eux, Ils ont foulé aux pieds les chercheurs, dépouillé les humbles, dévoré l'espérance de la nation. Vampires inassouvis, ils ont anémié la France de leurs rêves, ils se sont gorgés de ses milliards, et ont dévoré ses enfants... Qui nous délivrera de leurs serres ? Il n'est pas d'endroit si sacré qu'ils n'aient envahi, de science qu'ils n'aient altérée, de sanctuaire qu'ils n'aient souillé. »

Donc, ô Juif d'Allemagne avec ton âme de vieux talmudiste tu affectes des dehors séducteurs. Tu as fait subir à ta crasseuse houppelande battant sur tes talons, l'opération de la circoncision, et maintenant dans les occa-

sions solennelles, c'est le frac, toujours crasseux que tu endosses et qui te va comme une selle à un chat. Te voila donc modernisé sous ce frac orné de décorations chrétiennes et arborant des titres universitaires en guise de pavillon pour vulgariser et écouler ta marchandise. Te voila fait un monsieur ! M. Kit-Kif dirait l'Arabe : c'est rabbi Alphasi, rabbi Moïse, fils de Maïmon, Qaro, Mosès Isserlès, Cagliostro, Nostradamus. Bref, c'est le nécromancien hideux, l'alchimiste rapace et corrupteur qui, dans cette fin de siècle, alimente le fond de ses creusets avec des débris de conscience, des restes de tous les honneurs pour l'exploitation de sa formule théorique et pratique de sa domination universelle. Voilà ce que tu es ; ni le frac, ni le vernis scientifique n'y changent rien.

III

JUIFS GALICIENS ET POLONAIS.

Sur les Juifs de cette importation, M, Amédée Pigeon nous fournit les notes suivantes le Juif venant de la Pologne ou de la Galicie est un homme plutôt petit que grand et d'une maigreur si prononcée qu'elle ne peut résulter que de longues privations. Il porte une redingote crasseuse et usée, au point qu'on ne peut plus en reconnaître l'étoffe, mais dont les pans descendent jusqu'aux pieds renfermés dans des bottines éculées et surtout très informes. Quant au linge, gilet, pantalon, impossible d'en donner une idée. Une sale casquette souple avec une immense visière est

enfoncée sur une forêt de cheveux longs qui ne paraissent jamais avoir fait connaissance avec un peigne. La figure hâve et maigre, couverte de taches de rousseur et noire de malpropreté est balayée de deux longues mèches de cheveux « *peisen* » descendant sur les joues, où elles se mêlent à une barbe inculte tirée en tous sens. Les yeux chassieux lisérés de rouge et suintant continuellement ne manquent pas d'animation, malgré le regard louche qui les distingue. Notre homme marche d'un pas peu assuré, toujours penché en avant, traînant ses jambes mal bâties, resserrant les épaules, Ce qui lui fait une bosse artificielle. Il laisse aller ses bras tombants, machinalement, presque au gré du vent, ce qui les fait paraître beaucoup plus longs qu'ils ne le sont en réalité... Tel est le Juif venant du fond de la Pologne, tel il restera. Jusqu'à la fin de ses jours il observera rigoureusement et avec ferveur les prescriptions du *Talmud*. »

IV

JUIFS OPÉRANT EN FRANCE.

Le Juif de France, ou plutôt, celui qui opère en France, c'est le cambrioleur à ciel ouvert, cambriolant en plein midi. Rien ne le gêne : ses boniments les plus invraisemblables, ses emprunts les plus dolosifs et les plus funambulesques ne s'appuyant sur aucune garantie, ses fumisteries industrielles et commerciales les plus patentes sont celles qu'il réussit le mieux. C'est l'escamoteur aux trucs

éventés : on voit les ficelles, les doubles fonds : gogo est toujours là crédule et confiant. Il est le plus suivi, sa clientèle est énorme ; depuis le petit épargniste jusqu'au noble duc et au prince, voire même, jusqu'au prétendant au trône de saint Louis et de Bonaparte, tous sont à ses pieds. Devant lui tout sentiment de dignité est refoulé, toute juste protestation est muette. Il nous a pris non seulement la bourse, mais encore l'honneur et on dirait qu'il n'attend plus, pour les besoins de sa cause, qu'a pouvoir disposer de notre vie. On n'a qu'à évoquer, comme preuve, le rôle anti-français des principaux Juifs pendant ces dernières années. D'ailleurs pourquoi ces Schowb se gêneraient-il ; dès qu'ils rencontrent leur Levaillant ? Pourquoi le Juif escroc, son escroquerie fut-elle plus efficace que cette caricature de la grandeur, qui se dresse sur le Champ de Mars, étonnée de se voir élevée aux honneurs de quelque chose, pourquoi dis-je, cet escroc reculerait-il devant l'infamie et l'injustice, alors que le Benichausen ou Bonickhausen (Eiffel) auteur de la dite carcasse de "*on ne sait quoi*", et que M. Waldeck-Rousseau intitula patriotiquement du nom d'*aumône d'un peu de gloire faite à la France*, porte toujours (plus fort que sa tour) ! sa rosette de la Légion d'honneur malgré ses trente millions des souscripteurs du Panama ?



V

NOSOLOGIE JUIVE.

Providentiellement conservé pour mener une vie errante sur tous les points du globe, comme preuve de l'accomplissement des prophéties concernant l'avènement du Messie, le descendant des Décicides est doué des qualités que réclame sa mission, c'est-à-dire, la facilité de s'appropriier (à sa manière cependant) toutes les langues, et l'endurance vivace qui lui permet de s'implanter sous tous les cieus, et de demeurer presque indemne au contact des plus mortelles contagions. Le choléra, la peste, etc., etc., comme s'ils flairaient en lui un précieux auxiliaire ou un puissant concurrent, n'osent l'attaquer. Cette immunité toutefois n'est ni universelle, ni sans exception : le Juif n'est pas invulnérable, surtout par derrière, comme nous le verrons bientôt.

Ce qu'on pourrait appeler son casier nosologique est émaillé de terribles constatations qui nous initient à la physiologie judaïque aux multiples ébrèchements, aux tares dégradantes, résultat du fonctionnement « *hors et contre nature* » de ses facultés cérébrales, appréhensives et affectives.

J'ai dit fonctionnement hors et contre nature, car le mot d'Hegel : le Juif a été précipité hors de la nature, est vrai au point de vue social et individuel. Ce phénomène s'est réalisé d'abord dans l'individu ; puis il a envahi la race entière sous le rapport des idées, des sentiments et des passions, opposés à la lumière innée de la raison et aux droits naturels, inaliénables et inhérents aussi bien à tout individu, qu'à toute société.

VI

**GALE, ULCÉRAS, ANÉMIE, SCROFULES,
PLIQUÉ, FLUX, ETC.**

Tout d'abord, tout le monde sait que le Juif est galeux. Dieu a couvert les Juifs de gale, d'ulcères, et de maux caractéristiques, pour lesquels ils sont convaincus que de s'oindre du sang d'un chrétien est un remède efficace. Il est d'usage en conséquence que le soir d'un mariage israélite, après le jeûne sévère des futurs conjoints, le rabbin présente à chacun d'eux un œuf cuit. Dans cet œuf, au lieu de sel, il a mis de la cendre d'une toile brûlée, et cette toile a été trempée dans le sang d'un chrétien tombé sous le couteau. Tandis que les mariés mangent l'œuf du sang, le rabbin récite quelques versets, dont l'efficacité est de leur donner la « vertu de tromper les chrétiens, en s'engraisant de leur substance. » Celui qui nous donne ces détails sur l'œuf du sang et ces maladies spéciales des Juifs, est un Israélite ; en outre, comme rabbin, il avait lui-même pratiqué la cérémonie du mariage qu'en vient de lire ; c'est un Juif de Moldavie ex-rabbin converti et devenu religieux sous le nom de Théophile, au siècle dernier.

La race, d'ailleurs, d'après Drumont, quoique organisée dans des conditions spéciales, n'en est pas moins vieillie... Examinez le spécimen qui domine Paris, entremetteurs politiques, boursiers, journalistes, vous les trouverez, tous consumés par l'anémie. Les yeux, qui roulent fiévreux dans des pupilles couleur pain grillé, dénotent des maladies hépatiques ; le Juif, en effet, a sur le foie la sécrétion que produit une haine de dix-huit cents ans... Pressez entre vos doigts, ces petits doigts terminés en

fuseau, ils dénotent encore certains penchants de la race, mais ils n'ont plus la pince solide et crochue des pires. Pas une goutte de sang, le teint de cire a pris la couleur de la fine porcelaine de Sèvres, imperceptiblement bleue ; ils tremblent sous notre ciel, ils s'enfuient frileusement vers Nice, tandis que de pauvres diables travaillent à faire leurs journaux. Le jour où les catholiques, las de défendre cette société devenue exclusivement juive, laisseront les affamés marcher sur les maisons de banque, comme on a marché sur les couvents, on écrasera ces mendiants d'hier devenue les tyrans d'aujourd'hui, sans que leur sang fasse une tache plus rouge que la viande *casher* qu'ils mangent.

« Le sujet a toutes les maladies qu'indique la corruption du sang : les scrofules, le scorbut, la gale, le flux. Presque tous les Juifs Polonais ont la plique et le disent. Beaucoup de Juifs français élégants et bien vêtus auxquels nous serrons la main, l'ont également mais ne le disent pas. Tous se gardent avec soin de recourir à des médecins qui ne soient pas de leur religion, exemple que les chrétiens devraient bien imiter.

Parmi ces banquiers insolents, que d'Authéman rangés comme le personnage de Daudet « par le mal immonde, l'araignée aux longues pattes agrippantes, toujours en vie, acharnée sur sa proie. » C'est le mal de l'or, on le croirait, et pour guérir la lèpre héréditaire, ils vont se plonger pendant des journées entières dans les boues de Saint-Amand. L'or juif retourne ainsi à sa source. *France juive*, t. I.

Ce lot déjà si considérable, s'accroît hélas des maladies et des affections résultant du surmenage, de la tension et de l'ébranlement du système nerveux. En effet, l'exercice antinaturel auquel le Juif contraint ses facultés intellectuelles et morales en les forçant d'admettre des principes et des sentiments contraires aux tendances fondamentales

du composé humain, aboutit, pour le système nerveux, à un état de tension violente qui est la cause primordiale de l'implacable maladie des Juifs : la névrose.

C'est la violation incessante, de la part du Juif, des bons rapports qui doivent exister entre les peuples et les individus ; sa fièvre de la spéculation à l'état aigu, ses trahisons consommées ou en préparation, qui le tiennent dans un état de surexcitation et de crainte de la persécution et des terribles châtimens qu'il finit toujours par déchaîner contre lui. Son système nerveux constamment secoué par des passions et des sentiments violents, soutient longtemps l'assaut. Finalement, notre homme cédant à une attaque trop véhémence, laisse échapper le gouvernail et sombre dans la folie. On comprend ainsi, pourquoi le détachement cérébral et l'état de malfaisance cynique est si général et si persistant dans la race juive. Cette folie a même quelque chose de contagieux pour ceux qui approchent de trop près le Juif, « sous son influence l'histoire de ces dernières années, c'est le monde conduit par des fous, raisonnant, ratiocinant, ayant, comme il arrive à la veille de la crise suprême, une logique apparente qui déconcerte au premier abord. La névrose enlève au Juif tout sentiment de pudeur, toute réflexion, toute notion même de l'énormité de ce qu'il ose. » *France Juive*, t. I, page 109.

En Prusse, sur dix mille Israélites 38,9 sont atteints d'aliénation mentale, tandis que sur le même nombre les Protestants n'en accusent que 24,1 et les catholiques 23,7.

En Italie on trouve proportionnellement plus du double d'aliénés chez les Juifs que chez les catholiques, c'est-à-dire 1 sur 778 catholiques, contre 1 sur 384 Juifs.

Dans les autres pays, excepté en Russie, où ces cas sont plus nombreux, cet excédent du côté des Juifs se maintient le même à peu de chose près, partout. D'après les

statistiques les plus récentes et les mieux contrôlées, M. le D^r d'Aslonnes, nous donne les chiffres suivants dans un magistral travail sur la pathologie juive publié dans la *Libre parole* de septembre au 18 novembre 1890.

« Pour l'idiotie et l'aliénation mentale, écrit-il d'après Hubertz, on trouve, en Danemark, 1 idiot ou aliéné sur 170 Juifs et seulement 1 sur 300 catholiques. D'après Boudin, on trouve en Silésie 1 idiot sur 4.113 catholiques et 1 sur 3.003 Juifs, en Wurtemberg, 1 idiot sur 580 catholiques et 1 sur 425 Juifs. D'après le même auteur, on compte en Bavière 1 aliéné sur 908 catholiques et 1 sur 514 Juifs ; en Hanovre, 4 aliénés sur 641 protestants et 1 sur 337 Juifs, en Silésie 1 aliéné sur 1.355 catholiques et 1 sur 644 Juifs, en Wurtemberg ; 1 aliéné sur 2.006 catholiques et sur 1.544 Juifs. Des statistiques toutes récentes, fournies à M, Kéréhhoﬀ, corroborent ces indications. En voici les résultats concluants.

Sur 100.000 catholiques et protestants	Sur 100.000 juifs.
En Prusse 86,5 aliénés	169,7 aliénés.
En Bavière 94,4 —	286,2 —

Le double d'aliénés dans le premier cas, le triple dans le second, tels sont les chiffres qui démontrent irréfutablement que l'aliénation mentale, quelles qu'en soient d'ailleurs les causes, est une des caractéristiques de la pathologie juive.

Enfin après avoir établi par des preuves indiscutables la spécificité des maladies des Juifs, M. le D^r d'Aslonnes présente en ces termes la synthèse de sa savante étude : « En résumé, diabète d'origine nerveuse, arthritisme à forme cutanée et viscérale, neurasthénie par excitation et à prédominance des phobies, hystérie simulatrice et somnambulique, perversions maniaques, fréquence de l'alié-

nation mentale, tels sont les principaux termes — auxquels il faudrait joindre, pour être complet, l'astigmatisme horizontal, le glaucome, la lèpre, l'insuffisance *Thoracique* qui entraîne la prédisposition aux affections respiratoires et à la phtisie, etc. — de cette *pathologie spécifique*, dont je me suis efforcé de tracer aussi brièvement et aussi clairement que possible, le sombre tableau d'ensemble.»

Enfin ce savant passant des spécificités pathologiques aux autres dissemblances et oppositions dissolvantes que présentent les Israélites comparés aux Français sous les multiples rapports intellectuel et moral, économique, artistique et national, conclut à l'adoption de mesures énergiques pour l'endigement des ravages déjà trop étendus, et même à l'*expulsion*.

Enfin en présence de ces faits et de leurs causes, nous pourrions avec saint Epiphane — issu de parents juifs — nous écrier : « ah ! les Juifs ! leur nature est devenue celle du chien enragé. »

VII

LANGUE. COULEURS JUIVES. DRAPEAU DE LA DOMINATION UNIVERSELLE D'ISRAËL.

Il convient encore de noter chez le Juif, comme particularité physiologique cette affection si sensible de l'appareil vocal, et cette modification des organes de la prononciation qui, jointes à l'odeur *sui generis*, qui se dégage de

lui, suffisent à le déceler entre mille. « Quelque habile que soit le Juif pour s'approprier partout la langue du pays, dit Richard André dans ses *Observations intéressantes sur le peuple juif* et quoiqu'ils la regardent à la longue, comme leur langue maternelle, ils n'arrivent que rarement à la parler assez correctement pour qu'on ne puisse pas les distinguer des indigènes. La plupart de nos Juifs instruits ont un accent particulier qui les fait reconnaître sans les regarder. C'est une marque de race qui se trouve chez tous les Juifs de toutes les nations, Rohep, *Premier séjour au Maroc*, a été frappé du même phénomène : « Les Juifs, écrit-il, ne peuvent nulle part apprendre la langue du pays qu'ils habitent. On reconnaît de suite le Juif allemand à la prononciation bizarre ; il en est de même des Juifs de l'Afrique septentrionale. On reconnaît le Juif entre cent Arabes, à son accent, bien qu'il ne diffère pas par sa physionomie et son costume. Rien n'est plus risible que d'entendre un Juif parler l'arabe et la langue des États barbaresques. »

À les entendre, on ne prend parfois à rêver aux raudes psalmodies des invocateurs de Bahal. Souvent, écrit Drumont, l'Anglais qui sent une affaire, se met à crier derrière le Juif, et à pousser des *a.σh ! a.σh !* gutturaux, qui rendent la cacophonie épouvantable.

Jean de Ligneau raconte dans *Juifs et antisémites*, etc. qu'un vieux Juif de Berlin, désolé d'entendre le jargon de son fils, le retira d'une institution israélite pour le mettre dans un collège de l'État. Il pensait que son fils perdrait ainsi son jargon. Mais, détail amusant, au bout de l'année scolaire, le petit Juif jargonnait pis que jamais et tous les élèves de sa classe avec lui. Cette désastreuse influence n'est pas particulière au petit Youdi berlinois ; elle devient générale partout où le nombre et l'énergique réaction des non-Juifs font défaut. Du côté du Juif, il existe toujours,

au sujet de la prononciation et de l'accent, une modification organique héréditaire très difficile à plier et une sorte d'impuissance intellectuelle et morale réfractaire aux principes et aux traditions de tous les pays.

Ne pensant pas, n'aimant et ne haïssant pas comme les Français, il ne peut évidemment pas non plus, parler comme les Français. Chez nous sa langue n'est qu'un jargon français parlé par une bouche juive, qu'anime un esprit juif ; ou si l'on veut, c'est un jargon hébreu traduit matériellement en français.

Attendu leur langue et leur prononciation, rien n'empêcherait les Juifs d'ajouter à leurs couleurs, c'est-à-dire, au *jaune* du Veau d'Or et de la fameuse rouelle, et au *rouge* de Moloch et du meurtre rituel : le *vert* de ce volatile polyglotte que Darwin n'hésiterait pas à leur désigner comme ancêtre. D'autre part, comme ils tiennent aussi de Jaco par leur nez, l'opinion de Darwin ne paraîtrait pas invraisemblable. Donc, le jaune, le rouge et le vert, seront les couleurs du drapeau tricolore de la *domination universelle* d'Israël.

VIII

LE JUIF PUE.

Chaque fleur a son parfum, chaque vin son bouquet ; le Juif a encore été privilégié sous ce rapport, et si on le distingue aisément par son *sabir* hébraïque, le célèbre

foetor judaicus suffirait avec un peu de flair pour le suivre à la piste.

En effet, tout Juif pue, a dit Victor Hugo. Bien des siècles avant lui, le *Talmud* s'était empressé de transmettre à la postérité cette agréable nouvelle. Dans le *Traité* XIX, *Sota* 36, a, il nous apprend que « quand les Israélites arrivèrent dans la Palestine. Dieu notre Seigneur leur donna un moyen pour effaroucher les ennemis : ils puaien ». Ça dure encore.

Au chapitre 28 du *Deutéronome*, verset 27, parmi les châtiments dont Dieu menace les Juifs prévaricateurs, il leur dénonce celui-ci : « je te frapperai de l'ulcère de l'Égypte et de plaies scabieuses, de prurigo et de démangeaisons incurables à l'endroit. » Je renvoie le lecteur au texte biblique, mais je le préviens qu'il n'y est pas du tout question des roses de Jéricho.

J'en appelle à l'expérience... mais ces détails sont trop répugnants, cependant, comme excuse, je demande de ne pas oublier qu'il s'agit des Juifs.

Ces plaies infectes qui tenaillent Israël où sont frappés les lâches, en disent beaucoup sur cette odeur « ce relent, dirait Zola, qui indique la race et aide les plus huppés à se reconnaître entre eux ». Drumont. Elles sont réservées indistinctement à tous les Juifs rebelles à la loi de Dieu.

Néanmoins dans un autre endroit, — Isaïe — les Juives sont particulièrement visées. Dieu les prévient que, à cause de leur impudeur, une odeur fétide sera leur parfum.

Dans, *Littérature et Philosophie mêlées*, Victor Hugo raconte que, en 1266, une mémorable conférence eut lieu devant le roi et la reine d'Aragon entre le savant Rabbi Zekhiel et le Frère Paul Cyriaque. Quand la discussion fut épuisée, la reine finit par demander au docteur juif pourquoi les Juifs puaien ?

IX

LES BAINS DE PROPRETÉ DE LA FEMME JUIVE
DE RUSSIE D'APRÈS KALIXT DE WOLSKI.

C'est surtout en Russie que les pauvres femmes juives ne doivent pas sentir bon. Qu'on en juge par la Mikva ou purification à laquelle elle est soumise. La Mikva est un grand bassin rond que l'on remplit d'eau et dans lequel les femmes juives doivent purifier leur corps.

Dans l'antiquité, lorsque les Juifs réglaien leur conduite selon les lois de Moïse et non selon celles du *Talmud*, la femme juive apportait une offrande au grand-prêtre, et le soir de la même journée, elle se purifiait par quelques ablutions, sans avoir besoin de se plonger dans l'eau vive d'un ruisseau. Mais depuis que les Juifs se sont laissé guider par les lois du *Talmud*, les interprètes de ces lois ont entouré la cérémonie de la purification de la femme, d'un grand nombre de minutieuses inventions.

« La Mikva est de la contenance d'un mètre cube environ. Elle se trouve toujours sous terre dans une cave. La cérémonie s'accomplit dans une demi-obscurité, la cave n'étant éclairée que par une ou deux chandelles de suif. La femme juive qui arrive là, descend les degrés de la Mikva et après avoir fait une courte prière, elle se plonge de manière à ce que pas un de ses cheveux ne paraisse à la surface ; elle doit attendre dans cette position le moment où la Tokerke (surveillante) qui reste sur le bord du bassin, prononce le mot *Kochère*.

« Un, deux, trois plongeons semblables, et la cérémonie est aux trois quarts accomplie. Mais il en reste encore un quatrième, et celui-ci est le plus pénible de tous. La femme

qui a fait trois fois ces plongeurs, doit encore se rincer la bouche avec l'eau de la Mikva et ce n'est qu'alors qu'elle peut remonter les degrés et céder la place à une autre. Il faut que chaque femme accomplisse la cérémonie séparément.

« Dans une seule soirée, une centaine de femmes s'immergent de cette manière dans la Mikva, et, d'après le règlement du Kahal, inspiré par une sordide économie, l'eau de bassin n'est changée qu'une fois par mois et quelque fois même plus rarement. Ainsi dans cette eau putréfiée et remplie de miasmes, des centaines de femmes doivent accomplir la cérémonie de la purification, et chacune d'elles est obligée de se rincer la bouche avec ce nectar. Cette cérémonie est une cause de maladies de tout genre, qui se perpétuent ainsi parmi ce peuple voué à la saleté. »
Russie Juive.

Il ne serait pas cependant téméraire d'ajouter que, sortie de cette mare prophylactique, comme jadis Cypris des ondes de la mer, la Vénus sémite peut attendre de pied ferme toutes les pestes : l'épreuve est faite.

X

LA LITTÉRATURE ET LE FUMET JUIF.

Dès qu'il s'agit du Juif, le littérateur, le poète, le philosophe, etc., est porté par une sorte de fatalité associer son héros à la boue, à l'égout, etc.

« Martial compare l'haleine des observateurs du jeûne sabbatique, aux miasmes qui s'exhalent des vapeurs sulfu-

reuses de l'Albula, à la casaque d'un vieux soldat, à la fumée du lumignon éteint de la lampe de Léda, à la corruption du lit de la vipère, à l'odeur que dégage le renard.» *France juive*, t. 1.

Ce fumet dénonciateur dont parle Martial, suit le Juif impénitent, même dans l'autre monde, et va, d'après le génie dantesque de Swendenborg, alourdir l'épais brouillard de l'enfer ou est torturée l'avarice du sordide sémite. « La plus grande partie de cet enfer, dit-il, est composé de Juifs qui ont été sordidement avarés, et dont la présence, quand ils s'approchent des autres esprits, se manifeste par une puanteur de rats. Comme la fantaisie qu'ils ont conçue dans la vie du corps et dans laquelle ils se sont confirmés, ne leur permet pas de savoir que, par la nouvelle Jérusalem on entend le royaume du Seigneur dans les cieux et sur la terre, il en résulte que, lorsqu'ils viennent dans l'autre vie, il leur paraît à la gauche de la géhenne, un peu sur le devant, une ville dans laquelle ils affluent et se pressent ; mais cette ville est fangeuse et infecte, aussi elle est appelée la Jérusalem souillée. Là, ils courent par les rues dans la boue et dans la fange jusqu'au-dessus du talon, en se plaignant et en se lamentant. » *Arcanes célestes*.

Devant le tableau si typique de la vie juive en Hollande, dans le *Voyage de Shakespeare* par Léon A. Daudet, on comprend que (et ceci est à retenir) les exhalaisons méphitiques que le Juif dégage étant analogues à celles du fumier, il est à lui-même son meilleur antiseptique contre toutes les pestes et tous les choléra. Dans l'ordure et la saleté il est dans son propre élément, comme le poisson dans l'eau.

Se rapportant à cette belle page dudit ouvrage, M. Mathias Lubans écrit dans la *Libre Parole* illustrée du 1^{er} février 1896 : si « l'antisémitisme a des archéologues — le sémitisme a bien des antiquaires — ce leur sera un

document intéressant que ce vigoureux tableau du ghetto d'Amsterdam au XVI^e siècle : Par une chaude après-midi, Schorel, Fischar et Shakespeare, s'engagèrent dans le quartier juif pour y faire la chasse aux estampes. C'était une longue rue en pente, sans trottoir, jonchée d'épluchures immondes, où coulaient d'épais ruisseaux bruns, où se talochait en criant, une vermineuse marmaille, petits profils de perroquets maigres, jambes rachitiques, etc. Aux fenêtres pendaient des loques jaunes et rouges, des guenilles de linge grisâtre. Les murailles suintaient l'ordure. Dans l'encadrement des portes se tenaient des groupes de mégères sordides, aux teints bronzés, aux nez courbés, aux yeux noirs comme des raisins, affublées d'oripeaux voyants et crasseux. Les maigres semblaient des Pharaons, les grasses, des Suffètes carthaginois, beaucoup portaient un marmot, déjà sémitiquement défini et elles s'invectivaient avec des mots ensoleillés et des gestes d'épileptique. L'air était empuanti.

— Quelle race ! grogna Fischar, en se bouchant le nez, les descendants du bouc exhalent l'odeur de leur ancêtre... D'où cet enduit ineffaçable, cette putréfaction de l'âme et de la peau ; leurs doigts triturent l'or et les pellicules. Dans leurs regards dansent les flammes jumelles de la luxure et de l'usure. Leurs pieds sont faits pour la boue et le sang. Il éclata de rire.

— La merveilleuse saloperie ! s'écria Shorel avec admiration, regardez cette fille à face de chèvre dont la chair brune apparaît par les déchirures de la toile usée, quelle fétide souplesse ! Elle danse sur un fumier.

— D'ailleurs ces êtres-là ont les mêmes sentiments que nous ; ils sont nos frères un peu déçus, ajouta Shakespeare qui ne détestait pas la contradiction. Mais Fischer s'enflamma : Détrompez-vous, mon ami. Le Juif

est à part. L'amour, la haine, la joie et la douleur sont chez lui déformés, déplacés, méconnaissables. Pour vous faire comprendre de lui, il faudrait un lexique moral. Le Juif n'a aucune fierté, aucune délicatesse, aucun honneur, aucune pitié, aucune colère. Il met les chrétiens aux prises et se faufile entre eux. Il les considère comme de la viande de porc, et tout contrat avec le Juif tourne ainsi en eau de boudin.

Le Juif est lâche par ignorance de la bravoure. Il est traître par volupté de la mauvaise odeur. Il est cruel par l'excès d'une logique qui le pousse à faire place nette à sa nation. Ceux-ci, chassés de partout, se sont réfugiés à Amsterdam. Dans cent ans ils ruisselleront à nouveau sur l'Europe. Ils sont la vermine du genre humain... Tous ces Juifs sont malades. Voyez autour de vous ces bossus, ces ventrus, ces boiteux, ces borgnes, ces purulents. Ils portent des tares ignobles et particulières, accrues par des débauches spéciales.»

En résumé, si au point de vue moral, le Juif n'est pas tenu en odeur de sainteté ; au point de vue physique on ne court pas après lui *in odorem unguentorum ejus* (l'odeur de son parfum) attirés par les essences que volatilisent ses vêtements, sa peau, ses pores, tout son corps, toute sa personne.





Tvila au Mikva (1978)
Zvi Malnovitzer.

CHAPITRE VI

EXPLICATION DE L'ESPRIT JUIF

I

DIFFICULTÉ DE DÉCHIFFRER L'ESPRIT JUIF. — LE SECRET JUIF.

Ces propriétés particulières à la race juive, transmises de père en fils pendant tant de siècles, sont bien les indices de l'état d'âme du Juif, les signes et les conséquences de sa dépravation, sur laquelle elles influent à leur tour.

En les examinant, nous avons côtoyé l'intime de Juda. Cependant la raison, l'essence spéciale de l'esprit juif reste voilée. C'est à la philosophie et à la morale qu'il appartient de l'explorer, de l'analyser et de la définir. La philosophie en détermine la nature et les facultés ou principes actifs, et la morale précise les lois qui en règlent l'activité.

Rien n'est difficile comme une définition, aussi la définition exacte de l'esprit juif est le noyau, le point capital de l'antisémitisme. Nous essayerons de la donner. Nous en déduirons tous les travers et tous les vices du Juif, la raison qui fausse ses aptitudes et ses talents, les causes du bien apparent qu'il nous fait et des maux réels dont il nous accable, Elle nous donnera la clé de la force d'Israël, de ses mystérieuses influences, de ses audaces, de ses terreurs, de ses triomphes passés et de ses futurs désastres. Enfin elle nous signalera la voie la plus directe, nous dictera les moyens les plus efficaces et les plus pratiques d'arriver à l'anéantissement de la puissance juive en France, considérant toujours le danger juif, au point de vue de la race et non au point de vue religieux.

Exprimer ce que c'est que l'esprit juif, par une formule précise, philosophique, tirée par conséquent de la nature intime des choses et confirmée par les faits, n'a pas toujours été, comme je le disais plus haut, chose commode.

Henri Heine en vrai Juif qu'il était, éclairé par la lumière du troisième appartement et qui possède les secrets d'Israël, s'en doutait un peu. Ce faux converti qui, comme tant d'autres hypocrites circoncis, d'après l'historien juif Graetz, professeur au séminaire rabbinique de Breslau «s'était séparé *extérieurement* du judaïsme, comme les combattants qui prennent l'armure et le drapeau de l'ennemi pour le frapper plus sûrement et pour le mieux anéantir», semble nous prévenir d'un air narquois et assuré, que nous aurons beau tourner l'énigme juive dans tous les sens, elle n'en restera pas moins pour nous un mystère, scellée qu'elle est dans l'âme juive par le ciment inattaquable de l'inviolable secret.

Les faits et gestes des Juifs, dit-il, ainsi que leurs mœurs, sont chose inconnue. On croit les connaître parce

qu'on a vu leur barbe, mais on n'a vu que cela, et, comme au moyen âge ils sont toujours un mystère ambulante.

Ambulants, errants, oui, et nous les y aiderons, mais mystère ! Cela n'est plus maintenant. Nous prouverons que cette prétention du rossignol des rives du Jourdain « qui avait fait son nid dans la perruque de Voltaire » a fait son temps. Et le Juif démasqué est à moitié vaincu.

Sur ce point Drumont, lui-même modifierait aujourd'hui le jugement que, par un excès de modestie, il exposait en ces termes, dans sa préface de la *France juive* : « En réunissant dans cette étude des raisons et des causes, tout l'effort de notre travail et de notre bonne volonté, nous mériterons que ceux qui viendront après nous, disent de nous ils n'ont rien pu empêcher, sans doute, mais ils ont bien discerné les causes du mal, etc. » Vous n'avez rien pu empêcher ! La France vous donne un historique démenti tout à votre gloire. Vous avez endigué le torrent dévastateur, vous avez détourné son cours désastreux pour le sol de la patrie, vous finirez, avec le concours des Français de France, par le tarir.

Grâce à vous, le peuple français, dans un élan de patriotisme et de légitime défense, apercevant l'abîme où les cosmopolites et leurs complices le mènent pour l'y précipiter, élira des représentants au cœur vraiment français, qui, sans qu'il soit besoin de balayer Juda hors de nos frontières, assainiront ce beau pays de nos pères et lui rendront avec la justice, la paix et le bonheur.

On vous accorde que l'œuvre latente du Juif est très difficile à analyser, qu'il y a là toute une action souterraine dont il est presque impossible de saisir le fil, mais rien ne servira au Juif, désormais de nier : son secret est éventé. On a envahi l'arsenal où sont suspendues les pannoplies des preux d'Israël. Leurs engins de guerre ont été

démontés pièce par pièce. Ce ne sont que fausses clefs, faux poinçons, faux chèques, fausses traites, tout ce qui est faux ; le fourniment, l'attirail complet du prestidigitateur financier, du cambrioleur de haut vol, du draineur d'argent par tous les moyens. »

II

LE *TALMUD*.

Puis dans une vieille armoire, la bibliothèque. Un seul livre en plusieurs chapitres dont chacun forme un petit manuel. Manuel du traître en partie double, manuel du corrupteur, du pot-de-vinier, du parfait détrousseur, du destructeur social, du despote mystificateur de Goïm, du garde-chiourme pour employés et ouvriers, du... mais l'énumération en serait trop longue, d'autant qu'un seul titre suffirait et comprendrait tous les autres. Ce titre le voici : *Manuel du parfait Israélite*.

Ce livre ou est donné un si bel enseignement, c'est le *Talmud*. Il est le plus grand tour de force de la perversité, le chef-d'œuvre de l'égoïsme, le dernier mot de la haine envers son semblable, quand celui-ci n'est pas un Juif. Il est la plus haute création du génie du mal. Sans l'inspiration de Satan et la collaboration du Juif, l'œuvre était irréalisable, elle n'aurait pu même être conçue.

Après Jésus-Christ, le *Talmud*, issu d'Israël, a été réciproquement le principe générateur et conservateur de cette nation parasite, et il est encore et toujours, l'inspira-

teur de sa vie privée, domestique, sociale, politique, commerciale, littéraire même etc. bref, le *Talmud* c'est le Juif, de même que les mœurs, les faits et gestes du Juif en sont le perpétuel et vivant commentaire.

Si nous croyons donc connaître les Juifs, c'est que nous n'avons pas vu que leur barbe ou leur nez ; c'est que en réalité nous les connaissons et qu'ils ne sont plus pour nous un mystère ambulante. La clef du Judaïsme, affirmons-nous avec Gougenot des Mousseaux, c'est le *Talmud*, et qui ne sait ce que c'est que le *Talmud* est radicalement incapable, ou de déchiffrer l'histoire, ou de pénétrer les mystères de Juda.

Mais quelle foi devons-nous avoir en l'authenticité et la traduction du *Talmud* ?

Drumont, dans sa préface de l'édition française, par A. Pontigny du *Juif selon le Talmud* de Rohling, nous dit : « Aucun doute ne peut cette fois subsister sur l'authenticité des textes cités par l'auteur, et les Juifs eux-mêmes ont renoncé, je crois, à épiloguer à ce sujet. Nous avons donc devant nous un document d'un prix inestimable qui nous permet de pénétrer en quelque façon dans l'âme même, ou plutôt dans le cerveau du Juif, de savoir exactement les sentiments qu'il éprouve vis-à-vis de nous, de connaître la conception qu'il a de toutes choses au point de vue social, comme au point de vue moral. Pour tout esprit capable de réflexion, cette étude éclaire d'une manière éclatante les obscurités de l'époque actuelle, elle explique ce qui semble incertain et confus, elle montre la logique secrète des faits que nous avons peine à comprendre... Le Juif sans doute n'est pas vaincu, mais il est découvert, il ne peut plus cheminer comme jadis par des voies souterraines ; on le voit fonctionner, on le regarde agir ; on l'interpelle par son nom, on l'interroge directement, on sait où il habite et à

quel endroit, le cas échéant on pourrait le trouver pour lui poser quelques questions avant le déménagement final. »

On peut en dire autant des textes talmudiques cités dans l'ouvrage de Goré O'Thouma *L'esprit juif*, etc. Voici comment l'auteur garantit leur authenticité, page 28. « Toutes les maximes dont nous donnons une suite dans les deux parties de ce livre, sont extraites du *Schulchan Aruch* ou directement de la source, je veux dire du *Talmud*. Elles ont été choisies dans deux livres du D^r Justus. L'un est le fameux ouvrage intitulé *Le miroir des Juifs* (Judenspiegel), qui donna lieu en 1883 à un procès retentissant. L'autre est une brochure ayant pour titre : *La sagesse talmudique*. Des professeurs de langue sémitique furent choisis comme juges de cette affaire : Juifs et chrétiens y étaient représentés. Parmi ces derniers se trouvait le D^r Jacob Ecker, privat-docent pour la philologie sémitique, à l'académie royale de Münster. Il a publié ses mêmes maximes en 1884, avec une critique savante où il prouve qu'il n'y avait rien d'exagéré dans la traduction du D^r Justus. »

Les Juifs sentent si bien que pour eux, être connus et être perdus, sont synonymes, qu'à les entendre, le *Talmud* ne serait en Israël qu'à l'état de lettre morte. Cependant rien n'est plus faux, nous le prouverons. On pourrait toutefois accorder que pour quelques-uns le fait est matériellement exact, mais cela ne change rien à la question.

« Le *Talmud* ? Mais nous ne savons pas ce que c'est, nous n'en avons pas lu dix pages, » vous répondent les Juifs de la bourse, du boulevard et des courses. Ils disent vrai pour une fois dans leur vie... Quel besoin les Juifs d'aujourd'hui auraient-ils d'étudier le *Talmud* ? Il est imprimé dans leur cerveau par la loi d'hérédité, il est l'héritage mental légué par d'innombrables générations qui ont pâli

sur ses préceptes, qui se sont assimilés ses doctrines. Les Juifs en sont pétris, saturés de ce *Talmud* : ils lui doivent non seulement cette idée d'une supériorité sur nous qui les rend si forts, mais encore cette admirable subtilité, cette absence complète de tout sens moral, de toute notion du Bien et du Mal qui désarme presque, tant elle est native et spontanée chez l'Hébreu. » Drumont, *ibid.*

Ce que certains Juifs prétendent par rapport à leur lecture du *Talmud*, nous pouvons l'affirmer des chrétiens, surtout des catholiques au sujet de la lecture de l'Évangile. S'il est un fait certain, c'est qu'on ne trouverait pas dix Catholiques sur cent, pris au hasard, qui aient lu l'Évangile, malgré la réduction de son volume, ce qui cependant ne les empêche pas d'être d'excellents chrétiens, avec cette différence que ce n'est pas originellement le *Talmud* qui a fait le Juif, mais le juif qui a fait le *Talmud* ; tandis que pour le chrétien, ce n'est pas celui-ci qui a fait l'Évangile, mais c'est l'Évangile qui a formé les chrétiens. En voici la preuve. Ce que le *Talmud*, traité XII, *Taanith*, dit des rabbins, que s'ils sont si furieux, cela provient de ce qu'ils ont le *Talmud* dans le ventre, doit être entendu de tous les Juifs indistinctement, avec cette amplification, qu'ils naissent avec le *Talmud* non seulement dans le ventre, mais encore dans leur cerveau, dans leur cœur, dans leur sang et qu'il a passé dans leur substance.

À la loi de l'hérédité et de l'éducation familiale, qui chez quelques Juifs supplée à l'ignorance purement matérielle du *Talmud*, il faut ajouter le zèle avec lequel, d'après Hartw Radowsky, ceux qui le connaissent répandent ses principes pernicieux, comme prescriptions divines, parmi leurs coreligionnaires qui les adoptent et ne les mettent que trop souvent en pratique.

III

LÉGITIMITÉ DU MENSONGE ET DU PARJURE.

Le *Talmud* fait toujours loi et est toujours en vigueur : ce point est incontestable. Les Juifs le nient, mais ils mentent, comme nous allons le prouver. Mais d'abord pour enlever toute autorité à leurs dénégations et démasquer leurs impostures, lisons-leur l'un de leurs articles de foi qui leur a rendu d'éminents services dans le passé, mais qui ici ne leur servira de rien et tournera à leur confusion : c'est la légitimité et la nécessité du mensonge et du parjure envers les non-Juifs.

Qui étudie le *Talmud*, dit le *traité Sota* XIX, devient trompeur.

Dans l'*Aboda Jara*, le mensonge est par deux fois recommandé ; puis c'est le *Baba Batra* qui enseigne que « c'est une bonne œuvre de mentir par amour de la paix, que non seulement les frères de Joseph et le prophète Samuel mais encore que Dieu même a menti. » C'est catégorique.

Si ce n'est devant une autorité juive, devant le *Kahal* par exemple, et entre Juifs, ceux-ci ne se croient aucunement soumis à la loi du serment, et se reconnaissent le droit de mentir et de se parjurer. Ils vont même plus loin, puisque c'est une bonne œuvre pour eux de mentir même entre Juifs, comme nous venons de le voir par l'exemple des frères de Joseph et du grand-prêtre Samuel.

Aucune autorité non-juive ne pouvant exiger le serment d'un Israélite, celui-ci, devant cette autorité, peut se parjurer, car son serment est nul. — *Schulch. Aruch, A. Jore, d.*

De l'hypocrisie, de l'ignoble action, de la souillure et de la déchéance morale du parjure et du menteur, ils n'en ont cure, il n'en est pas question, elle n'existe même pas. Nous verrons tout à l'heure les raisons qu'ils allèguent pour justifier ces monstruosité.

Seulement ajoutent-ils, évitons de nous laisser prendre, de peur qu'Israël n'en subisse aucun détriment. Ce qu'ils expriment encore par cette autre formule ; pourvu que le nom du Seigneur ne soit pas profané, pourvu que la religion juive (!) c'est-à-dire les Juifs n'y perdent de leur renom. Telle est la sente condition dont ils doivent tenir compte pour légitimer cette manière d'agir. (*Traité Baba.*)

C'est l'enseignement d'Akiba rapporté dans les *Paroles de rabbi Ismaël*. C'est toujours cette même prescription qui revient dans cent endroits : « Si un non-Juif fait un compte et se trompe à son détriment le Juif doit dire : Je ne sais pas. Cependant il ne faut pas tromper le non-Juif dans le cas où il pourrait se laisser tromper pour mettre le Juif à l'épreuve. (*Seph. Miz.*)

Il est permis de se parjurer si le non-Juif ne peut pas se rendre compte que l'on ment en jurant pourvu qu'on ne soit pas découvert par le non-Juif, en un mot : Fais ce que tu voudras, mais à la condition qu'on ne t'y prenne pas. (*Ibid.*)

Malheureusement pour les chrétiens qui ont des affaires avec les Juifs, dit de Wolsky *Russie juive*, page 142, — et ce cas se présente fréquemment — le serment que les Juifs sont appelés à prêter devant les tribunaux chrétiens, est considéré par eux comme une simple formalité, qui n'a rien de commun avec leur conscience, et pourvu que le bien général d'Israël en résulte, chaque Juif peut commettre devant les autorités chrétiennes ou musulmanes, autant de faux serments qu'il lui plaît.

Voici une preuve concluante du sans-gêne du Juif à l'égard de la sainteté du serment, c'est la prière qu'il prononce le jour du Grand Pardon et qui fait de tous ses serments autant de parjures anticipés : « Que tous les vœux et toutes les obligations, que toutes les peines et tous les serments qui auront été faits, consentis et jurés par nous depuis le jour du Pardon jusqu'au même jour de l'an prochain, soient déliés, remis, anéantis et rendus nuls et sans valeur, que nos vœux ne soient pas des vœux et que nos serments ne soient pas des serments. » Oh ! Le bel Évangile !

Comment, se demandera-t-on, les Juifs peuvent-ils se jouer ainsi, des choses les plus sacrées ? Nous en donnerons bientôt la raison.

Il faut nous convaincre d'abord que ce ne sont pas là des pratiques des anciens ghettos, ni des coutumes imaginaires. « *De nos jours*, écrivait en 1827 le célèbre Rabbin converti Drach, dans sa deuxième lettre d'un Rabbin, de nos jours encore, trois Juifs quelconques qu'un autre Juif fait asseoir, ont pleine autorité de le délier de ses serments et d'annuler ses promesses, ses engagements, tant pour le passé que pour l'avenir. Cette cérémonie nommée l'annulation des vœux et des promesses — *Hapharat Nedarim* — se fait pour chaque Juif, au moins une fois l'an. L'usage est de choisir pour son accomplissement les jours de pénitence depuis la veille du jour de l'An, vers le mois de septembre, jusqu'à la veille de la fête des Expiations. Avant donc que le chanfre ait entonné dans la synagogue la première prière de cette fête : « trois hommes réunis en tribunal et placés en tête de l'assistance, annulent de leur pleine autorité tous les vœux, les engagements et les serments de chacun de l'assemblée, tant ceux de l'année qui vient de s'écouler que ceux de l'année où l'on est entré. On appelle cela *Kol-Nidraï*.

Quelques rabbins ont voulu soutenir que cette dernière annulation n'est valable que pour l'avenir, mais l'effet en serait exactement le même, puisque cette cérémonie se renouvelle chaque année. Ils ont d'ailleurs été réfutés par d'autres docteurs, qui prouvent que l'on en profite aussi bien pour le passé que pour l'avenir.

C'est d'ailleurs la doctrine du *Talmud* : « Trois hommes qu'on érige en tribunal sur Israël ont la même autorité que le tribunal de Moïse » ce qui est faux, Moïse n'ayant jamais été revêtu d'une si grande autorité.

Dans *Le Juif*, Gougenot des Mousseaux nous fournit également de précieux détails sur ce leurre des promesses, des vœux et des serments juifs : « Le chrétien qui n'est pas au courant de ces détails, croit au serment, tandis que le Juif a juré sans scrupule une chose contraire à la vérité. Ce qu'il y a de positif, c'est que Maïmonide, la première de toutes les autorités judaïques, et le rabbin Cozzen, proposent un grand nombre de détours et de subtilités pour délivrer leurs coreligionnaires, de l'obligation de tenir leurs serments. Lorsque par exemple ceux qui tiennent à se dégager de la foi jurée, entrent dans la synagogue, la nuit qui précède la fête de Kippour, ils ont simplement à tenir en main le livre de la Loi, puis à prononcer ces paroles : « moi Isaac, ou David, etc... je déclare devant Dieu et devant vous, que tous les serments que je ferai à quelqu'un pendant l'année prochaine, et que j'aurai promis d'observer, tandis que ma volonté ne consentira pas à les observer, je veux qu'ils soient nuls, de nulle valeur et non imputables à péché, si je ne les accomplis pas. » Oui, mais de quel droit en imposez-vous à vos semblables, en faisant intervenir le témoignage et l'autorité de Dieu, vengeur du mensonge et de l'injustice, dont vous vous moquez impudemment ? C'est pourquoi, poursuit des Mousseaux, le docte néophyte Pfefferkorn examinant

la doctrine de la Synagogue au sein de laquelle il était né, ne craignait pas d'écrire : « il arrive quelquefois qu'un débat s'élève entre un chrétien et un Juif, au sujet d'un gage, d'un prêt ou de quelque autre chose importante, de sorte que, en l'absence de preuves, le Juif est obligé de prêter serment. Vous l'entendez alors jurer et sans difficulté, sachant qu'il jure une chose fausse, mais qu'il ne doit redouter aucun Dieu vengeur du parjure ; car le *Talmud* a dégage sa conscience. »

« Le mensonge et le parjure sont surtout permis et obligatoires, quand les non-Juifs nous demandent si nos livres sacrés contiennent quelque chose contre eux : il faut alors jurer, *non*, de peur qu'ils ne s'irritent contre nous, s'ils venaient à savoir la vérité. » Ainsi s'expriment les rabbins dans le *Talmud*, cité par Rohling, *Polem*, page 14.

IV

LÉGITIMITÉ DU MENSONGE RÉEL OU PAR LES FAITS, C'EST-À-DIRE PAR LES FAUSSES CONVERSIONS RELIGIEUSES.

Cette fourberie israélite prend toutes les formes, elle se traduit et s'affirme aussi bien *par les faits* des fausses conversions religieuses que par les paroles des mensonges et des faux serments. C'est là l'une des plus infâmes impiétés d'Israël. « On dit que nombre de nos frères en Israël, se convertissent et acceptent le baptême chrétien... Qu'importe ?... Les baptisés peuvent nous servir parfaite-

ment ; ils peuvent devenir pour nous des auxiliaires, pour marcher vers de nouveaux horizons, qui nous sont encore actuellement inconnus. Car les néophytes tiennent toujours à nous, et, malgré le baptême de leur corps, leur esprit et leur âme restent toujours fidèles à Israël.»

Ainsi parle un grand rabbin dans un discours publié par John Readclif dans son ouvrage : *Compte rendu des événements politico-historiques survenus dans les dix dernière années, 1884*, et auquel nous nous rapporterons dans nos citations attribuées à cet auteur.

Pour démolir cette nouvelle forteresse de la perfidie juive, il suffit de prouver qu'elle existe et que c'est de là, que les Hébreux prétendus convertis et les non convertis, tirent sur nous, car si la vérité connue triomphe, le mensonge démasqué est confondu.

Rappelons d'abord cette vérité indéniable que, l'apostasie, ou même la reconnaissance et la profession, ne serait-ce que matériellement, d'un culte que, en conscience, on tiendrait pour faux et par conséquent pour illicite, sont un crime devant Dieu, objet et terme principal, au moins indirectement, de tout culte. Le Juif ne reculera pas devant cette trahison à la cause de Dieu.

Rappelons la réponse des satrapes Juifs de Constantinople à leurs coreligionnaires d'Aix : « En ce que vous dites que le roi de France vous contraint de vous faire chrétiens, faites-le, mais restez fidèles votre ancien culte. » Ce conseil a été et est toujours mis en pratique.

On connaît les fameuses conversions des Juifs portugais, des Marranes d'Espagne, des Juifs de Bordeaux, etc.

Il y a quelques années, les Juifs inauguraient une synagogue à Lisbonne. M. Théodore Reinach nous apprend à cette occasion qu'on a été surpris, (et il y avait de quoi) de voir des familles arriver de fort loin de l'intérieur du pays,

pour prendre part à la fête du Grand Pardon. C'étaient des Marranes, des simulateurs de la religion catholique, des soi-disant convertis, qui avaient conservé intacts pendant trois cents ans, la foi et les traditions de leurs pères.

Pour épouser la fille d'un grand seigneur, Pierre Léon ou Lebon, Juif immensément riche, se fait chrétien. Vers 1130 son fils usurpa le souverain pontificat et fut Antipape sous le nom d'Anaclet II. Bientôt dépossédé, il s'empressa de renier la foi de son baptême et retourna à la Synagogue.

Au temps des Croisades, la communauté juive de Trèves embrassa le catholicisme, mais elle le renia dès que les Croisés eurent quitté le sol français.

«Quant à la France, les Juifs portugais n'y avaient jamais été admis comme Juifs, mais comme nouveaux chrétiens. C'est à titre seulement de chrétiens qu'ils avaient reçu au mois d'août 1550 des lettres patentes qui furent vérifiées à la Cour du Parlement et à la Chambre des Comptes de Paris le 22 septembre de la même année, et enregistrées seulement en 1574. *Le Mémoire des marchands parisiens*, qui s'opposèrent en 1767 à l'entrée des Juifs dans les corps de métiers, insiste bien sur cette circonstance. Les Portugais protestaient avec énergie, toutes les fois qu'on les traitait de Juif. Inquiétés un moment en 1614, ils firent remontrer au roi, qu'ils «habitaient de longue main en la ville de Bordeaux et que la jalousie des biens qu'ils avaient les faisait regarder comme Juifs, ce qu'ils n'étaient pas, mais très bons chrétiens et catholiques.» Ils se conformaient scrupuleusement à toutes les pratiques extérieures de la religion catholique, etc. Après avoir vécu près de cent cinquante ans ainsi, les Juifs étaient restes aussi fidèles à leurs croyances que le jour de leur arrivée. Dès que l'occasion fut favorable, en 1686, suivant Benjamin Francia, ils retournèrent ouvertement au

judaïsme et cessèrent de faire présenter leurs enfants au baptême et de faire bénir leur mariage par des prêtres catholiques. Des Juifs, même dont les familles depuis deux cents ans pratiquaient officiellement le catholicisme en Espagne, passèrent la frontière et vinrent se faire circoncire et remarier selon le rite israélite à Bordeaux, dès que les rabbins y furent installés. » *France juive*, I.

La race d'ailleurs est partout la même. Qu'on se souvienne de ce que nous avons rapporté au sujet de la conversion des cinq cents familles juives de Merv et de Saracks qui, il y a de cela cinquante-cinq ans, embrassèrent l'Islamisme et dont la conversion ne fut qu'apparente, puisque pratiquant officiellement la religion musulmane, leurs sentiments sont restés israélites, et intérieurement dans leurs maisons ils observent simultanément le judaïsme.

Mais l'exploit le plus célèbre dans ce genre a été accompli par Mgr Bäuer, Juif, confesseur de l'impératrice des Français, Eugénie.

« Pénétrez, dit Drumont, page 373 de la *France Juive*, I, pénétrez dans la retraite sacrée dont nul, pas même l'Empereur ne franchit le seuil, vous y verrez une femme agenouillée devant un prêtre et lui confiant ses anxiétés de souveraine et de mère, à propos de la guerre qui se prépare.

Ce prêtre est le Juif allemand, Jean Marie Bäuer. Jamais, depuis Cagliostro, l'interlopisme juif, qui produit cependant de si curieuses figures, n'a produit un type aussi complet, aussi digne d'intéresser l'écrivain qui, plus tard, s'efforcera de peindre notre siècle étrange. Un beau matin, ce converti suspect, arriva en France, il se met en tête de supplanter le vénérable abbé Deguerry, aumônier de l'impératrice depuis de longues années... Parvient-il à son but à force d'hypocrisie, en affichant d'apparentes ver-

tus ? Nullement, sa devise à lui, comme à tous les Juifs, est qu'on peut tout se permettre avec des Français... Quand tout est fini il éclate de rire au nez de ceux qu'il a dupés ; il jette sa robe de Monsignor dans les coulisses d'un petit théâtre, il inspire des publications pornographiques sur les cocodettes du second empire, il parade à l'opéra, où lu plus grands seigneurs admettent ce prêtre indigne dans leurs loges ; l'après-midi, vous le rencontrez à cheval au bois de Boulogne, où il fait le salut militaire à Gallifet qui, d'un geste de la main lui renvoie une bénédiction épiscopale. Enfin, légèrement démonétisé, il finit par aller se marier à Bruxelles. »

Ces outrages à la vérité et à la religion qui, pour tout homme jouissant de l'usage de sa raison, sont des actions intrinsèquement immorales, et que Dieu même ne peut en aucun cas autoriser, ne sont pas, paraît-il, une iniquité pour le Juif. Tout Juif en effet, peut se convertir, pourvu que sa conversion ne soit que simulée, ou, en d'autres termes, pourvu qu'il ne se convertisse pas. Si un Juif, dit le *Talmud*, peut tromper les non-Juifs, et leur faire croire qu'il est lui-même un non-Juif, cela lui est permis.

Ces beaux enseignements sont professés par ces mystificateurs de Juifs modernes qui, sous l'étiquette de philosophie humanitaire répandent partout des ferments de discorde sociale.

Pour justifier cette simulation, ils allèguent que, ces sortes de conversions, ont été obtenues par la violence. Rien n'est plus faux. La vérité est que, dans ces occasions on leur a toujours laissé le choix entre une conversion sincère, précédée d'une solide instruction, ou l'évacuation du pays. Cette mesure peut, selon les circonstances, être adoptée par tout pouvoir civil à l'égard de n'importe quelle catégorie d'étrangers qui, après avoir drainé toute la richesse du pays par des moyens injustes, sèment en-

core la division parmi les sujets et fomentent les révolutions. Or tel était le cas des Juifs.

Au lieu de l'apostasie et du sacrilège, ils n'avaient dans leur culte — s'ils le tenaient pour vrai et légitime, qu'à imiter ses mêmes chrétiens dont ils profanaient la croyance, dans leur fidélité à Jésus-Christ jusqu'à la mort, fidélité héroïque qui a donné au catholicisme, des millions de martyrs. Cependant, telle n'était pas l'alternative dans laquelle se trouvaient les Juifs : leur vie n'était pas en jeu ; ils n'avaient pas à opter entre l'abjuration de leur culte ou la mort ; mais tout simplement entre cette abjuration, libre, éclairée, convaincue, ou l'expulsion. Que s'ils étaient de bonne foi et se croyaient obligés de rester inébranlables dans leurs convictions religieuses, ils n'avaient pas le droit de feindre une conversion qui n'était pas dans leurs âmes, mais le pouvoir civil avait celui de purger ses États, de cette nation malfaisante et inassimilable. L'autorité sociale n'en voulait nullement aux croyances religieuses des Juifs, mais à leurs moyens injustes de spolier les indigènes ; à leur impiété et à la guerre qu'ils faisaient au catholicisme. Elle voulait sauvegarder les droits de ses sujets et, à cet effet, elle ne voyait d'autre moyen que celui d'inculquer aux Juifs des sentiments de justice et d'humanité en opposition avec les principes du *Talmud*, mais conformes à l'enseignement chrétien, ou sinon, l'expulsion, en vertu du principe élémentaire de la légitime défense.

L'exemple suivant est un bel échantillon de ces simagrées et de cette politique de Tartufe que l'Israélite manifeste à toute occasion. En 1866 mourut à Bruxelles le Juif Bérend, l'un des coryphées de la *Libre Pensée*, mais qui n'était pas plus libre penseur dans sa religion que le grand Sanhédrin. Sa vie durant il avait prêché l'irrégion aux Goïm ; quant il lui, il gardait fidèlement au fond de son âme le culte religieux avec les aspirations et les tra-

ditions nationales de ses pères. L'explication de son apostolat nous est fournie dans l'oraison funèbre que le grand rabbin de Belgique, M. Astruc, fit de ce docteur de la libre pensée pour les autres à leur détriment, mais l'avantage d'Israël : « Oh ! C'était un bon, celui-là, dit-il, *il a pu devenir libre penseur en restant Israélite*. Voilà pourquoi la Franc-maçonnerie et aussi la libre pensée ont pu intervenir, sans aucun obstacle, à côté du Judaïsme, sur le tombeau d'un frère, d'un ami, d'un coreligionnaire, que tous, Israélites, Francs-Maçons et Libres Penseurs regrettent également. »

Par conséquent, le Juif veut bien que l'homme de sa race devienne franc-maçon, matérialiste, athée, chrétien même ou musulman *tout en restant Israélite et coreligionnaire du rabbin*, mais il s'opposera de tout son pouvoir à ce qu'un catholique, un musulman, etc., devienne libre penseur ou franc-maçon, tout en restant catholique ou en conservant le droit de le redevenir. Même après sa mort, ils disputeront, pour un enterrement civil, son cadavre, au culte de ses aïeux.

L'accord est parfait dans tout Israël à ce sujet ; le grand rabbin de sir Readclif s'exprime comme le rabbin belge. « L'idée de progrès, dit-il, a pour conséquence l'égalité de toutes les religions — de sorte que, l'égalité, c'est-à-dire la confusion entre le jour et la nuit, le bien et le mal, le vrai et le faux, c'est le progrès. — Cette égalité, à son tour, conduit à la suppression dans les programmes des études, des leçons de religion chrétienne (c'est le contraire d'après ce principe qui devrait avoir lieu). Les Israélites, par adresse et science, obtiendront sans difficulté les chaires et les places de professeurs dans les écoles chrétiennes. Par là, l'éducation religieuse restera reléguée dans la famille, et, comme dans la plupart des familles le temps manque pour surveiller cette branche d'enseignement, l'esprit religieux

s'amointrira par degrés, et peu à peu disparaîtra complètement. » C'est donc bien la persécution religieuse que ces prétendus persécutés dirigent contre les croyances et le culte de l'immense majorité des Français. Donc, si nous attaquions les aspirations absurdes et oppressives d'Israël, ce serait *la persécution* contre lui ; mais, au contraire, détruisons, à son instigation, notre morale et notre foi, et nous avons *le progrès*.

Honorez donc ô Francs-Maçons et Libres Penseurs, le Juif mystificateur qui pour vous imposer son joug déshonorant, vous fait démolir par vos propres mains tout ce qui fait votre grandeur et votre force. Sans l'enseignement chrétien qui a éclairé vos pères dans la voie de l'honneur et du devoir, vous palpiteriez dans les ténèbres. Vos droits proclamés par l'Évangile, ce sublime et incomparable idéal pratique du progrès et de la perfection humaine, ces droits, vous les attaquez vous-mêmes et vous les remplacez par l'exclusivisme et la tyrannie du Juif, l'instigateur perfide. La libre pensée prêchée par lui, contre la doctrine de la liberté, enseignée à nos pères par Jésus-Christ, ne peut engendrer que des dévoyés et des esclaves, dont Israël est l'exploiteur et le tyran. Consultez l'histoire et rendez-vous compte de ce qui se passe quotidiennement sous vos yeux. Voici en quels termes, Drumont explique ce progrès à rebours, dans lequel nous sommes engagés et poussés par Israël : « L'ensemble des idées, des doctrines, des conditions dans lesquelles est organisée l'existence, ce qui constitue, en un mot, ce qu'on appelle pompeusement le progrès moderne, la civilisation du dix-neuvième siècle, s'est traduit pour les Français par un affaiblissement à la fois moral et matériel qu'il est impossible de contester. Ce progrès, en réalité, est un recul, cette civilisation est une décomposition graduelle de l'organisme tout entier. »

V

LE JUIF MENT DANS LA TRADUCTION DU *TALMUD*.

Pour mieux nous berner, les Juifs mentent en traduisant leur *Talmud* ; en voici une preuve entre mille :

Talmud.

Traduction de M. Weill.

Il est de *notre devoir* de soutenir les pauvres des Gentils, comme les nôtres, de guérir et de soutenir leurs malades comme les nôtres, d'enterrer leurs morts comme les nôtres. (*Traité Gittin*, 6.)

Traduction conforme à l'original.

Il est défendu de faire, sans espoir de retour, un don à un inconnu qui n'est pas Juif. (*Joré dé a*, 151, 11.)

Cependant :

Il est permis de donner l'aumône aux pauvres des Gentils ou akums, de visiter leurs malades, d'enterrer leurs morts et de consoler leurs affligés par amour de la paix (du *Talmud*, traité *Gittin Schulchan-Aruch* — *Joré dé, a*, 151, 12.)

Le mot *akum* est remplacé par les mots, *bête de somme, animal*, dans l'édition du *Talmud* de Vilna, parue en 1879.

Dans l'édition du *Schulchan-Aruch*, Vilna, 1879 — on remarque, rien que dans les 93 dernières lois, des falsifications aux numéros 165-6-7-8 ; 179 ; 193 ; 215-17-39-46 ; 252, etc. Le D^f Ecker explique ces altérations voulues, dans son ouvrage intitulé *Judenspiegel*.

Il en est donc du Juif *faux* libre penseur, *faux* musulman, *faux* protestant, etc., comme du Juif *faux* catholique : il reste ce qu'il était.

VI

**BUT DANS LEQUEL LE JUIF S'ARROGE
LE DROIT AU MENSONGE.**

C'est le propre de Juda de se couvrir de tous les masques, de jouer tous les rôles, d'être l'âme, le moteur et l'entraîneur de toutes les anarchies, et la cause de tous les désastres des non-Juifs, autant que cela dépend de lui. Il favorise sans cesse les intérêts de sa nation. Je parle de la nation juive répandue dans tout l'univers ; car pour ce qui concerne sa seconde nationalité, allemande, française ou anglaise, etc., etc. il subordonne ses avantages à ceux de sa nationalité cosmopolite et parasite. Si, vrai Prothée, il se transforme et change toujours, au fond cependant il demeure toujours ce qu'il était, ses transformations ne sont qu'apparentes et pour les besoins de sa cause. Il n'est jamais plus juif que quand il s'efforce de ne pas le paraître, ni jamais mieux dans son rôle que quand il semble en être sorti.

Il cache son hostilité en empruntant le langage de l'amitié. S'il crie : Vive la liberté, il veut nous dépouiller de quelque droit et le confisquer à son profit. La haine qu'il nous a vouée, met sur ses lèvres le nom béni de la fraternité : c'est Caïn qui réclame d'Abel des sentiments fraternels. Ne s'attribue-t-il pas sur nous le droit de vie et de mort ?

Enfin, à l'avantage de sa nation cosmopolite dont les frontières ne sont autres que celles de l'univers, il exige l'égalité, les droits du citoyen dans toutes les nations non-juives, afin d'étendre sur tous les étrangers à Israël, sa domination.

Rendez-moi votre égal, ô Français, se dit-il ; vous serez bientôt sous mon joug.

Détruisez d'abord vos traditions domestiques, nationales et religieuses (pour moi, je garde les miennes guidés par mes enseignements et par la presse à ma solde, erre sans principes, semblables à un navire sans boussole et sans gouvernail. C'est là mon apothéose, fondée sur votre déchéance, c'est le progrès, *mon* progrès, *ma* liberté, *mon* émancipation, *ma* domination, mais pas les vôtres ; car pour être grands et prospères, vous devriez marcher dans les voies de la justice, tandis que pour moi tous les moyens sont bons.

Quand je vous aurai assez dévoyés, assez corrompus, quand, par mon action, vous aurez perdu toute notion du bien et du mal, et de dignité personnelle ; quand Dieu, la religion, la famille, la patrie (*choses auxquelles vous n'avez aucun droit*) ne seront pour vous que de vains mots : alors moi le Youtre abhorré, je triompherai dans ma dignité d'être supérieur, dans mon amour de mon foyer domestique et de ma famille, dans mes croyances religieuses et dans mon droit de domination universelle.

En attendant, suivez ces jalons plantés sur votre route : Liberté, Egalité, Fraternité.

Mais, de *liberté* il ne saurait y en avoir pour un être d'une nature inférieure à celle du Juif, et créé pour être son esclave.

De simples animaux ne seront jamais mes *égaux*, et jamais Israël ne donnera l'accolade *fraternelle* à celui qui n'est que de la semence de bétail.

Je n'étais ni libre, ni votre égal, ni votre frère, (à cause de mes instincts inhumains, disiez-vous).

J'ai réclamé ces droits, je les ai obtenus de vous, ô Français, mais dans le but de vous en dépouiller

vous-même, car en réalité ils n'appartiennent qu'à moi seul.

Mon plan est en grande partie réalisé : il le sera complètement dans un avenir peu éloigné.

C'est ainsi que nous serons toujours dupés et victimes de notre confiance aveugle et de notre proverbiale générosité, puisque, en recevant le mot d'ordre et l'impulsion de la Juiverie, nous sommes, comme le dit éloquemment Drumont, «en dehors de notre race, nous agissons en sens contraire de nôtre type, nous faisons mal une besogne qui n'est pas la nôtre ; Dieu qui nous avait destinés aux grandes missions de l'humanité, nous abandonne pour avoir renié notre destinée, et renoncé à notre rôle, et le Diable nous regarde comme des imbéciles.» Ainsi donc, plus de doute : la législation, les mœurs, les us et coutumes des Juifs au sujet de leur respect pour les droits de la vérité, sont manifestes.

Devant ces droits, ils sont libres ; ils sont maîtres, d'après leurs principes, et si le fait peut rester secret, de les violer dans leurs rapports avec les non-Juifs, qui sont par suite, voués inévitablement à la déception.

Par conséquent la loi du *Talmud* est formelle ; lorsque le témoin qui prête serment, ou l'informateur, sont des Juifs, nous avons perdu tout droit de connaître la vérité.



VII

**POURQUOI LE TALMUD DOIT RESTER TOUJOURS
UN MYSTÈRE POUR LES NON-JUIFS.**

Les hypocrisies, mensonges, supercheries et parjures du Juif, ont pour but de dérober aux regards des impies, (nous), le secret de ses doctrines, persuadé que, si l'infamie de la fin qu'il se propose était dévoilée, l'infamie des moyens dont il se sert pour y parvenir, serait connue du même coup.

Aussi, le traître n'est pas plus soucieux de cacher à celui qui se fie à lui, les pièges qu'il lui tend, que les auteurs du *Talmud* ne l'ont été pour ensevelir dans un secret impénétrable aux non-Juifs, leurs inhumaines et antisociales élucubrations.

Le Goy qui étudie dans le *Talmud* dit le *Tr. Sanhed. f. 59.1.*, mérite la mort.

Le *Talmud* ne peut être communiqué au Goy sous aucun prétexte, à aucun prix. Celui qui transgresserait cette loi doit être mis à mort. (1)

1. — Nous, Lenculus, trois fois maudit par l'engeance hébraïque, touché(e)s en nos boyaux par la grande colique, offrons aux animaux à visage humain (*Akum*) le moyen de comprendre le sens de la haine juive à notre égard. Nous remercions tous les auteurs qui par leur profond désir de venir en aide à l'humanité, en servant la justice divine et au sacrifice de leur vie ; nous ont permis(e) d'avoir l'honneur de pouvoir les lire et les diffuser sans censure.

Sans l'aide de la Divine Providence et de l'archange saint Michel, ce sacerdoce n'aurait pu être.

On ne doit jamais accroître les connaissances d'un étranger. On doit, par conséquent, jurer à faux, quand les non-Juifs nous demandent si nos *Livres Sacrés* contiennent quelque chose contre eux il faut alors, jurer, non. *Autrement, autant vaudrait exterminer tous les Juifs ; car, si les Goïms connaissaient ce que nous enseignons sur eux, ils auraient bientôt fait de nous mettre à mort.*

Que peuvent-ils donc enseigner sur nous, les Juifs, pour qu'ils soient persuadés que nous aurions bientôt fait de les mettre à mort si nous en avions connaissance ? Leurs *Livres sacrés* vont nous l'apprendre tout à l'heure. Mais continuons.

Prévoyant les inconvénients qui peuvent résulter du fait de confier les secrets du *Talmud* aux femmes, le *Talmud* lui-même prémunit, par cette mesure préventive, le Juif qui se sentirait assez faible pour faire de pareilles confidences à une femme, serait-ce même à son épouse ou à sa fille : Celui qui enseigne à sa fille, la loi *sainte* du *Talmud*, est aussi coupable que s'il lui apprenait des *obscénités*. (*Sota*. fol. 20.)

Et qu'on ne pense pas que nous parlons de ces anciens siècles du moyen-âge, si odieux aux Juifs. Non. Cette rigueur de la loi du secret na jamais été mitigée ; le zèle d'Israël pour nous cacher les mystères du rabbinisme est aussi ardent aujourd'hui, que dans ses plus beaux jours.

Que si parfois la force des choses, la réalité brutale des faits, projette sur la face et sur l'âme des Juifs, les rayons éclatants de la vérité qui les confond, ils ne se découragent pas, ils espèrent dans l'avenir pour faire disparaître ou au moins oublier les preuves, et ensevelir de nouveau dans les ténèbres, le secret de leur force.

Ils mettent tout en œuvre pour atteindre ce but.

Voici entre autres preuves, quelques faits concluants.

Johannes Andreas Eisenmenger fait paraître son *Judaïsme dévoilé* ; la Juiverie en confisque l'édition et promet dix mille thalers à l'auteur, s'il consent à en abandonner la publication.

Sur le point d'éditer sa traduction de la *Mischna*, Raabe, l'éminent orientaliste, voit arriver chez lui un Juif de Mannheim : « Renoncez à publier votre traduction, lui dit le Juif, voilà trois mille thalers comme compensation. Maintenant, suivez-moi chez un notaire qui vous délivrera un acte de propriété sur une superbe villa, sise sur les bords du Rhin. Nous ajouterions encore autre chose s'il le fallait... Raabe refusa.

Brafmann meurt mystérieusement. Sa mort est attribuée non sans de graves présomptions à une vengeance rabbinique. Lui aussi avait soulevé un coin du voile qui recouvrait, mais qui ne recouvre plus, le rabbinisme actuel.

Le docteur Pinner vient de terminer la traduction du premier traité du *Talmud* sans cause apparente, il meurt subitement.

La première édition de l'ouvrage intitulé *Le Juif*, cette lumineuse et magistrale révélation des pernicieux mystères d'Israël l'édition, dis-je, n'a pas sitôt paru, qu'elle est enlevée en bloc et anéantie. L'auteur, Gougenot des Mousseaux, reçoit la notification de sa condamnation à mort et de l'imminente exécution de cette sentence : il meurt subitement, le lendemain de cet homicide avertissement.

Les affaires de Syrie, écrasant réquisitoire contre Israël, de M. Achille Laurent, disparut subitement.

Disparue également la *Réfutation de la religion des juifs et de leurs rites* par un ex-rabbin de Moldavie qui, au siècle dernier, embrassa l'état monastique et prit le nom de Théophile.

On connaît les promesses, les menaces, etc. dont MM. Rohling, Drumont, Briman, etc., etc., ont été l'objet de la part des Juifs. Point n'est besoin de multiplier les preuves.

Des Israélites authentiques, initiés à toutes les pratiques et à tous les secrets du Judaïsme nous ont révélé cette haine instinctive de la lumière, qui anime le Juif, pour tout ce qui touche à la divulgation de sa doctrine.

Drach, l'ex-rabbin converti, écrit : « *Il est de notre devoir de faire connaître les maximes intolérantes, inhumaines, que les rabbins (il l'avait été lui-même), professent à l'égard des Juifs convertis, des chrétiens, des païens et des juifs qui trahissent les secrets de la Synagogue.* » Pourquoi ? Si ces secrets sont justes et honnêtes, pourquoi les Juifs qui ont toujours à la bouche les mots de *philanthropie*, de *droits de l'humanité*, et même de *fraternité* ! Pourquoi puisqu'ils se proclament les apôtres du progrès, ne divulguent-ils pas ces secrets pour en faire bénéficier et les Français, leurs grands bienfaiteurs, et l'humanité toute entière ? Et si ces mêmes secrets contiennent des choses inhumaines, dégradantes et infimes pour tous les hommes, sans exception, étrangers à la race juive, pourquoi Israël les garde-t-il comme son plus précieux trésor ?

Nous, les catholiques, nous prêchons notre doctrine, nos mystères, *omni creaturæ* ; ils sont l'objet de nos chants dans nos églises et sur la voie publique. Pourquoi les Juifs porte-flambeau de la civilisation, aiment tant les ténèbres ! Et cela date-t-il d'hier ? « Pendant des siècles, disait Drumont au Congrès de Lyon, à l'abri de Sociétés mystérieuses qui ont été la première forme de la Maçonnerie, les Juifs ont cheminé dans l'ombre.

« Ils ont miné la Société chrétienne et préparé le triomphe d'Israël à force de persévérance et d'astuce. Ils ont confisqué à leur profit la Révolution de 89 qui, dans

son principe, correspondait à un généreux idéal de justice et d'égalité.

« Ils se sont emparés peu à peu de tous les ressorts de la vie sociale.

« Ils se sont installés dans toutes les situations influentes.

« Ils ont mis la main sur la formidable puissance de l'argent, etc. »

Ce n'est donc pas étonnant que Drach, choisi entre cent autres, nous déclare avec sa haute compétence de rabbin : « que le *Talmud* et les autres ouvrages des rabbins contiennent une foule d'horreurs et de recommandations détestables contre les chrétiens et le christianisme. »

Mais, depuis que la connaissance de la langue hébraïque s'est répandue en Europe, les imprimeurs juifs ont pris la précaution de supprimer tous ces passages, en laissant des lacunes à leur place.

Ils substituent des noms quelconques à ceux de *Minim*, *Goyim Norrhim* (chrétiens), *Meschoum*, *Medim*, *Noumrin* (juifs baptisés), et, pour remédier à ces lacunes, les rabbins enseignent verbalement ce qu'elles indiquent, et rectifient les mots changés à dessein. Quelque fois aussi, ils rétablissent à la main, dans leurs exemplaires, les suppressions et les corrections politiques des auteurs juifs. Ce dernier cas, ajoute l'ex-rabbin, est arrivé dans l'exemplaire du *Talmud* que je possède.

Helvicus raconte dans son traité sur les *Paraphrases des Bibles chaldéennes*, qu'il avait un *Talmud* dont un juif s'était servi avant lui, et dans lequel, toutes les corrections étaient faites à la plume. Drach n'est pas un juif préhistorique : c'est un contemporain : Personne n'a pu infirmer ses allégations antisémites.

En 1631, un synode juif, tenu en Pologne, édictait les prescriptions suivantes :

« Nous enjoignons, sous peine d'excommunication majeure, de ne rien imprimer, dans les éditions à venir de la *Michna*, ou de la *Gémara*, qui ait rapport, en bien ou en mal, aux actes de Jésus, le Nazaréen.

« Nous enjoignons, en conséquence, de laisser en blanc, les endroits qui ont trait à Jésus le Nazaréen Un cercle comme celui-ci : O , mis à sa place, avertira les rabbins et les maîtres d'école, d'enseigner à la jeunesse ces passages, de vive voix seulement.

« Au moyen de cette précaution, les savants d'entre les Nazaréens, c'est-à-dire les chrétiens, n'auront plus de prétextes pour nous attaquer à ce sujet. »

Dans la *Réfutation de la religion des Juifs*, etc. du rabbin moldave dont nous avons parlé, nous lisons :

« Le *mystère du sang* (meurtre rituel) n'est point connu de tous les Juifs. Seuls les rabbins, les lettrés et les pharisiens y sont initiés. »

Après ces révélations écrasantes pour le rabbinisme, (car n'oublions pas que c'est un ex-rabbin qui parle) il ajoute :

« J'ai démontré par maintes preuves, les erreurs des Juifs, et je publie les mystères qui ne se trouvent dans aucun de leurs livres. Les pères et les rabbins en communiquent la prescription, de vive-voix, et par tradition, à leurs enfants, qu'ils conjurent avec la menace des plus grandes malédictions, d'en conserver le secret, même vis-à-vis de leurs femmes, au risque des plus terribles châtiments et des plus grands dangers.

« À l'âge de treize ans, les Juifs placent sur la tête de leurs fils, une corne, symbole de la force. Mon père, en la plaçant sur ma tête, me découvrit le mystère du sang,

et me dit : quel que soit le nombre de tes enfants, tu ne révéleras ce mystère qu'à un seul, au plus sage, au plus inébranlable dans sa religion. Garde-toi de jamais le révéler à une femme, et que sur la terre tu ne trouves point d'asile, mon fils, si tu divulgues ce mystère, lors même que tu te convertirais au christianisme. Malheur à toi si tu le dévoiles !

« Or, ayant adopté pour Père Notre Seigneur, et pour Mère, la sainte Église, je fais connaître la vérité ; dans tous les lieux où s'étend son domaine. »

Enfin, Eliphaz Lévi, le grand docteur ès-sciences occultes, de notre siècle de lumières, enseigne, dans : *l'Histoire de la magie*, page 28, d'abord, que la doctrine kabbalistique, qui est le dogme de la haute magie, est contenu entre autres ouvrages, dans le *Talmud*.

Puis, dans *Dogme et rituel* t. II. p. 220, que les Juifs, dépositaires des *secrets* de la kabbale, ont été presque toujours en magie, les grands maîtres du moyen âge.

La raison de ce secret, personne ne l'ignore, mais il y a un agrément particulier, à l'entendre de la bouche d'un Juif.

Écoutons donc Pfefferkorn : « On perdrait son temps à chercher une secte plus malhonnête, plus dangereuse et plus funeste au peuple chrétien que la secte immonde des Juifs ; nuit et jour ces hommes ne s'occupent qu'à, méditer les moyens de détruire et de renverser la puissance des Chrétiens... Ils emploient tous les genres possibles de fraude et s'insinuent partout avec tous les signes apparents de la bienveillance, de l'amitié ou d'un commerce plein de charmes. » (*Chapitre XI.*)

Celui qui a formulé ce jugement à la face de l'univers, est quelqu'un qui avait vu et entendu : c'était un Juif qui avait pratiqué ce judaïsme, qu'il qualifie si sévèrement,

parce qu'il le possédait à fond. Jamais l'antisémite, le patriote le plus ardent, toujours en garde contre le parasite inassimilable et exclusif, n'a tenu un langage si accablant pour Israël. Nous ne demandons ni la mort, ni le bannissement du pécheur, mais qu'il se convertisse, qu'il vive et qu'il soit heureux avec nous, dans la justice et la charité. Nous l'admettons, nous, dans l'universelle famille humaine de laquelle il nous exclut.

VIII

LE *TALMUD* EST TOUJOURS LE LIVRE DE LA LOI DE LA NATION JUIVE.

Nous venons d'affirmer que le Juif nous exclut, nous, les non-Juifs, de l'humanité. Quelque invraisemblable que cela puisse paraître aux yeux de ceux qui ne seraient pas initiés aux dogmes d'Israël, ce n'est cependant, (comme nous le prouverons abondamment et irréfutablement) que l'expression de l'exacte vérité. Convaincu ou non de ce prétendu dogme, là réside tout son secret, là est cachée sa force, sa corne, *cornu*, selon le langage symbolique de l'Écriture. Inutile d'ajouter que c'est là, également, que le Juif, conformément à ses instincts raciques, croit découvrir la raison de notre déchéance humaine, et de la perte, ou plutôt de l'inanité de tous nos droits devant lui.

Et le Juif n'en démord pas.

En effet, comment comprendre son attachement pour un enseignement si ignoble et si inhumain, si le *Talmud*

n'était pas pour lui ce qu'est l'Évangile pour les Chrétiens, et quelle serait la raison d'être de ces moyens si violents et si criminels qu'il prend pour en empêcher la divulgation ?

Ne leur suffirait-il pas, pour toute justification de nous dire : nos ancêtres, auteurs et fidèles pratiquants du *Talmud*, ont été des monstres. Soit ! Mais nous avons renié leurs croyances, leurs pratiques et leurs traditions inhumaines. Cela ne nous regarde plus. Les enfants ne sont pas responsables des fautes de leurs pères. Publier tout ce qu'il vous plaira. Nos paroles et notre conduite en seront la plus éloquente réfutation.

Mais non, aujourd'hui comme dans la suite des siècles après leur dispersion, il est toujours vrai de dire avec leurs oracles :

Sans *Talmud* le Juif ne peut pas vivre.

« Les Juifs ressemblent aux poissons : les poissons ne peuvent pas vivre sans eau, ni les Juifs sans *Talmud*. »
(*Traité XIII, Aboda Zora* 3. b.)

« Les petits élèves doivent continuellement étudier le *Talmud*, et l'apprendre par cœur, afin que dès leur plus tendre jeunesse, ils sachent couramment les lois pratiques et qu'ils ne les oublient plus dans leur vieillesse.

« Qu'on ne fasse rien apprendre aux enfants, que le *Talmud* ; car, si l'un d'eux apprend un métier, il manquera du nécessaire dans la vieillesse et la maladie, mais,

« qui apprend le *Talmud* ne tombera jamais dans le besoin ;

« Qui étudie le *Talmud* deviendra un trompeur. »
(*Traité XV, Kiddouchim*, 82, a. XIX *Sota*, 216.)

Aux yeux du Juif, la Bible n'est rien ou pas grand chose : le *Talmud* est tout.

« Étudier dans la Bible est, ou n'est pas un acte de vertu ; l'étude de la *Mischna* est une action vertueuse, digne

de récompense, mais, étudier dans la *Gémara* est la première des vertus. » (*Traité Baba*, f. 33.)

« Il n'y a plus de bonheur pour celui qui délaisse le *Talmud* pour la Bible. » (*Talm, Jerosol Mass. Ber.*, c. 1.)

« On ne doit pas traiter avec celui qui n'étudie que la Bible et la *Mischna*, mais non le *Talmud*. » (*Kaddusc. Hakk*, f, 77.)

« Une maison dans laquelle on n'apprend pas le *Talmud*, sera certainement détruite. » (xxii. *Sanhed*, 92, a)

« Étudier le *Talmud*, est plus que de sauver un homme de la mort, que de construire un temple, que d'honorer ses père et mère. » (*Tr. Megilla*, 16, a.)

« Si les Juifs suivent le *Talmud*, les peuples chrétiens, doivent travailler et eux manger ; s'ils sont sans religion, c'est-à-dire sans *Talmud*, ils doivent eux-mêmes, travailler. » (*Traité Bérachot*, 35, 6)

« Enfin, malheur aux chrétiens, parce qu'ils ne peuvent pas avoir de *Talmud*. Ils sont perdus sans espoir de salut. » (*Tr. VIII, Roch Haschana*, 23, a.)

« Malheur à qui se moque du *Talmud* ! » (*Erubin*, 21,6.)

« Au jugement dernier on sera puni pour ne pas avoir appris le *Talmud*. » (xxiv, *Sanhed*, 7, a.)

L'engouement pour le *Talmud* est l'instinct indéraciable de la race.

En adjoignant au *Talmud*, le *Kahal*, on aura le code et la somme doctrinale des corps enseignants et des pouvoirs, judiciaire, exécutif, etc. du peuple d'Israël.



IX

COMPOSITION DU *TALMUD* .

Le *Talmud* n'est nullement un livre sacré, inspiré comme la Bible, à moins toutefois qu'on ne reconnaisse le Démon comme auteur de cette inspiration.

Après la prise et la destruction de Jérusalem, les chefs des Juifs et surtout les rabbins et les pharisiens, ayant perdu tout espoir de ressaisir le pouvoir civil, s'occupèrent de leurs traditions.

Ces soi-disant traditions divines, jointes à de soi-disant interprétations ou commentaires fidèles de la loi, par les rabbins et les pharisiens (nous savons comment Notre Seigneur Jésus-Christ prouva aux Scribes et aux Pharisiens le cas qu'il faisait de leurs traditions et interprétations) furent réunis successivement en plusieurs volumes et formèrent le *Talmud*, lequel comprend deux parties ; La *Mischna* et la *Gémara*.

Mischna, signifie, répétition : elle est en particulier, la prétendue répétition de la loi de Moïse.

Gémara veut dire, achèvement, et s'applique spécialement à la loi mosaïque.

La réunion de la *Mischna* et de la *Guémara* forment comme nous venons de l'indiquer, le *Talmud*. Ce mot signifie, enseignement, doctrine ; le *Talmud* est par conséquent, d'après les rabbins, l'enseignement de la doctrine.

La *Mischna* fut déclarée terminée et close ou fermée, des 175 après J.-C.

Vers cette même époque, un synode juif, tenu en Palestine, lançait l'excommunication contre ceux qui n'apprendraient pas et n'admettraient pas cette compila-

tion, ou bien, qui y ajouteraient, ou qui en retrancheraient quelque chose.

Pendant près d'un siècle et demi, les savants Juifs s'ingénierent à compléter, disaient-ils, la loi de Moïse par des fables et des contes absurdes, impies et obscènes, lesquels réunis formèrent la seconde partie du *Talmud* ou *Gémara*.

L'un de ses principaux articles, est la haine contre les chrétiens.

Vers l'an 300 de notre ère ; un Concile de rabbins décida que, « quiconque ne croirait pas à une loi du *Talmud*, soit dans la *Mischna*, soit dans la *Gémara*, ou qui douterait d'une histoire ou d'un conte, en un mot de quoi que ce soit, de ce qui est contenu dans le *Talmud*, devait être exclu du Judaïsme et *qu'on devait le faire mourir*. »

En 1169, Moïse, fils de Maïmon, publia la *Mischna Thora* en quatre volumes. D'abord peu connu, cet ouvrage fut, un siècle plus tard, adopté par tous les rabbins et recommandé à tout Israël comme un chef-d'œuvre de législation judaïque.

En 1321, Jacob ben Ascher, rabbin de Tolède, composa un recueil de lois, sous le titre de *Thur*, ou *Arba à Turim*, qui fut inséré comme complément au précédent de Maïmonide, c'est-à-dire à la *Mischna Thora*.

Le *Schulchan Aruch* ou *Table ouverte*, est l'œuvre du rabbin Joseph Qaro (Rabbi Yosef Karo), de Séphet, en Judée (1488-1575). Sa première édition est celle de Venise, de 1565.

Il n'a jamais cessé de jouir de la plus grande autorité parmi les Juifs, sans exception.

X

**LE TALMUD CODE CIVIL ACTUEL
DE LA NATION JUIVE.**

Mosès Isserlès, rabbin de Cracovie (1549-1573) édita d'abord un commentaire sur le «*Arba à Turim*», puis des additions et rectifications au *Schulchan Aruch*. Cet ouvrage est fort prisé en Israël.

Enrichi des travaux d'Isserlès, le *Schulchan Aruch* est le Code le plus vénéré et le mieux suivi et pratiqué des Juifs.

Or, Henri Ellenberger, l'un des savants juifs qui connaissent le mieux leur Judaïsme, reconnaît dans son *Geschichteliche Handbruche*, qu'il n'existe plus que des *Juifs Schulchan Aruch*.

Cette déclaration si catégorique et si compromettante pour les Juifs, de la part de l'un des plus compétents parmi leurs nationaux, ne date que d'une dizaine d'années. Depuis, rien n'est changé.

L'abbé Léman, Juif converti, nous rappelle que les Israélites en entrant, le siècle dernier, dans notre société toute imprégnée de christianisme, gardaient le pernicieux *Talmud* caché sous leurs vêtements.

L'avocat Haliez soutient dans *Des Juifs en France*, Paris 1845 que depuis quatorze siècles, les Juifs ont conservé presque intactes leurs pratiques superstitieuses et leurs mœurs nationales, et que ces pratiques et ces mœurs, filles de la civilisation orientale, sont complètement incompatibles avec les conditions de la société moderne.

Ce n'est certes pas cette observation de l'éminent avocat qui modifiera ces mœurs incompatibles avec

nos principes de civilisation chrétienne ; car les pères de ces filles de la civilisation orientale (mais civilisation *sui generis*), s'ils aiment le changement chez les autres, sont toujours restés les mêmes ; ni les siècles, ni les climats, ni les moyens depuis les plus persuasifs jusqu'aux plus violents n'ont pu modifier ni leur cerveau, ni leur cœur, ni leurs idées, ni leurs sentiments.

Voici quelque chose de plus récent.

En 1866, un synode général juif (ses actes furent édités à Lemberg en 1873) décréta que :

« Aux yeux des chrétiens on renierait le *Schulchan Aruch*, mais qu'en réalité, *tout Juif doit observer ses lois partout et toujours* ».

Ce décret est signé par 11.993 Juifs, parmi lesquels 182 avocats, 94 rabbins, 45 médecins.

Ce ne sont pas ni le grand rabbin Trenel, ni le rabbin Lazard qui réclameront contre la décision des Pères de ce concile.

« Pendant deux mille ans, disait glorieusement le premier en 1867, le *Talmud* a été, et *il est encore*, un objet de vénération pour les Israélites, dont il est le code religieux. »

N'est-ce pas vraiment quelque chose de rare et d'ineffable, que de vénérer des lois *religieuses* qui mettent les biens et la vie du non-Juif à la merci du premier Juif venu, pourvu qu'il puisse opérer sans être vu ?

Tous les Juifs affectionnent et affichent de préférence ce titre de *Code religieux* pour leur *Talmud*, afin de pouvoir crier à la persécution religieuse, quand ils sont attaqués pour s'être conformés à quelque loi talmudique qui n'a certainement rien de religieux.

En cette même année de 1867, M. le rabbin Lazard daignait nous apprendre que « l'immense compilation du

Talmud, s'est répandue parmi les Juifs avec une rapidité presque miraculeuse ; elle fut acceptée dès son apparition comme l'*expression vraie et sincère* de la loi traditionnelle. De nombreuses écoles, où le *Talmud* fut l'objet de l'étude la plus respectueuse, surgirent tout d'un coup en Orient et en Occident ; ses décisions casuistiques furent acceptées par toutes les communautés, et cette triple barrière élevée par les rabbins de la Palestine et de la Babylonie autour de la *Thora* (loi écrite) ne rencontra pas un seul téméraire qui voulut la franchir. »

Seulement M. Lazard ne remarque pas que le téméraire est celui qui, sans autre raison que la déclaration et l'autorisation du *Talmud*, s'arroge les droits de voler, de trahir et de tuer. Le *Talmud* triple barrière ! Triple barrière de la loi, ce qui est la violation et la négation même de la loi !

Cependant disons tout et n'exagérons rien.

De ce que les Juifs, selon que d'aucuns le prétendent, seraient partiellement excusables, il ne s'en suit pas que les maux qu'ils nous causent, les désastres qu'ils provoquent, la corruption qu'ils propagent, la division qu'ils sèment entre citoyens, la misère dans laquelle tombent et languissent les régions livrées à leurs exploits, soient moins réels.

Oui, je l'accorde ; des raisons existent en faveur des Juifs, du système qu'ils nous appliquent et du régime auquel ils nous soumettent.

Ces raisons cependant, ces excuses, n'ont d'autre valeur que celle de l'atavisme et des préjugés ; elles se réduisent en dernière analyse à de simples circonstances atténuantes.

Propensions natives, instincts congénitaux, éducation familiale par la parole et spécialement par l'exemple, pré-

tendus droits attachés, même actuellement, leur condition aujourd'hui périmée de peuple élu de Dieu, fausse notion de leur supériorité naturelle et essentielle sur nous ; droits absolus dont ils se disent investis sur nos personnes et sur nos biens, aux points de vue de l'individu, de la famille, de la propriété, de la religion et de la patrie et même de la vie telles sont les causes qui expliquent, en les excusant en partie, ou en les atténuant au moins : l'audace, le cynisme et la *parfaite* tranquillité de conscience avec lesquels Israël commet à notre détriment les plus criantes injustices.

Est-il besoin d'ajouter maintenant, que leur prétendue supériorité n'est qu'une fable et se traduit par une réelle infériorité intellectuelle et surtout morale, et que les droits qu'ils s'approprient sur nos personnes et sur nos biens, sont tout bonnement le fruit, les imaginations de leur cerveau névrosé par la cupidité, par l'amour de l'or et d'une domination tyrannique, à l'état de manie aiguë ?

C'est dans ce sens qu'il faut entendre *l'expression vraie et sincère de la loi traditionnelle* dont M. le rabbin Lazard fait l'équivalent du *Talmud*.

En effet les deux *Talmud* des rabbins de la Palestine et de la Babylonie, « étouffent, comme on l'a fort bien dit, la loi et les prophètes. » C'est le code des Juifs modernes, si différent de celui des anciens Juifs. « C'est là, dit Achille Laurent, que sont renfermées toutes leurs croyances, et quand on a le courage de parcourir cet immense recueil, on y trouve les causes toujours agissantes de la haine des peuples contre les restes dispersés d'Israël. »

D'après ces Commentaires, le texte de la Bible n'est plus un récit historique, un recueil de préceptes et de lois sublimes ; ce n'est plus qu'une allégorie, que la *Gémara* explique de la manière la plus étrange et la plus ridicule.

La *Gémara* est, selon les Juifs modernes, l'accomplissement, la perfection, et c'est même là ce que son nom signifie en hébreu ; mais dans la réalité « ce Commentaire détruit la loi par ses interprétations ridicules ou absurdes et par les principes de haine qu'il contient pour tous les hommes qui ne font point partie de ce qu'ils nomment le peuple de Dieu. »

Les *Archives Israélites* elles-mêmes (1864, p. 153) malgré leur habileté talmudique, laissent échapper ces trop significatives paroles :

« Quant au *Talmud*, nous confessons son incontestable supériorité sur le livre de la loi de Moïse. » Voilà au moins qui est clair.

XI

LE PIEUX TALMUDISTE ROTHSCHILD ET SA NATION.

Le *Talmud* est la nouvelle colonne de feu, ou la nouvelle nuée qui, tour à tour, le jour et la nuit, guident la marche des Juifs à la conquête de la domination universelle.

Devant de si hautes destinées, humbles et puissants rivalisent de courage et de zèle.

Pour l'aristocratie, il suffit de nommer un seul de ces notables qui donne le mot d'ordre aux autres, un Rothschild, par exemple, ou plutôt, la famille des Rothschild, dans laquelle, d'après l'opinion générale, se trouvent les nouveaux Moïse, les Caleb et les Josué appelée à tenir le sceptre de l'univers.

Les Juifs se plaisent à nous montrer à la tête de leurs chevauchées gigantesques à travers les nations, ces nouveaux rois des Juifs.

Weill, à l'occasion de la mort du baron Meyer-Charles de Rothschild, nous fournit des renseignements précieux dans le *Figaro*, 12 octobre 1866 : « La maison de Francfort, écrit-il, fut, durant de longues années gérée par le vieux baron Amschel de Rothschild, le fils aîné de la famille qui était un *talmudiste* distingué, un pieux israélite, et qui, mort sans enfant, a laissé une immense fortune à ses deux neveux : Meyer et Guillaume, ce dernier connu sous le nom populaire de Willi, tous deux, fils du baron Charles.

Willi *suivait et suit encore religieusement toutes les prescriptions rabbiniques du Talmud* et de la Bible, même en voyage. »

Remarquons simplement en passant — ce que nous démontrerons incessamment — l'incroyable dose de bonne foi dont les Juifs doivent être pourvus, pour *suivre toutes les prescriptions rabbiniques du Talmud, en voyage*, ou non. Ceci soit dit à la justification des Juifs, autant que cette justification est possible, et pour ne pas être accusé d'hostilité gratuite, ne reposant sur aucune base indestructible.



XII

**DISSIDENCE APPARENTE, OU
TALMUDISTES ET RÉFORMÉS.**

Les divergences apparentes entre Juifs talmudistes et Juifs modernes ou réformés, sont deux manifestations d'un même esprit, deux formes des mêmes aspirations d'Israël Modernes et Réformés partent d'un même principe et tendent au même but.

La ruine matérielle, religieuse et morale, de toutes les nations pour mieux les asservir, par tous les moyens possibles : voilà leur *but commun*.

La mise en œuvre des enseignements du *Talmud* :

1^o *ancienne manière*, nous donne les talmudistes ;

2^o *nouvelle manière*, c'est-à-dire accommodés à l'esprit moderne, issu du *Talmud*, nous vaut les Réformés ou Modernes, et nous découvre *leurs moyens*.

Cette conclusion ressort de la doctrine professée par les Juifs, dans leur concile œcuménique célébré Leipzig le 29 Juin 1869, où siégèrent avec les Orthodoxes, (ancienne manière) les plus autorisés représentants de la Réforme (nouvelle manière), les rabbins de France, de Russie, d'Allemagne, d'Angleterre, de Turquie, de Belgique, des Pays-Bas, etc.

Les deux camps se reconnurent une fin identique, et approuvèrent, pour l'atteindre, les mêmes moyens. Nous les Juifs, disent-ils, en substance, étant les seuls représentants de l'espèce humaine, les nations étrangères doivent nous reconnaître et nous laisser pleine liberté d'action : Liberté.

Malgré que nous ne pouvons former qu'une nation à part dans les autres nations ; celles-ci doivent nous accorder des droits au moins égaux à ceux des autres citoyens : Égalité.

Enfin, pour mieux asseoir la domination universelle, à laquelle, seuls nous avons droit, nous devons propager les idées de fraternité et de République Universelle : Fraternité.

Seuls nous sommes *libres*, parce que, seuls nous sommes hommes. Nous avons gémi dans l'esclavage ; maintenant la liberté nous a délivrés de toutes nos entraves,

L'*Égalité* nous arme de tous les droits ; mais, seul, l'homme, le Juif, a des droits ;

La *Fraternité* nous ménage la confiance, nous ouvre les bras et nous livre les cœurs de l'étranger ; mais nous ne pouvons oublier que l'homme, l'Israélite, ne reconnaît d'autre frère que l'être de sa race, un autre Israélite.

O Israël ! Notre liberté est faite de l'esclavage du Goy ; (elle n'est complète, pleine et entière qu'à cette condition) notre égalité, de sa déchéance ;

Et notre fraternité, de sa répudiation.

Ce triple lien qui réunira en un seul faisceau indestructible, les titres de notre suprématie, servira en même temps à étrangler nos ennemis.

Tel dût être l'échange de vues entre les Pères dudit Concile ; car après ce résumé des idées *modernes au point de vue juif*, en parfaite conformité d'ailleurs avec celles des Talmudistes, ils tombèrent fraternellement dans les bras les uns des autres et ils votèrent par acclamation cette proposition :

« Le synode reconnaît que le développement et la réalisation des idées modernes, constituent la plus sûre ga-

rantie pour le présent et pour l'avenir du judaïsme et de ses enfants.» Textuel.

De tout ce qui précède nous avons le droit de conclure que :

- 1^o L'esprit juif est de nos jours ce qu'il était aux premiers siècles du christianisme et au moyen âge ;
- 2^o Le Juif n'est pas ce qu'il est par un effet de la législation mosaïque ; cette législation il l'a reniée dans son esprit, dans son cœur et dans sa conduite ;
- 3^o Le Juif est ce qu'il est, par les instincts de sa race auxquels il s'est livré éperdument, hypocritement, obstinément ;
- 4^o À la différence de l'Évangile qui a formé le chrétien, le *Talmud*, à l'origine n'a pas formé le Juif.

Le chrétien n'a pas créé l'Évangile le Juif a créé le *Talmud*, qui est encore aujourd'hui la règle de sa conduite. Nous l'avons prouvé.

Le Juif est le *rara avis discolor* dont parle Jérémie au chapitre 12 de sa prophétie : il a pondu le *Talmud*.

Le *Talmud* à son tour, est l'œuf d'où sort cet oiseau rare, cet oiseau de proie sans pareil. Engendré par le Juif, il fait plus réciproquement que de le conserver. Il est sa matrice et son principe générateur, il le reproduit fidèlement.

Essayons de pénétrer, de deviner cet être redoutable, analysons sa psychologie et donnons la formule, la définition de son essence.

En tête de cette étude nécessairement sommaire quant aux détails, mais complète dans la définition qu'elle nous donnera du Juif, nous plaçons comme préambule, l'appréciation sur les Juifs, de la *Revue Maçonnique*, août-septembre 1895. Cette Revue est rédigée par des

Francs-Maçons qui, bien qu'exploités et dupés par Israël, sont jusqu'ici, quand même, ses amis dévoués.

« Il ne faut pas oublier, à propos de la morale publique, une cause spéciale et réelle de dépression. On ne peut nier les progrès lamentables de ce qu'il faut appeler le puffisme politique, électoral, financier, industriel et commercial. Il a été en partie, l'œuvre de l'esprit israélite.

« L'israélite n'est pas né flâneur. Il court en badaud sans l'être. De plus il a la foi, une foi intrépide dans le succès.

« En même temps il s'affranchit volontiers des scrupules délicats. Flatteur à froid, abondant en promesses perdues, il englué et attire, *n'ayant qu'un but et qu'une morale*, le succès, le succès, *subordonné à toutes les autres considérations*.

« Cet esprit règne et se maintient, parce que l'Israélite refuse le croisement et reste d'instinct, au milieu des peuples, à l'état de vigie pour des fins bibliques.

« Or, l'Israélite a conquis l'influence en France.

« La politique, la banque, le commerce, la légion d'honneur, les fonctions publiques, les journaux surtout, tout cela est devenu dans une mesure extraordinaire son domaine.

« Il y laisse nécessairement son empreinte et y répand sa psychologie, si opposée au fond naturel, rempli de franchise, du caractère français.

« Nous devons à ces maîtres habiles, nos progrès dans l'art de parer nos pensées et notre marchandise, de remporter des victoires incessantes sur la crédulité et d'enfoncer l'électeur.

« Malheureusement le génie israélite est imprévoyant, il ne généralise pas dans le temps, il est impropre à, la synthèse, il lui suffit du triomphe présent et il ne voit pas au bout du chemin l'abîme ouvert, dans lequel du reste il est toujours tombé, comme en témoigne son histoire. »

Tout cela est exact, mais quelle est la raison de cet esprit et de cette tactique du Juif ? Nous développerons bientôt ce point complètement. Il nous suffira donc d'avancer ici :

Que si la psychologie juive est si opposée au fond naturel, rempli de franchise, du caractère français, c'est que :

- 1^o d'après le *Talmud* «si nous connaissions ce qu'Israël enseigne sur nous, nous aurions bientôt fait (en quoi il se trompe) de mettre à mort tous les Juifs» ;
- 2^o C'est que nos vices sont ses vertus, et nos vertus, ses défauts ;
- 3^o C'est que, ce qui pour nous est une défense, est un droit pour lui ; à moins toutefois que l'injustice qu'on lui défend, ne tourne au détriment soit d'un Juif, soit de la nation juive s'il passait outre.

Enfin, si le génie israélite est si insouciant, si imprévoyant du lendemain, si le triomphe présent lui suffit et n'il ne voit pas au bout du chemin l'abîme ouvert dans lequel il est toujours tombé, c'est que :

- 1^o en travaillant notre corruption, il supprime un obstacle : le sentiment de l'honneur, du devoir et de la justice ;
- 2^o En nous dépouillant, il prend son bien, dit-il ; et enfin ;
- 3^o c'est que chaque jour il se croit à la veille de ce grand triomphe universel et définitif — la domination universelle — qui doit être le terme, la fin glorieuse et toujours imminente, des évolutions, des vicissitudes et des destinées de sa race.

XIII

LE JUIF AU POINT DE VUE RELIGIEUX.

Malgré quelques incursions nécessaires, pour la compréhension du sujet, sur le terrain religieux, nous faisons remarquer que nous ne considérons le danger juif, qu'au point de vue de la race et nullement au point de vue religieux. Si nous examinons le rabbinisme actuel, c'est *uniquement* parce qu'il contribue à nous faire connaître la race.

Le judaïsme est purement et simplement dans le sens technique du mot, l'expression des instincts, des tendances, des aspirations et de l'esprit d'une race à part, contraires aussi bien au droit naturel, qu'au droit divin.

En 1320, le pape Jean XXII renouvelait en ces termes les plaintes des siècles passés, dont les causes existaient toujours :

« Nous n'avons pu apprendre sans nous affliger, que les Juifs mettant de côté l'ancienne loi que Dieu leur avait donné par son serviteur Moïse, *aient adopté une autre loi qu'ils prétendent tenir du Seigneur, ce qui est une fausseté, et qu'ils nomment Talmud.*

« Tissu d'innombrables indignités, cette œuvre énorme contient une multitude d'abominations, de malédictions et des imprécations horribles, que les Juifs perfides et ingrats envers les Chrétiens, profèrent chaque jour contre eux dans leurs prières et leurs exercices de dévotion. »

Ces plaintes, ainsi que les conclusions qui s'en dégagent, il est extrêmement facile de les justifier. Ce que nous allons affirmer maintenant est très grave. Nous demandons au lecteur, pour dégager notre bonne foi, notre

impartialité et notre responsabilité, de peser les preuves que nous produisons comme base solide et preuve indéniable de ce que nous avançons.

Le rabbinisme, soutenons-nous, peut être à la rigueur, suivi et pratiqué de bonne foi par ses fidèles ; mais nous faisons abstraction des pensées intimes et des secrets des mœurs ; nous ne jugeons point l'homme, le rabbiniste, mais l'œuvre, le rabbinisme.

Or le rabbinisme ou judaïsme est, dans son ensemble, un ramassis d'impiété, de blasphèmes et de pratiques plus outrageantes les unes que les autres contre la divinité. C'est un traité complet d'autolâtrie, ou, en d'autres termes, il est la substitution, inconsciente je veux bien, du Juif en général et tout spécialement du rabbin, à Dieu.

XIV

PREUVES.

Excellence du rabbin. — Son autorité. — Sa sagesse. — Dieu à l'école. — Malédiction et puissance du rabbin. — Pauvre Moïse. — La crainte du Juif.

Le rabbin s'est forgé un Dieu à son image ou plutôt, Dieu, c'est le rabbin lui-même et non point le vrai Dieu.

Au rabbin appartiennent en concurrence avec Dieu, la suprême autorité, l'infailible sagesse et la toute-puissance.

Avec cela évidemment Dieu est détrôné, il est le disciple, l'humble serviteur. Le Maître, c'est le rabbin,

c'est-à-dire que, pour parler français, le rabbin et son rabbinisme ne sont rien, car qui prouve trop, ne prouve rien.

Dans le *traité v, Moedkatan*, 16, a., on lit ceci en toutes lettres : « Les rabbins ont la souveraineté sur Dieu ; ce qu'ils veulent, Dieu doit le faire. »

Voici l'équivalent :

Le rabbi Chanina était plus grand que Dieu (*Tr. Chullin* xxxi, 7, h.)

Autre : « Tout ce que les rabbins décident sur la terre est une loi pour Dieu. » (*Tr. Rosch haschana*, 8, b.)

Voilà pour l'autorité et la grandeur.

Pour la sagesse, la palme est encore au rabbin.

« Dieu, est-il dit dans le *Tr. Magilla*, 21, a., dans le ciel étudie le *Talmud* en se tenant debout, tel est son respect pour le Livre ! »

Mais ce Livre, fruit de la sagesse rabbinique, dépasse, ses facultés. C'est ce qu'il nous reste à prouver par le *Talmud* lui-même.

« Dieu dans le ciel, avait un jour une querelle avec les rabbins sur un passage du *Talmud*, Dieu fit de la terre monter au ciel le rabbin, fils de Bachmenis qui, comme Dieu le prétendait, comprenait mieux le *Talmud* que lui-même. Il donna raison aux rabbins et Dieu reconnut son erreur. » On voit qu'il n'était pas trop entêté. (*Tr. xxi, Baba Mezia*, 86, a.)

La preuve que les rabbins jouissent de prérogatives supérieures à celles de la Divinité, et que par conséquent leur Dieu n'est pas Dieu, c'est que, quand celui-ci commet la bévue de se lier par un serment imprudent, seul le rabbin peut l'en relever.

« Je vins un jour à la montagne de Sinäï ! (c'est un rabbin qui parle) et j'entendis la voix de Dieu qui disait, Malheur à moi ! Malheur à moi ! D'avoir juré de détruire mes enfants ; si j'avais au moins un rabbin qui me dégage de mon serment ! »

« Lorsque je vins à la maison et communiquai cela à mes collègues, ils sautèrent en l'air, et me dirent : tu es un âne ! Si au moins, comme rabbin tu l'avais délié de son serment ! » (*Tr. Baba Bathra*, 74, a.)

Maintenant, goûtez ceci sans frémir, si vous le pouvez : « La malédiction d'un rabbin, même si elle n'est pas fondée, s'accomplit toujours. » (*Tr. xxvi, Makkoth*, II, a.) *Brrr !* Jupiter tonnante n'est qu'un frêle bambin à côté de ces êtres terribles.

Pour le rabbin, faire pleuvoir à son gré, par exemple, ce n'est qu'un amusement.

Pour faire pleuvoir, le rabbin Chamma n'avait qu'à dire : « Toi, ciel insolent ! Couvre ta face de honte ! » Et l'averse tombait incontinent (*Tr. XII. Taanith*, 25, a.)

Si le rabbin Jehuda voulait avoir de la pluie, il n'avait qu'il jeter son soulier en l'air, comme signe de mécontentement envers Dieu.

« Un jour qu'il avait lancé son soulier et que même il se disposait à en jeter le second, on frappa à sa porte ; puis, le prophète Elie entra et le supplia instamment de ne pas faire cela, sans quoi, toute la terre serait inondée. » (*Tr. XII. Taaioith*, 24, b.) Voilà à quoi nous sommes exposés.

« Siri acheta un âne, et lorsqu'il arriva au bord de l'eau, l'âne se changea en pont ;

« Rabbi Janäï donna quelque chose à boire à une femme : elle fut changée en âne et il l'enfourcha. » (*Tr. xxii. Sanhedr.* 67, b.)

Terminons cette trop rapide ébauche de l'incroyable excellence des rabbins par cette mémorable parole du rabbin Jochanan :

« Les rabbins seront tous dieux et s'appelleront Jéhovah. » (*Tr. XXII, Baba Bathra, 75, a.*)

Puisque nous y sommes, nous demanderons la permission d'ajouter cette variante : les rabbins sont tous dieux et si, par modestie, ils ne prennent pas encore le nom de Jéhovah ou de Jahvé, le vrai est que, en fait de Jéhovah, il n'y en a pas d'autres qu'eux.

Dans le Mosaïsme ou ancien judaïsme, Dieu était Dieu, et Moïse, Isaïe, Ézéchiël, etc., étaient ses prophètes. Les choses ont un peu changé dans le rabbinisme.

La preuve que le Judaïsme actuel (car nous avons prouvé que le *Talmud* fait toujours loi) n'a rien à voir avec la vraie loi de Dieu, donnée aux Israélites sur le Sinai par l'intermédiaire de Moïse, c'est que ni Moïse, ni Dieu même n'y entendent rien.

En effet, le *Traité Menachoth* 29, b., nous apprend que :

« Lorsque Moïse arriva au ciel, il entendit lire le *Talmud*, mais il n'y comprit rien. De chagrin, il tomba en faiblesse, de sorte que Dieu dût lui venir en aide. »

Quant à Dieu, nous venons de voir, qu'en fait de science talmudique, il n'était pas précisément très fort.

De nombreux rabbins, en outre affirment avec rabbi Menachem (*Commentaires du Pentat.*) que : « fréquemment, Dieu consulte les rabbins encore en vie, avant de décider sur les sujets les plus épineux. »

Après tout, Moïse avec sa loi, n'est qu'un esclave, tandis que l'homme libre, c'est le sectateur du *Talmud*.

Le *Sohar* I, 438, a., proclame en effet que : « Tous ceux qui étudient les lois des rabbins sont libres de tout dans ce monde, libres de toutes les prescriptions dont sont chargés tout le reste des peuples, les Akum. »

Par conséquent, ces points restent acquis :

« Les talmudistes sont libres de toutes les prescriptions qui nous obligent légitimement, en conscience, devant Dieu et devant les hommes ;

« Les rabbins sont supérieurs à Dieu, commandent à Dieu ;

« Moïse est un esclave. Ce point d'ailleurs, Moïse le reconnut de bonne grâce dans le ciel en présence de Dieu qu'il n'osa pas même saluer, à cause de son état d'esclave. » (II. *Tr. Sabbath*, 89, a.)

Ici, nous croyons qu'il est de notre devoir d'avertir avec le *Talmud*, nos chers concitoyens, sur un point dont ils ne se doutent guère et qu'il ne serait pas charitable ni rassurant de leur laisser ignorer plus longtemps et c'est que :

« Il faut craindre les rabbins comme Dieu ;

« Donner un soufflet à un Israélite, c'est comme si on en donnait un à Dieu lui-même ;

« Un non-Juif qui frappe un Israélite est digne de mort ;

« Quiconque méprise les paroles des rabbins mérite la mort. » (*Tr. IV, Pesachim*, 22 ; *Erubin*, 21 ; *Sanhed*, f. 58.)

Arrêtons-nous là sur cette question. Encore une fois nous faisons sans parti pris, une étude impartiale de l'Israélite au point de vue de la race, même en étudiant sa religion ; nous l'avons prouvé. Se rencontrera-t-il quelqu'un pour oser crier à la calomnie ? Et les preuves ?

Qu'on appelle religion, le culte rendu à cet être que les rabbins nous montrent s'instruisant à leur école, soumis à leurs ordres, délié par eux des engagements contractés dans un moment d'étourderie, soit ! Puisqu'il est entendu qu'il s'agit vraiment de Dieu. Mais qu'on ne nous donne pas cette religion comme étant de droit divin, ou même simplement conforme aux lumières naturelles de la raison.

Point n'est besoin d'avoir des grades sorboniques, ni même d'avoir salué un *traité de Théodicée* pour comprendre que, Celui qui de telle façon est cause, qu'il n'est pas effet ; et dont l'essence est l'Être absolu, en un mot, que Celui qui, est Celui qui Est, possède nécessairement non pas l'être relativement parfait, mais l'Être nécessaire et absolu avec sa perfection infinie ;

Celui-là, affirmons-nous, n'a pas besoin d'aller à l'école des rabbins, puisqu'il est la vérité même et ne saurait rien ignorer ;

Il ne dépend de personne, puisque comme cause première indispensable, tout dépend de lui ; et nous ajoutons que le culte judaïque dont les notions sur Dieu sont diamétralement contraires aux données de la raison, reflet de la lumière de Dieu, ne peut pas être de droit divin, c'est-à-dire un enseignement, des préceptes, donnés aux hommes (aux Juifs au moins) par Dieu.

XV

DISTINCTION ENTRE LE SUJET ET L'OBJET.

Qu'on ne dise pas que ce langage est hostile aux Juifs et contraire à la fraternité naturelle qui doit unir tous les hommes. Car, si personne n'est juge des consciences et ne connaît les secrets des cœurs ; si tous, nous devons respecter les personnes et les convictions intimes et sincères ; d'autre part il est parfaitement malhonnête de respecter *l'objet* de ces mêmes convictions, *quand cet objet est une turpitude ou une erreur.*

Signalez-nous donc ces prétendues erreurs et ces turpitudes dans le judaïsme, me sommera-t-on. Je demande de patienter un moment ; comme on dit ordinairement, on ne perdra rien pour attendre.

Non, on ne doit jamais cesser d'aimer l'homme, fut-il notre ennemi ; mais on doit toujours haïr l'erreur : *Aminus Plato, sed magis amica veritas.*

Cela soit dit pour témoigner de nos sentiments plutôt bienveillants pour Israël.

Nous n'aurions rien à redouter de lui, nous le laisserions parfaitement en paix, si tout se réduisait dans la question juive, au culte dont il entend honorer Dieu. Il était cependant nécessaire de démontrer, aux pires persécuteurs du catholicisme, que le Dieu de leur culte n'est, d'après l'enseignement talmudique, ni le Dieu de la raison, ni celui de la révélation (qui est le même d'ailleurs) mais le produit des prétentions et des conceptions insensées de cette race dévoyée. Mais ce n'est pas là, répétons-nous, que gît la difficulté.

XVI

DOGME JUIF SUR L'HUMANITÉ, OU : LE JUIF AU POINT DE VUE DE SA RACE ET DES AUTRES RACES.

— BASE DE L'ANTISÉMITISME.

La difficulté, l'impossibilité pour ainsi dire, de l'accord entre Juifs, et non-Juifs, consiste dans le dogme exclusif aux Juifs sur l'humanité.

De même que par son atavisme intellectuel et moral, le Juif, selon que nous venons de le prouver par sa loi, a renversé Dieu pour s'en arroger la souveraineté et se placer au-dessus de la conscience humaine : ainsi, par ce même instinct ancestral, il a confondu le reste du genre humain étranger à sa race, avec les simples animaux, pour se réserver sans partage, la nature, la dignité et les droits de l'homme.

Le voilà le point capital, le principe et le fondement de la question juive, la base granitique sur laquelle est bâtie et organisée l'inassimilable et exclusive nationalité juive. C'est là ce qui sépare radicalement le Juif du non-Juif ; l'astre d'Israël qui le guide dans sa marche et dans ses évolutions à travers le temps et l'espace ; le secret et la source de sa science dans sa tactique et dans tous ses rapports avec les étrangers.

Ce qu'il y a de plus extravagant là dedans, c'est que, ce principe, produit monstrueux de l'aberration et de l'orgueil d'Israël, et source de ses prétendus droits sur tous les êtres de la création visible, nous y compris : ce principe ne lui suffit pas ; ses droits et ses privilèges il les fonde, en outre, sur le droit divin.

Il s'applique à lui-même ces paroles du *Psaume 2*. qui : concernent uniquement l'empire spirituel et universel de N.-S. Jésus-Christ, sur les âmes : « Demande-moi et je te donnerai les nations pour héritage et la terre pour empire. »

Cette conception propre à la race juive, ce dogme suréminent d'où découlent toutes les conséquences pratiques, toutes les applications du droit et de la justice (du juif, bien entendu), est simple et résume tout le Juif. Nous le trouvons formulé de différentes manières.

« De par les infaillibles rabbins, l'infaillible *Talmud* et la non moins infaillible tradition rabbinique : les Juifs seuls sont des hommes ; les autres nations ne sont que des variétés d'animaux. » (*Baba, m. fol. 114. 2.*)

« Descendants d'Abraham : le Seigneur vous a désignés par la bouche d'Ézéchiël : Vous êtes mon troupeau, c'est-à-dire, vous êtes des hommes, tandis que les autres peuples du monde ne sont pas des hommes ; ce sont des bêtes. » (*Tr. Baba Metzigna, fol. 114.*)

« Les Juifs sont de la substance de Dieu, comme un enfant est de la substance de son père. » (*Schelfa Talm. fol. 4, etc.*)

« La semence du non-Juif, est de la semence de bétail. » (*Talm. Ketuboth, 3, b.*)

Nous l'avons dévoilé enfin le fameux secret d'Israël, le dogme de sa rapace cupidité et de son méprisant et tyrannique orgueil, ce dogme dont l'abjuration ne pourrait être obtenue des Juifs, même à la condition que Fichte exigeait pour leur accorder les droits du citoyen.

« Il faudrait, pour leur accorder ces droits, disait-il, en une nuit leur couper la tête à tous, et leur en remettre une autre sur les épaules, dans laquelle il n'y aurait pas une seule idée juive. » (*Berichte, etc. p. 191.*)

— Non, cela ne suffirait pas il faudrait avec la tête, leur changer aussi le cœur. Ne savons-nous pas en effet, d'après le *Talmud*, que non seulement les rabbins, mais tous les Juifs sans exception, « naissent avec le *Talmud* dans leur ventre ? ». (*Tr. XII. Taanith, 4, a.*)

Afin d'obvier à toute fausse interprétation, le *Talmud* a soin de traduire de mille manières cette infériorité essentielle des non-Juifs à l'égard des Juifs. Les expressions n'ont rien de délicat, cependant nous sommes obligés de les reproduire si nous ne voulons pas être traités de faussaires ou de traducteurs infidèles.

Voici donc, pour bien nous convaincre encore une fois, comment s'y prend le *Talmud* pour faire notre éloge :

« La chair des peuples de la terre (des Goyim) est de la chair d'âne, et leur semence, de la semence de bête. » (Cité par Rohling, *Polem*, p. 19.)

« Les enfants d'un non-Juif et d'une esclave (une non-Juive) n'ont avec leurs parents aucun rapport de parenté, car ils sont égaux aux ânes. » (*Ib. d.* p. 72.)

« Le peuple élu est digne de la vie éternelle, les autres peuples sont pareils aux ânes. » (*Tr. Berach*, 4, f. 230,4.)

« C'est une semence de cheval que la semence d'un étranger. » (*Tr. Jebam.* f. 94.)

« Il n'est pas permis de donner de la viande au non-Juif, mieux vaut la jeter aux chiens ; car le chien est meilleur que lui. »

« Le non-Juif n'est pas supérieur à l'immonde cochon. »

« La femme qui sort du bain, doit se laver de nouveau, si la première chose qu'elle voit est un objet impur, comme un chien, un âne, un fou, un non-Juif, un chameau, un cochon, un cheval, ou un lépreux. » (Radenhausen, *Esther*, *Etc.*, x. p. 13.)

Comment s'étonner après cela, si le *Talmud* déclare que, « le non-Juif qui frappe un Israélite est digne de mort, tandis que celui-ci a le droit et le devoir (autant que la chose est impunément pratique) d'étrangler le meilleur des chrétiens ? » (Raschi, *Comment. de l'exod.* 7.1.)

« Le Seigneur nous a laissé la faculté de verser, sur une pierre sèche (*zechiach selah*) le sang des non Juifs, devant Dieu, c'est-à-dire devant les tables de la loi qui se trouvent dans les synagogues. » (*Hachajim* p. 33.)

XVII

**LE JUIF CONSIDÉRÉ INDIVIDUELLEMENT
ET DANS SES RAPPORTS ENVERS DIEU ET
ENVERS LES ÉTRANGERS À SA RACE.**

En résumé, le sémitisme, l'esprit juif ou le Juif, c'est le maintien de la Divinité, en la rendant dépendante du rabbin, inférieure même au rabbin, par conséquent celui-ci est à lui-même son propre Dieu. Nous pouvons en dire autant de tout le peuple juif, attendu que, étant de la substance de Dieu, ni plus ni moins comme l'enfant est de la substance de son père, il possède la nature divine et est l'égal de Dieu.

Ce côté religieux, nous le rappelons uniquement pour mémoire, car ce n'est pas une polémique religieuse que nous avons engagée. Les Juifs vont réellement trop loin dans cette voie en proclamant d'après leur code religieux que Notre-Seigneur Jésus-Christ et les Chrétiens nous sommes destinés à brûler, «à être bouillis éternellement dans une chaudière immense remplie de ... matières odoriférantes, et que la Vierge immaculée, Mère du Sauveur et la plus sublime des créatures, n'est que du fumier.» (Tr. xvi. *Gittin*, 57, a.) Preuve :

Dans le livre des *Nombres*, xvii, 8, nous lisons :

«Moïse ayant déposé dans le tabernacle du témoignage les bâtons de tous les princes des tribus, revint le jour suivant, et trouva que le bâton d'Aaron avait germé en la maison de Lévy, et des boutons avaient paru, et des fleurs étaient sorties, et les feuilles s'étant ouvertes, des amandes s'étaient formées.» Se rapportant à ce texte, le *Nizzachon vetus*, page 47, écrit :

« Les hérétiques (Chrétiens) disent que ceci concerne cette *Charja* (*stercus*, fumier), Marie, qui serait restée vierge en donnant le jour à Jésus puisse leur esprit crever ! »

Nous en avons assez de ces outrages et des persécutions incessantes dont nous sommes l'objet, mais nous ne répondrons pas à l'insulte par l'insulte, ni à la persécution par la persécution ; loin de là, accordant aux Juifs pleine et entière liberté dans l'exercice de leur culte, nous faisons absolument abstraction de leur religion, dans nos revendications. Mais passons.

Au point de vue social et humain, l'esprit juif, c'est l'exclusion de tous les peuples, de la famille humaine, réduisant celle-ci à la seule race juive !

En haut, Dieu est détrôné, le rabbin est Maître, c'est l'ôte-toi de là pour que je m'y mette.

Maître dans le ciel, seul, homme, et tyran sur la terre où tout est sa chose, ses congénères exceptés, tel est le Juif.

Placé par nature, au sommet de l'échelle des êtres, Seigneur de toute la création, il est le Dominateur universel. D'où, déchéance de tous les peuples, et perte de leurs droits et de leur dignité. Car, en fait d'hommes, il n'y a que les Juifs : seule la juiverie est l'Humanité. En dehors d'elle il n'y a que des animaux.

La définition du Juif repose sur deux affirmations et sur deux négations. La première négation et la première affirmation regardent Dieu ; les deux autres se rapportent à l'homme.

Par rapport à Dieu, le Juif est la négation du vrai Dieu, pour se substituer à lui et ne reconnaître d'autre loi que sa propre volonté.

Par rapport à l'homme, le Juif est la négation de la nature humaine aux autres races différentes de la sienne, pour rester seul, homme, en avoir seul les fruits et pouvoir agir envers les étrangers comme à l'égard de simples animaux.

Donc, à l'égard de Dieu, le Juif prétend être libre. Il fera ce qu'il voudra.

Mais les autres hommes, c'est-à-dire les non-Juifs, n'auront pas le droit de faire ce qu'ils voudront : ils feront ce que le Juif leur permettra. Ainsi Israël ne fera pas la volonté de Dieu, mais les non-Juifs se conformeront à la sienne.

XVIII

DÉFINITION DU JUIF.

Par rapport à Dieu, le Juif est l'individu de cette race unique, parasite de l'humanité (par conséquent cosmopolite, exclusive et inassimilable) qui, par instinct érigé en principe, non moins que par hérédité et surtout pratiquement, substitue son autorité et son jugement, au jugement et à l'autorité de Dieu dans les choses de la justice et de la morale, pour se soustraire aux obligations et aux remords de la conscience.

Par rapport aux autres hommes étrangers à sa race, le Juif est :

L'individu de cette même race unique, parasite de l'humanité (par conséquent cosmopolite, exclusive et inassimilable) qui, par instinct érigé en principe, non moins que

par hérédité et surtout pratiquement, s'arroge à l'exclusion des individus des autres races, la nature et les droits d'homme, dans le but d'exploiter, de dominer despotiquement et de faire sa chose des sociétés et des individus non-Juifs, par tous les moyens savamment organisés, par la ruse surtout et rarement par la violence.

Donc, le Juif seul est homme. Si vous objectez que des êtres considérés par les Juifs comme étant d'une nature essentiellement inférieure à la leur, leur ressemblent furieusement et qu'ils leur sont même supérieurs au double point de vue intellectuel et moral ; que, puisqu'il n'y a point d'effet sans cause, ces êtres faisant des découvertes et des inventions, créant des chefs-d'œuvre d'art, écrivant de savants traités, etc. (ce que ne font pas les animaux) ne sont plus de la semence de bétail, mais des hommes en chair et en os, composés d'un corps et d'une âme spirituelle, la réponse du Juif est toute prête.

Il vous explique, avec la sagesse rabbinique que :

« Les non-Juifs n'ont été créés que pour servir les Juifs jour et nuit sans qu'ils puissent quitter leur service. Dieu les créa sous forme d'homme en l'honneur des Juifs ; car il ne conviendrait pas à un prince — et tous les Juifs sont princes, comme tous les rabbins sont rois — d'être servi par un animal ayant la forme d'animal, mais bien par un animal ayant une forme humaine. » (*Sepher Midrasch Talpioth*. Édition de Varsovie 1815, page 255).

Ce n'est là, dira peut-être quelqu'un, qu'une pure théorie, mais où sont les faits qui la confirment ? — Ah ! plut à Dieu que la réalité des actions ne justifiait pas cette sincère analyse psychologique et cette définition exacte, philosophique, que nous avons données du Juif. Les faits et gestes de la nation juive et de ses sujets sont tous marqués au coin de l'esprit juif tel que nous l'avons expliqué.

Le Juif nous fait un crime de la revendication de nos droits, tandis qu'il se croit tout permis contre nous. Pour s'en convaincre nous n'avons qu'à le voir agir et à l'entendre parler.

Prenons un exemple récent, reproduction du passé et modèle pour l'avenir. Écoutons M. Strauss au lendemain de sa douteuse élection de conseiller municipal pour le quartier de Rochechouart. C'est M. Drumont qui porte ses paroles à notre connaissance.

« À peine échappé au péril, dit Drumont, le bon Juif Strauss pousse un cri de triomphe contre Loyola Tartufe, et les Sœurs de Charité qui, paraît-il, sont responsables de tous les méfaits, de tous les scandales et de toutes les trahisons des Dreyfus, des Reinach, des Arton, des Cornelius Herz, des Hugo Oberndørhoffer, des Eugène Mayer et autres Israélites fameux. »

Vienne, en se débarrassant, dans un magnifique élan de patriotisme, de la bande d'aigrefins, de flibustiers hébreux et d'organiseurs de flibusteries financières qui l'opprimaient depuis tant d'années « s'est livrée aux revenants du moyen âge et de l'inquisition. » Comme aplomb, ce n'est pas mal. Il vaut mieux, comme on dit, entendre cela, que d'être sourd. C'est l'ordinaire verbiage de ces gens-là. Il est toujours amusant, d'ailleurs, de voir revendiquer les droits de la liberté de conscience, par ces intrus, qui ont fait des catholiques français autant de parias. Dans un pays, où certaines municipalités refusent les secours du bureau de bienfaisance à des parents coupables d'avoir fait élever leurs enfants chez les Frères, il est tout simplement énorme d'entendre un Strauss se plaindre « qu'on veuille mettre hors la loi toute une classe de citoyens français frappés d'ostracisme ou d'interdit, à cause de leur origine ou de leur religion. » *Libre Parole*, 8 mai 1896.

Or M. Strauss, s'il a des droits chez nous, n'est pas plus citoyen français que les Français de France. Il a tout simplement ceci de plus que nous qu'il est inaliénablement citoyen et membre de la nation juive et en même temps citoyen français. Pour nous, nous ne sommes que Français et membres d'une seule nation, la France, cela nous suffit. Il est difficile d'ailleurs d'être à la fois, excellent citoyen de deux nations ennemies ou d'intérêts contraires. Personne ne peut servir deux maîtres, dit l'Évangile.

D'autre part, que viennent faire soit la religion catholique soit la religion judaïque dans nos revendications sociales, nationales et économiques anti-juives ? M. Strauss ne nous donnera pas le change. Si nous sommes contraints de nous défendre contre l'influence et la puissance de la Juiverie, c'est à cause de ses instincts, de ses principes, de ses pratiques et de ses aspirations.

Ce ne sont ni la race, ni la religion qui nous déplaisent chez l'Hébreu, mais son code civil, son esprit et ce qu'il est convenu d'appeler le système juif. Voilà ce que nous détestons, ce que nous combattons et dont nous voulons nous débarrasser pour notre honneur et notre prospérité ce n'est là que l'exercice du droit de légitime défense.

Cet antisémitisme ne diffère pas de celui de Drumont. « L'antisémitisme, écrit-il, tel que nous le concevons, n'est pas un parti, un syndicat de politiciens avides, c'est un grand mouvement national qui doit rendre la France à elle-même, qui doit régénérer et transformer ce pays, l'arracher au joug des cosmopolites qui en ont fait leur proie. Dans la phase actuelle, l'antisémitisme est surtout une prédication d'ordre général, une propagande individuelle et collective à la fois. Il faut avant tout que l'idée gagne de proche en proche, qu'elle s'impose par l'évidence des faits, par la constatation faite par chacun, des vols ou des injustices dont il a souffert par le système juif.

« Il faut que les petits propriétaires terriens, les paysans, les employés, les voyageurs de commerce, les officiers viennent peu à peu à nous, comme ils y viennent, en nous disant simplement : « Décidément vous avez raison. »

« Tous les Français finiront par faire partie en quelque sorte d'une même conspiration, d'une conspiration insaisissable, parce qu'elle est publique et qu'elle sera bientôt universelle, dont le mot d'ordre sera la haine des mœurs, des pratiques du Juif et de toutes qui s'inspire de lui.

« Quand le moment sera venu, la poussée se produira quand même, le mouvement aboutira par la force des choses. »

Malgré tout, le conflit pourrait probablement être évité, si le Juif n'agissait que par instinct ; les principes d'une saine philosophie et l'exemple des vertus chrétiennes pratiquées chaque jour sous ses yeux auraient tôt ou tard raison de ses propensions instinctives. Mais le Juif a des principes, un dogme et une doctrine.

Ces dogmes, issus des instincts juifs, comme la conséquence découle logiquement des prémisses vraies ou fausses, constituent le secret d'Israël (secret que nous avons percé à jour) et sont les éléments de sa définition.

Cette définition nous l'avons donnée. Elle n'est pas arbitraire. Elle a été tirée des faits (et ce point nous avons encore à le confirmer), du *Talmud* et des instincts de la race juive.

Pour connaître le Juif, pour comprendre sa conduite, pour surprendre le secret des événements, de la corruption et de l'abaissement du non-Juif, ainsi que de la mainmise du Juif sur tous nos droits, sur nos personnes et sur nos biens, il faut constamment faire appel à cette définition. Elle est la clé des grandes questions sociale, po-

litique, commerciale, financière, etc. etc. qui agite les différents partis. Tant qu'on juge la Juiverie uniquement par ses dehors, par les phénomènes qu'elle détermine et par les actions qu'elle accomplit, on reste dans la description.

Pour formuler sa définition essentielle, il est nécessaire de donner le principe et le dogme d'où procèdent ces phénomènes, ces actions et ces dehors.

Une bonne définition doit résulter de l'union de l'élément générique et de la différence spécifique.

Par rapport à nous :

L'élément générique, ou genre, chez le Juif, c'est l'ennemi cupide et tyrannique, parasite de l'humanité qui en veut à nos biens et à notre indépendance, c'est-à-dire, à nos droits et à notre dignité d'homme.

La différence spécifique qui, ajoutée à l'élément générique détermine l'espèce et parachève la définition, est, dans le cas présent : ennemi essentiellement supérieur aux non-Juifs, qu'il considère comme n'étant que de simples animaux. D'où la définition que nous avons donnée.

Par rapport à Dieu (afin d'embrasser l'être dans son ensemble, car les deux rapports se complètent mutuellement) :

L'élément générique est : ennemi de Dieu, ou rebelle à Dieu pour abolir les droits de la conscience et étouffer ses remords ;

L'élément spécifique est : égal de Dieu, pour justifier sa révolte. Ce qui concorde avec notre définition.

Telle est la formule philosophique du Juif, la définition de son esprit, l'expression de son être en même temps que son dogme et le mystérieux (jadis) secret de force.

Bien des auteurs éminents ont défini le Juif, mais la plupart ne donnent que des définitions descriptives.

Celle que donne dans le n^o du 20 août 1896, le très compétent M. Kimon, est si belle que je ne puis résister au plaisir de la reproduire ici.

«L'Israélitisme, nous dit-il, est un sémitisme, c'est-à-dire un parasite perfectionné, composé d'une *seule* race ou plutôt d'une seule espèce, répandue dans l'univers entier, s'acclimatant dans toutes les régions, parlant toutes les langues, se mêlant avec tous les peuples sans craindre de se confondre et de s'absorber, se déguisant avec le costume de toutes les nations, mais formant ensemble une vaste armée, admirablement organisée par la nature, la puissance héréditaire et par la religion hébraïque, avec ses princes, ses généraux, ses officiers, ses émissaires, ses espions, ses soldats : avec ses institutions du vice et de l'immoralité, de la corruption et du mensonge, et ne poursuivant qu'un seul but : la désagrégation des sociétés civilisées et laborieuses, pour les dominer, les exploiter et les détruire.»

Comme description, on ne peut mieux dire.

Parasite ! C'est l'un des traits essentiels du caractère juif, qui a le plus frappé tous ceux qui se sont occupés de psychologie sémitique.

«Les Juifs, écrit Herder, dans son célèbre ouvrage *Ideen zur geschichte der Menschheit*, 3. 91 et 4, 38., les Juifs préfèrent vivre parmi les autres nations, trait particulier de leur caractère *national* contre lequel Moïse combattait déjà de toute sa force.»

Depuis des siècles, et presque depuis sa naissance, le peuple de Dieu (peuple de Dieu avant J.-C.), est une plante parasite sur la souche des autres nations.

Ils sont la plante parasite qui s'est attachée à toutes les nations européennes et qui a tiré à elle plus ou moins de sa substance.

Le célèbre philosophe Schopenhauer dans ses articles sur *le droit et la politique*, ne s'exprime pas autrement :

« Aujourd'hui encore, ce Jean sans Terre vit en parasite aux dépens des autres peuples et sur leur sol, mais n'en est pas moins animé du plus vif patriotisme *pour sa propre nation*, comme le montre clairement le parfait ensemble avec lequel tous tiennent pour chacun, et chacun pour tous. »

Le caractère d'*hostilité* que revêt à l'égard des autres peuples, cette nation de parasites, n'a pas échappé aux observations des penseurs.

Un seul témoignage nous suffit, celui de Fichte, ce point étant évident.

« Sur presque tous les pays de l'Europe, s'étend *un état puissant et ennemi*, qui vit en guerre continuelle avec tous les autres et pèse effroyablement sur les citoyens c'est le judaïsme.

« Je ne crois pas soit si terrible uniquement parce qu'il forme un état isolé, séparatiste et étroitement enchaîné, mais bien parce que cet état est *fondé et bâti sur la haine du genre humain tout entier*. » *Berichte zur Berichtigung der Urtheiler*, etc. p. 186.

Le côté de la prétendue *supériorité essentielle* des Juifs à notre égard n'est pas moins mis en relief par les mêmes écrivains ; tous établissent par des textes péremptoires l'existence de cette croyance en Israël. Voici les paroles de Klüber, *Uebersicht der diplomatischen Verhandlungen*, etc., 3, 375 : « Les Juifs s'imaginent qu'ils sont le peuple élu de Dieu, élevé par lui au-dessus de ceux qui ne sont pas les Juifs, dont ils sont physiquement et moralement différents et qui doivent être entièrement exterminés. » Expressions bénignes et qui ne présentent le vrai sens de l'opinion qu'elles exposent, qu'autant qu'on les inter-

prête conformément aux textes que nous avons cités et à ceux que nous lisons dans *Le Juif selon le Talmud*, etc., de Rohling et en particulier p. 91, 2 :

« Une âme de Juif est plus chère et plus agréable à Dieu que toutes les âmes des autres peuples de la terre, car les âmes de ceux-ci sont des âmes semblables à celles des animaux et des brutes, ni plus, ni moins, tandis que celles des Juifs ont le privilège d'être une part de Dieu même ; elles sont, comme nous l'avons montré plus haut, de la substance de Dieu, de la même façon qu'un fils est de la substance de son père. » (*Schefa tal.*, fol. 4 ; *Schene luch. hab. fol. 262.* etc. *Schefa, t. fol. 4, 2* ; *Menachem* p. 53. fol. 221,4.)

Qu'ils veuillent *nous priver de tous nos droits*, c'est incontestable. Pas d'ouvrage antisémite où cette particularité de l'esprit sémitique ne soit victorieusement prouvée. Comme échantillon, nous ne citerons que cette page mémorable où Fichte nous montre les Israélites en train de consommer cette spoliation à leur profit :

« D'un tel peuple, on devrait attendre autre chose que ce qui arrive et que l'on voit tous les jours : c'est-à-dire que, dans un état où le roi le plus absolu ne peut pas me prendre la chaumière de mes pères, où je maintiens mon droit contre le ministre le plus puissant, le premier Juif venu peut, quand il lui plaît, me dépouiller impunément.

« Ils veulent avoir *les droits de l'homme* encore bien qu'ils nous les refusent à nous. » *Berichte*, etc.,

Cette spoliation ils veulent, avons-nous affirmé, la mener à bien *par tous les moyens*.

Comme information nous avons l'honneur, de vous présenter, cher lecteur, le Juif d'après le signalement de M. Bernard Lazare. Il est bien différent, dit-il, (ce dont personne n'a jamais douté) de l'Israélite, indigné de se voir

confondu avec cet être infâme, à l'esprit et aux mœurs juifs, objet de son mépris.

« Le Juif, c'est celui qui est dominé par l'unique préoccupation de faire une fortune rapide qu'il obtiendra plus facilement par le vol, le mensonge et la ruse. Il méprise les vertus, la pauvreté, le désintéressement. La bête qu'érigèrent jadis dans le désert les tribus infidèles est restée son unique adoration. »

Quand le Juif est journaliste, le journal est pour lui un moyen de lucre, et il l'exploite de toutes les façons. Il a le particulier talent qui consiste à découvrir les plus obscures passions et il les sait flatter, satisfaire, encourager, et du dévergondage de tous il fait sa gloire. Il sait être obscène et il sait être chauvin, tour à tour ; il exploite la populaire tendance à se retirer des hauts esprits qui effrayent, et il met la langue à la portée des plus bas ; il remplace l'esprit par le calembour inepte, l'éloquence, par la phraséologie, l'enthousiasme par l'épilepsie. Le journaliste alors ment, affole, dérègle, et quand les quotidiennes colonnes ne lui suffisent plus il s'installe au théâtre on il abêtit.

Quand le Juif est banquier, il possède pour le mal une puissante organisation, un sombre génie. Il est orgueilleux, cupide et faux. Il accumule les tromperies qui vont de la filouterie adroite et même banale, au vol audacieux : perpétuellement il songe à des machinations subtiles, à des manœuvres hardies. On le trouve partout, car partout il puisera de l'or : auprès des gouvernants qui empruntent, près des inventeurs naïfs qui n'ont pu que créer, à la tête des sociétés innombrables qu'il soutient du mensonge de son éloquence fascinatrice. Si des désastres arrivent, il sera à l'abri ; que servirait l'habileté à conquérir la fortune, si elle ne pouvait préserver des suites fâcheuses ? Pour que l'apparente justice se puisse toujours attester, il y a les

faibles et les simples, ceux qu'on nourrit de miettes, qu'on engraisse, qu'on abandonne, et qui sauvent.

Quand le Juif est politicien, il arrive par le charlatanisme, le tapage et la flatterie. Il est intrigant, fécond en supercheries, et dans la politique il ne verra le plus souvent que la possibilité de payer ses dettes, de s'enrichir par l'agio et la spéculation.

Sous ces traits, d'après M. Bernard Lazare, il est impossible de découvrir L'ombre même d'une ressemblance avec le vrai Israélite. C'est possible. Mais entendons-nous une fois pour toutes.

Les Juifs s'arrogent les droits que nous avons mentionnés d'après des principes qui ont force de loi à leur égard.

Ces droits ne font pas de doute et sont sacrés, inadmissibles pour les Juifs ; et, les possédant, ils sont, en les exerçant, au dessus de toute disqualification.

De même, de notre part, si nous reconnaissons les dits droits aux Juifs, nous les sacrons Israélites ; si nous les leur nions (et nous ne pouvons pas moins faire) nous les laissons Juifs, tout simplement.

Toute la différence est là.

Encore une fois, nous ne jugeons pas des consciences ; nous faisons le procès d'une doctrine.

Si les Juifs agissent de bonne foi, et nous devons le croire jusqu'à preuve du contraire, ils sont, subjectivement exempts de toute souillure, de toute faute morale : ce sont de vrais Israélites. Mais s'ils reconnaissent que ces droits en question sont *tant soit peu exagérés*, et si malgré cela ils les revendiquent soit en principe, soient pratiquement, dans ce cas ils sont de vrais Juifs.

M. Edmond Picard, dans sa *Synthèse de l'Antisémitisme*, p. 89, ne me paraît pas si indulgent ; à M. Bernard Lazare de justifier sa thèse auprès de lui.

« Voudriez-vous d'une armée juive, dit le savant avocat belge, d'un Sénat juif, d'une magistrature juive ?

Non. Vous sentez ce que de telles forces en ces mains étrangères amèneraient de malentendus, d'excès même non voulus, de déviations, de dangers. Et vous ne vous émouvez point quand ils ont à leur disposition des forces autrement puissantes : l'Argent, la Bourse, la presse et ce qu'elles contiennent de poisons ! Comment ne pas s'effrayer de cette nation opulente, habile, avide de domination :

« Israël ! Deux cent mille Anglais exploitent dans l'Inde, deux cent millions d'êtres de race brune. Il ne faut pas que nous devenions une Inde exploitée par une minorité *israélite*.

« Pillage méthodique, disions-nous. Oui, au moyen de notre droit commun détourné de son but et employé à des œuvres funestes. Et c'est ici que surgit tout à coup la question juridique, cet inévitable de tous les problèmes sociaux. L'instinct pillard de la race se produit ainsi sous une forme nouvelle. C'est l'activité employée à dépouiller autrui, seule manifestation de l'activité sémitique dans l'histoire. Ce n'est plus la razzia, la piraterie, la conquête à main armée. C'est l'usure, l'agiotage, l'accaparement obtenant, plus sûrement et hypocritement, le même résultat. On rançonne par le prêt à intérêt et la commission, par l'usage adroit et hypocrite des contrats du code civil, comme autrefois on rançonnait en mettant le couteau sur gorge. On prend les fortunes à l'abordage au moyen des coups de Bourse. On envahit une industrie par le monopole, comme jadis le Sarrasin envahissait et ravageait une province ou un littoral.

« Pour le monde Aryen, se pose la question de savoir si les guerres Médiqes et les guerres Puniqes, les

Croisades et la lutte de cinq siècles contre les Turcs auront été utiles, et si après avoir, dans tant de batailles vaincu et repoussé les Sémites, nous nous laisseront, rendant tout ce passé glorieux, douloureux et sanglant, inutile, subjugué par surprise.

« Dans toute l'Europe contemporaine, l'âme aryenne a répondu : Non ! En soulevant le néo-mouvement antisémitique ».

Enfin, et nous terminons par là, la justification de notre définition, nous avons dit que le Juif était l'individu de cette *race unique* ouvertement violente par exception, mais organisant avec ruse, ses moyens de destruction.

En effet, le Sémitisme, en général, est un parasite. Il se manifeste sous deux formes essentiellement distinctes : l'Islamisme et Israélitisme.

L'Israélitisme, est par les raisons que nous avons présentées, une race unique inassimilable et exclusive ou, pour employer le langage de M. Kimon : « un Sémitisme, c'est-à-dire un parasite perfectionné, composé d'une *seule* race où plutôt d'une seule espèce », *rusée*, etc., organisant dans le secret et le mystère son armée et ses moyens de combat ; tandis que « l'Islamisme — nous citons Kimon, — est un Sémitisme ou un parasite bâtard. *Il se compose de plusieurs races* ou de plusieurs espèces très différentes les unes des autres : Arabe, Turc, Mogol, Tartare, Kurde, Persane, Hindoue, Malaise, Nègre, etc., occupant la zone la plus riche et la plus fertile de la terre, absorbant, *par la pratique violente*, tous les peuples qu'il rencontre sur son passage, ne parlant qu'un seul langage, le dialecte Koranique, et jouissant, sans labeur, du bien et du travail du voisin.

« C'est une société de fauves pareils aux tigres royaux de l'Inde, qui s'attribuent, chacun, une portion de territoire dans les forêts ou autour des fermes, vivant du bétail ou du gibier de leur rayon. »

D'après tout ce qui précède nous pouvons hardiment conclure que :

Israël est cette race unique, parasite de l'humanité, par instinct et par le faux dogme de sa supériorité essentielle sur les non-Juifs, destructrice à son profit des droits des autres races, par tous les moyens combinés par la ruse et très rarement par la violence.

En juxtaposant aux principes fondamentaux de l'Israélitisme, les agissements des Juifs qui en sont la perpétuelle affirmation, nous reconnaissons la vérité de cette parole du *Talmud* que :

« Toutes les plaies de ce monde proviennent des Juifs. » (*Isbamoth*, 63, a.) et que d'après saint Paul (1^{er} *Épître aux Thessaloniens*, 2, 15,) ils sont ennemis de tous les hommes : « O Thessaloniens, vous avez souffert les mêmes persécutions que les églises de Judée ont eu à supporter de la part des Juifs, qui ont mis à mort le Seigneur Jésus, et les prophètes, qui nous ont persécutés, qui ne plaisent point à Dieu et qui *sont ennemis de tous les hommes.* »



XIX

IMPUDENCE JUIVE. JOSEPH REYNACH.

Avant d'exposer les conséquences des droits que les Juifs s'attribuent en leur qualité d'êtres supérieurs à nous, notons le sans-gêne avec lequel il les exercent.

Schopenhauer nous fait remarquer que tous ceux qui ont étudié le caractère national des Juifs ont été frappés de cette absence prodigieuse de tout ce que nous appelons « *verecundia* », (modestie, retenue) qui est le vice le plus saillant de tous et qui leur sert plus dans le monde que les plus belles qualités.

Pour mon compte cependant je ne vois rien d'étonnant au cynisme judaïque, je le trouve très naturel et le contraire serait surprenant, inexplicable même.

Quoi ! Vous gênez-vous, vous, devant votre chien ? Eh bien, le Juif n'a pas plus à se gêner devant nous. Ne sommes-nous pas des chiens, de simples animaux à ses yeux ?

Cette impudence d'ailleurs ils ne cherchent nullement à la nier, au contraire, ils s'en font une gloire. Ce qu'une personne bien élevée n'oserait point dire, le *Talmud* s'empresse de nous l'annoncer, sans ambages, comme étant la chose la plus simple du monde.

« Tous les prêtres juifs, affirme-t-il, sont éhontés. »
(xv. *Tr. Kidduschim*, 70, b.)

Puis, croyant sans doute les flatter, il adresse non sans emphase, à tous les Juifs en bloc, le même éloge. C'est très délicat : qu'on en juge.

«Trois êtres sont effrontés, enseigne-t-il, les chiens parmi les quadrupèdes, le coq parmi les oiseaux et Israël parmi les peuples.» Ou encore :

«Les trois espèces de créatures les plus éhontées et les plus impertinentes sont : parmi les quadrupèdes les chiens ; parmi les animaux domestiques, les chèvres et parmi les peuples, les Juifs.» (*Tr. V. Betza*, 6, b.)

M. Weill, ce panégyriste des Rothschild dont nous avons déjà fait la connaissance, peut nous donner une idée de ce tact, de ce bon ton et de cette haute éducation qui, d'après le *Talmud* distingue le Juif.

En fait de compliments, voici ceux qu'il nous adresse dans sa *France catholique et athée* : « Brutes humaines (les chrétiens nos ancêtres). — Tas de nigauds. — Peuple bête. — Crétiens catholiques, — Brigands de grand chemin. — Bois pourri. — Gredins. — Gueux aryens. — Crottin. — Catin. — Sots barbares. — Gredins de la pire espace. — Brigands enrégimentés. — Créтин. — Il n'y a pas de véritables justes parmi les Chrétiens. »

C'est encore une amabilité de son cru, que ce petit mot qu'il nous consacre, page 16 : « D'ordinaire, dit-il modestement en parlant de lui-même, il ne brandit son fouet de prophète enflammé que pour claquer de la mèche sans frapper : puis se rapportant à nous il ajoute ; mais pour les brigands et les assassins chrétiens il se servira du manche. »

Ils sont rares les Israélites qui ne réalisent pas dans leurs personnes ce type de l'*inverecundia* juive. Il en est un cependant que le lecteur me permettra de lui présenter s'il n'a pas encore eu l'occasion de l'admirer dans le portrait suivant qu'en a fait l'éminent directeur de *La Libre Parole*. Il s'agit de M. Joseph Reinach.

Ce pudibond Israélite (car il n'est pas Juif) avait publié une brochure sous le titre de *Histoire d'un idéal*. Sa condition de neveu, gendre et héritier de l'infâme baron Von Reinach, lui conseillait de chercher l'oubli dans la retraite et le silence. Mais non. Inconscient probablement de sa situation, ou considérant peut-être comme des peccadilles les torts immenses de Von Reinach envers notre pays, il évoque, par une publication signée de son nom, la mémoire du grand corrupteur, il éprouve le besoin d'entretenir le public de son idéal républicain, de ses sentiments poétiques tendres et délicats. Mais Drumont le rappelle au sentiment de la réalité et de l'incongruité que, sans s'en douter, il commet : « l'existence de l'oncle est une des plus curieuses existences de bandit cosmopolite qui se puisse imaginer.

« Né à Hambourg, créé baron italien, puis baron prussien, le misérable a fait moralement plus de mal à la France que les Allemands qui nous ont envahis les armes à la main.

« Il a tout avili, tout corrompu, tout sali chez nous. Un Français qui serait le neveu et le gendre d'un tel coquin, qui aurait été mêlé à toutes les saletés qui ont constitué la vie de Von Reinach, n'aurait qu'une pensée : se faire oublier, aller cacher dans quelque retraite discrète, un nom chargé des anathèmes et des mépris de tous.

« Joseph Reinach n'a aucun de ces scrupules, il vous raconte tranquillement qu'il a des peines de cœur, qu'il a été froissé dans son sentiment délicat de l'idéal et qu'il regrette que la République n'ait pas répondu à son rêve poétique. »

Comme si nous pouvions en douter, Reinach tient à nous persuader qu'il possède un idéal, une poésie, un rêve de tout ce qui est grand, la poésie de tout ce qui est beau. Drumont s'en doutait bien, aussi il ajoute :

«La poésie de la République c'est signé : Joseph Reinach, député. Est-ce beau ? est-ce complet ? est-ce monumental ? est-ce désarmant, dirais-je volontiers, par une sorte d'indécence presque inconsciente comme celle des singes ! Cela vous donne-t-il bien l'idée de ce que c'est que le vrai Juif, non point étranger seulement à toute *verecundia*, à toute pudeur, à toute notion de l'honneur, mais fermé même à toute appréhension du ridicule, ne soupçonnant même pas l'énormité de ce qu'il ose ! »

Conclusion :

Envisagé au point de vue, je ne dis pas chrétien, mais simplement humain, naturel, le Juif est cynique ; au point de vue juif, il ne l'est pas ; l'animal, quelle que soit sa perfection n'est pas susceptible, est radicalement incapable d'avoir avec l'homme des rapports moraux : le respect proprement dit, ne peut, en aucun cas lui être dû ; on n'a pas à se gêner avec lui. Or simple animal est le non-Juif, foi d'an... Israël.

Pour Israël, notre dignité d'homme à laquelle nous croyons à tort, est annulée, au moins pratiquement, par un vice d'origine. N'est-il pas révoltant pour nous d'avoir à reproduire, pour ne pas être traité de calomniateurs, des outrages comme ceux-ci : « Les non-Juifs sont le produit d'un accouplement entre animaux.

Le mariage entre chrétiens est une union semblable à celle des chevaux qui vivent ensemble ; il n'est pas obligatoire. Les parents et les enfants chrétiens, n'ayant aucune parenté humaine entre eux, le fils peut se marier avec sa mère... etc., etc. » (*Talm. Icbamoth*, p. 22.)





Discussion sur le Talmud — Scène hébraïque
Carl Schleicher

- Goment voui bite ki chapell ?
- Lenculus !
- Guoi ! ti m'inchultes !
- Voye nan, ché chon nom cha !
- On va lui baire conètre akoi cha cher un brou di kul !
- Voy, voy voy ! Mi frires abissan le voile noir, soufflon li bougie, lansasant l'anataime !
- Que la grande colique s'abatte sur son ventre ! ...

CHAPITRE VII

CONSÉQUENCES LOGIQUES ET PRATIQUES DE L'ESPRIT JUIF CONTRE LES AUTRES RACES SANS DISTINCTION.

I

PREMIÈRE CONSÉQUENCE DE L'ESPRIT JUIF.

*L*a première conséquence de cet état de choses dont le Juif nous a révélé l'existence, est que nous n'avons pas le droit de fonder une famille ou d'en faire partie. Si ce droit fictif existe de fait, le Juif a le pouvoir et le devoir de l'abroger, ou de lui en substituer un autre qui, en réalité, n'en sera pas un.

1

Principes généraux.

Pour ne pas faire ici un cours de droit naturel, social, commercial, etc., etc., nous ne serons pas pour cela superficiels.

Sans doute, l'étude approfondie du droit, selon ses différentes divisions, sert admirablement pour en comprendre jusqu'aux plus petits détails, et pour en juger avec certitude les applications et les conséquences les plus distantes des principes ; mais nous n'avons pas la prétention de faire des avocats.

Nous rappellerons simplement les principes essentiels du droit naturel, commun et universel. Leur lumière nous suffira pour confondre les absurdités des conséquences pratiques du droit talmudique d'Israël.

Notre raison est forcée de reconnaître que l'Auteur de l'univers, en tirant le monde du néant par l'action propre de sa toute-puissance, la création, a dû nécessairement à cause de son infinie sagesse qui préside toutes ses œuvres, se proposer une fin.

Il est cependant plus exact de dire que cette fin, il ne se l'est pas, à proprement parler, proposée de lui-même, mais aux êtres de la création, chacun selon sa nature.

Dieu, en effet, est la perfection même, infinie, personnifiée ; la plénitude de tout bien excluant positivement toute limite ; tout dépend de lui, il ne dépend de rien ; il peut répandre les trésors de sa bonté, communiquer sa propre vis aux êtres intelligents et aimants et les rendre participants à sa nature et à sa félicité mais ni sa félicité, ni sa nature, ni sa vie, ni sa bonté, ni aucune de ses perfections ne peuvent recevoir d'accroissement : il est à lui-même sa propre fin, sa propre félicité.

Il est donc impossible à Dieu de tendre à une fin, dont l'obtention pourrait le modifier sous n'importe quel rapport, ajoutant à sa perfection, à son bonheur ou à sa gloire.

Mais Dieu aime nécessairement l'ordre, le bien, et ne peut pas ne pas l'aimer. Il hait nécessairement le désordre, le mal, et ne peut pas ne pas le haïr.

Or les créatures, selon les différents degrés de leur perfection essentielle ou accidentelle, sont nécessairement aussi subordonnées les unes aux autres et conspirent toutes à une même fin universelle, les inférieures par les moyennes, les moyennes par les supérieures et celles-ci par Dieu : c'est dans cet ordre qu'elles tendent vers la fin universelle de la création.

Quel est donc le but final, la fin dernière à laquelle Dieu a coordonné le monde visible ? Car c'est de cet univers que nous contemplons et dont nous faisons partie qu'il s'agit.

Il n'est, et il n'a pu être autre que la glorification de Dieu, la gloire de Dieu extérieure, par l'homme, le chef-d'œuvre et le roi de la création visible.

« Comme le Créateur, dit Taparelli d'Azeglio dans son *Cours élémentaire de droit naturel*, page 18, comme le Créateur n'a pu agir que pour sa propre gloire qui ressort de la manifestation qu'il fait de lui même, et que cette manifestation est en soi de l'ordre moral, puisqu'elle ne peut se faire qu'à des êtres intelligents et aimants, il en résulte que tout l'univers est dirigé vers l'ordre moral et lui est subordonné. »

La connaissance et l'amour des brutes ne dépassant pas l'ordre sensible et n'atteignant pas l'ordre spirituel, l'homme qui admire en elles la bonté la sagesse, et la toute puissance de Dieu, supplée à leur incapacité et à leur impuissance et glorifie Dieu pour elles.

Tendez au plaisir, tel serait le premier principe moral de la philosophie morale des simples animaux, si l'on pouvait en composer une à leur usage ; leur *connaissance* n'allant pas au delà de la sensibilité dont l'idéal est le plaisir, leur *tendance* doit lui être proportionnée.

Au contraire le premier principe moral appliqué la vie présente de l'homme se formule ordinairement ainsi : *tendez à l'ordre* ; or l'ordre est un bien, et puisque le bien est la perfection, le *tendez à l'ordre*, se réduit à : *tendez à la perfection*.

Notre perfection consiste donc dans l'ordre, connu et librement accepté dans nos actions ; ou en d'autres termes, elle consiste dans la moralité.

Qu'est-ce donc que la moralité ?

C'est la proportion librement voulue qui existe entre l'acte humain et la fin dernière de l'homme.

Et l'ordre moral n'est autre chose que l'ordre physique librement ordonné et dirigé par l'être intelligent vers sa propre fin.

Cette proportion qui doit régner entre nos actions et notre fin dernière n'est pas chose indifférente ou facultative. C'est une loi indéclinable, Dieu même ne peut pas l'abroger puisqu'elle est fondée sur l'essence immuable des choses.

Considérée en Dieu, cette loi porte le nom de *loi éternelle* : C'est la volonté de Dieu, constante et nécessaire, guidée par sa suprême sagesse, d'ordonner toutes choses à leur fin.

La raison de cette loi, éternelle en Dieu est l'essence même de l'être divin (et l'essence des choses en rapport avec elle), la bonté de Dieu, son infinie sagesse, son amour nécessaire de l'ordre et de la justice. « Je constate, dit Cécéron, que l'enseignement des plus grands savants

a toujours été, que la loi (la loi par excellence fondement de toute autre loi) n'est pas une découverte du génie humain, ni une connaissance quelconque commune à tous les peuples, mais quelque chose d'éternel qui dirige et gouverne tout l'univers, avec la suprême sagesse d'ordonner et de défendre.

Hanc video sapientissimorum fuisse sententiam, legem neque hominum ingeniis exogitatum, neque scitum aliquod esse populorum, sed æternum quiddam, quod universum mundum regeret, imperandi prohibendique sapientia (L. II, de Legibus).

Cette loi, Dieu ne pourrait l'abroger qu'en se reniant lui-même, ce qui est impossible, Dieu étant l'Être nécessaire.

Tous les êtres, doués ou non de liberté, lui sont soumis ; c'est d'elle que dérivent toutes les autres lois, et à qui elles empruntent leur équité et leur pouvoir obligatoire.

Elle est promulguée à l'homme par sa raison, et elle prend dès lors le nom de *loi naturelle*. Constituée dès l'éternité par l'auteur de la nature, elle est non seulement directive, mais coercitive.

Dieu nous l'impose ; il ne peut pas ne pas nous l'imposer. Nécessairement il en approuve, aime et récompense la fidèle observation ; nécessairement aussi il en réprovoe, hait et punit la transgression. Il n'en peut être autrement. Jamais donc il ne sera indifférent à cet égard.

De notre part, nous devons toujours compter avec cette bonté, cette sagesse et cette justice souveraines ; c'est-à-dire avec Dieu ; car, aucune de nos actions ne pouvant être pratiquement indifférente, elles seront toujours ou conformes ou en désaccord avec cette loi, et, par le fait même, agréables ou désagréables au Législateur éternel, et inévitablement dignes de récompense ou de châtement.

La loi naturelle, il n'est personne qui puisse l'ignorer.

Le grand docteur des nations nous enseigne, que les gentils qui n'ont point reçu de Dieu, comme les Juifs d'abord, et puis les Chrétiens, de loi positive (ou écrite) font naturellement les choses que la loi naturelle commande. « N'ayant point cette loi positive, ils sont à eux-mêmes la loi, et ils font voir que ce que la loi naturelle ordonne, est écrit dans leurs cœurs, par le témoignage que leur rend leur propre conscience ». (*Aux Rom.* II, 14,15.)

« Cette loi qui est gravée dans les cœurs par l'auteur de la nature, ajoute saint Jérôme, *Lettre à Algas*, question 8, contient en germe toutes les notions de la morale, et il n'est personne qui puisse l'ignorer ». Et saint Ambroise, *lettre 71*, « cette loi, dit-il, n'est pas écrite, elle est innée dans l'homme ; ce n'est pas la lecture qui noua l'a manifestée, mais elle est exprimée dans chacun de nous par la puissance intellectuelle de notre raison ».

Terminons par ces deux définitions, l'une de la *loi éternelle* comme règle des actes humains, empruntée à saint Augustin ; l'autre de la *loi naturelle* d'après saint Thomas d'Aquin.

La loi éternelle est la raison divine ou la volonté de Dieu, par laquelle il nous commande d'observer l'ordre naturel de la création, et nous défend de le transgresser : *Lex æterna est ratio divina vel voluntas Dei, ordinem naturalem conservari jubens, perturbari vetans.*

La loi naturelle est la participation de la loi éternelle dans l'homme, créature douée de raison. *Lex naturalis est participatio legis æternæ in rationali creatura.*

En marchant dans cette voie nous aboutissons à Celui qui nous l'a tracée ; nous édifions notre perfection ; nous thésaurisons les plus hauts mérites qu'il nous soit donné d'acquérir.

En suivant cet ordre, nous atteignons Celui qui nous l'a prescrit, nous parvenons à notre fin, nous obtenons notre félicité, Dieu, qui seul en est l'objet.

En dehors de Dieu rien ne peut pleinement nous satisfaire ; aucun objet ne peut égaler et combler notre puissance cognoscitive et affective ; nous connaissons et nous aimons mieux, nous aspirons et nous avons droit à mieux, nous sommes obligés de chercher mieux, il nous faut absolument mieux.

Notre perfection et notre bonheur dans cette vie qui est la voie consistent :

La perfection, dans l'accord de nos actions avec leur règle, la loi naturelle, reflet de la loi éternelle, et avec les autres lois qui en dérivent, promulguées, soit par Dieu, soit par ses légitimes représentants ;

Et le bonheur, dans la possession de Dieu, parfaite de droit, imparfaite de fait, car ici-bas nous connaissons Dieu qu'imparfaitement, cette connaissance étant purement abstraitive et non intuitive.

Malgré cela, le bonheur dérivé de la connaissance abstraitive parfaite, serait notre bonheur parfait, dans l'ordre naturel. Notre capacité naturelle, en effet, se borne là ; nous n'avons pas de droits supérieurs.

Pendant, quoiqu'il n'y ait rien de positif dans notre nature pour un bonheur surnaturel, propre uniquement et exclusivement de Dieu, infiniment supérieur à celui qui nous est dû, rien ne s'oppose à l'élévation purement gratuite de la nature humaine à cet ordre incréé, infini, surnaturel. Ce qui était possible, Dieu l'a fait. C'est Dieu, vu intuitivement, qui sera après l'épreuve victorieusement subie, notre récompense et l'objet de notre bonheur, dans la vie future. Bonheur et vie qui sont la participation de la vie et du bonheur de Dieu lui-même.

Mais pour les besoins de la vie matérielle et surtout pour la perfection de son intelligence et de sa volonté, l'homme a besoin du secours de ses semblables. Seul, il n'obtiendrait ni la perfection à laquelle il doit aspirer, ni sa fin dernière, (moralement parlant).

Aussi est-il naturellement sociable, c'est-à-dire qu'il (tous les hommes) est obligé par la loi naturelle de vouloir pour ses semblables, le bien qu'il veut pour lui-même et par conséquent, de le leur procurer selon ses moyens, positivement, en favorisant leurs droits, négativement, en ne les lésant pas. Cette obligation qu'il ne peut décliner ni en principe, ni pratiquement, le conduit de fait à la Société, dans le sein de laquelle, et pour en faire partie, il est par sa nature, appelé à vivre.

« Nous appellerons *sociabilité*, dit Taparelli, cette impulsion raisonnable par laquelle l'homme est obligé de vouloir le bien pour les autres hommes, et d'y coopérer avec eux. » La sociabilité (faites le bien à autrui) est l'application du premier principe moral (tendez à l'ordre, tendez à la perfection). Elle est le premier principe de tous les devoirs sociaux.

Puisque l'ordre est le plus grand des biens auxquels l'homme aspire sur la terre, la sociabilité a principalement pour but de communiquer aux autres le bien de l'ordre ; et elle lui subordonne tout autre amour.

Ces principes immuables peuvent de prime-abord paraître étrangers à notre sujet. On verra, au contraire, qu'ils sont très nécessaires pour comprendre et réfuter les théories d'Israël.



2

Carpentras I^{er}

La première des sociétés, unie dans ses fondateurs par un lien naturellement indissoluble, base et pépinière de toutes les autres sociétés, c'est la société conjugale, la famille, ou société domestique.

C'est parce que l'institution naturelle de la famille est pour nous une force et une protection, en même temps qu'une école où nous recevons la formation physique et morale pour les luttes de la vie, qu'elle devient un obstacle pour le développement et le libre exercice du droit Juif.

L'homme, par conséquent (le Juif) attaquera l'animal (nous) dans son simulacre de famille humaine.

Il inventera et fera imposer par une loi, le divorce (un divorce genre juif), qui brisent le lien matrimonial, détruit en même temps la stabilité, la prospérité et l'amour du foyer domestique et de l'union conjugale.

L'enfant n'arrivera même pas, dans bien des cas, à connaître l'obéissance et le respect, dus aux auteurs de ses jours, et, après avoir été étranger à sa famille, il sera encore traité en étranger dans le pays de ses pères, par ces mêmes Juifs cosmopolites, naturalisée d'hier, dont il sera devenu l'esclave.

Le promoteur de ce genre de divorce, c'est Carpentras I^{er}, cette ébauche mal achevée.

Voici comment ce *chand* d'orviétan pour la régénération de la race, a formulé le plus bel argument qu'il a tiré de sa bosse ; « *Le mariage est la cause de la dégénérescence de la race.* »

Est-il cocasse ce Juif biscornu, moitié proboscidien, moitié dromadaire, parlant de régénération par le divorce !

Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu. Te croirais-tu donc le rival d'Apollon ! Pour la réalisation de ce beau rêve tu aurais dû attendre au sixième divorce (quelle régénération alors !) de papa pour faire ton entrée dans ce monde. Va donc infection des écuries de la République, on ne pouvait pas moins attendre de toi.

Le voilà l'Israélite (car c'en est un) professeur de divorce à l'usage des Chrétiens, de nos mères, de nos filles, de nos sœurs.

Ce n'est pas dans nos institutions, ni dans notre tempérament d'être comme ces nomades de la patrie, les nomades du mariage.

Pour eux ils n'ont rien à perdre, ne considérant dans le mariage que l'usage et la prolifération. Dès que l'objet ne plaît plus, ils le changent contre un autre : « Oh ma bédite Répecga, ma jère Rajel ! Fulez-fus gue nous nus aimions bur guelgues années, bur guelgues mois, bur guelgues churs beut-être ! — Fui, mon tous Apraham ! »

Pour quel motif peut-on divorcer demande le *traité* XVI, *Gittin*, 90, a. ? Et il répond :

« Si votre femme a laissé brûler les légumes ; si vous en avez trouvé une plus belle ; ou si elle n'est pas honnête. »

Le don de soi-même à l'être bien-aimé sans réserve et sans retour, l'amour éternel, le sacrifice, sont pour eux chose inconnue.

Qu'il trafique donc de la poudre sans fumée, ce patriote sans pareil, capable de rester huit jours caché dans une malle au moment du danger, ou bien qu'il nous débite son boniment sur son merveilleux *Macassar*, régénérateur de la chevelure :

CHANGEMENT DE DOMICILE

MACASSAR NAQUET

*Huile végétale, seule reconnue infaillible
Pour embellir Et régénérer les cheveux.*

I, place de l'Opéra, ci-devant Palais-Royal, 132.

mais qu'il cesse de profaner nos familles chrétiennes et nos légitimes amours.

Son patriotisme n'a pas dégénéré avec le temps ; il n'a rien perdu de sa pureté.

Voici en effet deux lettres publiées par la *Libre Parole* du 13 décembre 1896. C'est M. Naquet qui écrit à M. Louis Martin, publiciste franc-maçon, et dans lesquelles l'apôtre du boulangisme étale au grand jour ses sentiments anglophiles.

Première lettre :

Paris le 8 octobre 1896

«J'ai lu *Jeanne d'Arc*. C'est parfait. Vos idées sont conformes aux miennes. Quel grand peuple *nous* ferions, l'Angleterre et *nous*, unis en une seule nation si Jeanne d'Arc n'avait pas existé.»

Il ne dit pas la France et l'Angleterre, l'Angleterre passe avant. Naquet a déjà oublié Floquet et son ; Vive la Pologne, monsieur ! Vraiment, on ne comprend pas.

Le même jour.

Naquet à Louis Martin :

«... Je terminais en vous adressant tous mes compliments sur *Jeanne d'Arc*. Je partage entièrement votre manière de voir et je ne puis songer sans tristesse au grand peuple que nous ferions si l'Angleterre et la France

constituaient une seule nation dont, par suite, pendant six siècles, les efforts se seraient confondus au lieu de se neutraliser. Mais je vous prie de ne rien imprimer de ces compliments ; nous vivons dans une époque où tout est dénaturé et où l'on ne manquerait pas de m'accuser de manquer de patriotisme à cause de ces sentiments éminemment patriotiques que l'on ne comprendrait pas. En ma qualité d'homme politique visé, depuis le boulangisme, par toutes les mauvaises volontés, je dois me garder contre la calomnie.»

Aucun Français ne pense à attaquer M. Naquet par la calomnie. Le vrai calomniateur ici n'est-ce pas M. Naquet qui se calomnie lui-même ? Car d'un côté il est animé, dit-il, de sentiments éminemment patriotiques (ce dont nous ne doutons pas) et d'autre part en lisant ses lettres sans les dénaturer — il n'y aurait aucun avantage à cela — ne semble-t-il pas qu'il en veuille à l'indépendance de la France ? ne dirait-on pas qu'il regrette même que la noble héroïne qui l'a délivrée du joug de l'Anglais ait existé ? Je le répète, le besoin de dénaturer ses lettres ne se fait pas sentir, mais si elles ne sont commentées par N. Naquet lui-même, peut-on comprendre ce que signifient ces sentiments éminemment patriotiques ? Et à notre tour ne devons-nous pas regretter qu'il n'ait été contemporain de Jeanne d'Arc pour lui conseiller de ne pas bouter les Anglais hors de France ? M. Naquet se rapporte probablement au temps de Charles VII, car de nos jours, il ne voudrait pas du joug anglais. Mais en 1430 les ancêtres de Naquet n'étaient pas citoyens français. De quel droit donc ces citoyens du ghetto auraient-ils pu dire : *nous* : quel grand peuple *nous* ferions si, etc.... Naquet d'ailleurs s'il avait existé alors, n'aurait pas osé tenir ce langage qu'il cherche à tenir secret même aujourd'hui ; non seule-

ment on ne l'aurait pas compris ; mais on l'aurait pris en mauvaise part et le premier Français venu aurait envoyé Naquet et sa bosse et ses sentiments éminemment patriotiques rouler dans le ruisseau.

Il se rencontre des gens pour soutenir que l'asservissement de la France à l'Angleterre est le but poursuivi par la Juiverie cosmopolite. Pour les Juifs, disent-ils, le catholicisme avec sa doctrine de charité, d'héroïsme et de sacrifice, le catholicisme, c'est l'ennemi. Voilé pourquoi concluent-ils, les Juifs voudraient la France protestante sous le talon de John Bull. Mais en voilà assez de M. Naquet, de son divorce et de ses sentiments.

Quant à la guerre acharnée contre la famille et le mariage chrétiens et qui doit se poursuivre sans trêve ni merci, tous les Israélites sont d'accord. Les Juifs eux-mêmes nous apporteront leur témoignage pour prouver cette si grave assertion.

Sir John Readclif, dans son ouvrage intitulé : (*Compte rendu des événements politico-historiques survenus dans les dix dernières années*) porte à notre connaissance, le discours d'un grand rabbin, dans lequel sont dévoilés la tactique, le plan d'attaque, et les conseils adressés à tous les Israélites de l'univers dans des circonstances extrêmement solennelles.

Ce discours débute ainsi :

« Nos pères ont légué aux élus d'Israël le devoir de se réunir, au moins une fois chaque siècle, autour de la tombe du grand maître Caleb, saint rabbin Symeon-ben-Jhuda, dont la science, livre aux élus de chaque génération, le pouvoir sur toute la terre (excusez du peu) et l'autorité sur tous les descendants d'Israël. Voilà dix-huit siècles (il n'y a qu'une dizaine d'années qu'eut lieu cette réunion), voilà dix-huit siècles que dure la guerre du peuple d'Israël

contre cette puissance qui avait été promise à Abraham, mais qui lui avait été ravie par la Croix.»

Au sujet de la haine qui anime Israël contre la famille du non-Juif en général, et spécialement contre la famille catholique, il s'exprime en ces termes :

«Il serait désirable que les Israélites s'abstinsent d'avoir pour maîtresses des femmes de notre sainte religion, et qu'ils les choisissent pour ce rôle parmi les Vierges chrétiennes.

«Remplacer le sacrement du mariage à l'Église par un simple contrat devant une autorité civile quelconque, serait pour nous d'une très grande importance, car alors les femmes chrétiennes afflueraient dans notre camp.»

Préservez d'abord, M. le rabbin, le monde féminin de la Juiverie, dans lequel se recrute la première aristocratie de la prostitution.

«Une fois maîtres absolus de la Presse nous pourrions changer à notre gré les idées sur l'honneur, sur la vertu, sur la droiture de caractère, et *porter la première atteinte et le premier coup à cette institution sacro-sainte jusqu'à présent, la famille, et en consommer la dissolution.*» Concubinage légal et prostitution, tel est le sort rêvé pour les non-Juives, par Israël.

3

Cas dans lesquels le mariage légitimement contracté, peut être annulé.

Nous disons donc, conformément à la doctrine de l'Église, que le mariage est indissoluble, de droit naturel et que, aucune autorité purement humaine ne peut, en au-

cun cas, empêcher que l'union matrimoniale qui suivrait celle quelle prétendrait avoir annulé, ne soit un adultère.

Pendant, comme le droit naturel sur lequel est basée l'indissolubilité du lien conjugal est un droit dit *secondaire*, Dieu, qui est l'auteur du mariage, peut pour de justes et de graves raisons, déclarer cette indissolubilité, non existante.

Le droit naturel primaire ne souffre jamais d'exception ; par exemple, le mariage entre les parents et leurs enfants, nul en vertu du droit naturel primaire, ne peut être légitimé dans aucun cas ; tandis que le droit secondaire peut être abrogé, selon que nous l'avons indiqué plus haut.

Dans le passé, le mariage pouvait être annulé par le *libelle de répudiation* que Moïse accorda aux Juifs, selon le pouvoir que Dieu lui avait communiqué.

Ce privilège n'existe plus depuis que Dieu, a abrogé la loi mosaïque par la loi évangélique.

À l'égard des infidèles, c'est-à-dire, de toute personne mariée qui se convertit à la foi chrétienne, il existe pour l'annulation de leur mariage contracté avant leur baptême, ce que l'on appelle, *le privilège de la foi chrétienne*.

Voici quelles sont les conditions de l'annulation du mariage des infidèles devenus chrétiens :

Toute personne mariée, non baptisée, Juifs, Musulmans, etc., etc. , peut se marier :

- 1^o Si l'autre partie reste dans l'infidélité et ne veut pas cohabiter ;
- 2^o Ou si elle ne veut cohabiter sans offense du Créateur ;
- 3^o Après son baptême ;
- 4^o Avec une personne chrétienne (16 janvier 1863, *sacr. congr. de Propag. Fide*)

Dans ces conditions la partie convertie peut se remarier ; *par ce nouveau mariage* le lieu ancien est brisé et dès lors même le conjoint resté infidèle peut convoler en secondes noces.

Pour les chrétiens :

Tout mariage *consommé* est toujours indissoluble. Quant au mariage *non consommé*, il peut être cassé :

1^o Par la profession religieuse *solennelle* de l'une des deux parties ; si les vœux ne sont pas solennels la dispense accordée par le Pape est nécessaire. Dans ces cas également, l'autre consort peut se remarier ;

2^o Les raisons pour lesquelles le Souverain Pontife peut encore dissoudre le mariage non consommé doivent être toujours essentiellement graves, par exemple :

Le danger de l'incontinence, auquel donne lieu :

Le refus, par l'une des parties d'accomplir les devoirs intimes du mariage ;

L'emprisonnement à perpétuité, ou de longue durée de l'un des conjoints ;

Un empêchement physique, etc.

Par elles-mêmes, ces causes ne suffisent pas ; la dispense papale est toujours nécessaire.



II

DEUXIÈME CONSÉQUENCE DE L'ESPRIT JUIF.

Les non-Juifs n'ont pas le droit de propriété.

1

Le Code rabbinique et les biens des non-Juifs.

D'extraction plus ou moins noble, êtres doués de raison ou non, toujours est-il qu'il nous faut vivre et nous procurer les moyens d'existence.

Mais ce serait encore-là, ne pas compter avec le Roi de la création, « Israël, à qui Dieu, a donné toute puissance, sur les biens et le sang de tous les peuples. » (*Talm. Seph.* 1. κ. F. 25.)

Aussi, clame-t-il, le Goy est mon bien, ma chose, il ne vivra que par mon bon plaisir.

« Les biens des non-Juifs sont comme les choses abandonnées, comme le sable de la mer, comme un désert ; le premier occupant en sera le véritable propriétaire. » (*Baba Baria*, dans *Pfefferkorn. Dissert. phil.* p. 11.)

À plus forte raison il est permis de s'approprier tout ce que perd le non-Juif ; « lui restituer ce qu'il a perdu, ce serait se rendre indigne du pardon de Dieu. » (*Talm. Baba Koummah.* f. 29.)

Car « rendre au Goy ce qu'il a perdu, c'est commettre un péché ; l'erreur de compte qu'il fait à son détriment, rentre dans le même cas que ce qu'il perd. » (Maïmonide, *de la Rapine*, etc. chap. XI.)

M. Bernard Lazare exposant la doctrine du *Talmud* sur ce point, écrit : « Les autres hommes sont placés au-dessous des Hébreux ; ils n'ont droit que par pitié à la munificence divine, puisque, seules, les âmes des Juifs descendent du premier homme.

« Les biens qui sont délégués aux nations, appartiennent en réalité à Israël, et nous voyons Jésus, lui-même, répondre à la femme grecque :

« Il n'est pas bon de prendre le pain des enfants pour le jeter aux petits chiens. » (*L'Antisémitisme*, etc., p. 9.)

Autant de mots, autant d'erreurs colossales.

Dans quelle philosophie les auteurs du *Talmud* ont-ils trouvé que l'âme humaine, substance spirituelle, est communiquée à l'homme par la génération ?

Et les petits chiens, dont les biens appartiennent en réalité à Israël ? *Et nous voyons Jésus, lui-même*, faire aux apôtres ce commandement : Prêchez l'Évangile à toutes les nations. Or, il est à croire que pour *Jésus, lui-même*, ce ne sont pas des chiens, ceux qui embrassent sa foi, mais bien ceux qui ne croient pas en lui : *Foris canes*, à la porte les chiens, dit saint Jean apôtre, se référant à eux. Continuons.

Par conséquent, la question est nettement tranchée : Autant de propriétés des Français, autant de biens mal acquis, illégitimes, défraudés à Israël, et au contraire autant de vols commis par les Juifs au préjudice des Français, autant de biens rentrés en la possession de leurs seuls et véritables propriétaires.

« Les richesses dont Israël ne s'est pas encore emparé, dit le *Talmud*, retardent l'accomplissement de ses inénarrables destinées, en fortifiant la main des esclaves. » Nous voilà esclaves maintenant.

« Tous les moyens sont licites pour dépouiller les in-

justes détenteurs des biens terrestre, à la seule condition de ne pas compromettre la bonne réputation du peuple élu.»

De là ces crimes, d'une perversité si consommée, dont l'Israélite Cerfbeer fait l'énumération : « L'escroquerie, le faux, l'usure, la captation, la banqueroute frauduleuse, la contrebande, la fausse monnaie, la tromperie en matière de recrutement, le stellionat (1), la concussion, la fraude, le dol enfin sous toutes les formes et avec toutes les aggravations. » Il faut rendre cette justice à l'Israélite Cerfbeer que, pour être un bon panégyriste d'Israël, il est un bon panégyriste d'Israël.

Inutile d'ajouter ici des faits, chaque jour apporte son contingent. On n'a qu'à lire principalement les ouvrages de Drumont, *La libre Parole*, *La Gazette des tribunaux*, les *Chroniques judiciaires*... On y trouvera le secret des immenses fortunes juives et de la rafle, aussi bien des millions du capitaliste que du modeste pécule du petit épargniste français.

Aux autres titres peu flatteurs qui conviennent, hélas ! à la période de ces vingt-cinq dernières années et qui devraient exciter en nous, le regret et la honte de notre grandeur, de notre prospérité et de nos libertés perdues, (n'y aurait-il que la loi scélérate) on pourrait ajouter celui-ci :

Histoire des fabuleuses razzias financières et de la tonte jusqu'à l'os opérées impunément par Israël sur l'État et sur les citoyens français.

1. — Note de Lenculus — Concept juridique recouvrant sous ses termes l'aliénation du bien d'autrui ou la constitution d'une hypothèque sur le bien d'autrui, ou, lors d'une vente, le fait de cacher à l'acquéreur l'existence d'une hypothèque grévant l'immeuble. Le stellionat est un délit civil sanctionné par la nullité de l'opération.

2

**Le *Kahal* ou tribunal d'expropriation des
biens des non-Juifs et d'exploitation de
leurs personnes.**

La description du *Kahal* (Kalixt de Wolsky, *La Russie juive*) nous initie plus intimement aux secrets du droit israélite et nous montre ce que sont partout, pour Israël, non seulement les biens, mais même les personnes des étrangers à sa nationalité.

Ces détails sont tirés du *Livre sur le Kahal* publié en langue russe, à Vilna, en 1870, par Brafmann, Israélite converti.

Ce livre sur le *Kahal*, dit l'auteur de *La Russie juive*, a jeté une telle perturbation parmi les Juifs qui habitent la Russie, par la révélation de leurs plus intimes secrets, que, en très peu de temps, tous les exemplaires de la première édition ont été achetés par les Juifs eux-mêmes, et par eux détruits, ou brûlés, ou cachés.

Cependant, de Wolsky a pu préserver l'un de ces volumes, de l'autodafé auquel il était destiné.

« C'est un recueil d'extraits traduits de différentes langues (donc le *Kahal* fonctionne dans tous les pays, du moins ne pourrait-on pas le croire ?) et de différentes époques ce qui fait son mérite et garantit sa sincérité. »

« On a beaucoup écrit, nous a dit de Wolsky, sur une corporation très nombreuse, très puissante, par les capitaux dont elle dispose, et qui, à la faveur du droit d'asile et des droits civils dont elle jouit partout s'est constituée en un État à part, dans chaque État. Fractionnée dans chaque localité, en population autonome, elle obéit à une sorte de gouvernement occulte, tant administratif, que judiciaire, représenté, l'un par le *Kahal*, ou commission administrative, et l'autre, par le *Bet-dine* ou tribunal judiciaire. »

Cette corporation, c'est tout Israël, disséminé de corps, mais uni d'esprit, de but et de moyens.

Le *Kahal* est investi partout, d'un double droit incontesté, droit sur les personnes, droit sur les biens et propriétés des non-Juifs.

« Dans les actes et documents cités du *Livre sur le Kahal* on verra que le Kahal, dans chaque district qu'il gouverne despotiquement, vend aux Juifs, *Hazaka* et *Meroppié*, c'est-à-dire le droit d'exploiter non seulement la propriété mobilière, appartenant à des individus qui ne sont pas des Juifs, mais encore les personnes elles-mêmes. » Brafmann.

Le Kahal, par conséquent, s'attribue le droit de vendre et vend en réalité aux Juifs, des propriétés appartenant à des étrangers. Mais dans quel sens ?

L'Israélite vous répondrait, s'il pouvait trahir les secrets du *Talmud*, que pour des raisons connues de lui seul, ces propriétés sont assimilées à un désert libre, appartenant à Israël, ou bien à un grand lac libre dans lequel, celui-là seul, peut jeter ses filets, qui en a acheté le droit du Kahal.

« À qui n'est pas initié aux secrets ténébreux, au machiavélisme du Kahal, cette vente, dit de Wolsky, peut sembler une énigme inexplicable.

« En effet, continue-t-il, supposons que le Kahal, selon les attributions qu'il s'est données, vend au Juif *A*, la propriété d'un individu non-Juif *B*, propriété qui, selon les lois du pays, appartient inviolablement à ce dernier.

« Cette vente a été faite, cela va sans dire à l'insu, et sans le consentement du véritable propriétaire.

« Ici se présente cette question : quel profit peut tirer le Juif *A*, du droit sur la propriété que lui a vendue le Kahal, droit pour lequel il a payé ?

« Le non-Juif *B*, ne cédera pas sa propriété au Juif *A* par cette seule raison, que le *Kahal* a investi ce dernier

d'un prétendu droit de propriété, et le Kahal, de son côté, n'a pas le pouvoir d'exproprier le non-Juif *B*...

« Qu'a donc acheté le Juif *A*, et pourquoi a-t-il versé à la caisse du Kahal, le montant de l'acquisition de la propriété appartenant au non-Juif *B* ? C'est le *Hazaka*, que le Juif *A* a acheté du Kahal, c'est-à-dire le droit exclusif d'exploiter la propriété de l'individu *B*, de pouvoir lui seul louer la maison et y exercer un commerce quelconque, de sous-louer lui seul aux autres Juifs les parties de la propriété dont il ne saurait faire l'emploi ; d'avoir le droit exclusif de prêter à usure au propriétaire ainsi qu'aux autres locataires de la maison ; enfin (comme le spécifie l'acte de vente effectué par le *Kahal* au profit du juif *A*), *d'employer tous les moyens possibles et imaginables, de se rendre le plutôt qu'il pourra, le véritable maître de la propriété, dont il a acheté le droit d'exploitation*. Lorsque le *Kahal* vend le droit de *Meriiope* (individu non-Juif) c'est-à-dire l'exploitation de l'individualité d'une personne non-Juive qui ne possède point de propriété, il est dit dans l'acte de vente que :

« L'acheteur seul, a le droit de prêter à usure à l'individu non-Juif, dont l'exploitation lui a été vendue ;

« Il est défendu aux autres Juifs d'entrer, de quelque façon que ce soit, en affaires avec cet individu ;

« L'acheteur seul, peut et doit inventer tous les moyens d'embrouiller la situation de cet individu afin de le conduire plus sûrement et le plus vite possible à la ruine, voire même au déshonneur ; car les propriétés des Goyim, ainsi que les Goyim eux-mêmes, sont, selon les lois juives, *Hefker* (libre exploitation) jusqu'à la ruine.

Les nombreux actes et documents que Brafmann cite à l'appui de ces déclarations, lèvent le rideau qui, depuis tant de siècles, cachait aux yeux du monde, le secret im-

pénétrable du royaume d'Israël ; ils éclairent cette obscurité profonde dont se voile la juiverie, et, pour la première fois, *Heder Kahal* (la chambre du Kahal) sort des ténèbres souterraines et révèle les actions de ce tribunal secret *auquel, dans tous les temps et dans tous les pays, la population juive a été et reste aveuglément soumise.* » De Wolsky.

Sur ces matières, ne nous fions pas aux consultations et aux avis des professionnels de l'économie politique. Nous ne savons que trop que ces faux pontifes d'une science illusoire, ne font guère qu'envelopper sous des mots spécieux, l'immorale et cynique théorie de cette académie des sciences morales et politiques, qui a pour Dieux, Mammon et Malthus.

« Le Juif les paye pour maximiser les malfaisantes pratiques d'Israël ; ils obéissent et on les décore.

« Cet immense système d'escroqueries, de mensonges et de fraudes, ce n'est que la continuation des brigandages des premiers âges, des razzias de Bédouins, des raptés de troupeaux, des enlèvements d'hommes libres que l'on transformait en esclaves.

« Présidant à cela, on aperçoit le vieil Israël qui, avec une implacable persévérance, avec l'inexorable universalisme dont parlent les *Archives israélites* poursuit la promesse de la domination universelle qui lui fut faite par ses prophètes, en oubliant que le crime du Golgotha a tout effacé, pour imprimer sur le front des Maudits, le signe de la réprobation. » Drumont, *Libre Parole*, 28 févr. 96.



III

TROISIÈME CONSÉQUENCE QUI DÉCOULE DE L'ESPRIT JUIF OU DE LA DÉFINITION DU JUIF.

Exclusion du Goy d'une destinée éternelle.

1

La vérité et la vertu, ennemies du Juif.

Pas plus que pour la famille et pour le droit de propriété, le non-Juif n'est constitué pour une fin immortelle son âme ne survit pas à son existence terrestre

Bipède perfectionné ; supérieur au singe par sa forme extérieure, il est permis de dire de lui, comme de tout autre sujet du règne purement animal : morte la bête, mort le venin. Ainsi l'ont décrété les enfants de Jacob.

Connaissant les instincts du Juif, son insatiable cupidité, sa lâche arrogance d'être soi-disant supérieur et sa rage de domination tyrannique et universelle, ce dogme se comprend. Issu des entrailles de la race (rien de la raison), c'est une pièce sur un vieux vêtement, cousue de fil blanc.

«Voilà l'obstacle dit Juda : Si nous permettons aux Goyim, de tendre à un bonheur éternel, fait de l'agrégation de tous les biens, et répondant aux exigences d'une âme spirituelle, aussi bien qu'à la justice et à la bonté de Dieu ; s'ils conforment leurs actes aux prescriptions de la Sagesse et de la Justice éternelles, dont la loi naturelle est la promulgation ; si, distinguant entre la lumière et les ténèbres, entre le bien et le mal, ils aiment la vertu et ré-

prouvent le crime, ils seront tentés *de croire que c'est arrivé* ; qu'ils sont véritablement des hommes ; qu'ils doivent jouir chez eux, au moins des mêmes droits et privilèges qu'Israël ! Autant vaudrait brûler le *Schulchan Aruch*.

« Non, cela ne sera pas. À la niche le chien ! L'os que je voudrai bien te jeter, ô Goy, moi Israël, ton maître : voilà ton bonheur, et quand tu auras cre...cessé de vivre, tout ce qui est de toi, avec ta folie d'immortalité, d'éternité et de grandeurs célestes, sera enfoui sous quelques pieds de terre. À mort le meilleur des Goyim ! »

Ils voudraient faire de nous autant d'esclaves à leur merci, ou même, nous exterminer jusqu'au dernier, pour se conformer aux prescriptions de leurs législateurs, mais, renvoyant, et pour cause, la réalisation de ce désir, à la venue du Messie, prochaine d'ailleurs, à les en croire, ils sont obligés en attendant, d'user de ménagements, de ruses et de manœuvres hypocrites, dans des pays où ils ne sont que quelques centaines de mille, comme en France, sur une population dont les 95 % sont chrétiens.

Leur situation est donc celle-ci :

Malgré que leur loi formelle est : « qu'ils doivent exterminer le meilleur des non-Juifs ; qu'il n'est pas juste (à leur point de vue) d'user de miséricorde envers nous, il leur est permis d'être hypocrites à notre égard, quand l'homme (le Juif) le juge nécessaire, ou bien, s'il a peur. (*Tr. Sota, f. 41.*)

M. Bernard Lazare lui-même, dans son *Antisémitisme*, p. 291, plaidant le pour et le contre, nous dit. « Chez les Juifs, dit-on, ces préceptes de férocité inouïe, du *Talmud*, ne représentent que des opinions personnelles, on trouverait à côté d'eux, des formules morales, aussi humaines, aussi fraternelles (oui Monsieur, mais exclusivement en faveur des hommes, des Juifs, encore une fois) aussi pitoyables que les formules chrétiennes. C'est exact, et dans

l'esprit des Pères qui écrivirent ces sentences, réunies dans le *Pirké Ahoth*, ces sentences humanitaires eurent un sens général, mais le Juif du moyen âge, qui les trouva dans son livre, leur attribua un sens restreint ; il les appliqua à ceux de sa nation. » M. Bernard Lazare ne veut pas remarquer, que ce ne sont pas les Juifs du moyen âge, mais le *Talmud* lui-même qui, depuis des siècles avait fait cette restriction, en faveur « *du peuple élu, de la nation divine.* » M. Bernard Lazare en donne lui-même la preuve.

« Pourquoi, continue-t-il, pourquoi cette restriction ? Parce que ce livre, le *Talmud*, contenait (contient) aussi des préceptes égoïstes, féroces et nationaux dirigés contre les étrangers. Conservés dans ce livre, dont l'autorité fut (est) immense, dans ce *Talmud* qui fut (est) pour les Juifs un code, expression de leur nationalité, un code qui fut leur âme et le créateur de leur race, (malgré que c'est la race qui a créé le *Talmud*) ces affirmations, cruelles ou étroites, acquirent une force sinon légale, du moins morale. Le Juif talmudiste qui les rencontra leur attribua une valeur permanente, il ne les appliqua (applique) pas seulement aux ennemis grecs, romains et minéens, il les appliqua à tous ses ennemis, il en fit une règle générale vis-à-vis des étrangers à son culte et à sa loi, à ses croyances. Un jour vint où le Juif en Europe n'eût qu'un ennemi : le chrétien, qui le persécutait, le poursuivait, le massacrait, (pour ses crimes) le brûlait, le martyrisait (en guise de représailles). Il ne put donc pas éprouver pour le chrétien un sentiment bien tendre, d'autant plus que tous les efforts de ce chrétien tendaient à détruire le judaïsme, à abolir cette religion (les meurtres rituels, l'usure, etc., etc.) qui était désormais la patrie juive. Le goy des Macchabées, le miné des docteurs, devint le chrétien, et au chrétien on appliqua (applique) toutes les paroles de haine, de colère, de désespoir furieux qui se trouvaient (se trouvent) dans

le livre. Pour le chrétien, le Juif fut l'être abject, (ses principes et sa conduite) mais pour le Juif, le chrétien fut le Goy, l'abominable étranger (chez lui), celui qui ne craint pas les souillures, (il craint et fuit le vol, l'usure, les monopoles, les coups de bourse, etc.) celui qui maltraite la nation élue, *celui par qui souffre Juda*. (Et Judas ?) Ce mot Goï renferme toutes les colères, tous les mépris, toutes les haines d'Israël persécuté, (traître et voleur) contre l'étranger (chez nous), et cette cruauté du Juif vis-à-vis du non-Juif est une des choses qui montre le mieux combien l'idée de nationalité était vivace chez les enfants de Jacob (vivant parmi les nations qui n'étaient pas la leur). Ils croyaient, ils crurent toujours être un peuple. Le croient-ils encore aujourd'hui ? »

En effet, M. Bernard, toute la question est là. Comment vous y prendrez-vous pour établir le contraire, malgré l'évidence des faits ? Comment ferez-vous pour nous prouver, ne serait-ce que par quelques exceptions, que les Français, n'importe à quelle époque, et de nos jours plus que jamais, ont fait, ou font autre chose que d'*user du droit de légitime défense à l'égard des Juifs*, ou Israélites, comme il vous plaira ?

Inutile de faire remarquer que les mots entre parenthèses, ne sont pas de M. Bernard Lazare. Nous en avons démontré la vérité dans le paragraphe qui a pour titre : *Le Talmud* fait toujours loi pour la nation juive.

Pour ce qui le concerne, Israël, a obtenu d'abord avec les droits du citoyen, la confirmation de la liberté de son culte. Mais après, Tartufe de la liberté, et sous le prétexte de la liberté de conscience, par la plus odieuse des contradictions, le franc-maçon aidant, il a proscrit toutes les manifestations, sur la voie publique, du culte de la presque totalité des Français, contrairement à la cou-

tume, très louable, très aimée, et au droit, confirmé par quatorze siècles d'exercice.

Vous qui prenez des mesures d'exception contre les catholiques, devrions-nous dire aux Juifs, inspireurs et fauteurs de ces persécutions, ne profanez pas la liberté, en les édictant en son nom. Ces actes, dans un pays catholique comme la France, peuvent-ils être appelé : un développement du principe de liberté ? Ne ressemblent-ils pas plutôt à un abus de pouvoir ? Si, d'après vos propres paroles, il s'agit réellement de liberté, promenez votre bœuf gras, déployez vos bannières, chantez vos professions de foi, dans les rues et sur les places publiques, mais laissez-nous libres. Puisqu'il est prouvé qu'il n'y a dans notre culte ou dans sa libre et publique manifestation, chez nous, dans notre France, ni conspiration contre l'État, ni insulte aux croyances des autres citoyens français, nos frères que nous respectons et que nous aimons, nous prétendons être libres, comme vous, dans l'exercice de notre droit, n'empiétant en rien, sur celui de nos voisins. Vous tenez, vous, à votre libre pensée et à sa publique manifestation : Nous sommes, sur ce terrain, au moins vos égaux.

Hélas ! Il paraît que notre culte n'est qu'une idolâtrie fondée sur l'ignorance.

Il a le tort d'être fondé sur l'accomplissement, à la lettre, des prophéties messianiques, c'est-à-dire, sur des *prédictions certaines* (puisqu'elles se sont réalisées) qui ne peuvent avoir que Dieu lui-même pour auteur.

Elles avaient, en effet, pour objet, des faits futurs dépendants d'agents libres (et nullement, des faits, dont la cause est un agent nécessaire, comme par exemple, la prévision d'une éclipse, etc.) dépendants, dis-je, d'agents libres, et qui ne devaient exister que plusieurs siècles après la prédiction.

Il a fait son temps notre culte, puisque sa vérité est confirmée par des miracles opérés en sa faveur. Or le miracle, Dieu seul, peut le produire, il ne peut avoir que Dieu pour auteur, puisqu'il est en effet supérieur aux causes, à leur manière d'agir, et à l'ordre de toute la création.

Enfin le culte catholique est agonisant, même mort, peut-être, à cette heure. Et les causes de son décès ? Ces causes sont, outre celles énumérées plus haut ;

- 1^o la vérité de sa doctrine reconnue par l'élite des savants, des artistes, des grands hommes ;
- 2^o la justice et la sainteté théorique et pratique de ses lois et de ses conseils, suivis par les grands saints, l'honneur du genre humain.

Rien n'y fait. Ils voudraient qu'un même tombereau enlevât avec les ordures et la boue des rues, nos crucifix et nos images de la sainte Vierge et des saints. Nos écoles communales, disent-ils, nos casernes, nos prisons, nos hôpitaux, ne seront plus déshonorés par la présence des prêtres et des sœurs. À ceux-là, malgré leur ministère de miséricorde, de paix et de pardon, ils leur ont mis l'arme au bras, le sac au dos. À celles-ci ils leur prennent des mains le pain des pauvres. Nos Lacordaire, nos Bourdaloue, nos nouveaux Vincent de Paul, ils les ont expulsés de leurs maisons, dans leur pays.

Pour faciliter leur œuvre de progrès et de civilisation, c'est-à-dire la domination du Juif, ils voudraient, s'ils le pouvaient, nous donner pour chefs spirituels, cette espèce de chiens muets dont, parle l'Écriture, qui, loin de nous donner l'éveil à leur approche, lécheraient la main de ceux qui les tiendraient en laisse. En un mot, à la mitre, ils voudraient bien ajouter encore la muselière, comme cadeau de joyeux avènement. Est-ce M. Dumay qui me démentira ?

2

**Résultats de la persécution religieuse à
l'instigation du Juif.**

Cela nous a valu, dans les quinze dernières années, plus de deux cents décrets, lois, et actes administratifs principaux, par lesquels, le gouvernement de la troisième République, véritable machine dans la main des Juifs (Herz, Arton, Reynach, etc.), a laïcisé, ou détruit, les institutions, coutumes et droits religieux, les plus respectables et les mieux fondés. Il se trouve ainsi, que, en fait de persécution religieuse, il n'y a en France, que les Juifs et leurs valets, les francs-maçons qui la pratiquent, tandis que nous les laissons bien tranquilles dans l'exercice de leur culte dont nous rétribuons les ministres, rabbins, etc., sans qu'ils aient pour cela aucun droit, n'ayant point été lésés dans leurs biens, comme le clergé catholique.

Le pouvoir, l'enseignement public, l'armée, la famille, l'assistance publique, l'atelier, etc., ont été laïcisés, ce qui équivaut à : athéisme officiel, suppression de la sanctification du dimanche, de toute prière, de tout signe, de tout acte public de religion, d'enseignement du catéchisme, des maîtres religieux, de l'aumônerie ; introduction du divorce, expulsion des sœurs des hôpitaux, et de plus de dix mille religieux français, de leurs maisons ; confiscation de centaines de chapelles, service militaire de trois ans imposé aux religieux, même prêtres, tandis que le droit d'enseigner leur est enlevé, et, impôt inique pour les ruiner et les détruire ; suppression de plusieurs droits épiscopaux, suppression de traitement, et souvent, poursuites judiciaires contre les prêtres et les évêques les plus fidèles ; service militaire sacrilègement imposé au clergé, promiscuité des cimetières, réduction, et, pour bien des points,

suppression du budget du culte catholique, tandis que ceux des cultes protestant et juif, sont ou maintenus ou augmentés ; prohibition des processions, empiétement de l'État sur le culte divin lui-même, etc. , etc.

Telles sont les suites de la haine la plus atroce et la plus implacable du Juif, de sa haine contre le nom chrétien.

Serpents, race de vipères ! Le père dont vous êtes nés est le démon, leur disait Jésus-Christ, et vous voulez accomplir les désirs de votre père, père du mensonge et homicide dès le commencement. Pourquoi voulez-vous me tuer ?

Saint Jean-Baptiste les appelait aussi, race de vipères, et, saint Étienne, le premier chrétien qu'ils ont tué, les interpellait en ces termes : «hommes de cou raide, à la tête dure, incirconcis de cœur et d'oreilles ! Vous résistez toujours à Dieu. Il en est de vous comme de vos pères, lesquels ont porté le tabernacle de Moloch, et l'astre de leur Dieu Rempham, idoles qu'ils avaient faites pour les adorer. Quel est le prophète que vos pères n'aient persécuté ? Ils ont tué ceux qui ont prédit l'avènement du Juste, envers qui vous avez été traîtres et homicides !»

L'union qui peut régner entre cette race de vipères, entre ces enfants du diable et les enfants de Jésus-Christ, est la même qui existe entre Jésus-Christ et le diable.

Ce qui exaspère le Juif contre les autres peuples, surtout contre les chrétiens, c'est que, depuis l'origine du christianisme les rôles sont intervertis : lui, Israël, l'élu de la loi du Sinäi et de l'ancienne promesse, n'est plus que le Déicide, le Déchu, le Maudit, sans vouloir jamais ni le reconnaître, ni le comprendra.

Il a vu les Goyim, convertis à la loi de Jésus-Christ, devenir le véritable Israël, l'Israël de la nouvelle alliance, dont lui, Juif, n'était que la figure. Il voit les bénédic-

tions célestes, oubliant la synagogue, tomber en pluie fécondante sur l'Église catholique, ce peuple de la loi de grâce, héritier du Testament éternel dont l'ancien était l'image, et, depuis ce temps, Israël réprouvé, a sur le cœur, ce fiel recuit par les feux de la jalousie et de la haine, dont parle Drumont, et, là où il vomit une goutte de ce fiel, c'est la dévastation.

3

La Franc-Maçonnerie ou l'armée de mercenaires dupés par Israël.

L'or et le pouvoir occulte, mais très réel, sont pour Israël ; les miettes, la parade et les responsabilités sont pour le Maçon, Car nos malheurs, le Juif ne les consomme pas immédiatement par lui-même. Il opère dans le secret et dans la nuit, car, qui fait le mal, hait la lumière. Il recrute des adeptes, nommés Francs-Maçons, parce qu'ils démolissent à l'avantage du Juif, tout ce qui ferait leur prospérité et leur gloire. D'abord il leur fait subir à plusieurs reprises une espèce d'envoûtement de paillasse, saugrenu et idiot ; il leur pétrit le cerveau à sa façon, et puis, il leur impose ses programmes dont les principaux articles, sont l'athéisme, la haine et la destruction du Christianisme, en commençant par le Catholicisme.

À la condition de travailler à la réalisation de son plan (la domination universelle) qu'il promet de leur révéler, mais qu'il tient toujours secret, et qu'ils obéiront aveuglément à ses ordres y compris, dit-on, l'assassinat politique, ils auront fortune et honneurs la dignité sénatoriale, le mandat de député, un portefeuille dans le futur ministère, un poste élevé dans la Magistrature, dans l'Administra-

tion, etc., etc.

Point n'est besoin, avec ce système, d'être un aigle, pour se percher au sommet de l'échelle sociale : à défaut de capacité, une vaine faconde, l'emballement stupide du sectaire, etc., sont une garantie suffisante ; la réalisation méthodiquement progressive des aspirations d'Israël, n'en avancera pas moins sûrement.

M. Bernard Lazare (*L'Antisémitisme*, etc., pages 232 et suivantes) résume, concernant l'origine de la Franc-Maçonnerie, l'opinion (qui est la vraie), des grands auteurs catholiques qui ont traité cette très importante question.

« On conçoit, écrit-il, qu'après les bouleversements produits par la Révolution française, les conservateurs aient été appelés à rendre les Juifs responsables de la destruction de l'ancien régime. Lorsque, la tempête passée, ils jetèrent un coup d'œil autour d'eux, une des choses qui dut le plus les surprendre, fut assurément la situation du Juif. Hier le Juif n'était rien, il n'avait aucun droit, aucun pouvoir, et aujourd'hui il brillait au premier rang ; non seulement il était riche, mais encore, comme il payait le cens, il pouvait être électeur et gouverner le pays. C'était lui que le changement social avait le plus favorisé. Aux yeux des représentants du passé, de la tradition, il parut qu'un trône avait été renversé et des guerres européennes déchaînées, uniquement pour que le Juif put acquérir rang de citoyen, et la déclaration des Droits de l'Homme, sembla n'avoir été que la déclaration des droits du Juif. »

Tout ceci est très bien dit ; c'est la constatation d'un fait matériel. Mais quelle est la raison de ce fait dont les conséquences toutes favorables aux Juifs ont pris contre les Français de si terribles proportions !

M. Lazare va nous répondre par l'examen qu'il fait de la doctrine des auteurs déjà mentionnés.

« Il fallait cependant expliquer comment ce Juif, méprisé et haï, considéré comme une chose, avait eu le pouvoir d'accomplir de telles actions, comment il avait disposé d'une aussi formidable puissance. Ici intervient une théorie, ou plutôt une philosophie de l'histoire, familière aux polémistes catholiques. D'après ces historiens, la Révolution française, dont le contrecoup fut universel, et qui transforma toutes les institutions de l'Europe occidentale, ne fut que le résultat et l'aboutissant d'une séculaire conspiration. Ceux qui l'attribuent au mouvement philosophique du dix-huitième siècle, aux excès des gouvernements monarchiques, à une transformation économique fatale, à la décrépitude d'une classe, à l'affaiblissement d'une forme du capital, à l'inévitable évolution des concepts de l'autorité de l'État, à l'élargissement de la notion de l'individu, tous ceux-là, d'après les historiens dont je parle, se trompent lourdement. »

Effectivement, puisque toutes ces transformations, toutes ces évolutions c'est le Juif qui les a préparées, fait éclore, et menées à l'état actuel par l'action des sociétés secrètes, fondées, inspirées et dirigées par lui. Suivons.

« Ce sont des aveugles qui ne voient pas la vérité : la Révolution fut l'œuvre d'une ou de plusieurs sectes, dont la fondation remonte à la plus haute antiquité, sectes poussées par un même désir et un même principe : le désir de dominer et le principe de destruction. Ces sectes ont procédé suivant un plan nettement déterminé, implacablement suivi, à la destruction de la Monarchie et de l'Église ; par leurs ramifications innombrables, elles ont couvert l'Europe d'un filet aux mailles serrées et, à l'aide des moyens les plus ténébreux, les plus abominables, elles sont parvenues à saper le trône qui est seul défenseur de l'ordre social et de l'ordre religieux. » (Remarquez que le

trône ou la royauté ne sont pas nécessaires pour le règne de l'ordre social ou de l'ordre religieux ; toutes les formes de gouvernement sont bonnes, il n'y a que de mauvaises lois.)

«La genèse de cette conception historique se peut facilement trouver. Elle prit naissance sous la Terreur même. La part que les loges maçonniques, les Illuminés, les Rose-Croix, les Martinistes, etc., avaient pris à la Révolution, avaient vivement frappé certains esprits, qui furent portés à grossir l'influence et le rôle de ces sociétés. Une des choses qui avait le plus surpris ces observateurs superficiels (!) avait été le caractère international de la Révolution de 1789, et la simultanéité des mouvements qu'elle avait engendrés. Ils opposèrent son action générale à l'action locale des révolutions précédentes, qui n'avaient agité — ainsi en Angleterre — que les pays dans lesquels elles étaient nées et, pour expliquer cette différence, ils attribuèrent l'œuvre des siècles (des Juifs durant les seize siècles précédents) à une association européenne, ayant des représentants au milieu de toutes les nations, plutôt que d'admettre : *« qu'un même stade de civilisation, et de semblables causes intellectuelles sociales, morales et économiques avaient pu produire simultanément les mêmes effets. »*

Le caractère de la Révolution ne fut pas international, il ne produisit pas hors de France les mêmes effets. La preuve en est dans la coalition de tous les principaux États d'Europe contre les révolutionnaires français. De plus ce *même stade de civilisation* fut localisé dans notre pays, et si, graduellement il s'est étendu un peu partout pendant le siècle qui a suivi, c'est uniquement grâce au système juif, soutenu par l'action des loges maçonniques. Il n'y a pas d'autre créateur de l'état de choses actuel, que celui qui en

est le directeur et le maître à peu près absolu. Or ce maître c'est Israël.

« Les membres mêmes de ces loges, de ces sociétés, contribuèrent à répandre cette croyance. Ils exagérèrent eux aussi leur importance et ils affirmèrent que non seulement ils avaient, au dix-huitième siècle, travaillé au changement qui se préparait, ce qui était la vérité, mais encore ils prétendirent qu'ils en étaient les lointains initiateurs. » La simultanéité du mouvement révolutionnaire sur différents points de l'Europe prouve que Juda cosmopolite et parasite universel, donna simultanément partout, le signal de l'assaut aux troupes (aux dupes plutôt) qu'il avait enrégimentées et imbues de ses principes d'extermination contre tout ce qui résiste à son omnipotente domination. Mais si Juda enveloppé dans le mystère des loges, dirigea l'attaque (sans s'exposer aux coups), il en avait aussi conçu le plan et préparé la réalisation.

« Les premiers écrivains qui exposèrent ces idées, se bornèrent à constater l'existence d'une nation particulière (la nation juive) qui a pris naissance et s'est agrandie dans les ténèbres, au milieu de toutes les nations civilisées, avec le but de les soumettre toutes à sa domination, ainsi que veut le démontrer le chevalier de Malet. Des hommes comme le P. Barruel, comme Eckert, comme Dom Deschamps, comme Claudio Janet, comme Créteineau Joly, développèrent cette théorie et la systématisèrent, ils essayèrent même d'en démontrer la réalité. » Et ils la démontrent victorieusement, car la vérité n'est qu'une, de même qu'il n'y a qu'un Père, qu'un Directeur et qu'un Maître suprême de la Maçonnerie, le Juif.

Continuez M. B. Lazare « En toutes leurs œuvres, ils furent conduits à examiner quelle avait été la situation des Juifs dans ces groupes et dans ces sectes et, frappés des

analogies que présentaient les rites mystagogiques (c'est-à-dire mystificateurs) de la Maçonnerie avec certaines traditions judaïques et Kabbalistiques, illusionnés ! par tout ce décor hébraïque qui caractérise les initiations dans les loges, ils en conclurent que les Juifs avaient toujours été les inspireurs, les guides et les maîtres de la Maçonnerie, (il en est toujours ainsi) bien plus même, qu'ils en avaient été les fondateurs, et que, avec son aide, ils poursuivaient tenacement la destruction de l'Église depuis sa fondation. » Cette destruction, les Juifs la poursuivent toujours. « On alla plus loin dans cette voie, on voulut prouver que les Juifs avaient gardé leur constitution nationale, qu'ils étaient encore gouvernés par des princes, des *Nassi*, qui les menaient à la conquête du monde, et que ces ennemis du genre humain étaient en possession d'une organisation et d'une tactique redoutable. » Tout ce que nous avons dit jusqu'ici prouve l'indiscutable vérité de ce que M. Bernard Lazare ose traiter de préjugé. Mais ses paroles basées sur des assertions purement arbitraires, le vent les emporte, parce qu'elles ne résistent pas à l'examen, tandis que la vérité de nos textes et de nos arguments pleinement confirmés par les faits, reste.

Gougenot des Mousseaux, Rupert, de Saint-André, l'abbé Chabauty, ont soutenu ces assertions, et nous les prouverons plus longuement à notre tour.

Concluons donc avec ce même auteur, que *le Juif est antichrétien par définition et parce qu'il est Juif*, et ajoutons, qu'il dirige tous les efforts des sociétés secrètes contre l'enseignement, les principes, les institutions et l'existence même de l'Église, pour en consommer la ruine autant qu'il est en son pouvoir, sans jamais se relâcher dans l'accomplissement de ce rôle antisocial et inhumain. Parmi des milliers de preuves que nous pourrions produire, nous n'en citerons qu'une.

Le 11 juin 1879, l'Assemblée générale des Loges décrétait ce qui suit :

« Choses à faire en France et du Nord : déchristianisation par tous les moyens, mais surtout, en étranglant le catholicisme, peu à peu, chaque année, par des lois nouvelles contre le clergé. » Après avoir, développé l'esprit, les actes et les agissements des Maçons. Léon XIII n'exagérât pas en proclamant à la face de l'univers, que la Franc-Maçonnerie est le cloaque infect où se sont amassées toutes les impuretés, toutes les pratiques sacrilèges et toutes les formules blasphématoires des sectes antérieures les plus infâmes. (*Encycl. Misari vos.*) Voilà comment sont qualifiés par le très saint et très savant Pontife, les sectaires qu'a formé et que dirige Israël.

Sans le Juif comme inspirateur et directeur de la guerre contre la plus divine et la plus humaine des institutions, l'Église, qui est capable d'expliquer qu'un catholique attaque son coreligionnaire, uniquement parce qu'il est catholique ! Comment comprendre qu'un Chrétien, devenu Franc-Maçon renie sa foi sous le magistère et par l'exigence d'un Juif, inviolablement attaché à la sienne ? Comment lui, catholique et français vote-t-il des lois d'exception contre les fidèles de son culte, à l'instigation d'un Juif étranger, alors que ce même Juif, ne cesse de mendier des privilèges, au point de vue religieux, (témoins les longs congés des soldais Juifs à l'occasion de leurs solennités religieuses) pour ses rabbins, pour les fonctionnaires, en un mot pour tous les sectateurs du Judaïsme, ou simplement appartenant à la nation cosmopolite juive ?

Le catholicisme combat l'erreur et le crime sous toutes leurs formes et à tous leurs degrés : il est la plus haute école de justice et de vertu.

Au contraire, le Juif, nous l'avons vu, prétend que tout lui est permis contre nous, qu'il appelle l'étranger, d'où,

son cri de guerre poussé par le sémite Gambetta : « Le cléricalisme, c'est-à-dire l'Église, c'est-à-dire le citoyen français catholique, voilà l'ennemi ! » Ignoble farceur, quelle union peut-il exister entre un honnête citoyen de race française et un Juif comme toi, tyran de ses croyances ?

La politique enjuivée croyait arriver à l'anéantissement de la religion du vrai Messie, crucifié par Israël, en inventant l'Union italienne avec l'annexion des États pontificaux et Rome pour capitale. C'est par un effet de cette même politique, que l'Autriche a d'abord été affaiblie par l'Italie alliée et la France, puis par la Prusse, et enfin, elle a été enjuivée jusqu'aux moelles de sorte que sa Majesté Apostolique est, par certaines personnes appelée irrespectueusement, Empereur des Juifs.

La triple alliance et l'anglomanie de quelques-uns de nos diplomates myopes font encore partie du plan juif contre le catholicisme. Car par cette union dirigée contre nous, entre l'Italie, l'Allemagne protestante et l'Autriche menée par Juda, Rome n'est pas à la veille d'être restituée au souverain Pontife, son légitime Seigneur.

Enfin, par les intrigues et le pouvoir des talmudistes, les plus hautes fonctions de l'État en France, ont pour titulaires, des Juifs, des francs-maçons et des protestants, et nos colonies, l'Algérie et Madagascar par exemple, sont livrées aux prédicants du pays et de la religion de John Bull. Et voilà comment tout cela se tient, car, comme l'affirme M. Bernard Lazare : *c'est l'esprit juif qui triompha avec le protestantisme.*

Donc point de religion pour nous ; d'après le Juif, nous sommes des animaux religieux, à la manière et avec les mêmes droits que ce petit coléoptère appelé vulgairement *la bête au bon Dieu*, que l'on peut, à volonté, écraser impunément sous son talon.

IV

QUATRIÈME CONSÉQUENCE DE
LA DÉFINITION DU JUIF.

Le Goy est essentiellement incapable de posséder les droits de citoyen et d'avoir une patrie.

1

Simple animal, donc sans patrie.

Dépouillés de notre immortalité, sans Dieu, sans patrie céleste, aurons-nous au moins le droit de posséder une patrie sur cette planète que nous habitons ? Non. Nous ne sommes pas des êtres constitués en société : pour la défense et la prospérité de la vie présente, vivant sur un sol conquis par nos pères ou par nous-mêmes, et dont nous conservons et nous défendons solidairement l'autonomie et l'indépendance. Et cela pour deux bonnes raisons :

1^o En notre qualité d'êtres essentiellement inférieurs à l'homme, nous n'avons pas des droits. Nous sommes la chose de l'homme, la propriété du Juif.

2^o Serions-nous, par hypothèse, véritablement des hommes, que nous ne serions pas moins dépossédés du droit d'avoir, à proprement parler, une patrie à nous, ou au moins les droits de citoyen, et de nous gouverner, indépendamment des autres nations conformément à nos lois, le Juif ayant reçu de Dieu toutes les nations en héritage.

Il est de toute nécessité d'admettre, par conséquent, qu'il n'y a pas *des nations* sur la terre, mais *une seule*

nation, la nation juive. Les Juifs d'Allemagne, d'Angleterre, de France, des cinq parties du monde en un mot, ne sont ni français, ni anglais, ni allemands, etc. ils sont citoyens d'une seule patrie, l'univers, ou, si l'on veut, ils sont simultanément citoyens de deux patries, dont l'une, la France par exemple, est restreinte, l'autre universelle, c'est l'univers.

L'idée du droit et de l'autorité d'Israël sur tous les peuples, inspire tout le discours du grand rabbin, dans la réunion des grands chefs et des notabilités du judaïsme, autour de la tombe du grand-maître Caleb Syméon-ben-Jhuda, « dont la science livre aux élus de chaque génération *le pouvoir sur toute la terre* (persuadons-nous bien qu'il disait cela sans rire, et qu'il n'y a que dix ans qu'il s'exprimait, ainsi) et l'autorité *sur tous les descendants d'Israël*. » Parler donc, Seigneur, Israël vous écoute. « Voila déjà dix-huit siècles que dure la guerre du peuple d'Israël, contre cette puissance qui avait été promise à Abraham, mais qui lui avait été ravie par la Croix. Si notre peuple s'est dispersé sur toute la surface de la terre, c'est que *toute la terre doit lui appartenir*. Dix-huit siècles ont appartenu à nos ennemis, mais *le siècle actuel et les siècles futurs doivent nous appartenir, à nous, peuple d'Israël et nous appartiendront sûrement*. Les temps de persécutions et les humiliations — ces temps sombres et douloureux — (à qui la faute ?) que le peuple d'Israël a supporté avec une si héroïque patience, sont fort heureusement passés pour nous, grâce au progrès de la civilisation chez les chrétiens (vous l'entendez ce grand rabbin dont l'autorité, d'après sa propre déclaration s'étend sur tous les descendants d'Israël : le progrès de la civilisation chez les chrétiens consiste à avoir notre tête sous le talon du Juif) et ce progrès (consistant dans notre esclavage d'après les idées israélites) et ce progrès, donc, est le meil-

leur bouclier derrière lequel nous puisions nous abriter et agir, pour franchir d'un pas rapide et ferme l'espace qui nous sépare encore de notre but suprême. Notre unique but est celui-ci : régner sur la terre, comme cela a été promis à notre père Abraham. »

Par conséquent, le doute n'est plus permis : les habitants des différentes nations du globe, n'ont aucun droit de citoyen, dans leur pays, ces pays et toute la terre étant, sinon de fait, au moins par un droit imprescriptible, la propriété du Juif.

Je ne doute pas qu'Israël n'admette l'existence de Dieu et de sa justice, l'immortalité de l'âme et la double sanction :

- 1^o d'un bonheur éternel comme récompense des bonnes actions d'une conscience pure ;
- 2^o celle d'un châtement non moins éternel contre le crime.

Mais à entendre les Juifs, on serait porté à croire que toute leur croyance se réduit à ce dogme de leur supériorité essentielle par rapport à nous, et aux droits de propriété et de domination universelle qui en sont l'inévitable conséquence.

Le Juif n'abdiquera jamais ces droits que lui confère sa nationalité, bien plus, comme nous le prouverons bientôt, ces droits, il ne peut même pas les abdiquer ; il fera bon marché de tout le reste, mais renoncer à cela, jamais.

Que chaque Juif vive mille ans, mais on les exterminerait tous, que tous emporteraient cette foi dans l'autre monde avec l'espoir de la voir réalisée un jour. Oh les braves enfants d'Abraham ! *Contra spem, in spem* ! Que la bonne foi les sauve !

2

Tout l'univers est la patrie juive ; domination universelle du Juif.

Les Goyim exclus, restent les Juifs qui, seuls, selon le vrai sens du mot, forment un peuple, peuple à part par conséquent, État dans les autres États et nation dans les autres nations et, qui travaillera de toute son ardeur et par tous les moyens à la conquête de la domination universelle.

Ici principalement, les témoignages des Juifs, sont précieux à recueillir.

M. l'abbé Leman, de race juive, nous apprend :

« Qu'on ignore presque généralement de quelle manière les Israélites, sont entrés dans la société moderne, pour en devenir les membres et bientôt les maîtres. Deux phénomènes gigantesques sont devant tous les yeux : la prépondérance croissante de la race juive, et la crise attristante des États chrétiens. Les Israélites forment une nation à part, impénétrable, réfractaire à toutes les fusions, qui depuis dix-huit siècles, avait traversé les peuples sans s'y mêler.

« Était-ce prudent d'introduire *cette nation armée et hostile*, dans une nation désarmée et confiante ? En entrant ainsi dans une société toute imprégnée de christianisme, le Juif gardait le pernicieux *Talmud*, caché sous ses vêtements. » Nation à part, impénétrable, réfractaire à toute fusion, hostile, voilà ce que sont les Juifs, d'après le témoignage d'un Juif ; de plus cette nation est armée contre nous, et ses armes, de fabrication rabbinique, car ni Dieu, ni Moïse, n'en ont jamais permis l'usage, c'est le *Talmud*.

Remarquons en passant, que la race déicide fait sonner bien haut l'épithète d'*ennemi* qu'elle nous décerne, et celle de victime qu'elle s'accorde à elle-même. Cependant, s'il existe une haine de races, entre Chrétiens et Juifs, elle n'a pas pris naissance dans un sentiment d'hostilité gratuite de la part du chrétien,

Ah ! Il y a beau temps que pas un de ces Youtres qui dévalisent et trahissent la France, ne souillerait plus notre pays, si nous les avions traités selon leurs mérites en leur rendant la monnaie de leur pièce.

« Quel peuple a été plus sanguinaire dans ses vengeances, lisons-nous dans Toussenet, plus persévérant dans sa haine et dans son mépris pour le reste de l'humanité que le peuple Juif ? Où que vive cette race, nous défions qu'on nous la montre occupée à une fonction utile et productive, occupée à, autre chose qu'à gruger et à dépouiller la nation qui l'a reçue dans son sein. » « Ce sont les Juifs, ajoute Jean de Ligneau (*Juifs et Antisémites*) qui ont plutôt cette haine de race contre les chrétiens, et elle leur est fournie par leur *Talmud*. C'est pourquoi, la race judaïque, en tant que nation, vit éparse parmi les autres peuples, sans jamais se mêler avec eux. » Ils n'ont pas d'organisation politique, publique ou tout au moins apparente et avouée, nous l'admettons *en partie*, mais cette organisation, bien qu'occulte, n'en existe pas moins, Le *Kahal* nous en a donné une idée. J'ai dit *en partie*, car qui pourra nier que ce ne soient les Juifs qui gouvernent en réalité, lorsqu'ils nous imposent comme gouvernants, les hommes de leur choix, pour légiférer selon l'esprit du *Talmud* et les aspirations d'Israël ?

Le Juif peut avoir des préférences pour Jérusalem et pour la Judée, comme on en a pour sa capitale, ou pour une province de son pays, car, pour lui, la patrie, c'est le monde entier.

Le P. Olivier soutient que le Juif n'a jamais compté au nombre des éléments de la vie sociale. Cela doit s'entendre, de la vie propre de la société chrétienne, ou de toute autre étrangère au Juif ; car, pour ce qui est de la société israélite, où qu'il soit, nationalisé anglais, allemand, français ou turc, il travaille toujours pour sa nation, pour Israël parasite universel, répandu sur toute la surface du globe, partout *um*, et destiné dans son unité éparse partout, à posséder et à gouverner toutes les nations.

Tous les auteurs qui ont traité cette question, arrivent à la même conclusion, et l'expriment à peu près dans les mêmes termes.

« Ce Jean sans Terre des peuples, a dit Schopenhauer, on le rencontre partout sur notre globe : nulle part il n'est chez lui, nulle part il n'est étranger, et avec une opiniâtreté sans exemple, il sait conserver sa nationalité. » Avant lui, Schiller avait déjà remarqué que les Juifs se sont constitués en État dans les États, et M. Claudio Janet, s'écriait, dans la dernière séance du Congrès d'Angers en 1890, que s'il fallait écarter les Juifs de notre Société française, ce serait surtout parce qu'ils conservent, *malgré tout*, une nationalité spéciale, indélébile, incapable de se fondre avec aucune autre nationalité, à tel point que, selon l'ingénieuse remarque du *Das Volk*, si on marche sur le pied, d'un Juif en Russie, c'est un Juif de l'Amérique du Nord qui crie.

M. B. Lazare dans l'*Antisémitisme*, etc., ouvrage où règne le souffle du *Talmud*, l'esprit rabbinique le plus subtil, écrit à ce propos que, « au milieu de toutes les nations de l'Europe, les Juifs existent comme une communauté confessionnelle (il n'est pas question de culte M. Lazare, toute la question est dans ce que vous ajoutez) communauté croyant à sa nationalité, ayant conservé un type particulier, des aptitudes spéciales et un esprit propre. »

On chercherait en vain dans cette description, l'ombre même de quelque chose qui rappellerait, ne serait-ce que vaguement, la France ou les Français.

Après cette déposition d'un Juif français, écoutons celle d'un Juif allemand, à laquelle nous pourrions ajouter celles des Juifs de toutes les parties du monde, car partout ils sont d'accord sur ce point : « Vous voyez que Dieu nous a suscité des frères nouveaux qui comprennent parfois mieux que nous mêmes, ce miracle unique dans la vie du monde, d'un peuple tout entier, dispersé depuis dix-huit cents ans, dans toutes les parties de l'univers, sans se confondre, ni se mêler nulle part, aux populations au milieu desquelles il vit. » Lévy Bing aux *Archives Israélites*, Mars 1864.

Seulement, ni ce Lévy, ni ses congénères des cinq parties du monde ne se doutent même pas que cette dispersion est l'accomplissement à la lettre de la malédiction divine, tant de fois prédite dans l'Écriture, et dont Dieu a frappé les Juifs à cause de leur déicide, et l'une des preuves les plus frappantes de la divinité du christianisme, De sorte que, de cette malédiction, ils en font une bénédiction qui, si nous n'y mettons bon ordre, ne serait autre chose que le droit de main mise sur toutes les richesses du monde et la prise de possession de la domination universelle, et tout cela de droit divin. Israël, après avoir tué le Messie, se croit le droit de tuer l'humanité, c'est-à-dire d'en accaparer tous les droits, partout où elle n'est pas représentée par cette nation, à laquelle ce même Messie qu'ils ont sacrifié, donnait le nom de : race de vipères.

En 1860, les Juifs expulsés de plusieurs villes d'Allemagne, envahirent la Roumanie qu'ils mirent bientôt à sac. Pour conjurer le péril juif, 31 membres de l'Assemblée législative des États roumains, rédigèrent un manifeste,

dans lequel entre autres choses d'une importance capitale, nous lisons : « Les Juifs, forcés par le besoin, se soumettent extérieurement à l'autorité des États non-Juifs, mais jamais ils ne peuvent consentir à en devenir une partie intégrante... Ils sont surtout l'expression de certaines particularités indélébiles de race, et de certaines croyances invincibles de nationalité. C'est pourquoi le Juif de l'Espagne, de l'Angleterre ; de la France, de la Pologne, n'est ni Polonais, ni Français, etc., il reste toujours Juif, comme ses ancêtres des temps bibliques. Car la fusion entre les peuples ne s'opère pas simplement par les simples relations de séjour et de commerce : elle s'opère par le mélange du sang et par le rapprochement des sentiments : *chose impossible avec les Juifs...* ils sentent qu'ils ne peuvent pas faire cause commune avec les peuples chrétiens (ni avec aucun autre peuple, et nous savons pertinemment pourquoi), *car ils sont diamétralement opposés.* »

M. de Portalis s'exprime dans le même sens, pour la France. Il est dans le vrai en affirmant qu'Israël ne se confond pas avec les autres nations, mais il s'en éloigne totalement par ignorance de la doctrine juive là où il prétend que chez nous, le Juif « ne croit vivre que sur une terre étrangère. » L'étranger, ici, c'est lui Portalis, et nous tous, ses compatriotes. L'univers n'est-il pas une immense Judée ? Si le Juif ne se fusionne pas avec nous, c'est uniquement parce qu'il ne veut pas, ne peut pas devrions-nous dire, faire participer ceux qui ne sont pas de sa race, aux droits sur l'univers que, seul, il possède.



3

Le fin mot de la supériorité d'Israël.

L'explication de ce séparatisme exclusif et irréformable du Juif, consiste comme nous l'avons maintes fois développé avec preuves à l'appui dans la notion qu'il se fait de l'humanité.

D'après cette notion, le Juif possède des constitutifs essentiels, différents et spécifiquement supérieurs à ceux des non-Juifs.

Il n'est question, dans cette supériorité, ni de religion, ni de patrie, ni de privilèges extérieure : c'est même plus qu'une question de race : il s'agit de la nature, de l'essence, de l'espèce.

Autant le végétal l'emporte sur le minéral : autant l'animal est supérieur au végétal, autant le Juif l'emporte sur nous, qui sommes des êtres essentiellement inférieurs à l'homme, et par conséquent étrangers par nature, à l'humanité, représentée uniquement par le Juif.

Je n'invente pas : c'est là la doctrine des sages d'Israël, docteurs et conducteurs de toutes les juiveries, selon que par leurs propres paroles, par leurs témoignages et leurs enseignements nous l'avons prouvé, dans le chapitre de la doctrine du *Talmud*, et de son autorité parmi les Juifs de tous les temps et de tous les pays, surtout à partir de l'ère chrétienne.

Pour en finir avec ces faux philanthropes, pour fermer la bouche à ces Tartufes pharisaïques, rappelons-leur que cette doctrine, est publiquement et solennellement professée par l'organe le plus autorisé de la science talmudique.

Toute question religieuse et politique à part, *Les Archives Israélites* de 1864, nous disent que *le Juif n'est pas*

Juif, c'est-à-dire, homme à l'exclusion de tous les autres êtres à figure humaine qu'en raison de ses constitutifs essentiels et de sa nature, par laquelle il diffère des non-Juifs, comme l'homme diffère de l'animal : « Israël est une *nationalité* » Nous sommes nés Juifs « *natu* » parce que nous sommes nés Juifs. Voilà l'affirmation de la supériorité essentielle, au point de vue naturel « *natu* ».

« L'enfant issu de parents israélites est israélite. La naissance lui fait incomber tous les devoirs d'un Israélite. »

Maintenant, voici comment est exclue toute supériorité purement accidentelle venant du dehors et non fondée sur l'essence même de l'être.

« Ce n'est pas par la circoncision que nous recevons la qualité d'Israélites. » (1) Donc, rien de la religion.

Voici comment ils confirment cette prétendue vérité :

« Non, la circoncision n'a aucune analogie avec le baptême chrétien. Nous ne sommes pas Israélites parce que nous sommes circoncis, mais nous faisons circoncire nos enfants parce nous sommes Israélites. Nous acquérons le caractère d'Israélites par notre naissance, et nous ne pouvons jamais perdre ce caractère, ni nous en dé-

1. — Note de Lenculus. À cette affirmation, nous ne pouvons qu'orienter notre lecteur averti sur le cruel rituel de la circoncision et de ses effets sur les glandes endocrines. Nous vous invitons à lire deux auteurs qui ont magistralement démontrés la véritable nature de ce rituel, subi au huitième jour de la naissance. Nous citerons : Gautier Jean, *L'enfant ce glandulaire inconnu* et les ouvrages de Dommergue Polacco de Ménasce Roger, *Dossiers secrets du XXI^{ème} siècle* et suivant. Ces documents se trouvent facilement sur Internet et sont gratuit car faisant l'objet d'une recension Lenculus. Boycoter ceux qui revendent ces ouvrages à prix fort, sauf, si il s'agit de leurs ayant-droit.

mettre ; même l'Israélite qui renie sa religion, même celui qui se fait baptiser, ne cesse pas d'être Israélite (*risum teneatis*). Tous les devoirs d'un Israélite continuent à lui incomber ! » Que dirait-on de ce raisonnement : Nous ne sommes pas chrétiens parce que nous sommes baptisés ; mais nous faisons baptiser nos enfants parce que nous sommes chrétiens. Nous acquérons le caractère de chrétiens par notre naissance, etc., etc. Autant d'absurdités monumentales.

Cependant si nous nous souvenons que le mot *Israélite* est le synonyme et le *seul synonyme d'homme*, toute ambiguïté disparaît : la clé de l'énigme est là ! Les devoirs du catholique et du Français ne continuent plus à incomber au Français catholique, qui a renié sa patrie et sa foi religieuse, c'est-à-dire au Français catholique devenu (de bonne foi) protestant, musulman, etc. et citoyen allemand, turc, etc. Ces droits incomberont bien moins encore à ses descendants de la troisième ou quatrième génération. Pourquoi donc les devoirs du Juif obligent-ils toujours le Juif devenu catholique ou musulman ? Parce que *Juif* est l'unique synonyme d'*homme*, et que l'homme ne peut pas se soustraire à ses devoirs essentiels, ni les abdiquer, vis-à-vis de lui-même, de Dieu et de son prochain. Mais cette conception n'existe, et ne peut exister que dans la cervelle névrosée d'Israël. Faisons-en une rapide et sommaire mais concluante analyse.

« L'Israélite est Israélite exclusivement par sa naissance » : si par là on veut dire que le Juif a réellement par sa naissance : les droits qu'il s'attribue, c'est une absurdité, et un ignoble outrage contre les non-Juifs, sans exception. Cependant, si par ces mots, on veut signifier que, par instinct héréditaire de sa race, sans aucune autre raison, le Juif s'arroge les dits droits (souveraineté universelle, etc., etc.), fondée sur sa prétendue supériorité, dans le sens

que nous avons expliqué, dans ce cas, et en entrant ainsi dans la peau du personnage, l'absurdité disparaît, mais la race apparaît dans toute sa splendeur : oui, le Juif vient au monde avec ces prétentions, et, comme au fond, elles constituent le Juif, il est éminemment vrai de dire, qu'il est Juif par nature, par sa naissance, *natu*.

Et maintenant, ô Français *intelligite*, fiez-vous aux déclamations sur le progrès, sur la fraternité et sur la philanthropie d'Israël. Vous voyez les droits qu'il accapare, et à quel rang il nous relègue.

D'après lui, sa supériorité sur nous, n'est pas acquise, de même que notre déchéance, n'est pas non plus la conséquence de nos actes. C'est par nature, *natu*, que le Juif est le roi de la création, et hélas c'est par nature aussi, *natu*, que nous sommes sa proie, sa chose. À cet état de choses, il n'y a rien à changer ! La tentative, d'ailleurs, serait folle et inutile. On ne fait pas un animal avec un végétal, un chien par exemple, avec un chêne ; on ne fait pas un animal raisonnable, avec une simple brute, un homme par exemple, avec un chien. Ne soyez donc pas ingrats envers moi, nous dit Israël ; envers moi qui, par ma haute philosophie, tout en me faisant connaître, je vous ai révélés à vous-mêmes voilà ce que je suis, voilà ce que vous êtes, restons chacun ce que nous sommes : c'est Israël qui vous y convie : hors de cette voie, plus de progrès.



LE VRAI PORTRAIT DU JUIF-ERRANT



Non-tu vas sur la terre
 Que soit plus surpris
 Que la grande misère
 Du pauvre Jouif-errant
 Que son sort malheureux
 Parle triste et hébété
 Dans Paris la grande ville,
 Les bourgeois et peants,
 D'une humeur fort cocille,
 S'accrochent un moment
 Jusqu'à l'avant vu
 Un homme si burin.
 Un habit très-différent
 Et très-mal arrangé,
 Une di'evre qui est homme
 Haut fort étriqué,
 Portant comme un sac
 Un simple tablier.
 Et au lieu d'être : Bonjour, maître,
 Nous sommes tous curieux,
 A voir votre visage,
 Vous parlez fort vieux :
 Vous avez bien cent ans,
 Vous mourez bien astant.

Monsieur, je vous prie
 Que j'ai bon du malheur,
 Jamais je ne m'arrête
 Ni ici, ni ailleurs :
 Par bien en mauvais temps
 Je marche incertainement
 Broyez dans cette sablerie,
 Vainable vieillard,
 Vous n'êtes de bien fraîche
 Vous prendrez votre part :
 Vous vous régalerez
 De mieux que vous pourrez.
 L'acceptation de bien
 Plus d'un coup avec vous,
 Mais je ne suis pas
 Je dois venir d'où :
 Je suis, en vérité,
 Confus de vos bonis.
 Et savez votre âge,
 Nous sommes tous curieux,
 A voir votre visage,
 Vous parlez fort vieux :
 Vous avez bien cent ans,
 Vous mourez bien astant.

La vieillesse me gêne,
 J'ai bien dix-huit cents ans,
 Chose sûre et certaine,
 Je passe encore trente ans :
 Fais de vous un valet,
 Quand Jésus-Christ est né.
 N'êtes-vous pas cet homme
 De qui j'ai parlé tant,
 Des habitants et des choses
 Qui collaient nos des vies :
 Je lui ai répondu
 Sans y dire blâs.
 J'ai vu dans l'Amérique,
 C'est une vérité,
 Ainsi que dans l'Asie,
 Grand mortelité.
 La mort lui est plus riée,
 Je m'en aperçois bien.
 Je n'ai point de remède,
 Je n'ai maison ni bien,
 Je suis le tour du monde
 Pour la cinquante fois :
 Chacun m'a dit à son tour,
 Et moi je vis toujours.

Je traverse les mers,
 Les rivières, les ruisseaux,
 Les forêts, les déserts,
 Les montagnes, les océans,
 Les plaines et les vallées,
 Tous chemins me sont bons.
 J'ai vu jadis l'Europe,
 Ainsi que dans l'Asie,
 Des habitants et des choses
 Qui collaient nos des vies :
 Je lui ai répondu
 Sans y dire blâs.
 J'ai vu dans l'Amérique,
 C'est une vérité,
 Ainsi que dans l'Asie,
 Grand mortelité.
 La mort lui est plus riée,
 Je m'en aperçois bien.
 Je n'ai point de remède,
 Je n'ai maison ni bien,
 Je suis le tour du monde
 Pour la cinquante fois :
 Chacun m'a dit à son tour,
 Et moi je vis toujours.

Nous perdons comme un soug,
 Le pécot de vos yeux,
 Mon fratrion de mercurio,
 Vous vos plus grands travaux :
 Répéter tout mon voyage
 Que nous nous méprisons,
 Vous êtes bien cougla
 De quelquer grand poche,
 Pour que vous tout amable
 Vous si tant affligé :
 Bien-ami l'occulte
 De cette position.
 C'est un croquis ancien
 Qui cause mes malheur ;
 Si vous n'êtes d'être,
 Faut bien du bonheur :
 Faut bien du bonheur
 Avec trop de rigueur.
 Avant sur le Calvaire,
 Jésus, chargé de sa croix,
 Et dit en disant,
 Pendant devant chez moi :
 Vous-à bien, sans ami,
 Que je repose ici !

Moi, cruel et rebelle,
 Je lui dis sans raison,
 Paris, sans raison,
 De direz ma maison :
 Avez un moment d'être,
 Car si ce n'est pas
 J'ai, la haute misère,
 Tu marcheras toi-même
 Pendant plus de mille ans :
 Le dernier jugement
 Finis les tourments.
 De cet moi, à l'heure même,
 Je serai bien chargé,
 Avez malheur extrême
 Et moi en chemin :
 Dieu ce jour-là je suis
 En marche pour et soit.
 Amenez, le temps ne presse,
 Adieu à vos politesses,
 Je vous en remercie
 Je suis très reconnaissant
 Quand je suis arrêté.

Propriété de l'Éditeur. (Déposé.)

Fabrique de PELLERIN, Imprimeur-Libraire à EPINAL.

CHAPITRE VIII

MOYENS EMPLOYÉS PAR LES JUIFS POUR RÉALISER LES CONSÉQUENCES ANALYSÉES PLUS HAUT ET POUR ARRIVER À LA DOMINATION UNIVERSELLE.

J'avoue ici, que je ne comprends pas comment il se trouve encore des Français pour pousser le cri de ralliement : *La France aux Français*, nous qui détenons des terres usurpées, un sol qui ne nous appartient pas, une patrie qui, pas plus que toute autre, ne saurait jamais être la nôtre. Hélas ! Mes chers concitoyens, nous sommes en pays juif. Le Juif en poursuivra la conquête par tous les moyens.

Il suscitera des guerres entre les nations, ce qui lui permettra, entre temps, d'en drainer l'or par les emprunts : il fomentera des révolutions, il sera espion, il sera traître, assassin, incendiaire, chef de conspirateurs ; il renversera toutes les barrières de nos lois ; il légiférera, en vue de sa tyrannie, au nom du progrès et de la liberté des peuples (c'est-à-dire, de sa liberté et pour enterrer la nôtre). Il ne s'arrêtera que lorsque sur les ruines des peuples désorganisés et abrutis, des constitutions abolies, des légitimes pouvoirs publics renversés :

« Une Jérusalem de nouvel ordre, capitale de la domination juive universelle, saintement assise entre l'Orient et l'Occident sera substituée à la double cité des Césars et des Papes. »

Ainsi s'exprimait, en 1861, le pseudo-Français, le pseudo-patriote Crémieux.

En 1860, un autre citoyen de la nation juive, nommé Stamm, né en Allemagne, publia, à Amsterdam, un ouvrage dans lequel, pour que personne n'en ignore, il annonçait *urbi et orbi* la bonne nouvelle que :

« Le royaume de la liberté universelle sur la terre, serait fondé par les Juifs. »

Ce pharisien mystificateur, n'oublie que ce mot : *pour*, mais cet oubli, mutile gravement son évangile libertaire. Il aurait dû, pour être dans le vrai, s'exprimer comme il suit : ledit royaume sera fondé par et *pour les Juifs seuls*.

Dès 1858, le Juif francfortois Staub, nous avait déjà initié à ce grand secret :

« Rome, disait-il, qui, il y a dix-huit cents ans, a foulé aux pieds le peuple juif, doit tomber par les forces réunies de ce même peuple qui, par là, répandra la lumière sur tout le monde entier, et rendra à *l'humanité* un service éminent. »

Qui pourrait donc en douter ? A la faveur de cette lumière, on nous fera entendre que l'humanité à laquelle ce service éminent sera rendu, ne peut être que la Juiverie, puisque, pas de Juif, pas d'homme, et, *hors de Juda, hors de l'Humanité*.

On comprend maintenant pourquoi tous les sentiments que le Juif nous témoigne, la haine et le mépris exceptés, sont faux et ont toujours l'air d'une grimace, la sincérité en étant nécessairement exclue.

— A quand donc l'inauguration de la domination universelle d'Israël ?

— A la venue du Messie.

— Et qu'est-ce que ce Messie ?

Les Juifs vont nous l'apprendre.

Après de si longs siècles, depuis la venue de Notre-Seigneur Jésus Christ, les Juifs désespérant de voir un autre Messie personnel, en chair et en os, substituent au vrai Messie qu'ils ont trahi, renié et crucifié, le peuple Juif.

Donc le peuple juif : voilà le Messie.

— Mais l'avènement du Messie ?

— Le fait de la domination universelle par les Juifs, voilà la venue du Messie.

Ainsi l'entend le pseudo-prophète Crémieux quand il annonce ce :

« Messianisme des nouveaux jours qui doit éclore et se développer » éclosion et développement qui ne sont autre chose que la domination universelle, que gratuitement, sans preuves il promet à sa race.

Les Juifs croient également avec la même assurance que avant cette ère de prospérité sans fin, la corruption parmi les autres peuples sera générale ; en conséquence, pour hâter l'arrivée de ces siècles désirés, ils se font un devoir de s'employer à la dépravation et à la corruption de la doctrine et des mœurs, par tous les moyens.

N'oublions pas non plus que, des guerres d'extermination, pour déblayer la scène du monde, doivent précéder, entre Gentils et Chrétiens, avant cet âge d'or ; d'où l'obligation pour Juda de fomenter les discordes, les conflits et les guerres parmi tous les peuples.

Moyens : La République, l'accaparement de la richesse.

Dans le gouvernement des peuples, ils affectionnent de préférence, la forme républicaine, comme moyen très efficace pour la réalisation de leurs espérances. Cette forme de gouvernement qui ouvre à tous les citoyens l'accès du pouvoir et des hautes charges de l'État, leur offre des moyens de corruption plus faciles, et plus nombreux à l'égard des mécontents, et des ambitieux.

La conversation entre M. Edm. de Goncourt et M. Gaston Mery, *Libre Parole*, 7 mars 96, nous donne une idée de ces moyens. « Je n'ai pas la haine des individus, dit M. de Goncourt, mais j'ai peur de la race, de cette race qui a incontestablement des aptitudes très supérieures aux races aryennes, pour *gagner* de l'argent (*gagner* est un joli euphémisme de M. de Goncourt), pour conquérir le capital... et l'argent, en ce XIX^e siècle, en ce temps où il n'y a plus de foi aux choses spirituelles, l'argent est, n'est-ce pas, le facteur du gouvernement, du mode social, de la paix, de la guerre, de tout ; il est le pouvoir tout-puissant. Or, si depuis un siècle, les Juifs ont pris cette influence dans le gouvernement, ont pu prendre possession de toute la grande propriété seigneuriale, ont acquis la plus grande partie du capital mobilier, qu'est-ce qu'ils seront à la fin du XX^e siècle ? Ils seront les Marquis de l'argent de la France, au-dessus d'une population de catholiques miséreux, qu'ils tiendront dans l'asservissement. »

Ce n'est pas le grand rabbin de sir John Readclif qui s'inscrira en faux contre la puissance de l'argent redoutée par de Goncourt comme moyen efficace de l'asservissement de la France, dans les mains des Juifs.

« Depuis plusieurs siècles, nos savants (les auteurs et professeurs du *Talmud*, sans doute) luttent courageusement, dit-il, et avec une persévérance que rien ne peut abattre contre la Croix. Notre peuple s'élève graduellement, et chaque jour sa puissance grandit.

À nous appartient ce Dieu du jour, qu'Aaron nous a élevé au désert, ce Veau d'Or, cette divinité universelle de l'époque.

« Lors donc que nous nous serons rendus les uniques possesseurs de tout l'or de la terre, la vraie puissance passera entre nos mains, et alors s'accompliront les promesses qui but ont été faites à Abraham.

« L'Or, la plus grande puissance sur la terre, l'Or qui est la force, la récompense, l'instrument de toute la jouissance, tout ce que l'homme craint et convoite. (Par quels moyens t'en emparas-tu de cet or, Juif cupide et tyranique, sans entrailles !) Voilà le grand mystère, la profonde science de l'esprit qui régit le monde ! Voilà l'avenir ! Chaque fois, le nouveau Sanhédrin a proclamé et prêché la lutte sans merci avec ses ennemis, mais, dans nul des précédents siècles, nos ancêtres n'étaient parvenus à concentrer entre leurs mains autant d'or, conséquemment de puissance, que ce que le XIX^e siècle nous en a départi. Nous pouvons donc nous flatter, sans téméraire illusion, d'atteindre bientôt notre but, et porter un regard assuré sur notre avenir. »

Il n'est pas nécessaire de faire un grand effort pour comprendre que, par cet or mal acquis et pour une telle fin, les votes des Assemblées législatives, les élections, etc... seront le plus souvent le résultat de la corruption. Les manœuvres financières du Juif, et la puissance de son or, joueront le premier rôle, et ses arguments seront des arguments sonnants et trébuchants. Juda, en homme

pour qui les scrupules n'eut pas de raison d'être, imite ce semeur qui jette un grain de blé pour récolter un épi : lui, il jette, s'il le faut, un million qui lui en rend cent, et fait, des représentants du pays, ses esclaves. Qu'on se souvienne des Juifs du Panama et d'autres raffles et razzias semblables.

Quels sont, au point de vue social, les résultats de ces opérations frauduleuses des Juifs, pour s'emparer des finances de tous les étrangers, comme ils nous appellent ? Ces résultats, tout le monde les constate, mais il est intéressant d'en entendre développer le bilan par les chefs du Judaïsme. « Jetons seulement les yeux sur l'état matériel de l'Europe, dit ce même grand rabbin, et analysons les ressources que se sont procurées les Israélites, depuis le commencement du siècle actuel, par le seul fait de la concentration entre leurs mains des immenses capitaux dont ils disposent... en ce moment... Ainsi à Paris, à Londres, à Vienne, à Berlin, à Amsterdam, à Hambourg, à Rome, Naples, etc.... et chez tous les Rothschild, partout, les Israélites sont malices de la situation financière, par la possession de plusieurs milliards ; sans compter que dans chaque localité de second et troisième ordre, ce sont eux encore, qui sont les détenteurs des fonds en circulation, et que partout, sans les fils d'Israël, sans leur influence immédiate, aucune opération financière, aucun travail important, ne peuvent s'exécuter.

Aujourd'hui, tous les Empereurs, Rois et Princes régnants sont obérés de dettes contractées pour l'entretien d'armées nombreuses et permanentes, afin de soutenir leurs trônes chancelants.

La Bourse cote et règle ces dettes, et nous sommes en grande partie, maîtres de la Bourse sur presque toutes les places. C'est donc à faciliter encore, de plus en plus les emprunts, qu'il faut nous étudier, afin de nous rendre

seuls régulateurs de toutes les valeurs, et autant que faire se pourra, prendre en nantissement des capitaux que nous fournissons aux pays, l'exploitation de leurs lignes de fer, de leurs mines, de leurs forêts, de leurs grandes forges et fabriques, ainsi que d'autres immeubles voire même l'administration des impôts. »

Loi sur la banqueroute.

N'oublions pas au milieu de ces milliards, l'une des ruses les plus fécondes en spoliations, ou plutôt, le couteau dont se servent les Juifs pour couper, sans risques, les cordons des bourses des non-Juifs et s'en emparer.

« Ce qu'il importe d'obtenir, continue ledit grand rabbin, ce qui doit être l'objet de nos incessants efforts, c'est une loi moins sévère sur la banqueroute. Nous en ferons une mine d'or, bien plus riche (oh ! les belles intentions !) que ne firent jamais les mines de Californie. »

Ainsi les États vivent sur les capitaux empruntés aux Juifs ; les sujets payent aux Juifs les intérêts de ces emprunts, et ils deviennent de la sorte les vassaux de Juda.

N'est-ce pas un coup d'une habileté rare que de dévaliser quelqu'un, et de lui faire payer les intérêts, de ce qu'on lui a si adroitement enlevé ?

Quand c'est le gouvernement du peuple, la République qui crée un tel état de choses, le peuple n'a à récriminer contre personne, puisque par ses mandataires, c'est lui-même, paraît-il, qui commande. Mais quand l'augmentation des impôts est le fait d'un caprice impérial ou royal, comme les Juifs l'insinuent pour masquer leur opération, alors la stabilité des souverains sur leurs trônes devient problématique. On voit par là que Juda préfère les Républiques et qu'il sape sourdement les trônes. Que s'il consent à ce qu'il y ait des monarques, c'est que le pays

n'est pas mûr pour la République et qu'elle compromettrait son œuvre.

C'est ainsi qu'après la prise de Rome en 1870, on a conservé la monarchie en Italie, toute dévouée d'ailleurs et enchaînée aux sociétés secrètes dirigées par les Juifs. La République à cette époque n'offrait pas les garanties jugées nécessaires pour conserver sous sa griffe la capitale usurpée du catholicisme.

D'ailleurs, si l'on en excepte la Russie, les formes de gouvernement en Europe, ne diffèrent guère que de nom, et on travaille à supprimer même cette différence nominale.

Il suffirait d'un petit ouragan révolutionnaire pour renverser les trônes d'Espagne et d'Italie, au profit de la République.

La révolution espagnole de 1869 qui a détrôné Isabelle II, n'a eu d'autre but que d'ouvrir l'Espagne aux *Youddim*, par la liberté des cultes ; puis le simulacre de République qui a suivi a été pour tâter le pouls aux Espagnols et vérifier par là où ils en étaient de leurs sentiments dynastiques. Le progrès, c'est-à-dire le recul et la ruine de l'esprit catholique, n'en fait pas moins son chemin.

On ne peut pas dire que, en Autriche, la maison des Habsbourg n'est pas sûre du lendemain, ni qu'elle est la victime ridiculisée d'Israël qui la mènerait à l'abîme, et à qui elle obéit aveuglement, mais qui pourrait apprécier les maux que les Juifs lui ont causés ?

L'Allemagne est à la veille d'une révolution qui fera des institutions monarchiques un amas de ruines, sur lesquelles les socialistes, genre juif, aux ordres de Judas qui les mène, assoira son pouvoir.

L'Angleterre avec sa puissance navale et son empire colonial est le convoyeur d'Israël à travers les océans et les mers ; il lui jette quelques bribes de ses rapines et avec son or, il lui facilite ses conquêtes. Que Sa Gracieuse Majesté Victoria, que le prince de Galles ou tout autre du même tempérament règnent *ad multos annos !* C'est toujours Abraham, Isaac and C^o. Au fond, c'est le Juif qui gouverne dans le Royaume-Uni et ses dépendances. John Bull est fait pour s'entendre avec tous les Juifs présents et à venir. Sir Isaac, lord Beaconsfield, Disraëli, lord Rosebery, les grands tenanciers et financiers Juifs ou enjuivés d'Angleterre en sont la preuve indiscutable : l'accord est parfait en tout.

Le Grand Turc, par son fanatisme et ses instincts sanguinaires, l'ennemi le plus redoutable et le plus redouté des Juifs, n'est plus que *l'homme malade* légendaire : ils l'ont réduit à l'impuissance et à la misère. Le lapin que le baron Hirsch lui posa était de belle taille. Les souscripteurs français ont payé pour en savoir quelque chose. Les puissances européennes s'apprêtent à se partager les dépouilles de ce lâche massacreur de nos frères catholiques d'Arménie.

Que si des résistances se produisent, le Juif a pour les vaincre, je ne dis pas le poignard et le poison ni l'assassinai politique, mais le cléricalisme sot des sociétés secrètes. Il a les Révolutions, et le dernier mot doit rester à son inflexible opiniâtreté.

Toutes les formes de gouvernement sont bonnes par elles-mêmes et la meilleure pour un pays est celle qui répond le mieux à ses aptitudes et à ses besoins ; mais, une république avec des Juifs jouissant des droits de citoyen, est ouverte aux ambitions les plus illégitimes et à toutes les corruptions. Qu'on se souvienne tout simplement de l'exemple de Cornelius Herz qui, par ses

infâmes corruptions, par ses trahisons, tient encore pas mal de monde sous sa menace ; et par ses petits papiers qu'il pourrait avoir livré à Albion, celle-ci disposerait de bien des influences, dans notre malheureux pays. En définitive, on ne doit tenir qu'aux gouvernements honnêtes et justes, quelle que soit leur étiquette, mais, en général au moins, il est vrai de dire que les rois n'ont pas à faire fortune, que le chèque n'a pas été inventé pour eux, et qu'il ne leur reste d'autre ressource que la justice et l'honneur pour transmettre, héritage glorieux, le trône à leurs descendants. Or la justice, le droit et l'honnêteté, comme l'entendent les Français, sont l'ennemi du Juif ; et, l'absence du chèque, la suppression de la fraude et de la corruption, sont sa ruine.

Il lui faut, à Juda, un système où ses instincts puissent se donner libre carrière et produire leurs fruits.

Ces fruits sont, pour le Juif, l'or et le pouvoir manifeste ou occulte et pour le non Juif, la ruine et le déshonneur : c'est la tache que s'est imposée Israël. En résumé, ce système, il est persuadé de le voir prospérer dans les Républiques. L'expérience, du moins en France, lui a toujours donné raison.

Les révolutions

Donc, pour Israël, les rois sont l'ennemi. À ce grand mal de la Monarchie, mal d'autant plus grand que ses lois sont plus rigoureuses contre la banqueroute frauduleuse, l'accaparement et les monopoles, le vol, l'immoralité et la trahison, à ce mal, disons-nous, Israël appliquera les grands remèdes, la révolution, par exemple, d'aucuns énumèrent même l'assassinat politique par la main du franc-maçon à ses ordres, etc.

Pourquoi ? Afin de remettre les rênes du gouverne-

ment à des hommes selon son cœur, à des vendus, à des esclaves, qu'il brisera comme verre dès qu'ils voudront s'écarter de son programme ou de ses fins.

« Chaque guerre, chaque révolution, chaque ébranlement politique ou religieux, arrivé dans le monde chrétien, rapprochent le moment où nous atteindrons le but suprême vers lequel nous tendons... Il faut, autant que possible, entretenir le prolétariat, le soumettre à ceux qui ont le maniement de l'argent (aux Juifs). Par ce moyen nous soulèverons les masses, quand nous le voudrons ; nous les pousserons aux bouleversements, aux révolutions, et, chacune de ces catastrophes avance d'un grand pas nos intérêts intimes, et nous rapproche rapidement de notre unique but : celui de régner sur la terre. » Ainsi s'exprime l'un de ces notables Israélites dont l'autorité s'étend sur tous les descendants d'Israël, Readclif.

Dans ces matières, dès qu'on a entendu les Juifs eux-mêmes s'attribuer et assumer de si formidables responsabilités ; dès qu'on est informé par leur code social, du principe d'où ils partent, et du but auquel ils tendent ; dès qu'on voit, partout et toujours leur doctrine confirmée par les faits ; certainement, la cause est entendue, et il ne nous reste plus qu'à prendre contre eux, les conclusions que notre dignité et notre droit nous prescrivent. Malgré cela, en des matières si graves, il me paraît convenable de ne pas présenter un jugement isolé, mais de le corroborer par le témoignage des hommes éminents par leur désintéressement, leur génie et leur patriotisme à toute épreuve. Je suis heureux de me trouver en parfait accord avec ces grands Français, qui sont, en même temps, de grands penseurs.

Israël donc est conspirateur et révolutionnaire, dans le but de balayer, serait-ce le droit lui-même personnifié,

si ce droit lui est légitimement hostile, et, d'introniser ce qui sert les intérêts de sa race, dont le but suprême nous a été révélé par lui-même. Jacques de Biez, dans son chef-d'œuvre, *La Question juive*, met très bien en relief, ce trait du caractère juif. « Le Juif, dit-il, ne sait qu'un métier au monde, mais il le sait bien. Il sait à merveille le métier de conspirateur. Il ne fait rien à visage découvert. Lorsqu'il vient à vous affichant de la sincérité, tenez pour certain qu'il ne s'est jamais senti plus garanti par le masque dont il se couvre le visage. Ce masque est celui d'une sincérité criarde, la sincérité de l'agent provocateur. Le Juif est d'ailleurs — tous les hommes d'État sont d'accord là-dessus — le plus habile et le plus employé des agents provocateurs. Quoi qu'il fasse, qu'il chante dans le chœur des socialistes, aux réunions publiques, ou qu'il concentre l'attention publique sur d'autres que sur lui, en soulevant la question des princes, au moment où on ne pensait qu'aux Juifs, ne doutez pas qu'il est en plein dans sa fonction. Il se met à l'abri, se fabrique une couverture. Il est toujours la taupe qui ravage le champ sous le petit tas de terreau qui la cache aux yeux. En un mot, le Juif cherche sans cesse à faire passer entre lui et son interlocuteur, un écran qui causera une diversion dans le dialogue, ou au besoin, deviendra la cible de tous les feux de salve, qu'il pourra provoquer. Lorsque le Juif vient à l'ennemi en face, c'est en ami, les pieds emmaillotés d'ouate, le rictus de Judas aux lèvres, la coiffe en main, l'air bonnasse du nigaud inoffensif. Aussi, se méfier toujours des avances de la stratégie juive, surtout lorsqu'ils ont des airs de parlementaires et de pacification. C'est au moment où le Juif parle le plus du bien public, et de l'intérêt qu'il lui porte, qu'il lui veut et lui fait le plus de mal. S'il fait une marche de flanc, cette marche nous échappera et nous tournera ; ça sera une marche couverte, derrière un rideau de col-

lines ou dans un déblai. De toutes parts, le Juif enveloppe, car il ne sait que cela. Ce qu'il nous propose, ce qu'il nous demande, ce qu'il obtient, c'est toujours par des procédés dont la perfidie nous dérouté. L'attaque du Juif est toujours le coup de feu du braconnier, tiré de derrière une haie. Le coup porte, le projectile touche, mais le tireur reste invisible. Pour l'apercevoir, ce combattant qu'on ne voit jamais, il faut être eu mesure d'éventer l'éternel complot du Juif. Pour cela, il est bon de savoir et de dire, que le Juif est un conspirateur, soumis à une morale contraire à la nôtre, qu'il est un hypocrite sans honte, sans notre honte, un corrupteur sans nos scrupules, un traître qu'on ne peut atteindre dans le principe de sa corruption spéciale, qu'en démasquant sa formule attentatoire. Il suffit d'examiner d'un peu plus près le jeu de la balistique du Juif pour se convaincre qu'aujourd'hui tous les complices du Juif (complices ou victimes, dans ce cas, c'est tout un), républicains ou monarchistes, catholiques ou protestants, jouent un jeu de dupes. Le Juif a neuf cartes en main, ils n'en ont que huit. La neuvième c'est la trahison que le Juif porte sur lui. Lier partie avec lui, c'est perdre à coup sûr, c'est livrer la France à l'adresse d'un joueur qui sait les tours de cartes et les sauts de coupe, c'est, en un mot, prendre pour une réalité tangible, la projection illusoire d'une lanterne magique.»

Avec son universalité inexorable, le Juif n'épargne aucun pays. L'Allemagne et la Russie ne sont pas mieux partagées que la France, elles sont minées par l'action révolutionnaire des futurs dominateurs du monde. Certes, s'il est un homme qui, au sujet de l'Allemagne, puisse émettre son opinion en parfaite connaissance de cause, c'est le Juif anglais Lord Beaconsfield. Dans la page 183 de *Coningsby*, il nous affirme que la puissante révolution qui

se prépare en Allemagne se développera sous l'influence des Juifs. C'est ce que, dès 1841, Rougeyron exposait aussi en ces termes : « il y a en Allemagne des éléments révolutionnaires effrayants, et, le plus puissant est la juiverie, laquelle avec ses publicistes, ses philosophes, ses poètes, ses orateurs, ses banquiers est révolutionnaire du tout au tout et fera naître un jour terrible pour l'Allemagne, auquel succédera probablement, un jour qui sera terrible pour elle. » (p. 48, *l'Antéchrist*.)

Quant à l'élément révolutionnaire qui agite la Russie, une correspondance de Saint-Pétersbourg, 26 juillet 1899, nous fournit ces indications : En arrivant à Peterhof, retour de Finlande, la première chose que fit l'empereur Alexandre fut de mander auprès de lui le ministre de l'intérieur et le comte Fabien, ancien ministre de la justice sous le règne du précédent tsar, et aujourd'hui Président de la fameuse Commission juive. L'empereur a été frappé de ce fait que, parmi les révolutionnaires 90% au moins appartiennent à la religion juive.

On les trouve dans tous les complots, dit J. de Ligneau, dans son ouvrage déjà cité. Dans des conciliabules tenus dans des petits restaurants de Saint-Pétersbourg, le Juif Godenberg, s'offrait de tuer l'empereur Alexandre II en 1879. C'est un Juif qui, le 4 mars 1880, attenta à la vie de Louis Mélikof, ministre de la police il s'appelait UlodeSky. Dans un des derniers complots contre le tsar on trouve des Juifs allemands : Rappafort, Mendelsohn, Lavionus, Bomberg, Rheinsten. En 1880, Hessa Helfman fut condamnée comme complice de la mort de l'empereur de Russie. Hessa Helfman était d'origine juive, etc.

Le Nihilisme est une secte ou société secrète qui a été fondée par les Juifs. Ils y sont nombreux, mais ils font peu de chose par eux-mêmes, étant d'un naturel capon,

quoique sachant très bien pousser les autres dans des aventures dangereuses.

Sociétés secrètes.

Nous avons déjà montré l'origine judaïque de la Franc-Maçonnerie dont les membres les plus influents sont liés à l'obéissance du Juif par de terribles serments. C'est dans les Loges que s'élaborent sous l'inspiration et le contrôle du Juif, les plans des révolutions, des persécutions contre le catholicisme, contre ses œuvres, ses ministres, ses religieux, etc.

Gougenot des Mousseaux, *Le Juif*, nous a transmis ce jugement d'un homme d'État prussien, sur le rôle des Juifs dans les conspirations : « Pour les temps présents, je crois les Juifs très actifs à ruiner les fondements de notre société et à préparer les révolutions. » Il justifiait son opinion particulièrement par ce fait que depuis la recrudescence révolutionnaire de 1848, s'étant trouvé en relations avec un Juif, celui-ci par vanité trahissait le secret des sociétés auxquelles il s'était associé, et il l'avertissait huit à dix jours d'avance de toutes les révolutions qui allaient éclater sur un point quelconque de l'Europe. « Je lui dois l'inébranlable conviction, poursuivait-il, que tous ces grands mouvements des peuples opprimés, etc., etc., sont combinés par *une demi douzaine d'individus qui donne leurs ordres aux sociétés secrètes de l'Europe entière*. Le sol est tout à fait miné sous nos pieds, et les Juifs fournissent un large contingent à ces mineurs. »

Le franc-maçon Blaetter lui-même reconnaît avec indignation cette puissance que les chevaliers du triangle donnent aux Juifs. Dans son *Histoire politique*, page 430, nous lisons : « La puissance que Juda s'est acquise au moyen de la franc-maçonnerie est maintenant à son apo-

gée. Elle est présentement aussi redoutable pour le trône que pour l'autel. Quoiqu'exclus de certaines loges, les Juifs siègent dans toutes les loges du monde.

« Il y a à Londres des loges juives qui réunissent dans leurs mains les fils de tous les éléments révolutionnaires existant dans les loges chrétiennes : c'est Juda qui constitue la tête de toutes les loges, et les loges chrétiennes ne sont que des marionnettes aveugles qui sont mises en mouvement par Juda et qui, la plupart du temps, n'en ont pas le moindre soupçon.

« Une loge dirigeante, entièrement composée de Juifs, existe à Rome ; elle est également un des tribunaux suprêmes de la révolution et gouverne les autres loges au moyen de têtes inconnues.

« À Leipzig, la loge juive secrète fonctionne en permanence au temps de la foire : pas un chrétien n'en a l'accès.

« À Hambourg et à Francfort, les émissaires secrets sont seuls admis.

« Puissent les grands comprendre enfin, que les loge ne travaillent à semer la révolution que dans l'intérêt du judaïsme ! Puissent-ils comprendre la parole de Burke ! Il vient un temps où les princes seront forcés d'être des tyrans, parce que leurs sujets seront rebelles par principes. »

Ce Blaetter, sans connaître peut-être le premier lot du *Talmud* a eu l'intuition de ses principes et du but poursuivi par Juda, par le simple examen de ce qui se passait sous ses yeux, malgré le voile mystérieux, les réticences, les mensonges et les secrets derrière lesquels ce même Juda les dissimule.



La Presse.

La trahison. Les fraudes électorales.

La Presse a été de tout temps, moyennant des trafics honteux, l'auxiliaire dévouée des mouvements révolutionnaires, et de l'action antisociale du Juif. Le grand rabbin et les Princes des Juifs dont l'autorité s'étend sur tout Israël, lui reconnaissent une puissance, si efficace, si universelle, qu'elle ne le cède qu'à celle de l'or.

« Si l'or, disent-il, est la première puissance de ce monde, la seconde est sans contredit la Presse. Mais que peut la seconde sans la première ? — Comme Israël ne peut régner définitivement sur tout l'univers sans le secours de la Presse, il faut que les nôtres président à la direction de tous les journaux quotidiens dans chaque pays. La possession de l'or l'habileté dans le choix de l'emploi des moyens d'assouplissement des capacités vénales, nous rendront les arbitres de l'opinion publique, et nous donneront l'empire sur les masses. En marchant ainsi, pas à pas, dans cette voie, et avec la persévérance qui est notre grande vertu, nous repousserons les chrétiens, et rendrons nulle leur influence. Nous dicterons au monde, ce en quoi il doit avoir foi, ce qu'il doit honorer et ce qu'il doit maudire. Peut-être quelques individualités s'élèveront-elles contre nous, et nous lanceront-elles l'injure et l'anathème ; mais les masses dociles et ignorantes nous écouteront et prendront notre parti. »

Puis, ces Messieurs avec une noblesse bien propre à leur aristocratique race, daignent descendre dans les détails et appeler l'attention sur un point, oh ! sur un seulement, contre lequel doivent converger les attaques de la Presse. C'est un grand rabbin qui parle au nom de l'aristocratie et de la classe dirigeante d'Israël. Ils ne cessent de crier et de faire crier à la persécution religieuse, dès

que la Presse honnête dénonce les fraudes, les rafles financières, les escroqueries et les accaparements de Juda. Cependant, jamais, dans aucun pays, les Juifs n'ont été inquiétés à cause de leur culte. Les souverains spirituels et temporels l'ont toujours toléré. Oyez maintenant comment ces Messieurs, entendent se montrer reconnaissants et bien élevés.

« Il faut greffer, autant que possible, dans les intelligences de ceux qui professent la religion chrétienne les idées de libre pensée, de scepticisme, de schisme, et provoquer les disputes religieuses, si naturellement fécondes en divisions et en sectes dans le christianisme.

« Logiquement, il faut commencer par déprécier les ministres de cette religion (oh l'honnête Youtre !); déclarons leur une guerre ouverte, provoquons les soupçons sur leur dévotion, sur leur conduite privée, et, par le ridicule et le persiflage, nous aurons raison de la considération attachée à l'état et l'habit. »

Représentez-vous un Pape, un évêque, un simple prêtre, recommandant de semblables moyens à l'égard de la religion juive et de ses rabbins : ils seraient désavoués par tous les chrétiens sans exception. Mais la Presse vendue aux Juifs, ne s'apercevant pas du rôle odieux qu'ils lui ont imposé, vomit des flots d'ordures contre tout ce qui est chrétien, crée contre le clergé catholique les plus ignobles publications pornographiques, invente les insinuations les plus calomnieuses, etc. Nous laissons aux Juifs le monopole et l'exploitation de l'insulte surtout, si elle devait s'adresser, (comme ils en ont l'habitude envers nous) aux croyances religieuses de ceux qui ne pensent pas comme nous. Ils nous ont dévoilé eux-mêmes le but auquel ils tendent par ces campagnes de presse ; elles sont encore une ruse de guerre pour détourner l'attention de la

vraie question entre Israël et les Français. Cette question est toute autre qu'une question religieuse. Personne ne s'occupe de leur *Yom Kippour* de leur *Pourim*, etc., ni de ce qu'ils brûlent dans leurs encensoirs, ni du nombre de genuflexions, etc., qu'ils font dans leur synagogue. Nous ne demandons pas compte au Juif de ses rapports envers Dieu, mais il n'a pas le droit de blasphémer contre nos croyances religieuses. Nous l'avons fait notre égal, mais nous ne voulons pas être dépouillés par lui des droits de l'homme et du citoyen que nous lui avons reconnus. Il ne désarme cependant jamais, et, aux moyens qui s'étalent au grand jour il ajoute ceux qui ne réussissent qu'à la faveur des ténèbres. Il propage le mensonge et la corruption par la Presse, il est révolutionnaire et... *traître*.

Pour le triomphe de son parti, le Français, dans la discussion, par la parole ou par la presse, pourra aller au delà ou rester en deçà de la vérité, il sera révolutionnaire, il combattra ouvertement le pouvoir légitimement établi, mais il ne sera jamais traître à son pays, et, s'il se trouvait un pareil monstre, ce serait là presque incroyable exception ; il serait l'objet de la malédiction de tous ses concitoyens.

Le Juif seul fait exception ; c'est le propre de son tempérament de conspirateur et de révolutionnaire, d'être doublé d'un espion. En cela il est dans son rôle, le contraire serait un état anormal. Ayant l'univers pour patrie et pour héritage, et l'asservissement de tous les peuples à son pouvoir pour but, l'espionnage et la trahison, rentrent dans ses moyens d'affaiblissement progressif, et de destruction des pouvoirs existants, sans compter les gros bénéfices qu'il tire d'un si noble métier. « Encore une fois, dit Drumont, *France juive* 1. p. 66, il ne faut pas juger les Juifs d'après nos idées. Il est incontestable que tout Juif trahit celui qui l'emploie. Cavour disait de son secrétaire, le Juif

Artom : cet homme m'est précieux pour faire connaître ce que j'ai à dire. Je ne sais pas comment il s'y prend, mais je n'ai pas plutôt prononcé un mot, qu'il m'a trahi avant même de sortir de mon cabinet. » « Pourquoi Dieu aurait-il créé le Juif, dit à son tour Bismarck, si ce n'était pour servir d'espion ? »

Sédécias empoisonne Charles le Chauve ;

Le Juif Meïre empoisonne Henri III de Castille ;

Le Conseil des Dix, discute le 9 juillet 1477 La proposition du Juif Salomoncini et de ses frères qui offrent de faire empoisonner Mahomet II, par le médecin juif Valcho ;

Le Juif Lopez, médecin d'Elisabeth, est pendu pour s'être vendu à Philippe II ;

Le Juif Lewis Goldsmith, sert d'espion à Talleyrand en Angleterre pendant le premier Empire ;

Le Juif Michel est guillotiné pour avoir livré à la Russie des documents militaires ;

Un autre Goldsmith dérobe, il y a trois ans (1886) les plans du grand état-major prussien ;

Ou sait le rôle qu'a joué la Païva avant la guerre. Qui ne se rappelle les tentatives faites par la Juive Kaulla pour surprendre nos plans de mobilisation ?

Qui a oublié Esther Guimont et son fameux salon politique ?

Le Juif Gustave Klootz dont les parents ou les homonymes, avaient je crois, éprouvé quelques désagrèments judiciaires à Paris vers 1869, trahit le général Hicks qui est égorgé avec ces troupes par les soldats du Mahdi, Klootz reçoit une forte somme d'urgent et il est nommé général ;

Krajewski se confie au Juif Adler qui le vend à la Prusse et le vieux poète polonais, est jeté dans une forteresse.

Devant ces faits qu'il serait facile de multiplier à l'infini, il est visible qu'il s'agit non d'un cas isolé, qui ne prouverait rien contre une collectivité, mais d'une vocation spéciale à une race, la vocation de Dreyfus, de Von Reinach, de Cornélius Herz...

Il en a toujours été ainsi ; l'histoire nous les représente comme ayant été les agents, et les complices de toutes les invasions : à Babylone, en faveur des Perses ; en Europe, en Afrique, en Asie, pour les Musulmans ; en France, surtout pendant la guerre de Cent Ans, au service de l'Angleterre, et en 1870 à la solde de l'Allemagne ; l'Espagne leur doit aussi en grande partie d'avoir subi le joug des Maures et des Arabes durant près de sept cents ans.

Les fraudes électorales sont aussi pour Israël, l'un de ses grands chevaux de bataille, ou si l'on veut, elles sont pour lui comme une échelle pour monter à l'assaut du pouvoir. Sur ce terrain il remporte d'étonnantes victoires : tous les moyens lui sont bons, promesses, menaces, ordres imposés aux moutons de Panurge des sociétés secrètes, arguments sonnants et trébuchants, etc., etc.

Personne n'a oublié le Kohn des élections toulousaines de frauduleuse mémoire, ni le salarié de Rothschild pour étrangler, sinon M. Drumont, au moins son élection comme député d'Amiens. Que chacun rappelle ses souvenirs... mais jusqu'ici, la terre classique de l'intrusion et de l'escamotage électoral, pour le Juif, a été l'Algérie. Je cède la parole sur ce chapitre à M. Millevoye, l'ardent citoyen, l'éloquent orateur sans peur et sans reproche. « Les scènes violentes dont la ville de Bône a été le théâtre, marquent bien le degré de décadence et de faiblesse où est descendue cette administration française qui fut jadis l'instrument inexorable des pouvoirs forts. Des étrangers, rebut de l'émigration du Maroc et de la Tunisie,

indûment inscrits sur les listes électorales, frauduleusement investis de ce droit de suffrage qui est l'attribut de la souveraineté populaire, protestent avec fureur contre les mesures bien timides encore, qui tendent à les ramener à l'observation des règles communes. Ils s'insurgent contre la loi. Toute cette tourbe de cosmopolites, non naturalisés, de faillis, d'usuriers et de pillards, place à sa tête deux hommes déjà convaincus d'avoir traîtreusement vendu aux agents d'une puissance rivale, les richesses du sol national. Et cette bande ainsi constituée, met en échec la France, la République, les représentants de l'État. Ils ne sont ni le droit, ni le nombre, ni la force ; ils sont l'impudence longtemps tolérée par des complicités qui n'ont pas encore reçu le châtement qu'elles méritent ; ils sont l'usurpation qui ne veut pas céder devant les réparations légitimes ; ils sont la trahison qu'on a trop tardé à frapper, et qui longtemps insinuante, aujourd'hui se fait factieuse. Pour un grand nombre de ces peu recommandables pseudo-citoyens, l'usurpation des droits électoraux était patente, cependant la justice ayant été saisie de l'affaire, de la vente visée plus haut, a prononcé un non-lieu en faveur du prévenu.

Dés que par des moyens plus ou moins corrects les Juifs et leurs valets sont au pouvoir, ils réalisent cette partie du programme recommandé à tout Israël par le grand rabbin de Readclif : « Tous les emplois publics doivent être accessibles ans Israélites, et une fois devenus titulaires, nous saurons, par l'obséquiosité et par la perspicacité de nos facteurs, pénétrer jusqu'à la première source de la véritable influence et du véritable Pouvoir. Il est entendu qu'il ne s'agit ici que de ces emplois auxquels sont attachés les honneurs, le pouvoir et les privilèges ; car pour cour qui exigent le savoir, le travail et la peine, ils peuvent et doivent être abandonnée aux chrétiens, La magistrature

est pour nous une institution de première importance. La carrière du barreau développe le plus la faculté de civilisation et initie le plus aux affaires de nos ennemis naturels, les chrétiens, et c'est par là que nous pourrions les réduire à notre merci.

Pourquoi les Israélites ne deviendraient-ils pas ministres de l'instruction publique, quand ils ont si souvent eu le portefeuille des finances ? Les Israélites doivent aussi aspirer au rang de législateurs en vue de travailler à l'abrogation des lois faites par les Goyim. »

Puis ce saint homme préconise la mainmise sur toutes les associations, quelle que soit leur nature ; le monopole et l'accaparement des objets de première nécessité, pour ruiner le peuple, aussi bien que des hautes influences et des honneurs, pour se substituer à la noblesse et à la classe dirigeante ; il propose même la création et la consécration de faux grands hommes Juifs, avec la même facilité que s'il s'agissait d'écouler de la fausse monnaie. « La production d'une pièce musicale, par exemple, dit-il, ne fut-elle que très médiocre, fournira aux nôtres, une raison plausible d'élever sur un piédestal et d'entourer d'une auréole, l'Israélite qui en sera l'auteur. »

Voilà pour les arts. Quant aux sciences, médecine et philosophie, elles doivent aussi faire partie de leur domaine intellectuel. Un médecin est initié aux plus intimes secrets de la famille, et a, comme tel, quoi ô homme de Dieu ? — « il a entre ses mains, la santé et la vie de nos mortels ennemis (?) les chrétiens. »



**Corruption. Achat des consciences.
Proxénétisme. Prostitution.**

Dans le *traité XIX, Talm. Sota, 49, b.* il est écrit : « Avant l'arrivée du Messie, corruption et dépravation des chrétiens. » Et les Juifs se sont dit : Attendu que de par nos saintes *Lettres talmudiques*, le Précurseur du Messie n'était pas Jean-Baptiste cet austère pénitent du désert, prédicateur de la pénitence, et ministre d'un baptême de pénitence, mais, que le vrai Précurseur sera la corruption de tous les Goyim ; dans la suprématie de notre dignité, et dans la plénitude de notre droit unique et incommunicable, Nous décrétons Le devoir du Juif est de hâter l'Avènement du Messie par la corruption des non-Juifs. Que cette parole impérative vole sur les ailes des quatre vents du ciel et trouve un fidèle écho dans la race élue, pour l'extermination du Goy.

Quand il s'agit du Juif comme corrupteur, le mot *corruption* doit être pris dans toute son universalité, car le Juif n'épargne, ni personnes, depuis le miséreux jusqu'au potentat et au monarque ; ni moyens, depuis les plaisirs les plus dégradants, jusqu'aux trônes, en passant par tous les degrés de la fortune.

De tous temps, ils ont été célèbres comme acheteurs de consciences. Ce marché n'est d'ailleurs qu'une annexe de la trahison, dont, comme de tout le reste, (l'honnêteté exceptée, si nous devons nous en tenir au *Talmud*) ils ont le monopole. De nos jours, on les connaît ces contrats ; on peut nommer et les acheteurs et les vendus ; ce ne sont pas, comme on dit, les gros bonnets qui sont rares parmi ces derniers.

Le Juif est en outre un spécialiste de l'impudicité. Il en est le pratiquant, le prédicant et le pourvoyeur. Il n'a pas dû se faire violence, pour inoculer aux étrangers, des

pratiques et des sentiments libidineux. Dès sa plus tendre enfance, à l'école, il lui a été confié, pour sa formation morale, un Recueil de torpides et d'obscénités, décoré du titre de « *Commentaire de la Genèse.* » C'est la genèse du sadisme judaïque. Après cette initiation, la pudeur de la femme et le respect qui lui est dû, sont traités de préjugés.

« L'homme peut user de sa femme comme il lui plaît. C'est comme s'il achetait un morceau de viande à la boucherie ; selon qu'il lui plaît, il le mange rôti, ou bouilli, ou cuit sur la braise. » (*Talm. Traité Calla.*) Qu'une non-Juive, non mariée habite sous le même toit en qualité de concubine à côté de la femme légitime, celle-ci trouve cela tout naturel ; Ramban aussi, cette colonne de la Synagogue, trouve que « c'est certainement chose licite, et il ne peut pas concevoir, comment on peut en douter. » Cela ne suffit pas au Juif ; la sodomie est son droit. Il ne conçoit pas davantage comment on pourrait en douter. En effet, une Juive, soumise par son mari, aux mœurs sodomitiques, reçut cette réponse de son rabbin auquel elle se plaignait : « Ma fille, je ne puis rien faire pour vous, car la loi (fameuse loi) le *Talmud*, vous a livrée en pâture. » Est-ce là encore une calomnie ? (Voir le *Talmud*, édition d'Amsterdam, 1644 ; de Sulzbach, 1765 ; enfin de Varsovie, 1864.)

Si peu respectueux de lui-même et de la vraie femme (celle de sa race) le Juif ne saurait reconnaître d'obstacles à ses débordements contre nature, quand il s'agit de la non-Juive qu'il place au même rang avec dame Aliboron : « Il n'y a pas de péché à transgresser le sixième commandement avec une non-Juive, celui qui se permettrait cette fantaisie s'oublierait tout simplement avec une ânesse », dit le *Talmud*. De sorte que pour cet évangile du Judaïsme, la bestialité n'est pas un péché aussi, qu'arrive-t-il ? Ce que J. Cross Hoffinger a constaté à Vienne parmi l'élite

d'Israël, n'a-t-il pas lieu un peu partout, surtout dans les grandes capitales livrées à l'exploitation juive ? « Leurs propres femmes leur paraissent trop bonnes pour être sacrifiées au plaisir, dit cet auteur, ils les tiennent à l'abri et se gardent de les séduire et de les déshonorer. Ils cherchent parmi les races qu'ils regardent comme destinées à leur être asservies, les jeunes filles les plus pures et les plus intactes. Et quand toute l'aristocratie juive de l'argent s'est rassasiée de l'innocence de ces victimes, elle les rend à la chrétienté et les jette dans les abîmes de la plus basse prostitution... »

Avec de tels principes et de telles pratiques dans les familles de ceux qui, par leur haute situation, sont appelés à donner l'exemple, on ne doit pas s'étonner si le monde féminin juif laisse tant à désirer au point de vue des mœurs. Les *Archives israélites*, sont forcées de l'admettre : « Depuis un quart de siècle, disaient-elles en 1867, et nous ne pouvons choisir une date plus éloignée (pourquoi ?) les moralistes se demandent avec raison, d'où vient que dans toutes les grandes villes de l'Europe, on remarque parmi les femmes de mauvaise vie, un plus grand nombre de juives que de chrétiennes, Cette question est malheureusement motivée ; car, à Paris, à Londres, à Berlin, à Hambourg, à Vienne, à Varsovie, à Cracovie, dans ce qu'on est convenu d'appeler le demi-monde, sur les places publiques et même dans les maisons de prostitution, on rencontre plus de juives que de chrétiennes, en tenant compte de la proportion qui existe entre les deux populations. Il est très fâcheux de constater un fait semblable ; mais, si douloureux qu'il soit, il est vrai, et si nous n'avons pas hésité à le signaler, c'est parce que nous voulons qu'on essaie d'y apporter remède, comme on l'a déjà fait avec succès pour d'autres plaies de cette nature. » — Lesquelles ? — L'exemple dans les Juiveries, comme par-

tout, est contagieux, le Juif commence et la Juive lui rend la pareille. Puis, ne faut-il pas dévaliser, ruiner, pervertir le Goy ? Donc la femme juive est le puissant auxiliaire du Juif : ceux que celui-ci n'a pu que blesser, celle-là les achèvera par la débauche et la folle prodigalité.

Si les Juifs sont les aristocrates de la luxure, ils en sont aussi les pourvoyeurs. Le proxénétisme, la traite des blanches sont des exploitations, et les maisons Tellier des fiefs qu'ils ne dédaignent pas, si tant est qu'ils ne les accaparent. Les faits à l'appui de ces affirmations sont innombrables ; je demande au lecteur de m'en faire grâce, car, je n'en doute pas, il a hâte comme celui qui écrit ces lignes, de sortir de ce milieu infect. — Mais le Juif qui vit dans cet élément, me direz-vous ? — Le Juif ? Souvenez-vous seulement qu'on lui a donné les noms de peste et de vermine du genre humain. Or, la vermine n'a rien à redouter de la corruption : elle en vit, et, la peste ne tue pas son microbe.

Il nous serait très facile d'augmenter indéfiniment la liste des moyens de destruction adoptés par Israël contre nous. Cela n'est nullement nécessaire. Il nous suffit de savoir que lui qui, à tout propos, nous traite d'ennemis, sans que nous le soyons, étant lui-même notre plus perfide et plus mortel ennemi, sans que, en réalité nous le traitions comme tel, puisque, au fond, et après tout, nous ne faisons que nous défendre : Israël, disons-nous, dans ses relations avec nous, emploiera toujours des moyens attentatoires contre nos personnes et contre nos droits les plus sacrés, et, par conséquent, tout rapport avec lui nous sera fatalement funeste.

Après tout ce que nous avons dit jusqu'ici, il est temps de nous rendre compte des immenses progrès de la Juiverie dans le monde entier, par les moyens que nous venons d'énumérer. Nous pourrions tout résumer, en af-

firmant qu'Israël s'avance à marches forcées pour prendre définitivement possession du trône de la domination universelle qu'il s'est promise et dont il ne se croit éloignés que par une insignifiante distance.

En France, et nous pourrions en dire autant de tous les autres pays, les principales sources de revenus, comme banques, industrie, commerce, mines, chemins de fer, navigation, etc., sont dans leurs mains. Ils occupent les postes les plus influents, les mieux rétribués et les plus honorifiques, dans la Magistrature, la Police, le Conseil d'État, les Préfectures, etc. Quant au Gouvernement, il est sous leur dépendance dès que les portefeuilles sont confiés à des Francs-Maçons. Voici en effet la prépondérance que les fils de la veuve (les humbles serviteurs de la nation d'Israël, la grande veuve, veuve de son Dieu, Jésus-Christ le vrai Messie, veuve de son temple et de ses rois) reconnaissent, aux Juifs dans la direction des affaires du pays, malgré qu'ils se l'attribuent à eux-mêmes.

En la solennité de la fête solsticiale d'hiver, de la loge «La Justice», dimanche 1er mars 1896, présidée, par M. Rocher, vénérable, le F. : Nicolas, chef adjoint du cabinet du ministère des finances, nous ouvrit son cœur de F. : M. : «M. Doumer, disait-il, est retenu au ministère de l'intérieur par des travaux profanes, je me trompe, car ce sont presque des travaux maçon. : . » M. Gadaud disait un jour que la République était la F. : M. : découverte, et la F. : M. :, la République couverte. Je crois que cette formule n'a jamais été plus vraie qu'en ce moment. Il suffit pour s'en convaincre, de lire la liste des ministres, et de se rappeler que l'on a vue affichée sur tous les murs de France, une déclaration ministérielle, qui contenait les premiers articles de notre programme maçon. : .

Puis, le F. : Vinière, renchérissant sur le précédent orateur nous apprenait que «la situation est exception-

nelle pour les M. :. et que l'on pourrait fonder une L. :. à l'Élisée ; le nombre des maîtres serait suffisant ; le Vén. :. serait tout indiqué. »

Nous n'avons qu'à bien nous tenir, le Vén. :. Séver stigmatise « les forces de la réaction coalisées pour donner un dernier assaut à la République et à notre Ordre, qu'elles confondent dans la même haine, et il est urgent d'instituer un Parlement maçon. :., siégeant à coté de l'autre Parlement, et prêt à parer à tous les dangers. »

« Et dire que Mgr Gouthe-Soulard a été traîné dans la boue par toutes les feuilles plus ou moins dévouées au Grand-Orient pour avoir dit que la France était, non en République, mais en Franc-Maçonnerie. Les hommes qui proclamaient ainsi le triomphe de leur coterie, représentent 20.000 individus environ, parmi lesquels quelques centaines d'ambitieux plus ou moins habiles, et des milliers d'imbéciles et d'abrutis, comme on en chercherait vainement autre part ; et c'est par ça, que des millions de catholiques français se laissent traiter, comme planteurs n'auraient pas osé traiter leurs nègres. » de Boisandré, *Libre Parole*, 3 mars 1896. Je crois aussi que c'est Drumont qui a écrit que à l'aide des Loges dont les Juifs ont la haute direction, les faux démocrates qui nous gouvernent, les faux libres penseurs et les vrais noceurs du Palais-Royal, ont donné une nouvelle investiture à la persécution de tout ce qui élève l'âme, à l'abaissement de tout ce qui est grand, à la glorification des instincts les plus vils, *et un ordre préfectoral dans la corruption, l'ignominie et la débauche.*

Lord Beaconsfield, ce Juif qui, pour s'élever au pouvoir, avait endossé l'habit anglican, généralise la puissance d'Israël : « le monde, dit-il, est gouverné par tout autres gens que ne se le figurent ceux qui ne voient pas derrière les coulisses. » La diplomatie russe toute pleine de

mystères et devant laquelle l'Europe frémit, qui est-ce qui l'organise et la mène ? Les Juifs. En Espagne, à Paris et ailleurs, *il en est absolument de même*.

Enfin, M. Michelet, nous montre avec amertume, le chemin parcouru par le Juif depuis qu'il lui a été permis de donner libre cours à ses procédés. « Au moyen âge, écrit-il, celui qui sait où est l'or, le véritable alchimiste, le vrai sorcier, c'est le Juif, ou le demi-Juif, le Lombard ; le juif, l'homme immonde, l'homme qui ne peut toucher denrée ni femme, qu'on ne les brûle ; l'homme d'outrages sur lequel tout le monde crache, c'est à lui qu'il faut s'adresser ! Sale et prolifique nation ! Mais ils ont résolu le problème de volatiliser la richesse. Affranchis par la lettre de change, ils sont maintenant libres, ils sont maîtres ! De soufflets en soufflets, les voilà au trône du monde. » Au trône du monde ! Non, ils n'y sont pas, et y seraient-ils, qu'il s'agit de savoir si cette royauté leur donnera tout le bonheur qu'ils se promettent. Ils ont pu s'emparer de notre or, ils n'aboliront jamais ni notre liberté, ni nos droits.

Nous aussi, nous prenons au sérieux les titres qui nous font au moins leurs égaux, au point de vue de l'humanité. C'est donc une guerre de races qui est engagée. Lord Beaconsfield cet éminent docteur en *Schulchan-Aruch* nous la déclare formellement : « Aucune loi pénale, aucun tourment physique, nous dit-il ne pourra jamais faire qu'une *race supérieure* (la race juive) soit engloutie par une race inférieure (la nôtre). La race bâtarde et persécutrice, disparaît, mais celle qui est de pur sang, la persécutée (!) règne et dure. C'est en vain qu'ils frappent sur nous, Juifs, en nous souillant (!) et nous humiliant sous leurs ruines pendant des siècles et des décades de siècles, l'âme du Juif se relève, va devant, et de nos jours, a déjà exercé sur l'Europe une influence dont le prodige est merveilleux. » Nous la connaissons cette supériorité : la no-

blesse, la charité et l'héroïsme de la vraie vertu lui sont étrangers. Mais supériorité, tout de même, par l'emploi de leurs moyens habituels. Il est évident qu'à valeur égale, entre un Français et un fripon juif, ce sera toujours le Français loyal qui sera la victime.

Et qu'on ne nous dise pas : Faites comme eux, car la chose est moralement impossible. L'homme de bien préférera son honnêteté au succès, et son honneur aux honneurs. Supposez cependant que, par impossible, le Français ait carte blanche sur l'emploi des moyens ; m'est avis que le plus fin ne serait pas celui qu'on pense en Israël. Pourquoi, l'emportant sur tout le reste, serions-nous inférieurs au Juif en roublardise et en canaillerie, si ces sublimes vertus étaient, pour les Français, à l'ordre du jour contre les Juifs en général et contre le Juif citoyen français. Mais ces procédés nous répugneront toujours : il existera toujours une différence essentielle que nous ne franchirons pas entre la vérité et le mensonge, le bien et le mal, le crime et la vertu ; nous distinguerons toujours entre un scélérat et un juste.

Nous respecterons *les hommes* à convictions sincères, mais nous répudierons *l'objet de ces convictions*, si cet *objet* est une turpitude ou un mensonge. Il s'agit de la moralité des actions dans les rapports entre citoyens français, de race juive ou non. « Il s'agit de la reprise de notre nation par elle-même, dit Drumont, des efforts de la terre de France toute entière pour rejeter loin d'elle, tout ce qui n'a pu s'assimiler avec le génie de notre race. » Je comprends cela des principes, mais point n'est besoin de parler d'expulsion, à l'égard du Juif citoyen français. La France à *tous les Français*.

Réfutations des erreurs Juives et de leurs conséquences

Est-il nécessaire de prouver que les personnages que nous allons citer et dont les noms sont synonymes de génie et de grandeur morale, étaient ce qu'on peut appeler *véritablement des hommes*, malgré qu'ils n'étaient pas de race juive ? Démosthène, Bossuet et Cicéron ; le Dante et Homère ; Shakespeare et Corneille ; saint Thomas d'Aquin et Aristote ; saint Louis, sainte Geneviève, Jeanne d'Arc ; saint François d'Assise, saint Benoît, saint Ignace de Loyola, saint Vincent de Paul, etc., possédaient un principe spirituel créé pour le bien infini. Ce principe immortel (puisqu' ses actes, ses idées, ne sont ni limitées par le temps, ni circonscrites par l'espace) c'est l'âme humaine, associée comme celles des Juifs à un corps pour former substantiellement avec lui, la nature mixte de l'animal raisonnable, ou en d'autres termes, la nature humaine.

Nous connaissons le bien infini, personnifié dans cette cause première dont parle M. Jules Delahaye (*Libre Parole*, 12 mars 1896) là où il dit : « Ma raison ne peut comprendre qu'un seul législateur de tous ces mondes : Celui qui, étant pour être, Cause éternelle des causes finissantes, soleil infini, dont le soleil est l'ombre, ami ne lutte pas pour la Vie. » Ce bien infini, nous devons l'aimer librement, et il ne fixera nécessairement notre volonté, que lorsqu'il lui sera présenté intuitivement, et non par un acte de l'intelligence purement abstraitif. Tant que nous sommes sur la voie, la marche vers notre terme final exigeant des sacrifices, nous pouvons dévier par un abus de notre liberté en cédant à la fascination et au désordre des passions. Pour être responsable du mal moral, du vrai désordre, la liberté est nécessaire ; mais il n'est pas indispensable que le sujet, pour être libre, puisse transgresser l'ordre moral, car du

contraire, Celui qui crée les êtres libres serait lui-même privé de liberté. Il suffit que celle-ci porte sur des objets imparfaits ou indifférents quoique dans l'ordre. Voici l'explication des actes libres de la volonté ici bas, rien de ce qui fait l'objet d'un commandement ou d'une prohibition, ne nous offre le bien voulu pour combler toute notre tendance et toute notre capacité pour le bonheur. Dans ces objets imparfaits, ou imparfaitement parfaitement offerts (comme Dieu lui-même connu abstractivement), il y a du bon, et nous pouvons les vouloir librement ; il y a des défauts, et nous pouvons librement les rejeter. Rien en eux ne nous entraînant nécessairement, nous pouvons les accepter ou les refuser à notre choix c'est en cela que consiste la liberté. — De plus, le bonheur final ne peut nous être accordé qu'à titre de récompense il ne peut en être autrement. Mais sans la liberté, le mérite n'existe pas.

Les droits de l'homme sur sa fin dernière, personne n'a le droit ni de les entraver ni de les supprimer. Pour en arriver là il faudrait supprimer ;

- 1^o l'autorité absolue du Créateur qui nécessairement les maintient ;
- 2^o la nature même de l'homme dont les droits à ce sujet sont essentiels, inaliénables et imprescriptibles, et
- 3^o changer la nature de toute autorité créée qui n'a été constituée que pour favoriser ces mêmes droits.

Or, qui a droit à la fin, a droit aux moyens. Notre fin dernière place au-dessus de tout droit qui voudrait la contester. Le moyen suffisant d'atteindre cette fin est, à la rigueur, l'exercice libre de notre volonté. Les moyens extérieurs peuvent, par un abus de pouvoir ou par la violence, nous être soustraits ou interdits, mais, l'amour du bien

ne saurait jamais être endiablé ; du contraire, la liberté ne serait plus la liberté. À cela, Juda n'y peut rien.

De nos droits et de nos devoirs envers notre fin immortelle découlent nos droits aux moyens, droit à notre propre conservation et par suite, droit de propriété sur ce qui est nécessaire à la conservation de la vie ; droit sur le fruit de notre labeur exercé, sans léser les droits de nos semblables.

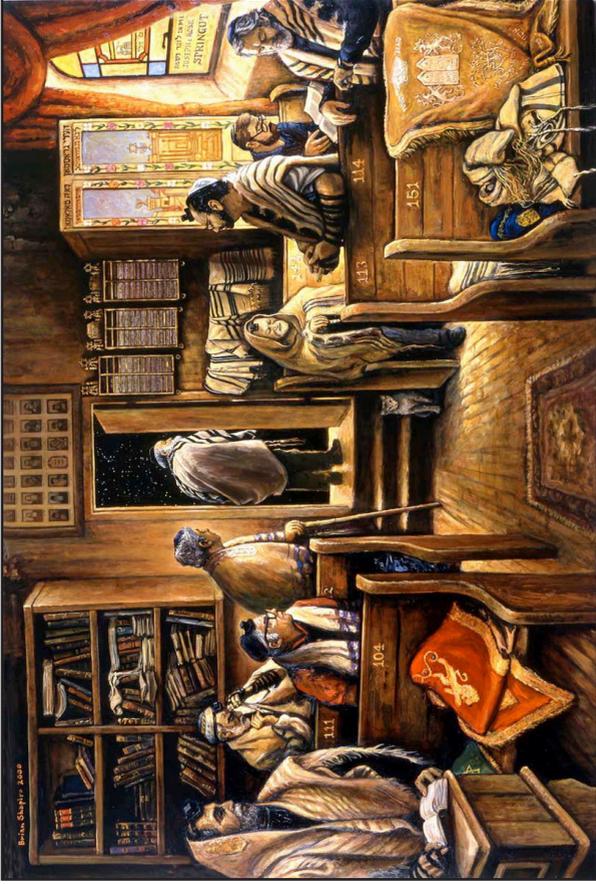
Nés sociables, par nécessité d'abord, et puis, par cette propriété et par ce devoir inhérent à notre nature qui nous porte à aimer et à secourir notre frère, possédant une nature semblable à la nôtre, objet de la providence et de l'amour d'un même Dieu, et destiné à jouir éternellement avec nous, d'un même bonheur, nous avons naturellement droit à la société domestique et à la société civile, régies par des lois, conformes à leur nature et aux principes de l'immuable justice. — Aucun pouvoir civil n'a le droit de s'immiscer dans les affaires privées des familles, tant que celles-ci ne s'écartent pas des règles de l'équité ; ni de leur prescrire telle direction, telle éducation, etc., pour les membres qui les composent, pourvu qu'elles ne contreviennent pas aux saines lois de la morale naturelle, ni à celles qui ont été promulguées pour la prospérité temporelle de la patrie.

L'homme n'est pas même tenu d'obéir aux lois de l'État, si ces lois blessent ses droits naturels sur sa famille. Quant à la société civile, elle nous est prescrite par notre inclination naturelle, par notre indigence, notre sécurité, notre prospérité temporelle, etc., ect. Nous possédons une patrie investie d'un pouvoir et de droits sacrés, qui sont notre bien à tous et la garantie de nos droits publics et privés. Ni individus isolés, ni factions civiles, ni puis-

sances étrangères ne peuvent attenter à nos droits de citoyens out ceux de la patrie et se promettre, en même temps l'impunité.

Pour le futur dominateur universel, ces droits ne comptent pas. Cela est dans ses instincts, cela lui a été propiné avec le lait, par le sein qui la nourri, il l'a appris par les exemples des siens, s'est infusé dans son être par ses yeux, par ses oreilles, par tous ses sens, et s'est amalgamé dans son cerveau et dans son cœur. Tous nos efforts pour nous l'assimiler ont toujours eu des résultats négatifs : Juif il était, Juif il est, en reviendra-t-il ? Certainement. Aussi nous ne sommes pas, sur ce point, avec certains de nos compatriotes qui, à l'exemple de la Russie et selon ce qui a eu lieu anciennement en France, voudraient bannir le Juif, pour le reléguer dans tel coin du l'univers, où l'on n'entendrait plus parler de lui, et, où, comme le scorpion qui, entouré d'un cercle de feu, tourne son dard empoisonné contre lui-même, il répandrait son aise sa corruption héréditaire et pratiquerait se aberrations morales sur les siens.





En attendant Lenculus — Scène hébraïque ; Brian Shapiro

En attendant le 10^e homme pour être en mesure de démarrer les services du matin

La prière Kadisch (cette prière commence par les mots : « *lithgadal Veithkadasch* », c'est-à-dire « Éleve et sanctifie », d'où lui vient le nom de prière Kadisch, ne peut être dite que lorsque dix Juifs sont ensemble, et encore faut-il qu'ils soient ensemble sans qu'une chose impure les sépare, comme par exemple un excrément ou un Akum.

Schulchan aruch. Orach

Chajjim, § 55, 20.

Tiré du *Tosaphoth* - *Talmud Pesachim*, p. 85.

CHAPITRE IX

MOYENS PRATIQUES CONTRE LES FAUX PRINCIPES ET CONTRE L'ACTION MALFAISANTE D'ISRAËL

*N*ous savons que, en proposant ces moyens de légitime défense et de salut public, les rabbins et les plus ardents parmi les talmudistes dénonceront *urbi et orbi* que nous persécutons leurs croyances religieuses, que la France doit rester le pays de la liberté et de la justice, etc., etc. comme si notre œuvre n'était pas absolument étrangère à la question du culte, et comme si ce n'était pas uniquement par motif de justice et de liberté que nous poussons le cri de guerre Justice et liberté pour tous les Français ! La France à tous les Français !

Nous attaquons les voleurs au nom de la justice, qu'a donc à voir avec cela l'accusation d'intolérance portée contre nous ? Nous engageons tous nos compatriotes, Juifs ou non-Juifs, à être fidèles à leur culte et leurs convictions religieuses s'ils sont de bonne foi ; (ce que nous devons supposer toujours) celui qui dans ce cas manque à cette fidélité, n'est pas un honnête homme.

Pour des raisons bien moins graves que celles qui sont contenues dans ce petit volume, M. Zadoch Khan, grand rabbin de France, publia dans un journal la lettre qu'on va lire.

Paris, le 20 janvier 1890.

Monsieur le directeur,

«Je considère comme un devoir de protester avec la dernière énergie, contre ce qui s'est dit samedi dernier, dans la réunion électorale de Neuilly. Sans prendre part dans une lutte politique qui échappe à mon appréciation, il me paraît impossible de ne pas repousser, *au nom de mon culte* (que diable vient faire le culte ici ?) des attaques aussi violentes que peu justifiées qui sont un appel direct à toutes les mauvaises passions (les mauvaises passions nous les combattons ; nous ne demandons que la justice). Comme Juif (donc vous l'êtes) je m'en afflige, comme Français, j'en rougis. La France ne serait plus la France, c'est-à-dire le pays des traditions libérales, des idées de justice et d'équité, si des paroles comme celles qui ont été prononcées l'autre jour pouvaient y éveiller le moindre écho.

C'est déjà trop que *cent ans après la Révolution de 89, il puisse se produire dans des réunions publiques de telles excitations, contre toute une catégorie de citoyens, qui sont d'aussi bons Français que qui que ce soit*, qui, depuis un siècle, ont servi la France avec un dévouement passionné et versé leur sang pour sa défense sur tous les champs de bataille, notamment au cours de la guerre de 1870 (Vous ne répondez pas, vous sortez de la question, ce n'est pas de cela qu'on a parlé). J'en appelle pour faire justice de ces prédications haineuses, aux gens honnêtes (à Cornelius Herz et à Reinach, par exemple) et de bonne foi, de tous les cultes et de tous les partis. C'est chez moi une conviction absolue, que pas un des membres du Clergé catholique (et le Grand Rabbín de Sir Readclif ?) et du Clergé protestant, dont j'admire les vertus, l'élévation de cœur et d'esprit, le patriotisme éclairé, ne voudraient souscrire à un langage

qui n'est ni français, ni chrétien, ni humain. » Ces Français dont le langage vous déplaît tant, *flétrissaient des agissements juifs*, tout en restant justes, équitables et même cléments, *pour les personnes*. Ils ne haïssent ni Dreyfus, ni les autres fripons de votre race, ils n'ont de haine que contre leur conduite et contre les moyens qu'ils emploient pour nous dévaliser et nous asservir.

Avez-vous protesté, vous, comme l'ont fait dans le passé les Papes et les Évêques, chaque fois que vos ancêtres étaient attaqués par des moyens illégaux, avez-vous protesté lors des expulsions des religieux et des lois d'exception, œuvre de la Franc-Maçonnerie, dirigée par les vôtres ?

Ces mesures, direz-vous, sont légales, cela tout le monde le sait, mais sont-elles moins, malgré cette légalité, des mesures d'exception. Les Juifs, ajouterez-vous ne dirigent pas la Maçonnerie. Demandez compte de cette accusation alors, aux auteurs qui la soutiennent.

Que dites-vous Monsieur le grand rabbin de cette lettre de l'escroc juif Eugène Mayer publiée par *La Lanterne*, le 4 décembre 1883 : « Et vous concluez qu'on a eu tort de fusiller les pauvres calotins en 1871 ! Nous sommes d'un avis contraire, nous estimons même qu'on a usé de trop de ménagements vis-à-vis d'eux. Ils ne l'avaient pas volé (comme tu n'as pas volé la caisse) : cela ne pouvait faire des martyrs, et cela effectivement, n'en a fait aucun. » Il ne s'agit pas de cela, s'ils sont ou s'ils ne sont pas des martyrs, mais s'ils avaient commis des crimes entraînant la peine de mort.

Que dites-vous de ceci encore, Monsieur le grand rabbin. « Comment s'assainir de cette infection (le clergé catholique et français), se débarrasser de cette vermine ? Demandez aux conventionnels terroristes, leur recette !

C'est la seule efficace (la guillotine, Monsieur le grand rabbin.) Nous disons, nous, que la place du prêtre (et celle du rabbin s. v. p. ?) n'est nulle part, pas plus à la chaire de l'église, qu'à la tribune des réunions publiques. Qu'il se défroque et vive en loyal citoyen, ou qu'on le chasse !... » (Nous n'en demandons pas autant pour Messieurs les rabbins). « Dans une république de libre discussion et de développement intellectuel (sait-il seulement ce qu'il dit ce malheureux !) il n'y a place ni pour lui, ni pour la peste. » C'est *La Petite République française* qui, il n'y a que quelques mois *et cent ans après la Révolution de 89, publiait ces excitations contre toute une catégorie de citoyens qui sont d'aussi bons Français que qui que ce soit, etc....*

À la page 82, nous avons rappelé sommairement les plaintes qui, dès les premiers siècles de notre ère, s'élevaient de toutes parts contre les Juifs. Les plaignants, pour ne citer que quelques-uns des principaux, cinquante conciles de tout l'univers chrétien, plus de vingt papes et grand nombre de souverains des plus puissantes nations d'Europe, aux prises avec la criminalité toujours croissante des Juifs, furent contraints de la prévenir et de la réprimer par de justes lois dont voici les plus importantes :

Mariage. — Défense aux chrétiens de contracter mariage avec des personnes de race juive. Nullité de ces unions.

Fréquentation. — Défense aux chrétiens, d'habiter, de manger, de jouer, d'aller se baigner avec des Juifs et de leur vendre ou louer des maisons.

Marque distinctive. — L'obligation pour les Juifs, de se distinguer des autres nations par un signe ou marque visible, existait depuis Moïse. Cette obligation en Europe leur fut imposée par le quatrième

Concile de Latran, en 1215. Les Perses avaient pris cette précaution plusieurs siècles avant nous.

Emplois publics. — Interdiction aux Juifs d'exercer des fonctions civiles ou militaires, surtout celles qui les auraient autorisés à décerner des peines contre les chrétiens. Celui qui confiait de telles charges aux Juifs était sévèrement puni et le Juif était révoqué et obligé à distribuer aux pauvres tout l'argent qu'il avait perçu à l'occasion de cet emploi.

Religion. — Liberté du culte accordée aux Juifs. Interdiction de faire des prosélytes, de donner de leur pain azyme aux chrétiens, ceux-ci ne devaient ni leur vendre, ni leur acheter des calices ou autres objets du culte ils n'assisteront pas à leurs cérémonies religieuses, etc.

Service. — Interdiction aux Juifs d'avoir des esclaves, des domestiques, des nourrices chrétiennes. Le chrétien doit repousser « les fétides services des Juifs » ; il n'aura recours ni aux sages-femmes, ni aux médecins Juifs ; il n'acceptera d'eux ni cadeaux, ni présents de fête ; il n'achètera pas de la viande chez les bouchers juifs, etc.

Affaires d'argent. — Défense aux chrétiens de certains pays d'emprunter de l'argent aux Juifs : Défense d'exiger des intérêts exagérés, à peine d'être privés de tout rapport avec les chrétiens ; de poursuivre par voie judiciaire le recouvrement d'un intérêt usuraire, et obligation de restituer ce qu'il aurait extorqué par usure, etc.

On peut, en peu de mots, avec saint Thomas d'Aquin, résumer tous les moyens de défense sociale, en vigueur contre la Juiverie au moyen âge. Ces moyens étaient compris dans les quatre points suivants :

Les Juifs étaient :

- 1^o *Serfs* à perpétuité ; par conséquent,
- 2^o *taillables* à volonté, dans l'intérêt commun ;
- 3^o obligés à un *travail honnête*, comme moyen d'existence ;
- 4^o contraint à porter ostensiblement un *signe distinctif*.

Pour nous, c'est-à-dire pour l'immense majorité des Français, que nous reste-t-il donc à faire pour anéantir la néfaste puissance juive, dans ce XIX^e siècle, où les rois de la haute finance, les Juifs, ont réduit l'innombrable armée des prolétaires (sans compter les autres victimes), à la misère et à l'esclavage, par une exploitation sans merci ?

Les moyens à prendre pour obtenir un si heureux résultat, sont les suivants :

- 1^o Assimilation.
 - 2^o Expulsion.
 - 3^o Lois préventives et répressives selon toute la rigueur de la justice, contre toute injustice en général, et spécialement contre toute propagande contraire aux vrais principes de la morale, et contre tout délit ou crime portant atteinte aux intérêts d'autrui. Nous optons pour ces dernières.
- I. — Les partisans de l'*Assimilation* proposent ces deux moyens ;
- 1^o Fusion par la conversion à la foi catholique et, pour préparer à celle-ci ;
 - 2^o mélange des races par le mariage. Le premier de ces moyens, la conversion à la foi chrétienne, ne dépend pas de nous, mais du Juif seulement. Elle sera un jour un fait accompli, étant certainement prédite dans les saintes Écritures. Par

cette conversion, les Juifs n'étant plus Juifs, ils ne seraient plus nuisibles ; ils deviendraient des hommes nouveaux, des hommes de la nouvelle et éternelle alliance. Par la pratique des commandements de Dieu et des conseils évangéliques, nous verrions en eux des modèles de toutes les vertus, qu'ils se hâtent cependant, car, si leur entrée dans le giron de l'Église, doit être encore longtemps différée, elle n'est pour nous qu'un moyen illusoire.

Le *mélange des races* par les unions matrimoniales, contribuerait pour une large part, à abolir les prétentieux préjugés de la nationalité juive *sui generis* qui font de tous les membres de cette nation, les parasites aux droits absurdes, que nous avons vus.

II. — Les tenants de l'*Expulsion*, raisonnent à peu près ainsi :

La conversion ? Mais elle n'est pas en notre pouvoir. Ce moyen qui dépend uniquement de lui, le Juif ne l'admet pas, et l'admettrait-il, qu'il nous a autorisés à n'y compter que comme sur un nouveau baiser de Judas. L'histoire nous a démontré que les Juifs d'Espagne, du Portugal, de Bordeaux etc., convertis librement au Christianisme, n'étaient pas plus chrétiens que le *Talmud* n'est l'Évangile.

D'autre part, comment remédier au séparatisme et à l'exclusivisme de la nation israélite ? Sera-ce par une loi prohibant les mariages entre Juifs ? — D'abord cette loi serait injuste, et ensuite, les Juifs s'uniraient sans recourir aux formalités matrimoniales de l'État.

Quoi encore ? Pas de contrat, pas de pacte, pas de rapport avec eux, pas d'achat chez eux ? Interdiction de tout trafic, de tout métier pour leur propre compte ? Abolition du décret de 1791 qui leur a donné les droits de citoyen français ?

— Aucun de ces moyens, répondent-ils n'a le pouvoir de faire que le Juif ne soit plus Juif. Sans le bannissement des Juifs de France, l'histoire d'hier, serait malgré tout, l'histoire de demain et les faits et gestes d'Israël dans les siècles futurs, seraient, chez nous, la reproduction authentique de ses faits et gestes dans les siècles passés. Malheur donc aux nations qui gardent Israël dans leur sein, quels que soient les moyens qu'elles prennent contre lui ! Donc l'*expulsion*, c'est le salut.

Cette expulsion, cependant, ils la voudraient légale c'est-à-dire, votée par les deux Chambres, et promulguée par le chef de l'État.

III. — Moyens préventifs et répressifs justes, mais extrêmement rigoureux ou, en d'autres termes ; autant qu'il est humainement possible, par des lois sages et fortes, empêcher le mal de se produire, et là où il se produit, le réprimer immédiatement, rigoureusement et en général, impitoyablement. Il est bien entendu que, en même temps, on mettrait en vigueur en les favorisant, les lois les plus aptes au vrai progrès matériel, et moral du peuple français.

Mais d'abord, puisque nous avons démasqué le secret de la force de Juda, fixons bien aussi notre attention, sur le *moyen universel*, qui lui permet d'exploiter ce même secret partout et sous tous les rapports, lui confère de fait, la domination universelle (Juda se trouvant partout), fait de toutes les nations du globe, autant de pays de protectorat juif, et nous rend ses esclaves misérables et déshonorés.

Ce moyen efficace et universel qui, au service de la vraie fraternité et de la vraie république démocratique, serait l'un des plus puissants facteurs du bonheur et de la prospérité publique et privée, mais qui, dans les mains d'Israël est l'agent le plus actif du malheur et du déshon-

neur des nations et des individus non-Juifs, ce moyen, c'est l'or.

Le fait est évident, il est la justification de ces paroles, recueillies par sir Readclif, et qu'un grand prince d'Israël adressait à sa nation parasite : « Notre peuple s'élève graduellement et, chaque jour, sa puissance grandit.

« À nous appartient ce dieu du jour qu'Aaron nous a élevé au désert, ce Veau d'Or, cette divinité universelle. Lors donc que nous nous serons rendus les uniques possesseurs de tout l'or de la terre, la vraie puissance passera entre nos mains, et alors s'accompliront les promesses qui ont été faites à Abraham. L'or, la plus grande puissance sur la terre, — l'or, qui est la force, la récompense, l'instrument de toute jouissance, tout ce que l'homme craint et convoite, — voilà le grand mystère, la profonde science de l'esprit qui régit le monde ! Voilà l'avenir... Le siècle actuel et les siècles futurs doivent nous appartenir, à nous, peuple d'Israël, et nous appartiendront sûrement... Nous sommes sur le point d'atteindre notre unique but : celui de régner sur la terre, comme cela a été promis à notre père Abraham. »

Ce droit à la domination universelle, par tous les moyens, et aux conditions pour les autres peuples que nous avons exposées, est une folie de la race juive, mais elle n'en croit pas moins que *c'est arrivé*.

Anciennement, l'autorité suprême était le droit des souverains. Elle était partagée par l'aristocratie de la science et de la vertu et par la Noblesse, acquise par le dévouement à toute épreuve à la cause publique et par le sacrifice du sang versé pour la patrie, sur les champs de bataille. Depuis la grande Révolution, le pouvoir est, de fait, l'apanage des aristocrates de l'argent, des barons de la finance, dont la fortune a été édifiée, le plus souvent,

par des procédés qualifiée de vol légal et d'escroquerie, par M. Demachy, *Les Rothschild*, très compétent dans ces matières. Au siècle dernier comme toujours, le pouvoir s'appuyait sur la fortune, mais, celle-ci puisait sa force dans la propriété foncière, et ses favoris, (qui étaient par conséquent aussi ceux du pouvoir) étaient les nobles, seigneurs de ces châteaux historiques et de leurs immenses domaines, dont les Juifs, et des enjuivés, pour la plupart, sont devenus les maîtres.

Aujourd'hui, la puissance de la fortune réside dans le capital, dont les Juifs de tous les pays, sont les grands et à peu près les seuls possesseurs. La tribu des Rothschild à elle seule, serait affligée, d'après M. Demachy, de quelque vingt milliards, dont cinq, au minimum pour les Rothschild de Paris. Aux Juifs par conséquent appartient le pouvoir : comme au temps de Toussenel, ils sont toujours les rois de l'époque.

La puissance de l'or, et, par une conséquence aussi logique qu'inévitable, *l'autorité*, occulte ou manifeste, de fait ou de droit, mais l'autorité réelle en tout cas, étant dans la main des Juifs, dont les instincts, le but et les moyens d'y arriver, nous sont parfaitement démontrés ; par quels moyens, en dehors de l'assimilation et du bannissement, la France pourra-t-elle jamais s'affranchir de leur joug ?

Moyens politiques. — Les principaux chefs du Pouvoir, et les législateurs, devant être élus par le suffrage universel, le *vote est obligatoire*, sous peine d'une forte amende à déterminer.

Élections du chef de l'état, des Députés et des Sénateurs, par le suffrage universel ; le premier par tous les électeurs de la nation, les seconds par leurs circonscriptions respectives.

Élection de Députés représentants des différentes corporations, par les membres desdites corporations.

Référendum pour toutes les questions d'intérêt général supérieur.

Prescription de la responsabilité ministérielle après dix ans.

Moyens financiers. — Suppression absolue de tout intermédiaire dans tout ce qui concerne les dépenses des Communes et de l'État. De la sorte, les bénéfiques que devraient réaliser, dix, vingt, cent intermédiaires, etc., resteraient à l'État et à la Commune. Or l'État et la Commune, dans ces cas, ce sont tous les citoyens français. Donc, autant de ressources, que ni l'État, ni les Communes n'auraient pas à nous demander.

Accaparement par l'État de tout ce qui est de première nécessité, dans le but d'établir une juste proportion entre le bénéfice du producteur et la dépense du consommateur. Prix le plus élevé possible à payer au producteur, en rapport avec le meilleur marché possible, pour le consommateur : tel est l'idéal à réaliser par une République vraiment démocratique. Bénéfice pour tous, privilège pour personne. Par ces moyens, l'intermédiaire étant supprimé, l'écumeur juif, l'est du même coup.

Entente avec les autres pays pour l'adoption des mêmes étalons d'or et d'argent contre l'agiotage. Obligation à vie (par les retenues sur les salaires ou les bénéfices) de restituer le montant du vol, ou la valeur du dommage causé à autrui.

Forte diminution du taux de l'intérêt de l'argent, et proportion plus équitable à établir, entre le bénéfice du patron et la main-d'œuvre de l'ouvrier.

Toutes les maisons sont assurées par l'État. Les propriétaires ne pourront percevoir qu'un très faible revenu,

40 % par exemple de la valeur de leurs immeubles. Peines les plus rigoureuses contre les incendiaires.

Carrières, fonctions, emplois. — Enseignement gratuit et obligatoire jusqu'à 14 ans exclusivement ; gratuit et facultatif pour l'enseignement supérieur jusqu'à 16 ans accomplis. Un second échec sur le même examen, supprime le droit à la gratuité, et celui de se représenter une troisième fois. Emplois, fonctions, au concours dans toutes les carrières. Pour les fonctions supérieures, seuls les agrégés-docteurs pourront concourir ; pour les secondaires, les agrégés ; pour les inférieures, les docteurs, et, à leur défaut, les licenciés. Et autres moyens analogues, comme associations, conférences, etc., et surtout, retour à la pratique des principes chrétiens.

D'ailleurs voici l'ordre du jour antisémite, voté par acclamation, au Congrès de Lyon du 25-30 novembre 1896, par 6.000 personnes, et que je n'accepte qu'autant qu'il serait ratifié par un plébiscite.

- « 1^o Le décret de 1791, qui a donné les droits de citoyens français aux Juifs, doit être aboli, ainsi que le décret Crémieux sur l'Algérie ;
- 2^o En attendant, les Juifs doivent être exclus de l'enseignement public, de la magistrature, des emplois administratifs et des grades dans l'armée ;
- 3^o Pour ce qui est de l'opinion, le Congrès remercie M. Drumont de sa campagne incomparable et exprime le désir que les journaux catholiques ou simplement patriotiques mènent vigoureusement la campagne antisémite et que cette campagne soit aidée par des brochures et soutenue par une agence d'information et de publicité ;
- 4^o Pour les affaires, le Congrès demande la réforme des lois sur les Sociétés anonymes, sociétés sous lesquelles se cache l'action juive.

Il réclame l'application intégrale des lois pénales contre les monopoles et les accaparements, et demande que la lutte contre les accaparements du commerce juif, soit organisée par l'Union fraternelle, par les ligues locales, par la publication des listes des commerçants juifs.

Dans l'intérêt de la sécurité nationale, le Congrès demande l'expulsion des Juifs du commissariat de l'armée, des adjudications des fournitures, qui sont pour eux un moyen d'espionner et de trahir la France. »

Donc, l'esprit juif, en vertu duquel les Israélites qui en sont animés forment par instinct et par principe, une nation et un État parasite, dans toutes les nations du globe, pour les désagréger, les corrompre et les détruire, afin d'établir en les privant de tous les droits, leur domination universelle, par tous les moyens au service de la ruse : Voilà la race de vipères.

Les lois que nous avons proposées et d'autres mesures analogues : tel est le rameau d'olivier.

Qu'Israël ne le foule pas aux pieds, car dans ce cas il ne nous resterait plus, pour notre légitime défense, que le glaive de la loi, et peut-être, si celui-ci demeurerait inefficace, l'expulsion. L'Appel au peuple que nous réclamons en vertu des principes d'équité et du droit du suffrage universel qui nous régissent, nous aurait bientôt fixés sur cette question.

Mais nous tenons à le répéter une dernière fois : ce ne serait qu'après avoir épuisé en vain tous les moyens de conciliation, que nous en appellerions au peuple en poussant avec M. Demachy, ce cri de détresse et d'alarme : « Malheur au pays qui, sous le vain prétexte d'obéir à des principes imbéciles, sacrifiera ses enfants au bénéfice d'une race étrangère en réchauffant *la vipère juive* dans son sein. »



« Ce que l'on apprend au berceau
Dure jusqu'au tombeau. »
(*Proverbe français.*)

« Enseigner convient aux enfants...
Ce qui est de faire quand ils seront grands. »
(Gabriel MEURIER, *Trésor de sentences*, XVI^e siècle.)

AUTEURS CITÉS DANS CET OUVRAGE

- DAUDET LÉON. *Voyage de Shakespeare* ;
Charpentier, éditeur, Paris.
- DE LIGNEAU, JEAN. *Juifs et antisémites en Europe* ;
Tolra, libraire éditeur, Paris.
- DE WOLSKI, KALIKST. *La Russie Juive* ;
A. Savine, éditeur, Paris.
- DEMACHY, EDOUARD. *Les Rothschild* ; chez l'auteur.
- DESPORTES, HENRI. *Le Mystère du sang*. ect. ;
A. Savine, éditeur, Paris.
- DRUMONT, EDOUARD. *La France Juive*, 2 vol. ;
Marpon & Flammarion éditeurs.
— . *La Dernière bataille* ;
Dentu, éditeur, Paris.
- GAYRAUD, H. ABBÉ. *L'Antisémitisme de saint Thomas
d'Aquin* ; E. Dentu, Paris.
- KIMON, DANIEL. *La Politique israélite* ;
A. Savine, Paris.
- LAZARE, BERNARD. *L'Antisémitisme, son histoire et ses causes* ;
L. Chailley, éditeur, Paris.
- LECLERCQ JULIEN. *La Physionomie, d'après Eugène Ledos* ;
Larousse Paris.
- MARTINEZ, DOCTEUR. *Le juif voilà l'ennemi* ;
A. Savine, éditeur, Paris.
- O'THOUMA, GORÉ. *L'Esprit juif*, 1888 ;
imprimerie de J. Mazeyrie, Tulle.
- PICARD, EDMOND. *Synthèse de l'Antisémitisme* ; A. Savine,
éditeur, Paris, & Vve Ferd. Larcier, Bruxelles.
- ROHLING, AUGUSTE (ABBÉ). *Le juif selon le Talmud* ;
A. Savine, éditeur, Paris.
- SÉVERIN JULES. *Médecine antijuive et française* ;
A. Savine, éditeur, Paris.
- SWEDENBORG. *Les Arcanes célestes* t. I., p. 130.
- TAPARELLI D'AZEGLIO. *Cours élémentaire de droit naturel* ;
Librairie international catholique, Paris.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	7
Un mot sur le titre de cet ouvrage	11

CHAPITRE PREMIER

D'où vient le juif ?	15
Servitudes et Juges du peuple hébreu. — Schisme. — Tableau chronologique des rois de Juda et d'Israël. — Fin du royaume d'Israël. — Samaritains. — Fin du royaume de Juda. — Retour de la captivité de Babylone — Les soixante-dix semaines de Daniel. — Distribution chronologique des semaines de Daniel. — Grands-Prêtres des hébreux. — Après le retour de Babylone. — Grands-prêtres et princes machabées. — Grands-prêtres des juifs après la perte du pouvoir civil.	

CHAPITRE II

Conservation de la race d'Israël	37
--	----

CHAPITRE III

Qu'est-ce que le juif ? Moralité du juif en général ...	43
La chair. — Caractère sanguinaire du Juif. — Inquisition juive. — Extermination, assassinats politiques. — Molochisme Juif.	

CHAPITRE IV

Les juifs après Jésus-Christ 71

Leur dispersion. — À la recherche des tribus perdues.
— Quelques plaignants contre les Juifs dès les premiers
siècles du Christianisme. — Crimes reprochée aux
Juifs. — Principaux bannissements des Juifs. —
Rentrée des Juifs.

CHAPITRE V

Qu'est-ce que le juif depuis Jésus-Christ 97

Ethnographie. Physiognomonie. Le libre arbitre
toujours sauf. — Le Juif de Midi, le Juif d'Allemagne,
littérateur, savant, médecin etc., M. Kif-Kif. — Juifs
galiciens et polonais. — Juifs opérant en France. —
Nosologie Juive. — Gale, ulcères, anémie, scrofules,
plique, flux, etc. — Langue. Couleurs Juives. Drapeau
de la domination universelle d'Israël. — Le Juif pue.
— Les bains de propreté de la femme juive de Russie
d'après Kalixt de Wolski. — La littérature et le fumet juif.

CHAPITRE VI

Explication de l'esprit juif 123

Difficulté de déchiffrer l'esprit juif. — Le secret juif. —
Le *Talmud*. — Légitimité du mensonge et du parjure.
— Légitimité du mensonge réel ou par les faits, c'est-
à-dire par les fausses conversions religieuses. — Le Juif
ment dans la traduction du *Talmud*. — But dans lequel
le Juif s'arroge le droit au mensonge. — Pourquoi
le *Talmud* doit rester toujours un mystère pour les
non-Juifs. — Le *Talmud* est toujours le livre de la loi
de la nation juive. — Composition du *Talmud*. — Le
Talmud code civil ACTUEL de la nation Juive. — Le
pieux talmudiste Rothschild et sa nation. — dissidence

apparente, ou *talmudistes* et réformés. — Le Juif au point de vue religieux. — Preuves. — Excellence du rabbin. — Son autorité. — Sa sagesse. — Dieu à l'école. — Malédiction et puissance du rabbin. — Pauvre Moïse. — La crainte du Juif. — Distinction entre le sujet et l'objet. — Dogme Juif sur l'humanité, ou : le Juif au point de vue de sa race et des autres races. — Base de l'Antisémitisme. — Le Juif Considéré Individuellement et dans ses rapports envers Dieu et envers les étrangers à sa race. — Définition du Juif. — Impudence Juive. Joseph Reynach.

CHAPITRE VII

Conséquences logiques et pratiques de l'esprit juif contre les autres races sans distinction	201
Première conséquence de l'esprit Juif. — Deuxième conséquence de l'esprit juif. — Troisième conséquence qui découle de l'esprit Juif ou de la définition du Juif. — Quatrième conséquence de la définition du Juif.	

CHAPITRE VIII

Moyens employés par les Juifs pour réaliser les conséquences analysées plus haut et pour arriver à la domination universelle	253
--	-----

CHAPITRE IX

Moyens pratiques contre les faux principes et contre l'action malfaisante d'Israël	289
Auteurs cités dans cet ouvrage	303
Table des matières	305



«*Demain à Jérusalem !*»

RETROUVER TOUTES LES PUBLICATIONS

recension d'ouvrages rares ou interdits au format numérique

THE SAVOISIEN & LENCULUS

Livres et documents rares ou introuvables



- WAWA CONSPI - BLOG
the-savoisien.com/blog/
- WAWA CONSPI - FORUM
the-savoisien.com/wawa-conspi/
- FREE PDF
freepdf.info/
- ALDEBARAN VIDEO
aldebaranvideo.tv/
- HISTOIRE E-BOOK
histoireebook.com
- BALDER EX-LIBRIS
baldereplibris.com
- ARYANA LIBRIS
aryanalibris.com
- PDF ARCHIVE
pdfarchive.info

*Toutes les recensions où rééditions numériques
de LENCULUS sont gratuites, et ne peuvent faire l'objet d'aucun profit.
On retrouvera toutes ses publications sur le site*

[http ://the-savoisien.com](http://the-savoisien.com)

SAINT MICHEL TERRASSANT LE DÉMON

Michel est une orientalisation du mot grec μάχη signifiant «*La guerre*». Les deux voyelles á et ñ ont été transposées pour faire μηχά «*Mikha*» avec le *el* hébraïque, *Mikha-el*, Michel.

L'archange Michel représente le génie chrétien au moment psychologique de la victoire. Le démon représente le Judaïsme au corps souple de reptile, aux yeux de serpent, au bec de vautour, à la grimace convulsive de singe.

Ses cornes de bouc figurent son immoralité. Sa queue de dragon symbolise sa force destructive et ses dévastations innombrables : agiotages de Bourse, krachs, accaparements, emprunts de gouvernements véreux, spéculations frauduleuses (Sociétés, Panama, etc.), où s'engloutit l'épargne, ruine des nations par les Révolutions et les Guerres.

Ses griffes peignent sa cruauté de bête fauve à la fois violente et raffinée. Il porte des ailes étranges, d'une structure particulière, ailes d'un oiseau de Ténèbres, instruments de crime pour pénétrer nuitamment au sein des pouvoirs publics et crocheter sans bruit les consciences. C'est sur ces ailes qu'il tente d'escalader le ciel.

Mais le génie chrétien, ayant étudié, en tous sens, ses mouvements rapides, engage la lutte, le terrasse et le foudroie. Telle sera, jusqu'à la consommation des siècles la destinée de l'Israélitisme.

